


BIBLIOTHECA



NOUVEAUX
MEMOIRES
D'HISTOIRE, DE CRITIQUE
ET
DE LITTERATURE;

NOUVEAUX MÉMOIRES
D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTE'RATURE,

Par M. l'Abbé D'ARTIGNY.

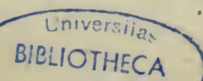
TOME SIXIE'ME.



A PARIS,
Chez DEBURE l'aîné, Quai des Augustins, à S. Paul.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



PREFACE.

SANS vouloir prendre un ton de modeſtie qui pourroit être ſuſpect, j'avoue que ces Mémoires ne m'ont jamais paru ni aſſez utiles, ni aſſez bien écrits, pour ſatisfaire un Lecteur également empreſſé de s'amuſer & de s'inſtruire. Avec la meilleure volonté du monde, il m'a été impoſſible de réunir deux avantages, qui ſuppoſent une Littérature choiſie & les précieux talent de donner à ſes productions un tour agréable & délicat. Retenu par la crainte de devenir importun, je m'étois borné aux quatre premiers Volumes. On m'a fait entendre que ce Recueil n'ayant point encore eu le malheur de déplaire, il falloit vaincre la répugnance que j'avois à le continuer. Peut-être eût-il mieux valu ne ſe pas rembarquer ſur une mer *ſi fertile en naufrages*. Mais

l'approbation trop flatteuſe de certaines perſonnes, leurs inſtances réitérées pourroient ſéduire l'Ecrivain le moins aveuglé ſur ſes défauts. Cette eſpéce de preſtige m'a conduit plus loin que je ne penſois. Il eſt tems de faire par raiſon ce qu'il eſt toujours fâcheux d'exécuter enſuite par contrainte. Je termine donc ici mon travail, perſuadé que ſi dans une autre occaſion j'oſe paroître ſur les rangs, on aura pour moi la même indulgence, dont j'ai déjà heureuſement éprouvé les effets, & que le Public ne refuſe jamais à ceux qui craignent d'encourir ſa diſgrace.

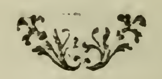


TABLE
DES ARTICLES
Contenus dans ce VI. Volume.

Fin de la Table des Articles.

NOUVEAUX



NOUVEAUX

MÉMOIRES D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTERATURE.

ARTICLE LXXXVI.

Eloge Historique de Louis-Antoine Muratori.

Lettre à M. l'Abbé d'Artigny. *

Du 20 Avril 1752.



MONSIEUR,

NOTRE ami commun, le Pere Boule, m'a témoigné que vous desiriez de con-

* Par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de Saint Jacques de l'Hôpital à Paris, Associé des Académies de Marseille, d'Angers, & de Rouen.

noître Mr. Muratori & ses ouvrages. Je vous envoie ce que j'ai recueilli sur l'un & l'autre. Mes recherches ne m'ont pas beaucoup coûté. Elles sont presque toutes faites dans la *Storia Letteraria d'Italia*, ouvrage périodique Italien, commencé en 1750. qui a pour Auteur le P. *Zaccaria* Jésuite Vénitien, demeurant à Florence, & que l'on imprime à Venise. L'Eloge de Mr. Muratori est dans le II. Volume qui a paru en 1751. J'en ai fait une espéce de traduction; la voici avec quelques additions que j'ai crû necessaires.

Louis Antoine Muratori étoit de Vignole, petite Ville du Marquisat du même nom, située dans le territoire de Boulogne. Vous sçavez que c'étoit aussi la patrie de Jacques Barrozzio, Architecte & Peintre très-célébre, plus connu par cette raison sous le nom de Vignole. M Muratori naquit le 21 Octobre 1672. de parens estimés pour leur probité, & dont la condition étoit honnête. La nature mit en lui les dispositions les plus heureuses pour les sciences; l'éducation les développa. Sans sortir du lieu de sa naissance, sans quitter le sein de sa famille, on trouva des maîtres habiles qui sçurent le former également à la piété & aux Lettres. Mûr avant le tems, lorsqu'il fut

confié aux Jésuites de Modéne, ils le trouverent, malgré sa grande jeunesse, réglé dans ses mœurs, sage dans sa conduite, & déja pourvû de ces connoissances qui ne sont dans les autres que le fruit de l'âge & d'une longue application. Ils ne tarderent pas à l'aimer & à l'estimer. M. Muratori ne cessa de les écouter, que pour prendre de nouvelles leçons dans l'Université de la même ville. Ce fut alors qu'il se livra en même tems, & avec un succès égal, à la Philosophie, à la Jurisprudence, & même à la Théologie. La dissipation si ordinaire à cet âge, voulut le tenter; elle ne fut point écoutée. Les plaisirs s'offrirent à lui; il les rejetta. L'amour de l'étude lui tenoit lieu de tout, & il mérita d'être honoré du titre de Docteur dans les diverses sciences qui étoient l'unique objet de son application, à un âge où la réputation des autres ne peut encore franchir les limites étroites du Collége.

M. Muratori s'étant destiné depuis à l'état Ecclésiastique, non par ambition, mais par goût, & sans doute aussi parce qu'il s'y crut appellé, il fit une étude plus particuliere qu'il n'avoit fait jusqu'alors de la Théologie, & principalement de la Théologie Morale. Ses amis lui conseillerent d'y joindre celle du Droit Canonique, sans négliger la Juris-

prudence Civile. Leur vûe étoit qu'il se mît en état de parvenir à quelque poste honorable & utile. Il se rendit à leurs conseils, & s'en dégoûta peu de tems après. On ne fait bien constamment que ce que l'on aime. La Poësie, la Philosophie Morale, celle des Stoïciens en particulier, la recherche de l'Antiquité, eurent plus d'attrait pour lui; il le suivit. Il y ajoûta l'étude de la Langue Grecque, sans laquelle il ne pouvoit faire beaucoup de chemin dans l'Antiquité.

Il avoit à peine vingt-deux ans, lorsque sa réputation le fit appeller à Milan par le Comte Charles Borromée, qui aimoit les Letrres, & qui s'étoit déclaré le protecteur de ceux qui les cultivoient. Ce Seigneur lui confia le soin du Collége Ambrosien, & de la riche Bibliothéque qni est ouverte à tous ceux qui veulent profiter des trésors qu'elle renferme. M. Muratori étoit là dans son élément. Il s'y nourrrissoit des sucs les plus purs des fruits qu'il pouvoit y cueillir, & qui s'offroient à lui en abondance, lorsqu'on l'en tira en 1700. Raynauld d'Este, Duc de Modéne, voyoit avec peine que ceux qui sont le plus capables de faire honneur à leur patrie, alloient porter leurs talens ailleurs. Il avoit des droits sur M. Mura-

tori né son sujet; il les revendiqua, fit revenir notre Sçavant à Modene, le fit son Bibliothécaire, & lui donna la garde des Archives de son Duché : c'est dans ce double emploi que M. Muratori a passé le reste de ses jours sans autre bénéfice que la Prévôté de Sainte Marie de Pomposa, qu'il eut en 1716. & qu'il n'avoit, dit-on, ni recherchée ni demandée.

Les amis que son mérite lui avoit acquis durant son séjour à Milan, se multiplierent lorsqu'il fut à Modene. Les Sçavans les plus distingués en Italie, & dans les autres parties de l'Europe, s'empresserent de lier avec lui un commerce dont ils prévoyoient qu'ils retireroient de grands avantages. De toute part on eut recours à ses lumieres, & il se prêta à tous. Combien de fois ne fut-il pas consulté par le célébre Cardinal Noris, par M M. Ciampini & Magliabecchi, les P P. Mabillon & Montfaucon, Bénédictins; le P. Papebroch, Jésuite; M M. Maffei & Gori; par le Cardinal Querini qui enrichit encore si fréquemment la République des Lettres de ses sçavantes productions, & par beaucoup d'autres, dont l'énumération seroit trop longue!

Les Académies, les Compagnies sçavantes dont l'établissement a tant con-

tribué au progrès des Lettres dans le siécle dernier & dans le nôtre, se disputerent à qui auroit la premiere l'honneur de se le procurer pour Associé. M. Muratori fut admis presque en même tems dans celle des *Arcadi* de Rome, dans celle de *la Crusca*, dans celle de Florence qui a pris le titre de *Colombaria*, dans l'Académie Etrusque de Cortone, dans la Société Royale de Londres, dans l'Académie Impériale d'Olmutz. D'autres Sçavans lui demanderent presque comme une grace l'avantage de lui dédier quelques uns de leurs ouvrages; tels entr'autres Jean Bernardin Taffuri, Valisnieri, Calogera, Lagomarsini.

Au milieu de ces flatteuses distinctions, M. Muratori eut quelques chagrins à essuyer, quelques contradictions à éprouver. Je vous en rapporterai quelques exemples, lorsque je vous rendrai compte de ses ouvrages. Mais rien ne lui fut plus sensible, que le bruit qui se répandit que le Pape Benoît XIV. trouvoit dans ses écrits divers endroits qui pouvoient être censurés; qu'il s'en expliquoit ainsi dans un Bref adressé à l'Inquisiteur d'Espagne. Attaché d'esprit & de cœur à toutes les vérités de la Religion, & ne se reprochant point d'avoir donné atteinte à quelqu'une, ce bruit l'allarma, il le trou-

bla même. Il n'eut rien de plus pressé que de s'en ouvrir au Pape même. Il lui écrivit des Lettres pleines de respect & de soumission, où il lui exposoit ses inquiétudes, lui faisoit part de sa douleur, le supplioit de l'éclairer, & lui protestoit de son attachement le plus entier à la Religion Catholique & au S. Siége. Le Pape se hâta de le tranquilliser par la réponse qu'il lui fit le 25 Septembre 1745. & que j'abrége. Voici, dit le S^t. Pere, le fait qui vous allarme. Pour faire comprendre à l'Inquisiteur Général d'Espagne, qu'on ne devroit pas se porter à condamner les ouvrages des grands hommes aussi facilement qu'il avoit fait ceux du Cardinal Noris, quoi qu'on y trouvât certaines choses qui déplussent, & qui méritéroient la censure si on les lisoit dans d'autres livres, j'apportois pour exemple les ouvrages des Bollandistes, ceux de M M. de Tillemont & Bossuet, & les vôtres. On donna confidemment une copie de cette lettre au Procureur Général des Augustins, afin de lui donner une preuve de notre attention pour tout ce qui concerne la Religion. Le Pere nous dit que cette lettre méritoit d'être imprimée à la tête des ouvrages du Cardinal Noris. Nous lui répondîmes qu'elle ne devoit être ni imprimée, ni autrement

répandue, & que si nous voulions qu'elle devint publique, nous en retrancherions le peu qui est dit des ouvrages de l'Abbé Muratori, ce peu n'ayant éte rapporté que pour appuyer notre proposition, qu'on ne devoit point défendre les ouvrages des grands hommes, pour quelques endroits qui pouvoient déplaire. Le Procureur Général applaudit à notre réponse; cependant la lettre fut rendue publique à notre insçu deux jours après. Cette infidélité nous fit de la peine. Nous fîmes appeller le P. Procureur, & nous lui défendimes de se présenter davantage en notre présence, après lui avoir fait les reproches qu'il méritoit. Le Pape ajoute, en parlant à M. Muratori, qu'il n'avoit rien trouvé dans ses ouvrages de répréhensible, que certains endroits qui concernoient la Jurisdiction temporelle; que dans les écrits d'un autre, il auroit pû les faire censurer; mais qu'il avoit pour lui une estime particuliere, & qu'il étoit persuadé qu'on ne devoit point chagriner un homme d'honneur, sous le prétexte qu'on ne pensoit pas comme lui sur des matieres qui n'appartenoient ni au dogme, ni à la discipline. Il finit par réiterer les témoignages d'estime & d'affection qu'il avoit, dit-il, pour un Sçavant tel

que lui, & lui accorde ſa bénédiction Apoſtolique.

Cette lettre rendit la ſérénité à M. Muratori, & fit évanouir toutes ſes inquiétudes ; mais ſa ſanté qui s'affoibliſſoit l'obligea d'interrompre ſon travail, pour ne s'occuper qu'à la rétablir. Il fit divers remedes qui réuſſirent pour un tems. Il prit l'air de la campagne, & revint à la ville, ſinon guéri, du moins très ſoulagé. Il profita de cette diſpoſition actuelle, pour mettre la derniere main à quelques écrits qu'il avoit avancés. Ses amis ſe flatterent de le poſſéder encore quelques années. Mais leur eſpérance fut courte : la maladie ſe déclara de nouveau ; les incommodités ſe multiplierent ; il perdit ſucceſſivement les yeux le 4 & le 7 Décembre 1749. la fiévre augmenta ; il ne fit plus que languir juſqu'au moment où Dieu l'appella à lui. Ce fut le 23 Janvier 1750. à l'âge de 77. ans On tranſporta ſon corps à ſainte Marie de Pompoſa. Ses funerailles y furent faites avec beaucoup de ſolennité, & honorées d'un grand concours de perſonnes de tout état. On mit ſur ſa tombe cette courte inſcription :

Hic jacent mortales exuviæ Ludovici Antonii Muratorii immortalis memoriæ viri.

On a gravé depuis l'inscription suivante au-dessus de la principale porte de la même Eglise :

Ludovico Antonio Muratorio
Hujus Ecclesiæ olim præposito,
Ambrosianæ, dein Estensis Bibliothecæ præfecto
Sub Rynaldo I. & Francisco III.
Mutinæ, Regii, Mirandulæ &c. Ducibus,
Viro compluribus editis libris celeberrimo,
In omni ferè scientiarum genere doctissimo,
Inter Litteratos sui ævi nemini secundo,
De Religione, Italiâ Litterisque optimè merito,
Regiæ Londinensis, Plerarumque Italiæ Academiarum sodali :
Qui Ecclesiam hanc vetustate collabantem
Suo ære instauravit,
Et sacrâ supellectile ditavit,
Obque in eâ institutum ac dotatum
Pium Caritatis opus,
Meritò pater pauperum appellandus.
Avunculo amantissimo & beneficentissimo
X. Kal. Februarii anno Jubilæi 1750.
Vitâ functo
Ætatis suæ 77.
Monumentum hoc mœrentes posuerunt
Nepotes ejus hæredes.

Afin de perpétuer son nom dans sa

famille, le Duc de Modene ordonna à François *Soli*, son neveu, de prendre le nom de son oncle.

L'Auteur de l'Eloge de M. Muratori a partagé les Ouvrages de ce Sçavant en trois classes. La premiere des Ecrits imprimés séparément. La deuxiéme de ceux qui se trouvent dans divers recueils. La troisiéme comprend ceux qui sont demeurés manuscrits. Je suivrai cette division.

On ne cite rien du défunt * avant l'année 1697. Cette année, voulant rendre utiles au public les grandes richesses de la fameuse Bibliothéque Ambrosienne, dont il avoit alors le soin, il fit part aux Sçavans d'une partie des découvertes qu'il y avoit faites. Il y avoit trouvé des piéces dont on n'avoit aucune connoissance, d'autres qu'on connoissoit, mais qu'on croyoit perdues, & qu'on désespéroit de pouvoir jamais retrouver. Il les rassembla, les revit avec soin, les enrichit de notes & de dissertations, & les publia en 2. vol. in 4° le premier en 1697. le deuxiéme en 1698. Le titre de ce recueil est: *Anecdota quæ ex Ambrosianæ Bibliothecæ codicibus nunc primùm eruit, notis & disquisitionibus auget Ludov. Anton. Muratorius, in eâdem*

* *Ouvrages de M. Muratori.*

Bibliothecâ Ambrosiani Collegii Doctor. Dans le premier volume M. Muratori a mis quatre Poemes de S. Paulin Evêque de Nole sur le jour de la naissance de S. Felix, qui est honoré au même lieu. Les notes dont il a enrichi ces quatre Poëmes, montrent beaucoup de discernement & une vaste lecture. Elles sont suivies de vingt-deux dissertations. Dans les premieres, il dit à peu près tout ce qu'on peut dire de Turcius Apronianus, d'Asterius son fils ; d'Avita, femme de Turcius & mere d'Asterius & d'Eunomia ; d'Albine si connue par sa noblesse & par sa sainteté ; de Therasie, femme de saint Paulin, digne d'un tel époux ; de Pinien, mari de Mélanie ; d'Emilius, Evêque de Benevent ; toutes personnes dont il est fait mention dans les poësies de S. Paulin. Dans la neuviéme & la dixiéme dissertation, M. Muratori examine les dignités que S. Paulin a possédées. Dans la onziéme il parle des actions les plus considérables du même ; dans la douziéme du tems de son Episcopat ; dans la treiziéme des édifices qu'il a fait construire dans la ville de Nole. La quatorziéme regarde Saint Felix, le tems qu'il a vêcu, & l'année de sa mort. Il recherche dans la quinziéme en quelle année les corps des S S. Martyrs Ger-

vais & Protais furent découverts par S. Ambroise, & il fait voir que ce fut en 386. Dans la seiziéme il traite des ornemens des Eglises, & de l'usage des cierges; dans la dix septiéme de la sépulture des anciens Chrétiens; dans la dix-huitiéme des vœux & des présens qu'on offroit pour honorer les Saints. Dans la dix-neuviéme il montre que le *Dies Natalis* qu'on trouve si souvent dans les Fastes sacrés & dans les Livres Ecclesiastiques, ne doit pas toujours s'entendre du jour de la mort des Saints. La vingtiéme est pour expliquer ce que saint Paulin a pensé des élemens. La vingt-uniéme est sur la figure de la Croix qui étoit à Nole, dont S. Paulin a fait la description. La vingt-deuxiéme est une espéce de recueil de fragmens des Ouvrages de S. Paulin qui ont été perdus. A la fin M. Muratori a donné par forme d'Appendice une dissertation touchant l'ancien droit de l'Archevêque de Milan sur l'Evêque de Pavie.

Le deuxiéme volume contient encore divers écrits anciens, avec des dissertations sur les Manichéens & les condamnations qui en ont été faites; sur la vie & les actions d'Eneas Sylvius, qui a été Pape sous le nom de Pie II. sur les Reliques, les Sanctuaires, les Huiles miraculeuses, & les saints Martyrs

Romains ; sur l'Auteur du Symbole *Quicumque ;* sur le jeûne des Quatre-tems; sur Guinifort Barzizio & la famille des Borromées. La derniere dissertation, qui est fort ample, regarde la Couronne de fer, dont on a coutume de couronner les Empereurs Romains à Pavie. M. Muratori y attaque l'opinion de ceux de Monza, soutenue & défendue par M. Fontanini. Cette Dissertation a été réimprimée seule à Lipsic.

En 1700. M. Muratori donna à Milan en cinq volumes, *Vita e Rime di Carlo Maria Magi.* C'est tout ce qu'en dit le P. *Zaccaria.* Magi ou Maggi étoit de l'Académie de la Crusca. Ses Poësies avoient déja paru en 1688. à Florence in 4°. selon le Catalogue de la Bibliothéque du Roi.

En 1703. il publia sous le nom de *Lamindus Pritanius, I Primi disegni della Republica Letteraria d'Italia rubati al Segreto, e donati alla curiosita degli altri eruditi,* à Naples in 8°. Ce petit ouvrage déplut à quelques gens lettrés d'Italie ; l'Auteur écouta leurs plaintes, y eut égard, & fit son Apologie dans une lettre pleine de sagesse & de modestie, ce qui est le caractére des vrais Sçavans. Il adressa cette lettre à *Generosi e Cortesi Letterati d'Italia.* Elle est dans le Journal d'Italie, Tome I. pag. 268.

En 1705. il entra dans les disputes sur la Grace, en donnant en Italie, sous le titre de Cologne, *Prolegomena in Lescii Crondermi elucidationem de divinæ gratiæ doctrinâ*, in 4°. Voici le titre entier de l'ouvrage sur lequel notre Sçavant a fait des Prolegomenes : *Lescii Crondermi elucidatio Augustinæ de divinâ gratiâ doctrinæ, quæ in libris Jansenii triplicem eclipsim passa est in triplici statu naturæ humanæ, innocentis, corruptæ & reparatæ.* Cet ouvrage avoit paru la même année 1705. à Rome, sous le titre de Cologne in 4°. & l'Auteur y avoit ajouté une traduction Latine d'un écrit de François *Dirois* pour justifier la condamnation des cinq propositions. M. Muratori l'attribue au même Auteur de qui l'on avoit imprimé en 1700. dans un recueil intitulé *Augustiniana Ecclesiæ doctrina à Cardinalis Sfondrati nodo explicata &c.* un autre écrit sous le titre de *Observationes in excerpta è libro cui Titulus, Nodus prædestinationis, &c.* Mais j'ai de la peine à croire que ces deux ouvrages viennent de la même main ; la doctrine n'en paroît pas exactement la même. Les *Observationes* furent envoyées de Milan à Rome au Cardinal Casanate ; & on les attribua dans le tems à un Théologien de l'ordre des Hermites de S. Augustin.

En 1706. M. Muratori revint à une matiere qui étoit plus de son goût, & sur laquelle il étoit aussi plus instruit ; il donna son Traité *Della perfetta Poësia Italiana* : il est en deux volumes in 4°. imprimés à Modene. Ce bel ouvrage a reparu dans la même forme à Venise en 1724. chez Sebastien Coleti, par les soins de Sebastien Pauli Religieux de Luques, avec les notes de l'Abbé Antoine Marie Salvini. La même année 1706. selon la *Bibliotheca Italiana*, édit. in 4°. p. 710. M. Muratori fit réimprimer à Modene en deux volumes in 4°. & avec de nouvelles observations les *Considerationi di Alessandro Tassoni, soprà le Rime del Petrarca, col confronto de' luoghi de' Poëti antichi di varie lingue, e col scelta delle annotazioni del Muzio ristrette, e parte esaminate.*

L'année 1708. vit paroître du même 1°. l'*Introduzione alle pace privati.* 2°. la premiere partie de son Traité *Del buon gusto.* 3°. divers Ecrits sur les disputes qui duroient entre le Saint Siege & la Cour de Modene au sujet des droits prétendus de part & d'autre sur la ville de *Comacchio*. Ce fief après avoir été enlevé aux Princes de Modene à qui il avoit été accordé par les Empereurs & l'Empire Romain, avoit été rendu à la Mai-

fond'Este par l'Empereur Romain. Delà le renouvellement des disputes. On écrivit de part & d'autre. Laurent Zaccagni & Juste Fontanini prirent la défense des prétentions de la Cour de Rome; les droits de la Maison d'Este furent soutenus par M. Muratori. Ce dernier fit sur ce sujet en 1708. *Osservationi soprá una lettera intitolata: Il dominio temporale della Sede Apostolica soprà la Citta di Comacchio*, à Modene in-fol. la lettre est de M. Fontanini. Le P. Zaccaria dit que les observations de M. Muratori furent traduites en François & imprimées à la Haye en 1710. M. l'Abbé Lenglet dit que ce fut en 1713. à Utrecht. Voyez son Catalogue des Historiens au Tome III. de sa Méthode pour étudier l'histoire, édit. de 1735, in-4°. p. 285. En 1710. M. Muratori composa sur le meme sujet une Requête à l'Empereur Joseph au nom de Ranauld d'Este Duc de Modene : elle est in-folio, & en Italien. On lui doit encore, *Questioni Comacchiesi*, en 1711. à Modene, in-folio ; & *Piena esposizione dei diritti Imperiali ed Estensi soprá la Citta di Comacchio*, ibid. in-fol. On a réuni la plûpart des écrits faits dans cette dispute dans un recueil qui a paru à Francfort.

Pendant le cours de cette contesta-

tion, M. Muratori donna en 1709. à Padoue un recueil in-4°. de divers écrits d'Auteurs Grecs : *Anecdota Græca, quæ ex mſſ. codicibus nunc primùm eruit, Latio donat, notis & diſquiſitionibus auget Lud. Ant. Muratorius.* Ce recueil contient 228 Epigrammes de St. Gregoire de Nazianze; 45 lettres de Firmus, Evêque de Céſarée ; 4 de l'Empereur Julien ; & une ſuppoſée au Pape Jules I. Chaque piéce eſt éclaircie par des notes ; & il y a 4. diſſertations. Dans la premiere l'Auteur traite *de Syniſactis & Agapetis.* Il parle dans la deuxiéme du retranchement des Agapes, ou feſtins de charité, qui étoient en uſage dans la primitive Egliſe. La troiſiéme roule ſur les ſepulchres des anciens Chrétiens. La quatriéme eſt ſur la lettre qui a été publiée ſous le nom de Jules I.

Le P. Zaccaria dit que ſelon le Journal de Florence & quelques autres, M. Muratori donna en 1708. *le Rime del Petrarca colle conſiderazioni del Taſſoni, Muzio e Muratori.* Il ajoute que d'autres reculent cette édition juſqu'en 1711. ceux-ci ont raiſon. L'ouvrage eſt de 1711. à Modene in-4°. le titre entier eſt : *Le Rime del Petrarca, riſcontrate coi teſti à penna della libraria Eſtenſe, e coi frammenti dell' originale d'eſſo-*

poëta ; s'aggiungono le Considerazioni rivedute e ampliate d'Alessandro Tassoni ; le annotazioni di Girolamo Muzio, & le osservazioni di Lud. Ant. Muratori. Les zélés partisans de Petrarque virent avec peine les réflexions de M. Muratori ; elles furent attaquées par plusieurs. Je ne trouve nulle part que le sçavant Italien ait répondu à ces critiques. En 1713. il donna le T. 3. & le T. 4. de ses *Anecdota Græca.* Le Tome deuxiéme avoit suivi le premier de près ; & à la fin l'Auteur avoit donné le Catalogue des pieces qu'il devoit faire entrer dans les suivans.

En 1714. il écrivit sur la peste un Traité qui parut à Modene in-8. le titre est : *Del Governo della peste, e delle maniere di guardarsene.* Ce Traité a été réimprimé au même lieu en 1721. avec la Relation de la peste de Marseille, des observations, & des additions sur le premier Traité. Ce recueil a été de nouveau imprimé à Turin, à Milan, à Brescia, à Pesaro, à Naples ; & l'on en a une traduction Angloise. La même année 1714. M. Muratori fit imprimer à Paris in-4o. *Lamindi Pritanii de ingeniorum moderatione in Religionis negotio, ubi quæ jura, quæ fræna futura sint homini Christiano in inquirendâ & tradendâ veritate, ostenditur ; & Sanctus*

Augustinus vindicatur à multiplici censurâ Joannis Phereponi. Ce *Phereponus* est le fameux Jean le Clerc. Il y a beaucoup de Philosophie & de Théologie dans cet ouvrage, qui a été réimprimé en 1715. à Cologne, en 1721. à Venise, à Verone & à Francfort. Un Bénédictin de Saltzbourg ayant attaqué cet ouvrage & l'Auteur dans un discours prononcé publiquement dans l'Eglise de Notre-Dame de ladite ville, Jean Baptiste Gaspari de Trente prit la defense du sçavant Italien dans un livre imprimé à Cologne, intitulé, *Adisi dæmonis Philoromæi vindiciæ adversùs Sycophantas Juvavienses.*

En 1715. M. Muratori fit réimprimer la premiere partie de son Traité *del buon gusto nelle scienze e nell' Arti*, & y joignit une deuxiéme partie. C'est un in-12. il parut à Naples sous le titre de Cologne ; & il fut réimprimé à Venise en 1716. J'en ai sous les yeux une deuxiéme édition de Venise faite en 1742. l'Editeur qui prend le nom de *Biagio Majoli* a fait réimprimer dans la premiere partie les *I primi disegni della Republica Letteraria d'Italia esposti al publico da Lamindo Pritanio*, c'est-à-dire, de M. Muratori ; & l'*Introduzione all' opore del Pritanio, cioè la Teoria del buon gusto di Bernardo Trevisano.* L'écrit de

M. Bernard Trevisano, Gentilhomme Vénitien, avoit paru dès 1708.

Les bienfaits qui attachoient M. Muratori à la maison d'Este, l'engagerent à faire connoître cette illustre maison par une Généalogie historique, dont il publia le premier volume à Modene en 1717. in-fol. & le deuxiéme en 1740. l'Auteur de la *Bibliotheca Italiana* [p. 84. édit. in-4°.] propose cet ouvrage comme un modéle que devroient prendre tous ceux qui entreprennent d'écrire l'histoire des grandes familles. Le titre de celui de M. Muratori est *delle Antichita Estensi ed Italiane.* On sent bien qu'il ne dut pas manquer cette occasion, pour exposer les raisons & les fondemens des prétentions de la Maison d'Este sur le Duché de Ferrare; aussi entre-t'il sur cela dans un grand détail & qui paroît satisfaisant. En 1720. il reprit la plume pour répondre à quelques écrits qui avoient encore été faits sur la dispute concernant la ville de Comacchio. On cite du moins un écrit de lui qui parut sur ce sujet à Modene in-fol. sous ce titre: *Disamina d'una scrittura intitolata: Risposta à varie scritture in proposto della controversia di Comacchio.* La même année il donna la vie du P. Paul Segneri, le jeune, Jésuite, avec des exercices spirituels selon

la méthode de ce Pere : [*La vita del Paolo Segneri juniore della Compagnia di Giesu , ed Esercizi spirituali secondo il methodo del medesimo Padre*, 2. vol. in-16.] La maniere dont l'Auteur s'explique sur la dévotion à la Sainte Vierge, dont il reprenoit quelques abus, fit de la peine au Pere Mancusi, Jésuite, qui crut y trouver la dévotion même à la Sainte Vierge attaquée, & se fit un devoir de la venger dans les *Trionfi della divozione della Madre di Dio* , ouvrage imprimé à Modene en 1742. Si M. Muratori étoit tombé dans quelque excès, le mal, comme on voit, avoit eu tous le tems de faire du progrès.

Avant 1720. notre Sçavant avoit conçu un dessein, dont l'execution avoit de quoi effrayer les écrivains même les plus laborieux, qu'il entreprit cependant, & qu'il remplit avec tout le succès qu'on avoit lieu d'attendre de son amour pour le travail & de la vaste étendue de ses connoissances. Je parle de sa collection des Ecrivains de l'Histoire d'Italie, dont on a 27 volumes in-folio. M. Muratori fit part de son projet à M. Argelati, Biblothécaire de la Bibliothéque de l'Empereur à Milan, * qui l'approuva, & promit

* Biblioth. Italique. T. I. Art. 1.

d'y concourir autant qu'il ſeroit en lui. Il fut conclu que l'on imprimeroit ce recueil à Milan, où l'on trouveroit la plûpart des Manuſcrits qui devoient y entrer, ſoit dans la Bibliothéque Ambroſienne, ſoit dans celle de M. le Comte Archiato. Ce Seigneur promit en effet toute ſa protection pour l'exécution. Pluſieurs autres Gentilshommes contribuerent, même ſans en être requis, aux dépenſes qui étoient indiſpenſables pour une pareille collection. On aſſûre que ſeize d'entr'eux donnerent chacun quatre mille écus. Ces Meſſieurs formerent par-là une ſociété, qui s'aſſembla d'abord dans le Collége public de Milan, appellé ſans doute *le Palais :* car c'eſt de ce lieu de leurs premieres aſſemblées, qu'ils prirent le nom de *Socii Palatini*, & donnerent à leur Société celui de *Societas Palatina.* Dès que leur imprimerie fut pourvûe des choſes néceſſaires pour leur entrepriſe, & qu'ils furent prêts à la faire travailler, Mr. le Comte Jerôme Colloredo, Gouverneur du Milanois, leur offrit de la placer dans ſon Palais ; & c'eſt-là où ce beau Recueil, le premier Ouvrage qui ſoit ſorti de cette magnifique Imprimerie, a été imprimé. Le I. Volume parut en 1723. & les autres furent donnés ſucceſſivement juſqu'en

1738. Comme le titre en fait connoître, au moins en partie, l'étendue & les richesses, je crois devoir le rapporter en entier; ce Titre est : *Rerum Italicarum Scriptores ab Anno Æræ Christianæ quingentesimo ad millesimum quingentesimum... Ludov. Ant. Muratorius Serenissimi Ducis Mutinæ Bibliothecæ præfectus collegit, ordinavit, & præfationibus auxit; nonnullos ipse, alios verò Mediolanenses Palatini Socii, ad Manuscriptorum codicum fidem exactos, summoque labore ac diligentiâ castigatos, variis lectionibus & Notis tam editis veterum Eruditorum, quàm novissimis auxere: Additis ad plenius operis, & universæ Italicæ Historiæ ornamentum, novis Tabulis Geographicis, & variis Langobardorum Regum, Imperatorum, aliorumque Principum Diplomatibus, quæ ab ipsis autographis describere licuit, vel nunc primùm vulgatis, vel emendatis, nec non antiquo characterum specimine, & Figuris æneis.* Tous les Journaux de France, d'Italie, d'Allemagne, ont parlé avec avantage de cette collection; & l'on ne peut trop la louer. Les Sçavans qui y ont travaillé ont fait par-là un grand honneur à la Littérature, en même tems qu'ils s'en sont fait un infini à eux-mêmes. M. le Marquis Maffei est du même sentiment, comme on le voit

voit par ce qu'il en dit dans ses *Osservazioni Letterarie*, à Verone 1737. Tome I. Art. 3. On a cependant censuré l'édition que ces sçavans Editeurs ont donnée des Chroniques de Jean, de Mathieu & de Philippe Villani. On a prétendu qu'on y pouvoit apporter plus de soin, & rendre cette édition plus exacte, si l'on eût consulté plus de Manuscrits. On trouve ces reproches étendus, développés, détaillés dans une lettre Italienne, dont je n'ai vû que la traduction Françoise, qui est imprimée dans la *Bibliotheque Italique*, Tome VIII. Article 7. Mais il paroît qu'on a fait évanouir ces reproches, dans la réponse faite à cette lettre, & dont on a un long extrait dans la même *Bibliothéque Italique*, Tome X. Article 8.

Quelque occupé que M. Muratori fût de l'immense collection dont je viens de parler, son amour pour le travail, & le soin qu'il avoit de ménager son tems, lui laisserent encore assez de loisir pour se délasser par d'autres travaux. En 1723 même il publia, *Trattato morale della carita Cristiana, in quanto essa é l'amor del pross.mo.* C'est un Vol. in-4°. imprimé à Modene, réimprimé depuis à Venise, & traduit en François depuis quelques années. On y a joint à la fin de l'ouvrage trois

discours sur la charité Chrétienne ; prononcés en 1721. par M. l'Abbé Carlo Francesco Badia dans la Cathédrale de Modene, en présence de la Compagnie de la Charité érigée dans cette ville. On a de longs èxtraits de ce Traité dans la Bibliothéque Italique, T. 16. Art. V. & T. 17. même Article.

En 1727. il fit imprimer à Milan, sous le titre de Berne, in-4°. le recueil de divers ouvrages de Castelvetro ; & il y joignit une vie de cet Ecrivain : *Opere varie critiche di Lodovico Castelvetro, Gentiluomo Modenese, non piu stampate, colla vita dell' autore.* En 1730. il prit parti dans la dispute arrivée à l'occasion du corps de S. Augustin, Evêque d'Hippone, découvert à Pavie. L'ouvrage qu'il fit sur cela a pour titre : *Motivi di credere tuttavia ascoso, e non iscoperto in Pavia l'anno 1695. il sacro corpo di S. Agostino*, à Trente, peut-être à Lucques, in-4°. Cet écrit, le plus solide qui ait été fait en faveur des Chanoines Réguliers intéressés dans cette affaire, vint trop tard ; la cause étoit finie. En 1735. il publia *Filosofia Morale*, à Vérone in-4°. réimprimée l'année suivante à Milan, & en 1737. à Naples, avec une Préface d'Ignace Marie Como, où l'on a

inséré un Catalogue des ouvrages de M. Muratori qui avoient paru jusqu'à cette année. La Philosophie Morale a eu encore une deuxiéme édition faite à Vérone. La même année 1735. parurent deux autres écrits du même. 1. *Trattato della forza dell' intendimento Umano, o sia il Pirronismo confutato*, à Venise. 2. *La vita del Marchese Giov. Giuseppe Orsi*, à Modene. Cette vie est curieuse & bien faite. On avoit déja un éloge du Marquis Orsi dans les Mémoires de Trévoux du mois de Juin 1734.

M. Fontanini ayant fait paroître en 1736. son Traité *della Eloquenza Italiana*, & le Traité ayant déplu à cause de la liberté avec laquelle l'Auteur porte ses jugemens de divers Ecrivains qui méritoient plus de ménagement, M. Muratori fit à son tour un examen critique de cet ouvrage. Le premier examen parut en 1737. & ne tarda pas à être suivi de deux autres, tous trois en Italien. M. Maffei attaqua le même ouvrage dans ses *Osservazioni letterarie*, T. 2. Art. VII. & les réflexions qu'il fit sur cela furent réimprimées avec 3 examens de M. Muratori en 1739. à Venise, sous le titre de *Roveredo*.

La grande Collection des Auteurs de l'Histoire d'Italie n'occupant plus

notre Savant, il pensa à une autre ; qu'il commença en 1738. & qu'il finit en 1743. Cette nouvelle collection forme six Vol. in-folio. Son titre est : *Antiquitates Italicæ medii ævi , sive dissertationes de moribus Italici populi , ab inclinatione Romani Imperii usque ad an.* 1500. Ce Recueil , fruit des voyages que l'Auteur fit en 1714. & 1715. pour examiner les archives de divers endroits de l'Italie, est rempli de chartes, de Diplômes, de lettres, de chroniques & de morceaux d'Histoire importans, qui n'avoient pas été publiés. Les Savans y ont trouvé beaucoup de fautes & de méprises ; & l'on en a relevé plusieurs dans les Journaux & autres ouvrages.

Ce fut encore en 1738. que M. Muratori attaqua avec beaucoup de solidité l'ouvrage de Thomas Burnet Anglois *De Statu mortuorum*. Sa réfutation parut à Verone in-4°. sous ce titre : *De Paradiso Regnique cœlestis gloriâ, non exspectatâ corporum Resurrectione , justis à Deo conlatâ.* Il joignit à la fin le Traité de S Cyprien *De Mortalitate*, sur l'édition faite en 1700.

En 1739. on vit sortir de sa plume *Vita d'Alessandro Tassoni* , à Modene ; & cette vie orne l'édition qui fut faite la même année à Venise de la *Secchia rapita*, Poëme du même Tassoni, &

icelle qui fut donnée à Modene en 1744.

Depuis 1739. jusqu'en 1743. il donna un Recueil d'anciennes inscriptions en six vol. in-folio. *Novus Thesaurus veterum Inscriptionum, in præcipuis earumdem collectionibus hactenùs prætermissarum*, à Milan. M. l'Abbé Lenglet [Supplement à sa Méthode de l'Hist. in-4°. T. 2. p. 246.] dit que cet ouvrage est un des plus amples & des plus détaillés que nous ayons en ce genre; & qu'il est d'autant plus considérable qu'il contient des inscriptions, que ni Gruter, ni Reinesius, ni aucun autre n'avoit mises dans leurs collections. Il devoit ajouter que l'habile Collecteur n'est trop souvent qu'un guide peu fidele dans les inscriptions qu'il a copiées, & dans les explications qu'il en donne. J'ai en cela pour garands, I. *Specimen notarum & emendationum ad Græcas Inscriptiones à celeberrimo Muratorio editas*, par Jean Henri Leich, mort à Lipsic le 10 Mai 1750. Ce *Specimen* est dans le T. 1. des *Miscellanea Lipsiensia nova*, T. 1. 1740. II. *Henrici Cannegieter Epistola de Inscriptionibus quibusdam sylloges Muratorianæ*, insérée par Jacques Philippe Dorville dans le T. 4. des *Miscellaneæ Observationes criticæ novæ*. III. *De Græcis Thesauri novi Muratoria-*

ni marmoribus quibusdam metricis d'atrita, *autore Hagembuchio*, à Zurich 1743. IV. *Lapidum vetustorum Epigrammata, & periculum animadversionum in aliquot classica marmorum Syntagmata, accurante Christophoro Saxio*, à Lipsic 1746. depuis la page 58. jusqu'à 83. Enfin j'ai pour garands plusieurs écrits qui se trouvent dans le Recueil de Calogera.

M. Muratori ne vit pas ces critiques, ou négligea d'y répondre. Peut-être aussi qu'il avoua en secret les fautes [illegible] reprochoit, & qu'il en auqu'on lui [illegible] de son viroit profité, si l'on eût [illegible] vant de nouvelles éditions des ouv[illegible]ges qui les contenoient. Car il aimoit la vérité, & il en a donné souvent des preuves.

En 1740. il fit présent au Public d'un Traité contre la Superstition : *Antonii Lampridii de Superstitione vitandâ Liber*, à Milan [Venise] in-4°. réimprimé en 1743. Ce Traité eut aussi des Censeurs, auxquels l'Auteur répondit par quelques lettres qui parurent en 1743. sous ce titre : *Ferdinandi Valdesii Epistolæ, seu Appendix ad librum Antonii Lampridii de Superstitione vitandâ*, à Milan [Venise] in-4°. L'année précédente il avoit entrepris de faire connoître les défauts de la Jurisprudence : *De i difetti della Giurisprudenza*, à Venise 1742.

in-fol. & ensuite à Naples, in-4°. & à Trente, in-12. Jean Antoine Querini, Avocat à Venise, y opposa en 1743. *La Giurisprudenza senza difetti, che da se medesima si defende contro il trattato del Signore Lodov. Ant. Muratori.* La même année 1743. M. Muratori fit, *Cristianesimo felice nelle Missioni dé Padri della Compagnia di Giesu nel Paraguay.* C'est un vol. in-4°. dont la premiere partie fut donnée seule, & qui reparut à Venise avec la deuxiéme en 1749.

En 1744. M. Muratori quoique fort avancé en âge, & d'ailleurs commençant à sentir que la continuité de ses travaux qu'il n'avoit jamais interrompus, avoit épuisé ses forces, eut le courage d'entreprendre de courir encore une vaste carriere, qui auroit pû effrayer même un écrivain beaucoup plus jeune. Il voyoit avec une sorte de peine, dit le Journal des Savans du mois d'Août 1750. que tout ce qui concerne la partie de l'Histoire Civile d'Italie, n'étoit point encore suffisamment éclairci, & qu'elle avoit besoin d'être traitée avec plus d'exactitude & d'étendue. Il crut donc devoir se charger d'un travail dont tout le monde sentoit, comme lui, la nécessité, mais que personne cependant n'avoit le courage d'entre-

prendre. Il donna le premier vol. en 1744. & les autres se suivirent de près. Il y a 12 Tomes in-4°. imprimés à Venise, sous le titre de Milan : *Annali d'Italia dal principio dell' Era volgare sino all' anno* 1500. On a traduit cet ouvrage en Allemand, & imprimé à Lipsic ; & l'on assure que l'on pense à le donner en François à Paris. Le Journal des Savans qui a commencé à rendre compte de cet ouvrage en 1750. en censure divers endroits. D'autres Journaux ont pareillement exercé leur critique sur le même livre, & il y a lieu de croire qu'un Lecteur très-instruit pourroit encore y appercevoir d'autres taches ; ce qui n'empêche pas cependant que ce ne soit un ouvrage estimable, & qui fait beaucoup d'honneur à son Auteur.

Pendant que M. Muratori y travailloit, il publia encore en 1745. à Venise, un Traité *della forza, della fantasia umana :* En 1747. à Modene, in-4°. *Lusitanæ Ecclesiæ Religio in administrando Pœnitentiæ Sacramento. Della Regolata devozion de' Cristiani*, à Venise, réimprimé en 1748. & en 1749. & dont on a des éditions de Florence, & de Trente. *Vita di Benedetto Giacobini præposto di Varallo*, à Padoue. En 1748. *Liturgia Romana Vetus*, en 2 Tomes

à Venise ; & *Raccolta di scritture concernenti la diminuzione delle feste di precetto*, à Lucques. En 1749. *De nævis in Religionem incurrentibus, sive Apologia Epistolæ à SS. D.N. Benedicto XIV. ad Episcopum Augustanum scripta*, à Lucques. *Della publica felicita, oggetto de' buoni Principi*, ibid. ou plutôt à Venise, & depuis réellement à Lucques. *Dissertazione sull' insigne Tavola di bronzo spettante à fanciulli e fanciulle alimentari de Trajano Augusto in Italia, dissotterata nel Territorio di Piacenza l'anno* 1747 à Florence 1750. *Dei pregi dell' Eloquenza popolare, esposti da L. A. Muratorio*, à Venise, in-8°. Cet écrit n'a paru qu'après la mort de l'Auteur.

La deuxiéme classe des ouvrages de M. Muratori mentionnés par le Pere Zaccaria, contient divers écrits réunis à d'autres de divers Auteurs ; savoir, 1. *Lettera al celebre Signore Leibnizio intorno alla discendenza della casa d'Este, e sua unione con quella di Brunswic* : cette lettre a été insérée par le sçavant Jean-Jacques Leibnitz dans le Tome troisiéme de ses *Scriptores rerum Brunswicensium*, qui ont paru en 1707. & années suivantes à Hanovre en 3 vol. in-folio. 2. *Vita Caroli Sigonii.* Cette vie orne la belle Edition des œuvres de Sigonius, qui est dûe aux soins de Philippe Ar-

gelati, de Bologne, & qui a paru à Milan en 7 vol. in folio, depuis 1732. jusqu'en 1737. 3. *Vita di Francesco Lemene*, dans les *Vite de gli Arcadi*, à Rome 1708. 4. *Vita Francisci Torti*, à la tête des ouvrages de ce Médecin Italien, imprimés à Venise en 1743. 5. *Lettera in difesa di Lucano*, dans un recueil de lettres en faveur de M. le Marquis Orsi, donné en 1735. 6. *Lettera al Signore Apostolozeno intorno alle cagioni della dimora di Torquato Tasso in S. Anna di Ferrara*, dans l'Edition des œuvres du Tasse, donnée à Venise en 1735. 7. *Giudizio del Muratorio intorno la dissertazione Latina de Jejunio cum esu carnium conjungendo. &c.* Ce jugement a été attaqué par le P. Monti, Jésuite de Modene, Lecteur en Théologie morale dans l'Université de Parme : on le trouve avec plusieurs pieces sur le même sujet. 8. *Dissertazione sopra un' inscrizione ritrovata nella citta di Spello*, dans les *Opuscoli scientifice*, &c. de Calogera, T. XI. 9. *Lettera intorno ad una inscrizione spettante la Citta di Fréjus*, dans le même recueil Tome 31. 10. *Dissertazione sopra i servi e liberti Antichi*, dans le Tome I. des *Memorie della Societa Colombaria*. 11. *Judicium sive Placitum Ravennæ in Monasterio classensi habitum à Silvestro II. Pontif. Max. & Ottone*

III. Augusto, inque idem judicium annotationes, au T. V. *Symb. Gorian.* dans lequel on a aussi réimprimé la dissertation du même, *Sulla Tavola Piacentina.* 12. *Dissertazione sopra l'Ascia sepolcrale*, dans le T. 2. in-4°. des Mémoires de l'Académie Etrusque de Cortonne. M. le Marquis Maffei fait plusieurs réflexions sur cette dissertation dans le T. 4. de ses *Osservazioni Letterarie*, Art. IV. pag. 223. & suiv. où il rend compte des écrits qui sont dans le deuxiéme Tome des Mémoires de l'Académie de Cortone. Dom Jacques Martin, Bénédictin, a pareillement censuré ou contredit divers endroits de la dissertation de M. Muratori, dans son *Explication de divers Monumens*, &c.

Notre savant Italien a laissé plusieurs autres ouvrages Manuscrits, entr'autres un abregé de ses Antiquités Italiennes; plusieurs lettres à une Angloise Protestante sous le nom d'une Angloise Catholique: sur la diminution ou retranchement des Fêtes; sur la dévotion à la Sainte Vierge. On a commencé à imprimer le premier ouvrage; le Tome I. paroît sous ce titre: *Dissertazioni sopra le Antichita Italiane, gia composte, e publicate in Latino dal Ludov. Ant. Muratori, e da esso poscia compendiate, e trasportate nell' Italiana favella : opera*

postuma data in luce dal Giov. Franc. Soli Muratori suo nipote, in-4o. On a aussi imprimé deux de ses Letttres dans l'ouvrage intitulé : *di Federico Valignani Marchese di Cepagatti Panegirico e Rime, per Carlo VII. Borbone, Re delle due Sicilie, &c Con vari opuscoli alla Maesta sua consegrati*, à Naples 1751. in 8o. Des deux lettres de M. Muratori insérées dans ce recueil, la seconde est sur les lettres Juives & leur Auteur, M. le Marquis d'Argens.

ARTICLE LXXXVII.

Remarques sur quelques Evénemens de l'Histoire de France sous Louis XIII.

A. LE mariage de Louis XIII. avec l'Infante Anne d'Autriche, & celui de Philippe Prince d'Espagne avec Elisabeth de France, sœur ainée de Louis XIII. furent conclus par l'entremise du Grand Duc de Toscane Cosme de Médicis. La publication s'en fit à Paris le 25 Mars 1612. mais ils n'eurent lieu que sur la fin de 1615. Cette double alliance déplaisoit à beaucoup de gens. Les P. Réformés craignoient que la France & l'Espagne ne

voulussent se réunir pour les accabler. Les Princes du Sang, les autres Princes & la plûpart des Grands Seigneurs, irrités contre la Reine Mere dont le Maréchal d'Ancre dirigeoit toutes les démarches, travailloient ouvertement à rompre les deux Mariages. Il parut à cette occasion une infinité d'écrits pour & contre. On faisoit beaucoup valoir en faveur des mécontens l'objection tirée de l'antipathie des deux peuples, d'autant mieux prouvée, disoit-on, que les Espagnols étoient reconnus de tout tems pour ennemis jurés de la Couronne. On répondoit que cette prétendue inimitié n'étoit qu'une chimere, & qu'il n'y avoit point de nation avec qui la France eût contracté autant d'alliances par mariages qu'avec l'Espagne ; & on le prouvoit par plus de vingt exemples, en remontant jusques à Chilperic fils de Clotaire I. qui épousa Galsonde, fille d'Atanachilde Roi des Goths.

Mais un Ecrivain du parti de la Reine Mere voulant terminer toutes ces discussions de politique, soutint que le Ciel montroit clairement que le mariage du Roi & de l'Infante étoit convenable, puisque l'on y voyoit *une merveilleuse & très-héroïque correspondance entre les deux sujets* ; ce que l'Auteur prouvoit ainsi. [Le nom de *Loys de*

Bourbon contient treize lettres ; il avoit treize ans lorsque le Mariage fut résolu, & il est le treiziéme Roi de France du nom de *Loys*. L'Infante *Anne d'Autriche* a aussi treize lettres en son nom; son âge est de treize ans, & treize Infantes de même nom se trouvent dans la Maison d'Espagne. La Stature réciproque de leurs corps est tellement égale, qu'il semble que la nature ait dérobé le compas à la Mathématique, ou pris sur l'un le modéle de l'autre. Leurs conditions sont tellement égales, qu'ils ne peuvent se plaindre l'un de l'autre, puisqu'un Catholique donne ce qu'un Très-Chrétien reçoit.] Que pouvoit-on répondre à de pareilles démonstrations ? Le Défenseur de la Reine mere devoit ajoûter que Louis XIII. & Anne d'Autriche étoient tous deux de la même année & du même mois. Ces combinaisons de lettres, ces remarques sur les nombres étoient extrêmement en vogue dans ce tems-là ; on les regardoit comme un grand effort d'imagination. » J'ai „ vû, *dit M. de l'Estoile (a)* la recherche „ curieuse sur le nombre de 14. par „ rapport au feu Roi [Henri IV.] Il „ est né 14 siécles, 14 décades, & „ 14 ans après la Nativité de J. C. Le

(*a*) *Mémoires* de l'Estoile, T. II. p. 344.

„ premier jour qu'il a vû a été le 14
„ Décembre, & le dernier le 14 Mai.
„ Il a vécu quatre fois 14 ans, quatre
„ fois 14 jours & 14 semaines; il y a
„ 14 lettres en son nom, &c.« *Difficiles nugæ.* Ainsi l'Abbé de Morgues, dans son Oraison funébre de Marie de Médicis, a dit que cette Reine *Mere de trois Rois; mourut dans la ville des trois Rois*, [Cologne] *le trois de Juillet.* Cette Oraison Funebre qui a pour titre: *Les deux Faces de la Vie & de la Mort de Marie de Médicis Reine de France, &c.* se trouve à la fin du deuxiéme volume des *Pieces curieuses pour la défense de la Reine Mere ensuite de celles du Sieur de Saint Germain* [l'Abbé de Morgues]: c'est un recueil des plus violentes satyres qu'on ait publiées contre le Cardinal de Richelieu.

B. Le Maréchal d'Ancre & sa femme avoient pris un tel ascendant sur l'esprit de la Reine Mere, que le peuple croyoit bonnement qu'ils n'avoient pû parvenir à une si grande faveur, que par le secours de la Magie. Ce fut en conséquence de ces idées puériles, & en même tems pour annoncer au public que le Maréchal & son épouse devoient s'attendre à périr misérablement comme tous les Sorciers, qu'on publia en 1615. un petit livre intitulé: *Histoire épouvan-*

table de deux Magiciens étranglés par le Diable dans Paris la semaine Sainte.

Le premier de ces magiciens étoit Cosme Ruggieri, Abbé de S. Mahé en Basse-Bretagne, connu dans notre Histoire sous le nom de Cosme le Florentin. Il vint en France à la suite de Catherine de Médicis, & on le regardoit comme un Astrologue & un Négromant du premier ordre. Il se trouva mêlé dans le procès de Coconas & de la Mole, ayant promis à ce dernier qu'il lui feroit des images de cire, les unes pour rendre les femmes sensibles, les autres pour faire mourir de langueur telles personnes qu'on voudroit. Le Parlement le condamna aux galeres; mais il en fut tiré par quelques Courtisans, ou même par Catherine de Médicis, toujours portée à favoriser ceux qui flattoient son goût pour les superstitions. En 1597. Henri IV. étant à Nantes, deux particuliers donnerent avis que Ruggieri vouloit attenter à la vie de Sa Majesté par les voies détestables de la magie; que sous prétexte qu'il sçavoir peindre, on lui avoit donné une chambre dans le Château; qu'il y avoit fait une figure de cire ressemblante au Roi, qu'il perçoit tous les jours en prononçant de certaines paroles barbares, pour le faire mourir de langueur. Les

accusateurs donnerent leur mémoire signé de leur main. Le Roi commit le Président de Thou & M. Turcant pour en informer.

M. de Thou, qui n'ignoroit pas que Ruggieri étoit le même qu'on avoit mis à la question en 1574. pour de pareils maléfices, l'interrogeant là-dessus, * il répondit que c'étoit une calomnie de ses ennemis; que ses Juges avoient reconnu son innocence, & l'avoient élargi d'une maniere honorable; qu'il étoit vrai qu'il avoit une connoissance particuliere de l'Astrologie, & que peu de gens pouvoient, aussi bien que lui, prendre le point de la Nativité; que par ce moyen il avoit prédit plusieurs événemens à quantité de personnes; que cela avoit donné lieu de l'accuser d'avoir commerce avec les mauvais Esprits; mais qu'en tout cela il n'y avoit rien que de naturel; que s'il avoit réussi dans ses prédictions, on n'en devoit pas conclure qu'il fût coupable; que l'affection qu'il avoit conservée pour sa Majesté depuis tant d'années, étoit une preuve de son innocence, & de son aversion pour le crime dont on l'acccusoit.

* Je me sers de la Traduction des Mémoires de la Vie de M. de Thou. p. 346. édit. in-12.

Qu'après la journée de la S. Barthelemi, le Roi de Navarre & le Prince de Condé étant au pouvoir du Roi, la Reine mere qui avoit beaucoup de créance de lui, lui demanda la nativité de ces Princes ; qu'il lui répondit qu'il l'avoit prise exactement, & que suivant les principes de son Art, l'Etat n'avoit rien à craindre de leur part ; que cette assûrance les sauva, & les garantit des desseins qu'on avoit formés contre leurs vies ; qu'il s'en étoit ouvert à François de la Noüe, qui vint à la Cour dans ce tems-là ; qu'il l'engagea à le faire sçavoir adroitement à ces Princes, & à les avertir de sa part, que s'ils vouloient éviter le péril qui les menaçoit, ils justifiassent par leur conduite ce qu'il avoit répondu à la Reine ; que la seule affection qu'il leur portoit, lui avoit dicté cette réponse, & non l'expérience de son Art, puisque l'affaire étoit de sa nature impénétrable à l'Astrologie ; qu'il croyoit que Sa Majesté n'avoit pas oublié un si grand service, persuadé qu'après des preuves si certaines de son affection, la générosité du Roi ne lui permettroit pas de le voir tous les jours exposé à de pareilles calomnies. M. de Thou rapporta cette réponse à Sa Majesté. Ce Prince après avoir fait quelques tours dans sa cham-

bre, lui dit qu'il s'en ſouvenoit, & qu'il étoit vrai que la Noüë lui en avoit parlé; mais qu'il ne mettoit ſa confiance qu'en Dieu, & qu'il ne craignoit rien de ces ſortes de charmes, qui n'ont de pouvoir que ſur ceux qui ſe défient de la divine Providence. Ainſi ceſſerent les pourſuites contre Ruggieri, que l'on mit en liberté. Il s'étoit adroitement inſinué dans l'eſprit des Dames de la Cour, & par leur moyen le Roi lui avoit promis ſa grace ſecretement.

Ce fourbe revint à Paris, & y vêcut long-tems de ſon métier d'Aſtrologue. Depuis 1604. il publia chaque année des Almanachs ſous les différens noms de *Querberus*, de *Vannerus*, & du *Pélerin pleureux de Savoie*; & comme il étoit homme de Lettres, il enrichiſſoit ſes Ephémerides de Sentences tirées des bons Auteurs Latins. Ses amis le voyant accablé de vieilleſſe & d'infirmités, lui conſeillerent deux jours avant ſa mort de penſer à Dieu, & appellerent le Curé de la Parroiſſe; mais il ne voulut pas le voir: on fit venir des Capucins, il ſe mocqua d'eux; ſur ce qu'on lui repréſenta qu'il devoit craindre le jugement dernier, & implorer la miſéricorde du Seigneur, *Inſenſés que vous êtes*, leur dit-il, *il n'y a point d'autres diables, que les ennemis qui nous tour-*

mentent dans le monde, ni d'autre Dieu, que les Rois & les Princes: qui peuvent seuls nous avancer & nous faire du bien. Ainsi mourut athée ce vieux scélérat, qu'on s'imaginoit avoir des liaisons intimes avec tous les démons. Son corps fut jetté à la voirie, non-seulement au scandale du Public, mais encore à la honte de ceux qui protégeoient un homme si abominable. (*a*)

L'autre personnage de l'*Histoire épouvantable des deux Magiciens* se nommoit César, imposteur insigne, & qui s'étoit enrichi par la stupide crédulité d'une foule de Parisiens & de Provinciaux, à qui il promettoit de faire voir le Diable, & de découvrir les trésors cachés. *On le supposoit étranglé par son Démon; quoi qu'il fût alors* [en 1615.] *prisonnier à la Bastille.* C'est-là tout ce qu'en dit l'Auteur du Mercure François (*b*); mais j'ai trouvé le détail de ses fourberies dans le *Roman Satyrique de Jean de Lannel,* (*c*) livre assez rare & peu connu,

(*a*) On peut voir au sujet de cet Athée dans la nouvelle Edition du Journal de Henri III. Tom. I. pag 68 un note curieuse, & une lettre de Nicolas Pasquier fils d'Etienne ; on y trouvera des circonstances essentielles omises par l'Auteur.

(*b*) T. I. p. 47.

(*c*) Nous avons de ce Jean de Lannel Ecuyer Seigneur du Chaintreau & du Chambort, un Ou-

imprimé à Paris en 1624. c'est un in 8°. de plus de onze cens pages. Le prétendu Magicien César y parle ainsi sous le nom de *Perditor*.

[(*a*) Pour contenter ceux qui me demandent des caracteres, je leur donne de petits joncs d'or émaillés de noir, qu'ils portent au doigt, & qui n'ont aucune sorte de propriété. Je les vends quinze pistoles, quelquefois trente, & encore davantage, selon la vertu que je dis qu'ils ont. Vous ne croiriez pas comme on en est curieux, & combien il y a de Courtisans & de jeunes *Sirapisiens*, qui m'importunent de leur faire voir un Diable. Voyant cela je me suis avisé de la plus plaisante invention du monde pour gagner de l'argent. A un quart de lieue de cette Ville, j'ai trouvé une carriere fort profonde, qui a de longues fosses à droite & à gauche. Quand quelqu'un veut voir un Diable, je l'amene là-dedans ; mais avant que d'y entrer, il faut qu'il me paye pour le

vrage curieux sous ce titre : *Discours & avis d'affaires d'Etat de quelques grands Officiers de la Couronne & d'autres grands personnages, in 8°. Paris chez la veuve Abraham Picard* 1622. & contient 846 pages. La plûpart de ces piéces regardent principalement la Ligue ; l'ouvrage n'est pas commun.

(*a*) Roman Satyrique de Jean de Lannel, p. 1105.

moins quarante-cinq ou cinquante pistoles, qu'il me jure de n'en parler jamais, qu'il me promette de n'avoir point peur, de n'invoquer ni les Dieux, ni les demi-Dieux, ni de prononcer aucune sainte parole. Après cela j'entre le premier dans la caverne ; puis avant que de passer outre, je fais des cercles, des suffumigations, des invocations, & récite quelques discours composés de mots barbares, lesquels je n'ai pas plutôt prononcés, que le sot curieux & moi entendons remuer de grosses chaînes de fer, & gronder deux gros mâtins. Alors je lui demande s'il n'a point de peur : s'il me dit qu'ouï, comme il y en a quelques-uns qui n'osent passer outre, je le remene dehors, & lui ayant ainsi fait passer son impertinente curiosité, je retiens pour moi l'argent qu'il m'a donné. S'il n'a point de peur, je m'avance plus avant, marmotant quelques effroyables paroles. Etant arrivé à un endroit que je connois, je redouble mes invocations, & fais des cris comme si j'étois entré en fureur. [Le bruit qui se fait là-dedans ne peut être ouï de dehors]. Incontinent six hommes que je fais tenir dans cette caverne, jettent des flammes de poix raisine devant, à droite & à gauche de nous. Au travers des flammes je fais voir à mon curieux

dans cette caverne un grand bouc chargé de grosses chaines de fer peintes de vermillon, comme si elles étoient enflammées. A droite & à gauche il y a deux gros mâtins, à qui on a mis la tête dans de longs instrumens de bois, larges par le haut & fort étroits par le bout. A mesure que mes hommes les piquent, ils hurlent tant qu'ils peuvent, & ce hurlement retentit de telle sorte dans les instrumens où ils ont la tête, qu'il en sort un bruit si épouvantable dans cette caverne, que certes les cheveux m'en dressent à moi-même d'horreur, quoique je sçache bien ce que c'est. Le bouc que j'ai dressé, comme il convient, fait de son côté, en remuant ses chaines, & en branlant ses cornes, & joue si bien son personnage, qu'il n'y a personne qui ne crût que ce fût un Diable. Mes six hommes que j'ai fort bien instruits, sont aussi chargés de chaines rouges, & vêtus comme des Furies. Il n'y a point là dedans d'autre lumiere que celle qu'ils font par intervalles avec de la poix raisine. Deux d'entr'eux après avoir extrêmement fait les Diables, viennent tourmenter mon misérable curieux avec de longs sacs de toile remplis de sable, dont ils le battent tant par tout le corps, que je suis puis après contraint de le trainer dehors de la caverne à demi-

mort. Alors comme il a un peu repris ses esprits, je lui dis que c'est une dangereuse & inutile curiosité de vouloir voir le Diable, & que je le prie de n'avoir plus ce desir, comme je vous assûre qu'il n'y en a point qui l'ayent, après avoir été battus en Diable & demi.]

Ce fragment est curieux, & peut donner une juste idée des fourberies qu'on a tant de fois mises en œuvre, pour duper les superstitieux & les ignorans. L'Auteur du Roman Satyrique raconte encore de quelle maniere César sçavoit se prévaloir de la foiblesse des femmes & des filles, qui avoient recours à lui ; mais c'est un détail si dégoûtant & si monstrueux, qu'il est presqu'impossible d'en soûtenir la lecture. Au reste, on trouve dans ce Roman une partie de l'Histoire des quatre premieres années du régne de Louis XIII. Tous les noms propres y sont déguisés, mais de façon que l'on peut en découvrir un grand nombre, pourvû que l'on soit au fait de l'Histoire de ce tems-là : par exemple, on voit à la page 64. un éloge pompeux du Marquis de Filinde, & le récit de son combat contre le Géant *Camelontidinero*, qu'il mit à mort avec le fils du Géant. Filinde n'est autre que le Chevalier de Guise, qui tua en duel les deux Barons de Lux, pere & fils.

fils. Pag. 1084. on lit ces paroles : [Il arriva à *Sirapis* un bon Sacrificateur, nommé *Agiosanir*, qu'on estimoit être un saint homme. Le peuple couroit pour le voir avec une si grande foule qu'on s'entretuoit. On baisoit les pas par où il marchoit. . . . . On lui coupoit des morceaux de sa robe, qu'on tenoit puis après aussi chérement que des reliques précieuses, & enfin on lui rendoit autant d'honneur que si c'eût été Jupiter en personne.] Il est aisé de reconnoître ici le Pere Dominique de Jesus Maria, Carme Déchaussé, dont il a été fait mention à la page 388. du I. Vol. de ces *Mémoires*. Je pourrois donner la clef d'une infinité d'autres endroits de ce Roman Satyrique ; mais un plus grand détail deviendroit ennuyeux.

C. Louis XIII. aimoit beaucoup la chasse. Les Protestans rebelles du Languedoc le nommoient *Lou Cassaire*, pour donner à entendre que Sa Majesté n'ayant jamais fait d'autre exercice que de tuer des bêtes à la chasse, n'étoit nullement propre à assiéger des Villes. Cela fut rapporté au Roi : *Ils ont raison*, dit-il, *de m'appeller Chasseur* ; car j'ai bien résolu de ne laisser point la chasse que j'ai commencée contre des bêtes si sauvages & désobéissantes, que je ne les aye rendues humbles & dociles, & que je

n'aye fait abbattre les hayes de leurs retraites, & combler leurs fosses & tanieres. En effet, il força presque toutes les Villes où les Huguenots s'étoient cantonnés, & en fit raser les fortifications. On lui entendoit dire souvent ces paroles dignes d'un si bon Roi : *Je souhaiterois qu'il n'y eût point de places fortifiées qu'aux frontieres de mon Royaume, afin que le cœur & la fidélité de mes Sujets servissent de citadelles & de gardes à ma personne.*

Au commencement du siége de Saint Jean d'Angely le Roi envoya un Héraut d'armes pour sommer le Duc de Soubise, qui défendoit la place. Le Duc s'étant présenté à la porte de la Ville suivi de quinze Gentilshommes, le Héraut lui dit : » A toi, Benjamin de Rohan ; le Roi ton souverain Seigneur » & le mien te commande de lui ouvrir les portes de sa Ville de saint » Jean d'Angely, pour y entrer avec » son armée ; faute de quoi, je te déclare » criminel de Leze-Majesté au premier » chef, roturier, toi & ta postérité, tous » tes biens acquis & confisqués, tes » maisons rasées, de toi & de tous ceux » qui t'assistent & t'assisteront. » *Je ne puis répondre que comme soldat*, lui dit M. de Soubise, qui restoit couvert. *Vous n'êtes pas en votre devoir*, répliqua

le Héraut d'armes ; *ôtez votre chapeau.* Alors le sieur de Hautefontaine, qui étoit près de lui, dit pour le disculper : *Excusez, s'il vous plaît, M. de Soubise ; il ne fut jamais sommé, & s'il sçavoit qu'il fallût mettre un genou en terre, il les y mettroit tous deux.* Le Duc, après avoir conféré avec les Gentilshommes qui l'accompagnoient, représenta au Héraut, qu'il ne pouvoit obéir, attendu que l'Assemblée de la Rochelle l'avoit chargé de défendre la place ; mais qu'il ne laissoit pas d'être très-humble serviteur de Sa Majesté ; & il donna sa réponse par écrit en forme d'une Epitre Lacédémonienne : *Je suis très-humble serviteur du Roi ; mais l'exécution de ses commandemens n'est en mon pouvoir. Benjamin de Rohan.*

S. Jean d'Angely, quoique très-bien fortifié, & défendu par une bonne garnison où il y avoit plus de deux cens Gentilshommes, ne tint que trois semaines, & se rendit le 25 de Juin 1621. Le Duc de Soubise se jetta aux pieds du Roi, demanda pardon, & fit de grandes protestations de fidélité & d'obéissance pour l'avenir. *Je serai bien-aise*, dit le Roi en lui mettant la main sur l'épaule, *que vous me donniez dorénavant plus d'occasion d'être satisfait de vous, que je n'en ai eu de sujet par le passé : levez-vous, &*

me ſervez mieux déſormais. Le Duc peu exact à remplir ſes engagemens, reprit bientôt les armes; mais il fut preſque toujours malheureux dans ſes expéditions. Sans avoir ni l'habileté, ni l'expérience de ſon frere le Duc de Rohan, il ne laiſſoit pas d'entendre l'Art militaire, & ſon courage répondoit à la grandeur de ſa naiſſance.

Les Courtiſans faiſoient néanmoins de continuelles plaiſanteries ſur ſes retraites forcées; comme s'il étoit toujours honteux à un Général de prendre la fuite, quand il voit la bataille perduë. Après le combat de l'Ile de Ré en Bas-Poitou, dans lequel le Roi lui tua ou prit cinq à ſix mille hommes (le 16 Avril 1622.) il faillit à être fait priſonnier, & eut beaucoup de peine à gagner S. Amant, d'où il ſe retira à la Rochelle. Les rieurs diſoient qu'il étoit homme de parole, ayant toujours proteſté *que ſi le Roi alloit vers lui, il s'enfuiroit.* D'autres publierent une Relation imaginaire de la réception que lui préparoient les Rochelois à ſon retour de Ré. On y voyoit pluſieurs deviſes en Latin, en Italien, en Eſpagnol; & toutes faiſoient un éloge ironique de ſa prudente retraite. Un Magiſtrat courtiſan ne les trouva point à ſon gré, ſous prétexte qu'elles étoient profanes. Il

soutint qu'on devoit en donner une à M. de Soubise qui fût tirée de l'Ecriture Sainte, & il proposa celle-ci, *Mare vidit & fugit.* Méchante équivoque, mais très-convenable au goût de ce tems-là. Ce que dit Monsieur le Duc d'Orléans quelques années après, [en 1627.] étoit bien plus spirituel. Le Baron de Saugeon lui faisoit un détail de la descente des Anglois dans l'Ile de Ré. Il ajoûta que les ennemis même avoient assûré que le Duc de Soubise, au lieu de chercher à se signaler dans cette occasion, étoit allé voir sa mere à la Rochelle. Monsieur répondit: *Il a fait le commandement*, Honora Patrem & Matrem, &c. *ses jours lui seront prolongés.*

D. En 1624. il s'éleva une horrible tempête contre tous ceux qui manioient les deniers du Roi. Le Marquis de la Viéville, devenu Surintendant des Finances à la place du Comte de Schomberg, s'étoit attiré une foule d'ennemis puissans, dont la haine commença à s'exhaler dans une Satyre intitulée, *Le mot à l'oreille de M. le Marquis de la Viéville.* On lui reprochoit son ingratitude à l'égard du Chancelier de Sillery & de son fils M. de Puisieux, qu'il avoit, disoit-on, fait priver de leurs charges, quoi qu'il leur fût redevable de sa fortune. On se plaignoit de ce qu'il avoit retranché mal-à-

propos les pensions des Courtisans, celles des gens de Lettres, & d'une infinité de personnes de toute sorte d'état & de condition. On prétendoit, qu'ébloui de sa faveur naissante, il méprisoit les simples particuliers, & n'avoit plus d'égards que pour les Ducs & Pairs; que le Président Jannin, lorsqu'il étoit Surintendant des Finances, n'avoit jamais refusé audience à qui que ce fût; qu'il écoutoit les Grands avec beaucoup de respect, les petits avec douceur, & les uns & les autres avec attention, sans parler avec rudesse, ni rebuter personne. Mais que ceux qui avoient affaire au Marquis de la Viéville, étoient contraints de se morfondre à la porte de son cabinet, & qu'ils n'en tiroient d'autre satisfaction que des railleries, des quolibets ou des équivoques. Qu'il avoit dit à plusieurs personnes qui lui demandoient de l'argent: *Mon nom est la Viéville, & non pas argent*; & à des Officiers qui demandoient leurs montres des années dernieres: *Je m'appelle Six cens vingt-trois, & non Six cens vingt-deux*. Que le sieur Malassis le priant de lui donner un ordre pour être payé de sa pension, il lui répondit: *Vous serez toujours Mal-assis*. Qu'un Grand Seigneur lui ayant présenté une ordonnance pour signer, il lui dit: *J'ai la goutte à*

la main, je ne peux écrire. Qu'un autre lui recommandant ſa penſion, il commença par remuer les bras comme une perſonne qui nage, & s'écria : *Il n'y a point de fonds.*

Ces reproches, qui ne tomboient en partie que ſur les prétendus défauts extérieurs du Surintendant, furent ſuivis d'accuſations plus graves, amplement détaillées dans un Mémoire qui avoit pour titre, *La Voix du Peuple*, & qu'on adreſſa à Sa Majeſté. Le Marquis de la Viéville y étoit peint des plus noires couleurs, de même que ſon Beau-pere, le ſieur de Beaumarchais, Tréſorier de l'Epargne. On y déclamoit auſſi contre tous les Financiers, & on prétendoit que leurs concuſſions énormes étoient plus claires que le jour. [*Si* votre Majeſté, *diſoit l'Auteur du Mémoire*, veut établir une Chambre Ardente (qui ſe devoit nommer chambre de Charité,) elle recouvrera finances pour faire la guerre deux ans. Tout cela eſt de juſtice, *Sire*; car il vaut mieux rechercher ceux qui ont volé vos tréſors, & qui ont entre leurs mains tout l'argent de la France, que de ſurcharger le pauvre peuple, qui à peine peut reſpirer. Mais la queſtion eſt maintenant, ſi votre Surintendant & ſon Beau-pere agréeront cette ſainte Inquiſition. Pour montrer que non, &

que Beaumarchais craint l'examen de ſa conſcience, il ne faut qu'entendre cette petite Hiſtoire.

Bardin, premier Commis de Beaumarchais, étant alitté d'un grande maladie, il eut une viſion durant les ardeurs de ſa fiévre, & lui ſembla voir la Vierge Marie, qui lui diſoit: *Mon enfant, ſi tu veux être guéri & ſauvé, dis à ton Maître qu'il faſſe reſtitution de ce qu'il a volé.* Beaumarchais venant viſiter Bardin, il ne manqua pas de lui rapporter ce qu'il avoit oüi de la Mere de Dieu. Cette harangue déplut ſi fort à Beaumarchais, qu'il ne ſe put contenir de dire à Bardin: *Mon ami, vous êtes un badin; ſçachez que la Vierge Marie ne ſe mêle pas de nos affaires, penſez à vous guérir.*

Ainſi ſe gouvernent ceux qui veulent mourir riches. Cependant, Sire, vous portez le nom de Juſte. Hé, y a-t-il rien de plus juſte que de faire rendre gorge à des ſangſues qui ſe ſont gonflées du ſang le plus pur de vos Sujets? Que votre Majeſté conſidére qu'il n'y a aujourd'hui Financier qui ne vive en Seigneur, & qui ne ſoit meublé en Prince, la plûpart d'entr'eux pour s'exempter du gibet, s'étant alliés aux plus illuſtres Maiſons de votre Royaume. Auſſi leurs enfans bravent l'ancienne Nobleſſe: de maniere que la ſcience de bien déro-

ber, eſt l'unique chemin de s'ennoblir en France.

On préſenta à Sa Majeſté un grand nombre d'autres Mémoires dans le même goût ; & comme ils étoient conformes aux Remontrances que pluſieurs Cours ſouveraines avoient déja faites pour la recherche des Financiers, le Roi fit mettre le Surintendant au Château d'Amboiſe ; & M. de Marillac, ancien Conſeiller d'Etat, lui fut ſubſtitué. Beaumarchais craignant quelque choſe de plus que la priſon, ſe ſauva avec Bardin dans l'Ile de Marmoûtier, qui appartenoit au Marquis de ce nom, fils du premier lit de la femme du Maréchal de Vitri, gendre de Beaumarchais. Le Roi établit enſuite une Chambre de Juſtice, *pour la recherche & punition des abus & malverſations commiſes au fait des Finances.* Elle étoit compoſée de dix-huit Juges pris de différens Parlemens, d'un Procureur Général, & d'un Greffier. Les Mémoires des Dénonciateurs étant examinés, pluſieurs Financiers furent arrêtés avec leurs Commis, & on travailla à leur procès. On en condamna un à mort, & les autres à diverſes peines. Parmi ceux qui avoient pris la fuite, quelques-uns furent pendus en effigie devant la Chambre des Comptes, & nommement Beau-

marchais, que l'on prouva s'être enrichi de dix millions depuis qu'il étoit Tréforier de l'Epargne. Son Arrêt fut rendu le 25 Janvier 1625.

Toutes les familles des Gens d'affaires étoient dans la défolation. Il ne leur reftoit plus d'autre expédient que de recourir à la clémence du Roi. Ceux qu'on n'avoit pas mis en prifon, furent avec les femmes & les enfans des condamnés fe jetter aux pieds de fa Majefté, crierent miféricorde, & offrirent de payer la taxe qu'on voudroit leur impofer. Les parens & les alliés qu'ils avoient à la Cour, fe joignirent à eux. Le Roi accablé de Requêtes & de fupplications, fe laiffa fléchir. Il donna au mois de Mai 1625. un Edit portant révocation de la Chambre de Juftice, avec une abolition pour les gens de Finances, à la charge de payer les taxes aufquelles ils feroient condamnés par le Confeil. Cette recherche fit rentrer dans les coffres du Roi dix millions huit cens mille livres, fomme très-confidérable pour ce tems-là.

Quant au Marquis de la Viéville, il trouva le fecret de fortir du Château d'Amboife, & de paffer dans les pays étrangers. Il écrivit à Sa Majefté & aux deux Reines, pour les fupplier d'avoir égard à fa fidélité, à fon innocence, &

de ne lui pas faire un crime d'avoir recherché sa liberté, & d'en demander la confirmation. Outre ces lettres que l'on vit imprimées, il en adressa une à M. le Chancelier, qui étoit fort étendue & écrite avec beaucoup d'art, dans laquelle il justifioit sa conduite, & répondoit a tous les chefs d'accusation portés contre lui.

Il y a grande apparence que son Apologie fit impression ; car un an après [le 1 Juin 1626.] le Roi voyant entrer dans sa chambre la femme du Marquis, dit d'un air de bonté : *Voilà la pauvre Madame de la Viéville* ; & elle se jettant à ses pieds toute en larmes, s'écria : *Sire, je viens demander à votre Majesté à mains jointes la liberté de M. le Marquis de la Viéville, & qu'il plaise à V. M. de lui donner le repos, & permettre qu'il se retire en quelqu'une de ses maisons, jusqu'à ce que V. M. lui fasse l'honneur de lui commander d'en sortir pour aller mourir pour votre service.* Le Roi lui répondit avec un visage riant : *Je la lui accorde de bien bon cœur ; il peut se retirer en telle de ses maisons qu'il voudra avec toute sûreté : j'ordonnerai à M. de Beauclerc, Sécretaire de mes Commandemens, qu'il vous en expédie un Brevet.*

Le Marquis de la Viéville revint donc en France ; mais il s'engagea dans des

intrigues contre le Cardinal de Richelieu, & ſuivit Monſieur, qui s'étoit retiré à Bruxelles. Ses biens furent confiſqués en 1631. & réunis au Domaine de ſa Majeſté. Deux ans après, à la promotion des Chevaliers du S. Eſprit, il fut dégradé de l'Ordre, comme rebelle & convaincu de félonnie. On fit le même traitement au Duc d'Elbeuf. Des Ecrivains de ce tems-là ont fait voir, que le Marquis de la Viéville avoit exercé la charge de Surintendant des Finances avec beaucoup de capacité & de déſintéreſſement. Ils ont attribué ſa diſgrace au premier Miniſtre, qui n'aimoit pas ceux qui ſe déclaroient pour la Reine Mere & pour M. le Duc d'Orléans.

E. Pendant que le Cardinal de Richelieu ſe préparoit au ſiége de la Rochelle, il fut prévenu par les Anglois, qui vinrent deſcendre dans l'Ile de Ré, le 21 Juillet 1627. Le Duc de Buckingham, leur Général, ayant aſſiégé trop mollement le Fort de S. Martin que défendoit le brave Toiras, échoua devant cette place. Les longueurs du ſiége donnerent le tems au Cardinal d'envoyer du ſecours. Les Anglois ne voulurent pas hazarder un combat: ils regagnerent leurs vaiſſeaux ; & comme ils n'avoient

point assez pris de précautions pour assûrer la retraite, leur arriere-garde fut attaquée & défaite le 8e. Novembre par le Maréchal de Schomberg. Toute la honte du mauvais succès d'un armement si formidable retomba sur le Général Anglois. On ne pouvoit l'imputer qu'à son ignorance dans le métier de la guerre, & il perdit dans cette expédition & sa réputation, & celle des armes du Roi son maître. Outre quatre piéces de canon, on prit aux Anglois 44 drapeaux, que S. Simon, premier Ecuyer & favori du Roi, fut chargé de porter à Paris, pour y être déposés dans l'Eglise de Notre-Dame. Quelque Poëte, amateur des pointes & des allusions, observa que les drapeaux gagnés auprès du Fort de S. Martin avoient été déployés á l'entrée du Fauxbourg S. Jacques, & portés à N. D. le jour de S. Thomas par le sieur de S. Simon. Ce fut pour transmettre à la postérité des circonstances si remarquables, que le Rimailleur composa ce Sonnet :

Ces Géans qui venoient de l'Ile d'Angleterre,
Afin de conquérir l'Empire des François,
Et ravir la couronne au suprême des Rois,
Les voilà foudroyés au milieu de leur guerre.

Leurs grands corps abbatus ont mesuré la terre,

Sans mouvement, sans pouls, sans lumiere & sans voix :
Leur honte est leur triomphe, & Louis cette fois
Paye leur démérite avecque son tonnerre.

Saint Louis par ses vœux fait tomber leurs drapeaux,
Saint Martin les conquête au rivage des eaux,
Saint Jacques les reçoit d'une pompe chérie :

Saint Thomas en son jour les fait voir en nos mains,
Saint Simon les présente à la Vierge Marie :
Qui n'auroit donc créance au mérite des Saints ?

Après la défaite des Anglois, le Roi qui commandoit ses troupes devant la Rochelle, ordonna de l'assiéger dans les formes. Cette Ville superbe fut bloquée & investie de toutes parts ; & quoique les habitans se défendissent près d'une année avec toute la valeur imaginable, & supportassent la disette & la faim avec une constance qui auroit immortalisé tout autres que des rebelles, ils se trouvoient réduits à la nécessité de se rendre, ou de périr misérablement. Charles I. Roi d'Angleterre envoya au secours des Rochelois une puissante Flotte ; mais elle ne fit que d'inutiles tentatives, & les Assiégés furent contraints d'accepter les conditions

que le Roi leur faisoit offrir(*a*). On leur accorda la vie, les biens avec la liberté de conscience ; leurs privileges & leurs fortifications demeurerent à la discrétion de sa Majesté, qui entra dans la Ville le 1 Novembre 1628. Le peu de personnes vivantes qu'on y trouva, n'étoient guères différentes des morts mêmes ; & la faim qui les dévoroit, & qui étoit peinte sur leur visage, en rendoit la vûe hideuse & terrible. Ces malheureux crioient d'une voix lamentable : *Vive le Roi qui nous a fait miséricorde.* Leur misere & leur repentir toucherent le Roi, & il donna en cette occasion toutes les marques possibles de bonté & de clémence, voulant qu'ils fussent promptement secourus & traités comme ses plus fidéles sujets.

Une Campagne si glorieuse fut célébrée par tous les Beaux-Esprits de ce tems-là. Voici entr'autres des Vers que l'on chanta devant le Roi, qui dînoit en public à l'Hôtel de la Reine Mere, au Fauxbourg S. Germain [le 14. Décembre 1628.]

Grand Roi, dont la valeur
Forçant notre malheur,
A dompté des Mutins si dignes de supplice ;

(*a*) La Ville se rendit le 28 Octobre.

Dis-nous comment l'excès de ta bonté
A fait que ta Juſtice
Ne les a point punis de leur témérité.

Quelle audace d'oſer
Contre toi s'oppoſer ?
Après que ton courroux a briſé tant de têtes,
Chacun te craint, ton courage peut tout,
Et tu fais des conquêtes,
Dont jamais tous nos Rois n'ont pû venir à bout.

Que tes yeux ſoient ouverts
Deſſus tout l'Univers.
Vois-tu rien de parfait ſi tu ne te regardes ?
Tu tiens ſous toi les vices abbatus;
Et tes plus ſures gardes
Ne ſont pas tes ſoldats, mais ce ſont tes vertus.

Tu fais voir en tous lieux
Pour la gloire des Cieux
D'incroyables effets de force & de clémence :
Sans te flatter, tes faits ſont inouis,
Et quelque jour la France
Au nombre de ſes Rois verra deux Saints Louis.

Mais tout ce que l'on fit alors n'approche pas de l'Inſcription ſuivante, dédiée à l'honneur de Louis XIII. au nom de ſon Armée de la Rochelle.

Fusis terrâ marique Anglis: fractis Sectariorum partibus: victâ Subditorum rebellantium pervicaciâ: vero veri Dei cultu restituto: Oceano compedibus vincto: Rupellâ in deditionem acceptâ: [dubium majori clementiæ an fortitudinis exemplo:] Regibus ac Principibus frustrà conjurantibus: Victor exercitus Deo Opt. Max. & Ludovico XIII. Galliarum Navarræque Regi Invictissimo, Pio, Justo, Triumphatori, hoc Monimentum Sacravit. Principi decus: Hostibus terror: Posteris exemplum. Sans vouloir renouveller la dispute sur les Inscriptions, je demande seulement qu'on essaye de traduire celle-ci en François: quelque tour qu'on prenne, quelques expressions qu'on emploie, je suis sûr que la Traduction sera plus longue de moitié, & qu'elle ne rendra pas à beaucoup près ni la noblesse, ni la force & l'énergie de l'original.

F. Leucate est une ville de Languedoc, située sur une montagne près de la mer, qui confine à la plaine du Comté de Roussillon. Les Espagnols maîtres de ce Comté pensoient depuis longtems à assiéger Leucate, dont la prise eût jetté la France dans un grand embarras, & ils crurent pouvoir réussir en 1637. Les armées de Louis XIII. avoient assez d'occupation sur les frontieres de

Picardie. La Province de Languedoc; où l'on avoit levé dans l'espace de trois ans près de soixante mille hommes, paroissoit épuisée. On ne croyoit pas que Leucate, mal fortifiée, & pour ainsi dire, sans garnison, pût tenir plus de huit jours. Toutes ces considérations déterminerent le Conseil de Madrid à profiter d'une conjoncture aussi favorable en apparence; & le Comte Serbellon, grand homme de guerre, Lieutenant-Général du Duc de Cardonne, fut chargé de l'entreprise avec quatorze mille hommes des meilleures troupes d'Espagne. Il investit Leucate le 2 de Septembre 1637. & la pressa vivement; mais quoiqu'il n'y eût dans le Château que 120 soldats & 60 paysans, Barry qui les commandoit fit une si belle défense, que le Duc d'Halluin, * fils du Maréchal de Schomberg & Gouverneur du Languedoc, eut le tems de former une armée de 12 mille hommes,

* Il prenoit le titre de Duc, à cause de sa femme, Anne Duchesse d'Halluin, qui étoit fille de Florimont d'Halluin, & de Marguerite de Gondy, fille aînée d'Albert de Gondy, Duc de Rets, & Amiral de France. Anne d'Halluin avoit épousé en premieres nôces Henri de Foix & de la Valette, Duc de Candale, fils aîné du Duc d'Epernon, duquel elle se fit séparer pour épouser Charles de Schomberg. Celui-ci n'en eut point d'enfans.

& de venir au ſecours des aſſiégés. Toute la Nobleſſe de la Province accourut pour ſe ſignaler dans cette occaſion. Le Duc ſe préſenta devant les retranchemens des Eſpagnols le 28 de Septembre, & réſolut de les attaquer à l'entrée de la nuit : précaution très-néceſſaire, ſoit pour dérober aux ennemis la connoiſſance des endroits par où l'on vouloit pénétrer, ſoit pour leur ôter le moyen de tirer avec plus d'avantage & de ſûreté, quand notre armée feroit ſes approches. Jamais entrepriſe ne fut mieux concertée, ni ſuivie d'un plus heureux ſuccès ; & jamais la valeur Françoiſe ne brilla avec plus d'éclat. Sept mille fantaſſins & huit cens chevaux, la plûpart volontaires, forcerent des retranchemens preſqu'inacceſſibles, défirent ou chaſſerent tout ce qui parut ſur le champ de bataille, & emporterent tous les forts, excepté celui de Serbellon, que défendoit le Régiment du Comte d'Olivarès, compoſé de trois mille cinq cens hommes, & qui étoit la fleur de l'Infanterie des Eſpagnols. Pour donner quelque idée d'un exploit ſi mémorable, il me ſuffira de dire que nos Troupes eurent le courage de grimper à découvert ſur une montagne défendue par dix-huit canons & ſix mille mouſquets; d'aborder un retranchement

flanqué régulierement, & qui occupoit tout le haut de la montagne; de monter à l'escalade en présence de seize mille hommes de troupes aguerries & disciplinées; de percer sans canon & à la sape un mur de six pieds, & d'y donner l'assaut à cheval; & ce qu'il y a de plus surprenant, d'entrer en confusion & en foule par de petites ouvertures dans le champ de bataille, où les ennemis étoient rangés en ordre prémédité, soutenus à droite & à gauche par des redoutes & des forts munis de canons & de mousqueterie dont le feu étoit continuel. L'action dura six heures, & fut extrêmement vive de part & d'autre. Le Duc d'Halluin se trouva toujours dans le plus fort de la mêlée: il fit neuf charges à la tête des Chevaux-Légers contre le Régiment d'Olivarès, rompit trois épées, rallia jusqu'à vingt fois sa Cavalerie, & sortit de ce long & périlleux combat sans recevoir aucune blessure.

Le Comte Serbellon profita de l'obscurité de la nuit pour sauver le reste de ses troupes, & laissa dans son camp un attirail de guerre prodigieux, destiné aux expéditions que le Conseil d'Espagne projettoit de faire dans le Languedoc. Une chose bien singuliere, est que la plûpart des Espagnols qu'on fit prisonniers, se mettoient à genoux &

appelloient les François *Senores Lutheranos*, s'imaginant qu'un titre si honorable engageroit plus facilement les vainqueurs à leur accorder la vie. C'étoit alors un des grands secrets de la politique Espagnole, de persuader aux peuples que tous les François étoient infectés de l'hérésie de Luther & de Calvin, & de couvrir ainsi du prétexte de Religion les vûes ambitieuses de la Maison d'Autriche. On trouva parmi les morts une douzaine d'Espagnoles, armées & vêtues en soldats. On demanda aux prisonniers, s'ils connoissoient ces femmes, & sous quels Capitaines elles portoient les armes. Ils répondirent que non; mais l'un d'eux regardant ses camarades avec mépris, leur dit d'un ton fier & majestueux: *digan que ne son mugeres, mugeres son los que huyeron*; *dites que ce ne sont pas des femmes : ce nom ne doit être donné qu'à ceux qui ont fui.*

Les femmes de Perpignan voulurent partager en quelque maniere la gloire de ces Amazones. Car lorsque les vaincus furent de retour, elles vinrent à leur rencontre, les accablerent d'injures, & exciterent un si grand tumulte, que Serbellon fut contraint de se réfugier dans le Couvent des Capucins, où il resta caché plusieurs jours, en at-

tendant que l'émeute fût appaisée, & qu'on eût fait des défenses très expresses de parler de Leucate, ni d'injurier ceux qui s'étoient trouvés à cette malheureuse expédition.

Le Roi pour témoigner au Duc d'Halluin combien il étoit content de ses services, le fit Maréchal de France, & lui écrivit de sa propre main en ces termes :

A mon Cousin le Duc d'Halluin, Maréchal de Schomberg.

» Mon Cousin, vous avez sçu vous » servir si à propos de votre épée, que » je vous envoie un Bâton, tant pour » marque du contentement que j'en ai, » qu'afin qu'une autre fois vous ayez à » choisir les armes dont vous voudrez » vous servir, si mes ennemis se pré» sentent en lieu où vous puissiez de nou» veau leur faire connoître ce que vous » valez. Je fais celle-ci pour perpétuer » en votre personne le nom de Maré» chal de Schomberg, qui m'ayant été » fort agréable en celle du Pere, ne me » le sera pas moins en celle du Fils. » Sur ce je prierai le bon Dieu [mon » Cousin] qu'il vous tienne en sa sainte » garde. » Signé, *Louis*. A Saint Germain en Laye, le 28e Octobre 1637.

Dans les provisions de Maréchal de France données au Duc d'Halluin,

Charles de Schomberg, il eſt qualifié Pair de France, Lieutenant dans la Compagnie de deux-cens Chevaux-Légers de la Garde, Chevalier des Ordres du Roi, grand Maréchal des Troupes de pied Allemandes, Lorraines, Liégeoiſes & Valonnes entretenues pour le ſervice de ſa Majeſté, Gouverneur & Lieutenant-Général dans la Province de Languedoc.

G. On a toujours regardé comme une choſe rare & ſurprenante, que parmi les Docteurs de l'illuſtre & reſpectable Faculté de Théologie de Paris, il s'en ſoit trouvé quelques-uns qui ayent eu des ſentimens contraires à la doctrine de l'Egliſe. L'année 1637. en fournit néanmoins un exemple dans la perſonne de Maître François Cupif, Docteur de Sorbonne, & Curé de Contigny au Diocèſe d'Angers. Cet Eccléſiaſtique s'étant laiſſé malheureuſement infecter de l'héréſie de Calvin, leva publiquement l'étendart de la révolte, & mit au jour une Déclaration adreſſée à ſon Evêque, où il expoſoit les prétendus motifs qui l'avoient déterminé à apoſtaſier. La Sorbonne en corps prononça anathême contre ce faux frere, & le retrancha de ſa Compagnie par un Décret conçu en Latin très-élégant, comme le ſont toutes les Cenſures de cette

célèbre Faculté. Je donne ici la traduction du Décret, telle qu'un Docteur de Sorbonne la fit imprimer dans ce tems-là.

[C'est à bon droit & avec grande raison que l'Apôtre range les Héréſies parmi les crimes & péchés de la chair, vû que nous appercevons ſouvent, que par un ſecret jugement de Dieu, ceux-là y tombent & s'y précipitent, leſquels enflés de la vanité & confiance de leurs propres ſentimens, en cheminant ſelon la chair, ne ſe laiſſent point conduire par l'eſprit de Dieu, & ne ſe croient obligés à aucune regle, voire ne goûtent rien que ce qui plaît à l'homme animal. C'eſt de quoi depuis peu de jours François Cupif d'Angers, que la Sacrée Faculté de Théologie avoit ci-devant nourri dans ſon ſein, & finalement à la mal'heure reçu au nombre de ſes Docteurs, au grand ſcandale de tous les gens de bien, & avec l'applaudiſſement des ennemis de la Croix de Notre-Seigneur, a donné un exemple horrible & grandement déplorable.

Car enſuite de l'honneur à lui conferé en notre Ecole, ne ſe ſouvenant plus de la loi qu'il avoit reçue d'une ſi bonne Mere, qui devoit attirer toute ſorte de graces ſur ſa tête de la part de Dieu & des hommes, ayant oublié de

de même le ſerment qu'il avoit fait tant de fois, & duquel tous les nouveaux Gradués, & tous ceux qui ſont promûs au Doctorat, ont accoutumé de s'obliger par la Loi & inſtitut de cet Ordre; il eſt miſérablement tombé dans la perverſe ſecte de Calvin, laquelle entr'autres & ſur toutes il avoit expreſſément condamnée, s'eſt attiré la perte de ſon ame devant Dieu, honte & infamie devant les hommes, & malédiction de toutes parts. Ce fils peu ſage a été fait la douleur & la triſteſſe de ſa mere, lorſque par une prévarication perfide, abjurant la vraie doctrine de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, il a effrontément paſſé du côté des Héretiques, donnant ſon nom à l'impieté & au menſonge.

Mais d'où peut procéder qu'il ait pû choir ſi aiſément en un ſi affreux précipice, ſi ce n'eſt de la naturelle préſomption de ſon eſprit, & de cette ardeur indomptable de la volupté effrenée, dont tous ceux qui l'ont connu de près ont apperçu qu'il brûloit inceſſamment? D'où eſt venu qu'étant aveuglé, & marchant continuellement ſelon ſes propres convoitiſes, ayant ſecoué le joug doux & léger de Jeſus-Chriſt, il eſt devenu eſclave volontaire de l'héréſie, qui eſt le comble de tous les péchés.

Etant doncques vrai ce qu'ont dit les

Empereurs Chrétiens , que tout ce qui eſt attenté contre la Religion divine devient injurieux à tous , à plus forte raiſon la Sacrée Faculté a crû que le tort fait à Jeſus-Chriſt & à la foi Chrétienne par cet enfant dégénérant , la regardoit ; enſorte qu'elle a été obligée d'apporter une très-griefve cenſure , ſelon l'atrocité du crime , contre une telle infamie , & par une déteſtation publique l'éloigner entierement de ſoi & de ſes nourriſſons , bien qu'il ne ſoit nullement à craindre que ces rejettons bâtards jettent des profondes racines , ou s'établiſſent avec quelque fermeté.

Malheur ſur toi , Enfant déſerteur , que tu fiſſes ſelon ton conſeil , & non de par moi ; que tu ourdiſſes une toile , & non de par mon eſprit ; que tu ajoûtaſſes péché deſſus péché ! ſur toi qui marches pour deſcendre en Egypte , en la Synagogue de Satan ; & n'as point interrogé ma bouche, & ne t'es point ſouvenu de mes préceptes. Tu as rejetté ma diſcipline, eſpérant du ſecours en la force de Calvin & de ſes ſectateurs , & ayant de la confiance en l'ombre de l'Egypte , c'eſt-à-dire au conventicule des Hérétiques. Mais cette force imaginaire ſera en confuſion , & la confiance de cette ombre que tu ſuis , en mépriſant le corps de l'Egliſe Orthodoxe , te tournera en ignominie.

Et partant la Sacrée Faculté de Théologie de Paris, d'un commun consentement, a condamné le surnommé François Cupif, comme *impie*, *parjure*, *sacrilége*, *apostat*, *hérétique*, & déja condamné par son propre jugement, suivant le dire de l'Apôtre ; & l'a rayé pour jamais de sa matricule, l'a privé de tout degré, honneur, & titre, ordonnant que l'anathême lui sera prononcé, affiché publiquement.

Fait en l'Assemblée générale de Sorbonne, le premier jour de Juillet, & confirmé le quatorze du même mois, de l'an du Seigneur 1637.

De l'Ordonnance de Monsieur le Doyen, & des Maîtres & Docteurs de ladite Sacrée Faculté de Théologie de Paris. Ph. Bouvot.

H. On lit dans la *Vie du Vénérable Frere Fiacre*, [Denis Antheaume] *Augustin Déchaussé*, (a) que ce Saint Religieux ayant prié avec ardeur pour faire cesser la longue stérilité de la Reine, Anne d'Autriche, la Sainte Vierge lui apparut plusieurs fois tenant entre ses bras le Dauphin qui devoit naître. Ce

(a) La Vie de Frere Fiacre fut imprimée à Paris en 1722. in-12. Voyez l'Extrait qu'en a donné M. Camusat au I. Vol. de la *Bibliot. Françoise*, pag. 179.

bon Frere sentoit de secrettes impulsions, qui le portoient à aller sans retardement annoncer à la Reine une nouvelle si agréable ; mais ses Supérieurs craignant les conséquences d'une pareille démarche, ne le lui permirent pas. Enfin il confia à son ami Mr. Bernard la faveur que la Sainte Vierge lui avoit faite, & il trouva que ce saint Prêtre en avoit reçu une semblable. On avertit le Cardinal de la Roche-Foucault ; on parla au P. Sirmond, alors Confesseur de Louis XIII. & grand homme de bien (*a*) ; & après avoir pris toutes les mesures que la prudence pouvoit suggérer en pareil cas, M. Bernard & Frere Fiacre annoncerent à leurs Majestés cette apparition céleste.

Cependant Frere Fiacre fit les trois Neuvaines que la Sainte Vierge avoit exigées de lui, & ce fut le cinquiéme Décembre 1637. précisément le jour qu'il les acheva, que la Reine conçut le Dauphin. Un illustre membre de l'Académie des Inscriptions m'a écrit que cette date, suivie par tous les Historiens, étoit fausse ; & il prétend que

(*a*) Le P. Sirmond, un des plus sçavans hommes de son siécle, fut choisi en 1637. pour être Confesseur du Roi à la place du P. Caussin, qui avoit succedé au P. Maillans.

la grossesse de la Reine doit être placée la veille de Noël, ou le 23.

Ceux qui ne veulent point reconnoître de miracle dans la naissance de Louis XIV. se fondent sur Madame de Motteville, qui dit dans ses *Mémoires* (a), que le Roi alloit voir souvent l'aimable & vertueuse Mademoiselle de la Fayette, & qu'un soir qu'il s'étoit arrêté un peu tard auprès d'elle, il fit un si mauvais tems, qu'il fut obligé de rester au Louvre, *où il n'y avoit point d'autre lit que celui de la Reine.* La derniere circonstance, que je mets ici en lettres Italiques, me paroît bien suspecte; mais supposons qu'elle soit véritable, on devoit du moins observer, & Madame de Motteville en convient, que Louis XIII. si long-tems indifférent pour Anne d'Autriche, étoit alors changé à son égard; ce que l'on ne peut attribuer qu'au fond de pieté & de Religion de ce Prince, aux sages avis de son Confesseur, & aux ferventes prieres des gens de bien. Le Pere Lempereur, Jésuite, dans sa *Vie de Mr. Bernard*, s'est exprimé d'une maniere très-sensée. » Il ne s'agissoit, *dit-il*, pour » avoir un Dauphin, que de lever la » disposition où étoit le Roi à l'égard

(a) T. I. p. 81.

» de la Reine ; & c'eſt ce que fit le Pere
» Sirmond, en lui faiſant entendre qu'il
» ne pouvoit manquer à ce qu'il devoit
» à la Reine ſans commettre un grand
» péché. Sa Majeſté changea donc, &
» on en vit bientôt les effets ; or ce
» changement de diſpoſition, c'eſt ce
» qu'avoient obtenu les prieres des gens
» de bien, & les effets de ce change-
» ment, c'eſt ce qui avoit été prédit au
» Frere Fiacre. » Cette narration du P.
Lempereur ne plaît nullement au Panégyriſte de Frere Fiacre, & il la rejette ſur ce que Louis XIII. ayant été ſurnommé *le Juſte*, on ne doit pas préſumer qu'il eût jamais manqué à ce qu'il devoit à la Reine ſon épouſe ; objection très-foible, & qui a été réfutée d'avance par tous les Auteurs contemporains.

Quoiqu'il en ſoit, lorſque la groſſeſſe de la Reine fut aſſurée, le Roi envoya le Frere Fiacre faire une Neuvaine à Notre-Dame de Grace, & il s'en fit pluſieurs autres à la Sainte Vierge & à Sainte Anne, auſquelles ſa Majeſté avoit une dévotion particuliere. On ordonna les prieres de 40. heures dans tout le Royaume. On apporta à Saint Germain quantité de Reliques, entr'autres la ceinture de la Vierge, que l'on conſerve à Notre-Dame du Puy en Vel-

lay, & on la fit prendre à la Reine, qui ne la quitta point durant toute sa grossesse. Le Général des Capucins du grand Couvent de Paris, suivi de 24 Religieux de son Ordre, fut à S. Germain visiter la Reine, & lui fit présent d'un vase & d'un chapelet de bois de Saint François.

On ne se contenta pas de prédire que la France auroit un Dauphin; on voulut encore marquer positivement le jour de sa naissance. Les uns la fixerent au 21 du mois d'Août, d'autres au 25 fête de Saint Louis; mais l'événement fit voir que ces Prophêtes n'avoient pas d'aussi grandes relations avec le Ciel, qu'ils se l'imaginoient. Celui qui rencontra le mieux fut un Pâtre, nommé Pierre Roger, du village de Sainte Geneviéve des Bois près de Montlheri. Il vint à Paris, & assûra hardiment que Sainte Anne lui avoit révélé que la Reine accoucheroit le samedi quatriéme Septembre 1638. Il fut interrogé par l'ordre de l'Archevêque de Paris, & se retira ensuite chez les Peres de Saint Lazare, pour y attendre tranquillement l'effet de sa prédiction. La Reine sentit quelques douleurs au jour qu'il avoit marqué. Elle n'accoucha cependant que le lendemain à onze heures & demie du matin; & ce fut en

préſence de la Princeſſe de Condé, de la Comteſſe de Soiſſons, de la Ducheſſe de Vendôme, de la Connétable de Montmorency, de la Ducheſſe de Bouillon la Marck, &c. & ſurtout en préſence de Monſieur, qui étoit le plus intéreſſé à cet événement. Le Roi commençoit de dîner, lorſqu'on vint promptement l'avertir que la Reine accouchoit. Il ſe leva de table, & paſſa dans la chambre de la Reine, où il apprit que Dieu lui avoit donné un Dauphin. Le jeune Prince lui fut préſenté par Dame Péronne Sage-femme, laquelle avoit aſſiſté la Reine pendant ſon travail ; Bouvard, premier Médecin du Roi, & Honoré, Chirurgien fameux, ſe tenant dans l'antichambre en cas de beſoin. Le Roi ſe mit à genoux pour rendre graces à Dieu d'une faveur ſi extraordinaire ; après quoi le Dauphin fut ondoyé par l'Evêque de Meaux, & remis entre les mains de ſa Gouvernante, la Marquiſe Douairiere de Lanſac, fille du feu Maréchal de Souvré, qui avoit été Gouverneur de Louis XIII. On lui donna pour nourrice la Demoiſelle de la Giraudiere, femme de l'Avocat du Roi au Bureau des Tréſoriers de France d'Orleans.

ARTICLE LXXXVIII.

Mémoire sur la Vie & les Ouvrages de P. Richelet.

MOnsieur l'Abbé Joly dans ses *Eloges de quelques Sçavans*, a parlé de Richelet, & je ne doute point que l'article qu'il en a donné ne soit incomparablement plus exact & plus curieux que celui-ci. Mais son ouvrage ne m'étant connu que par les Journaux littéraires, j'ignore si l'on trouvera quelque chose de neuf dans les Remarques qu'on va lire, ou s'il étoit plus à propos de les supprimer.

César-Pierre Richelet, fils de défunt Jean Richelet, vivant Procureur du Roy à Cheminon-la-Ville en Champagne, & de Magdelaine Hérard, comme porte l'Acte de son mariage, nâquit dans cette petite Ville située au Diocèse de Châlons sur Marne en 1632. Après ses premieres études, il fut pendant plusieurs années Régent d'une basse Classe au Collége de Vitry-le-François. Delà il se rendit à Paris vers l'année 1660. & dans la suite il y fut reçu Avocat en Parlement avant 1666. On l'avoit admis en

1665. à l'Académie des Belles-Lettres formée par François Hédelin, Abbé d'Aubignac, & il étoit déja lié d'amitié avec MM. d'Ablancourt & Patru. L'un & l'autre s'appliquoient depuis longtems à épurer & à perfectionner la Langue Françoise. Richelet devenu le disciple de ces deux grands maîtres s'efforça de suivre leurs traces ; il fit comme eux une étude particuliere de notre Langue, & parvint bientôt à en connoître les beautés. En 1669. un rayon de fortune, phénomène assez rare pour qui n'a d'autre ressource que sa plume & son génie, le flatta pendant quelques jours ; mais ce ne fut qu'un songe agréable, dont il ne lui resta que le souvenir. Voici comme il s'explique à ce sujet dans son Recueil des *plus belles Lettres des meilleurs Auteurs François*, premiere Edit. pag. 155.

[Monseigneur le Dauphin a eu deux Précepteurs ; le premier Mr. le Président de Perigny [*qui le fut en 1669. & qui mourut en* 1670.] & le second Mr. Bossuet Evêque [*alors de Condom & puis*] de Meaux.... M. de Meaux a eu pour Sous-Précepteur M. Huet.. M. de Perigny étoit un homme d'esprit, sçavant d'une maniere solide & charmante. Le généreux & obligeant M. des Reaux-Tallemant lui avoit proposé M. Riche-

let pour le ſoulager dans les ſervices qu'il rendoit à Monſeigneur. M. Richelet eut le bonheur de plaire à M. de Perigny ; néanmoins il n'eut pas celui de partager ſes ſoins. M. le Préſident Nicolaï le ſollicita en faveur de M. Doujat Docteur en Droit, & le porta en quelque façon à ſe retracter en faveur de M. Doujat.] Richelet a retranché ces particularités dans la deuxiéme édition de ſon Recueil. Amelot de la Houſſaie, ennemi déclaré de Richelet, après avoir tranſcrit ce Texte dans ſon *Tacite* in-4°. de 1690. s'eſt récrié d'une maniere fort dure à la pag. 410 contre cette expreſſion, *partager ſes ſoins* ; & il faut avouer qu'elle dit un peu trop. Richelet ſemble donner à entendre qu'il fut alors ſur le point d'être Sous-Précepteur de Monſeigneur, comme le fut M. Huet, dès que M. Boſſuet eut ſuccédé à M. de Perigny. Cependant la place qu'obtint M. Doujat, & que Richelet eſpéroit ſur la promeſſe de M. de Perigny, ne conſiſtoit qu'à être du nombre des gens de Lettres de la Maiſon de Monſeigneur, qui devoient l'entretenir, lui donner du goût pour les Sciences, & lui en apprendre les premiers élémens. Voyez M. Huet, *de Rebus ad eum pertinentibus*, pag. 267. M. Doujat eut l'honneur de

donner au jeune Prince les premieres teintures de l'Hiſtoire.

Richelet ayant perdu cette occaſion de s'avancer, n'en retrouva plus d'autre, du moins que je ſçache, & il fit long-tems le métier de prendre chez lui des penſionnaires, ſurtout des étrangers, auſquels il enſeignoit le François. Content, comme je le ſuppoſe, de ſa petite fortune, il s'appliqua à l'étude avec ardeur, & il enrichit la République des Lettres du fruit de ſes travaux. Il ſe maria ſur ſes vieux jours, étant *âgé de 60 ans ou environ, le* 17 *de Janvier de l'année* 1693. *& il épouſa Demoiſelle Michelle Bruneau, âgee de* 36 *ans ou environ*, après avoir *obtenu diſpenſe des trois bancs*. Ce que je marque ici d'Italique eſt tiré des Regiſtres des mariages de la Paroiſſe de S. Sulpice. Le mariage demeura ſecret, & c'eſt ce qui a fait dire à quelques Auteurs, que Richelet n'avoit point été marié. Voici tous les ouvrages de cet Ecrivain, qui ſont venus à ma connoiſſance.

I. Il contribua à perfectionner les dernieres Traductions du célébre d'Ablancourt, qu'il honoroit comme ſon maître, & qui lui avoit recommandé particuliérement ſa Traduction de Marmol. Cet ouvrage parut en 1667. trois ans après la mort du Traducteur.

II. *Le Nouveau Dictionnaire de Rimes, corrigé & augmenté*, fut imprimé la même année 1667. in-12. à Paris, 412. pp. Richelet avoit travaillé à ce Dictionnaire avec son ami Fremont d'Ablancourt, & il le lui adressa, sans néanmoins le nommer, par une espéce de Préface dédicatoire, dans laquelle il lui fait honneur de l'ouvrage comme s'il en eût été le seul Auteur; cependant l'ouvrage pour le fond est beaucoup plus ancien. Le Privilége est de 1666. Richelet augmenta depuis ce livre, & le publia en 1692. avec ce titre : *Dictionnaire de Rimes dans un nouvel ordre où se trouvent* 1°. les Mots & les Genres des Noms. 2°. Un Abregé de la versification. 3°. Des Remarques sur le nombre des syllabes de quelques mots difficiles. Paris, in-12. de 561 pag. non compris l'Abregé & les Remarques. Il s'en est fait depuis plusieurs éditions, dont on trouve le détail dans le III. Vol. de la *Bibliothéque Françoise* de M. l'Abbé Goujet.

III. Dès l'année 1666. Richelet avoit obtenu un privilege pour l'impression de son *Art Poëtique*, qui ne fut cependant *imprimé pour la premiere fois*, que le 24 Septembre 1671. sous ce titre : *La Versification Françoise, où il est parlé de l'Histoire de la Poësie Françoise, des*

Poëtes François anciens & modernes ; de l'origine de la Rime, & de la maniere de bien faire & de bien tourner les Vers. Avec des exemples des Poëtes qui les ont bien ou mal tournés. Paris, in-12. de 276. pag. Quoique bien des gens estiment cet ouvrage, il est trop abregé, & la partie Historique qui n'a que treize pages, n'est rien moins que ce que le titre promet. Le Privilége porte, *P. Richelet Avocat au Parlement.*

IV. *Histoire de la Floride, ou Relation de ce qui s'est passé au voyage de Ferdinand de Soto pour la conquête de ce Pays, écrite en Espagnol par l'Inca Garcillasso de la Vega, & traduite par Pierre Richelet.* Paris, 2. vol in-12. 1670. sans Préface ni Epître dédicatoire. Le Privilége du 17 Décembre 1667. est accordé au P. L. C. C. je conjecture que ces lettres signifient le Pere le Comte Céléstin. Après le Privilége on lit que *ledit P. L. C. a cedé son droit au Privilége à Gervais Clousier, Libraire, & lui a permis de faire traduire le Livre intitulé la Floride par M. Richelet, parce que lui P. L. C. ne le pouvoit faire à cause d'autres plus importantes affaires qui lui étoient survenues.* Ce fait est assez singulier, & je serois curieux de sçavoir si le Céléstin rançonna son Libraire pour lui per-

mettre de faire travailler à cet ouvrage, dont lui-même n'avoit conçu que l'idée, & auquel il n'avoit point mis la main. Du reste, c'est le P. le Comte, que Richelet dans les premieres Editions de son Dictionnaire au mot *Celestin*, donne pour garant après sa mort de la petite fable qu'il y débite sur l'origine de cette espece de proverbe, *Voilà un plaisant Céléstin.* On a donné à Paris en 1707. une nouvelle édition de l'Histoire de la Floride. Le sçavant & laborieux M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy qui en a pris soin, l'a ornée d'une préface, où il y a plusieurs particularités sur Richelet, & j'en rapporterai quelque chose dans la suite de cet article.

V. *Richelet a mis en notre langue les premiers Chapitres de l'Histoire de la Laponie* [composée en Latin par Scheffer] *& le P. Lubin le reste.* C'est ce que dit Richelet lui-même dans une note à la page 60. de son *Recueil des plus belles Lettres*, premiere Edition. La traduction du Pere Lubin fut imprimée en 1678. Richelet au reste a supprimé cette note dans l'édition de son *Recueil* de l'année 1698. M. Bruzen de la Martiniere, Editeur du *Nouveau Recueil des Epigrammatistes François* en 2. vol. in 12. Amst. 1720. y dit à la page 331. du premier Tome : *On m'a assûré que l'Histoire d'Abyssinie ou d'Ethio-*

pie tirée du grand Ouvrage de M. Ludolph, est de Richelet. Elle fut imprimée en 1684. à Paris in 12. Le P. Niceron, Tom. III. pag. 59. dit qu'elle est de M. des Taureaux, Professeur de Mathématiques au College de Cambrai. Richelet cite souvent cette traduction dans son Dictionnaire, sans jamais insinuer qu'il y eût aucune part. Je ne sçai si Richelet, qui nous a appris qu'il avoit commencé la traduction de l'Histoire de la Laponie de Scheffer, auroit gardé le silence sur celle-ci, supposé qu'elle eût été effectivement son ouvrage. D'ailleurs je ne vois rien qui eût pû l'empêcher d'y mettre son nom, comme à ses autres productions.

VI. *Les plus belles Lettres des meilleurs Auteurs François, avec des Notes*, in 12. Lyon 1689. Ce Recueil fut depuis augmenté de moitié par Richelet, qui le fit imprimer à Paris en 1698. 2. vol. in 12. L'Abbé Bordelon en procura une nouvelle édition en 1705. Celle de 1698. a pour titre : *Les plus belles Lettres Françoises sur toutes sortes de sujets tirées des meilleurs Auteurs, avec des Notes.* Les Vies des Auteurs François *qui ont écrit des Lettres*, se trouvent au commencement de l'ouvrage, & elles sont au nombre de vingt. Il y a bien des fautes dans ces *Vies*, de même que dans les

Notes. J'en donnerai quelques exemples. Richelet dit de Balzac qu'il *nâquit au commencement de ce ſiécle* 1600. Balzac vint au monde ſix ans plutôt. Il dit de Buſſi-Rabutin, qu'il fut de l'Académie en 1656. C'eſt apparemment une faute d'impreſſion pour 1665. Selon lui, *Conrart mourut en* 1677. *âgé d'environ 68 ans*. Il mourut en 1675. âgé d'environ 74 ans. Richelet fait mourir l'Abbé Cotin en 1673. âgé d'environ 55 ans; il en avoit au moins 75. & il ne mourut qu'en 1682. Art. Arnaud d'Andilly, il dit que le Pere de cet Arnaud *eut trois fils*; il en eut beaucoup davantage, & en tout vingt enfans. Il falloit dire, *eut entr'autres trois fils*. Richelet fixe la mort de Mathieu de Montreuil à 1682. au lieu de 1692. & celle de *du Pelletier* à l'année 1660. Du Pelletier vêcut ſept à huit ans par-delà.

Parmi le grand nombre de fautes qui défigurent les *Notes*, je ne remarquerai que celle-ci. Voiture, dans une de ſes lettres à Balzac, lui dit pag. 205. *Je ne voudrois pas que vos ennemis euſſent cela à vous reprocher*; Richelet met ici en note : *Théophile & le P. Goulu Feuillant, étoient les deux plus grands ennemis de Balzac*. Voiture louant enſuite quelques ouvrages de Balzac, Richelet veut marquer quels ſont ces ouvrages: *On entend*

parler, dit-il, du Prince & de l'Aristipe de Balzac, les deux plus excellentes pieces de ce fameux Ecrivain. On le cajole là-dessus, on lui dit qu'il a passé Cicéron, &c. Ce commentaire ne vaut rien, & Richelet s'en seroit apperçu lui-même, s'il eût un peu combiné les dates. Voiture écrivoit alors du vivant du P. Goulu mort en 1629. & même avant la mort de Théophile arrivée en 1626. Or *le Prince* de Balzac ne parut qu'en 1631. & l'Aristipe qu'en 1658. quatre ans après la mort de Balzac. Ce n'étoit donc pas de ces deux ouvrages que parloit Voiture, dont la lettre, quoique sans date, est sûrement de 1625. comme on le voit par celle de Balzac, qui est datée de cette année. Il est facile de juger par ce petit nombre d'observations, que Richelet n'est pas un homme sur lequel on puisse beaucoup compter en matiere d'Histoire Littéraire. Il avoit cependant composé une *Vie de Chapelain*, & il préparoit un *Recueil de Vies des Grammairiens François*, comme nous l'apprend son ami Antoine Teissier dans l'*Appendix* de son *Catalogus Catalogorum*, en 1685. Richelet lui-même en parle plus d'une fois.

A la tête du *Recueil de Lettres*, deuxiéme Edition, il y a un Traité *des Lettres & de leur style.* Il est court &

instructif. Disons un mot de l'Epître Dédicatoire. Elle est adressée à *M. Burgeat, Marchand de Paris.* Richelet lui marque sa reconnoissance de *la constante affection* que *ce rare ami* avoit pour lui *depuis trente ans.* Je crois que ce M. Burgeat étoit l'hôte de Richelet, & que c'est pour n'avoir pas bien entendu prononcer ce nom, qu'on a mis sur le Registre des mariages de la Parroisse de S. Sulpice : *Cesar Pierre Richelet, demeurant rue du Four, chez M. Bergerac.*

VII. *Les Commencemens de la Langue Françoise, ou Grammaire tirée de l'usage & des bons Auteurs*, in 12, *La Connoissance des Genres François tirée de l'usage & des meilleurs Auteurs de la Langue, in* 12. Ces deux ouvrages imprimés à Paris en 1694. sont peu de chose au jugement de M. l'Abbé Goujet (*a*).

VIII. En 1698. on vit paroître un *Recueil des plus belles Epigrammes des Poëtes François, depuis Marot juqu'á présent, avec des Notes Historiques & Critiques, & un Traité de la vraie & fausse beauté dans les Ouvrages d'esprit : Traduit du Latin de Messieurs de Port-Royal.* Paris, 2 vol. in 12. Pendant plus de quarante ans on a attribué ce Recueil à Richelet, qui voulut,

(*a*) Bibliot. Franç. T. p. 162.

dit-on, ſe cacher ſous le nom de Claude Ignace Breugieres, ſieur de Barante, afin de donner à ſa collection *un air de Port-Royal.* C'eſt ainſi que s'exprime M. Bruzen de la Martiniere, pag. 16. de la Préface de ſon *Recueil des Epigrammatiſtes François.* L'Anecdote paroiſſoit aſſez vrai-ſemblable, vû que le ſieur de Barante remontre à Sa Majeſté pour obtenir le privilege, que les Lettres accordées au nommé *Savreux* (Libraire de Port-Royal mort dès 1669.) pour le *Delectus Epigrammaton*, (imprimé en 1659.) étoient expirées depuis pluſieurs années, & que ſon recueil en étoit *une ſuite naturelle.* Le Traité Latin de la *Beauté Poëtique* eſt de M. Nicole, & on attribue communément le *Delectus* à Dom Lancelot. Au reſte, le Traducteur de la Diſſertation de M. Nicole y a ajouté des choſes qui n'étoient point dans le Latin. Ainſi le texte établit cette *regle générale, que les ſaletés ne conviennent en aucune façon aux honnêtes gens, qu'elles n'entrent jamais dans leurs diſcours, & qu'elles ne ſont de miſe que parmi ceux qui ont renoncé à la politeſſe, auſſi bien qu'à la piété, &c.* Le Traducteur en fait l'application aux Poëſies trop licentieuſes de Liniere, & il les condamne avec raiſon. De-là on croyoit pouvoir conclure que Richelet étoit alors

bien plus réſervé ſur les *obſcenités dans les Ouvrages*, qu'il ne l'avoit été auparavant. Conjecture néanmoins très-mal fondée, puiſque le Recueil d'Epigrammes n'eſt point de Richelet, mais de M. de Barante, Avocat de Riom, qui l'a fait ſçavoir lui-même à M. l'Abbé Goujet (*a*). Il faut donc chercher ailleurs une autre preuve de la converſion de Richelet, & on la trouvera plutôt dans le ſacrifice qu'il fit à Dieu de ſon *Dictionnaire Burleſque*. Cet Ouvrage devoit, dit-on, renfermer tous les mots & toutes les manieres de parler que la pieté & la politeſſe ont bannies des converſations, & qui ne ſont en uſage que parmi les Libertins. Amelot de la Houſſaie, que Richelet avoit ſi ſouvent maltraité dans ſon Dictionnaire, lui a fait de ſanglans reproches au ſujet de cette Compilation burleſque. C'eſt dans ſon Tacite, de l'édition in-4. de 1690. Voy.

(*a*) Voy. Bibliot. Franç. T. V. Avertiſſ. p. XXIX. D'ailleurs il y a dans ce Recueil d'Epigrammes quelques libertés peu ſéantes; mais je ſçai qu'elles n'y ont pas été miſes par M. Brugieres de Barante, dont j'ai vû le Manuſcrit avant qu'il fût imprimé. Le Libraire le Clerc les y fit mettre par une autre perſonne, & ce fut moi qui conſeillai au Libraire de mettre à la fin les Bergeries de Racan, qui étoient alors très-rares & très-recherchées, d'autant plus qu'il n'y avoit point de matiere ſuffiſamment pour en faire deux volumes.

pag. 260, 342, & 410. M. l'Abbé Lenglet (*a*) nomme cet Ouvrage de Richelet, *le Dictionnaire Comique ou Satyrique* : c'étoit, ajoûte-t-il, *un Recueil de toutes les turpitudes dites ou à dire en François. Son Confeſſeur l'obligea à lui ſacrifier ce Livre, ce qu'il fit.* M. Lenglet tenoit de Richelet même cette particularité. Le dangereux projet de Richelet a été rempli par le Sieur Philibert-Joſeph le Roux, qui a donné un *Dictionnaire Comique, Satyrique, Critique, Burleſque, Libre & Proverbial*, in-8. Amſt. 1718. imprimé deux fois depuis avec des augmentations; ouvrage infame, & parfaitement bien caractériſe par M. l'Abbé Goujet. (*b*)

IX. Le plus grand ouvrage de Richelet eſt ſon *Dictionnaire François, contenant les mots & les choſes, des Remarques ſur la Langue, & les termes des Arts & des Sciences*, 2. parties en un vol. in-4°. C'eſt le titre de la premiere édition faite à Geneve chez Widerhold, en 1680. Ce Libraire, dès que l'impreſſion fut achevée, en fit paſſer en France quinze cens exemplaires, qui furent portés & puis dépoſés à Villejuif, Bourg à une poſte de Paris ſur le chemin de

(*a*) Préface de l'Hiſt. de la Floride.
(*b*) Bibliot. Franç. T. I. p. 279.

Fontainebleau. Widerhold, dans le dessein de les négocier secrettement à Paris, s'adressa au Libraire Simon Benard. Celui ci courut en donner avis au Syndic : par délibération de la Chambre Syndicale, Aubouin & Benard furent envoyés à Villejuif avec le Relieur Bourdon, Clerc de la Communauté des Libraires, pour y saisir toutes les balles du Richelet. Cela fut executé, & tous les exemplaires ayant été portés à la Chambre, ils y furent lacerés & brûlés, au moins pour la plus grande partie. Widerhold en mourut de chagrin trois jours aprés ; & le lendemain de sa mort, Benard sortant du salut de S. Benoît sa Paroisse, fut poignardé dans la presse. [Un Sçavant m'a assûré que cette derniere circonstance étoit fausse.] M. l'Abbé Papillon, qui avoit recueilli un très-grand nombre d'anecdotes Littéraires, racontoit ces particularités, & il disoit les tenir d'Aubouin même & de Bourdon, qui les lui apprirent en 1689.

La deuxiéme édition du Richelet, fort purgée en comparaison de la premiere, fut faite à Geneve chez Bailly en 1681. la troisiéme faite au même endroit sur la premiere est de 1685. j'en ai vû une quatriéme de Geneve, en 1689. & une cinquiéme de 1690. l'une

& l'autre chez Dentand ; une sixiéme faite à Lyon, sous le titre de Geneve, dont la premiere partie est de 1690. & la deuxiéme de 1691. Richelet en donna une septiéme en 1693. plus ample d'un quart ou environ que la précédente, à Geneve, par David Ritter, chez Vincent Miege, avec ce titre : *Dictionnaire François contenant généralement tous les mots, & plusieurs Remarques sur la Langue Françoise, des expressions propres, figurées & burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le Genre des Noms, la Conjugaison des Verbes, leur Régime, celui des Adjectifs & des Prépositions. Avec les termes les plus connus des Arts & des Sciences*, in-4. dont la premiere partie est de 565 pag. & la deuxiéme de 481. La huitiéme édition, moins ample que la précédente, est de 1694. sous le titre de Cologne. La neuviéme en 2 vol. fut faite à Geneve en 1710. La dixiéme a été donnée à Amsterdam en 1732. par M. du Sauzet, qui l'a enrichie de beaucoup d'additions. Elle est en 2 vol. & chacun convient qu'elle surpasse toutes celles qui ont paru jusqu'ici.

A l'égard des Editions in-folio, la premiere est de Lyon en 1706. sous le faux nom *d'Amsterdam, chez Elzevier* ; elle fourmille de fautes d'impression.

La

La deuxiéme faite aussi à Lyon, quoique avec le titre d'*Amsterdam* & d'*Elzevier*, parut en 1709. en 2 vol. avec le Latin de chaque mot François & des additions, par les soins du P. Fabre, de l'Oratoire, qui a continué l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury. La troisiéme Edition, & c'est la premiere qui ait paru en France avec privilege, est de Lyon, en 1719. 2 vol. c'est la même que la précédente, à la réserve d'environ cent-cinquante articles qui en ont été retranchés ou corrigés. Dans le même tems, il en parut une autre en 2 vol. à Rouen, avec privilége, mais plus mauvaise que celle de Lyon : la derniere est de Lyon, 1728. en 3 vol. in-fol. avec les additions de M. Aubert, Avocat en cette ville, & le Catalogue des Auteurs par M. l'Abbé le Clerc. Cette Edition est si connue, qu'il seroit inutile de s'étendre à présent là-dessus.

X. Outre ces Ouvrages dont je viens de donner une légere idée, Richelet en avoit fait quelques autres qui n'ont point été imprimés. *Il m'a dit*, c'est M. l'Abbé Lenglet qui parle, *qu'il avoit fait un Commentaire sur les Satyres & les Epîtres de M. Despreaux. Il devoit y avoir bien du curieux dans ce Commentaire.* Richelet en parle dans son

Recueil de Lettres. Il avoit aussi préparé des augmentations pour son Dictionnaire. On assûre dans Morery, qu'il a laissé outre cela une *Grammaire* & une *Poëtique Françoise.*

XI. *Richelet est trop connu par son excellent Dictionnaire,* dit encore M. Lenglet, *pour entreprendre d'en dire ici beaucoup de choses. Mais le croiroit-on ? un aussi habile homme est mort sans qu'il ait presque été fait mention de lui.* Cette derniere remarque de M. Lenglet ne doit pas se prendre à la rigueur. Les Editions réitérées du Dictionnaire de Richelet, imprimé sept fois de son vivant, ne laissent guères lieu de douter que l'Auteur ne fût très-connu, & que bien des gens ne parlassent de lui dans l'occasion. On pourroit d'ailleurs citer plusieurs Ecrivains qui en ont fait mention dans des Ouvrages imprimés avant sa mort.

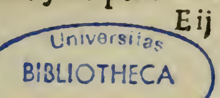
M. Baillet, *Jugement des Sçavans*, Art. 762. parle du Dictionnaire de Richelet & de son Auteur. Après avoir loué l'Ouvrage, il ajoute : *Mais les libertés que l'Auteur s'y est données, en ont un peu diminué le prix, & l'ont fait passer dans l'esprit de beaucoup de gens pour une piece satyrique & malhonnête, & pour le fruit d'une passion indiscrete.*

Louis Augustin Aleman, Avocat de Grenoble, mort depuis 1730. parle

fréquemment de Richelet dans ses nouvelles *Observations ou Guerre Civile des François sur la Langue*, volume in-12. imprimé à Paris en 1688. Il est vrai qu'il le cite presque toujours pour le censurer, & qu'il semble vouloir se venger de la maniere injurieuse dont Richelet a traité les Dauphinois ; mais il le censure sans aigreur, & généralement parlant, sa critique paroît juste & sensée.

André Renaud, autre Dauphinois, Prêtre & Docteur en Théologie, mort à Lyon en 1702. porte un jugement solide sur le Dictionnaire de Richelet dans un livre in-12. imprimé à Lyon en 1697. sous ce titre : *Maniere de parler la Langue Françoise selon ses différens styles ; avec la Critique de nos plus célébres Ecrivains, en prose & en vers, & un petit Traité de l'Ortographe & de la prononciation Françoise.* Voy. pag. 541. *& suiv.*

Divers Ecrivains, qui ont publié quelques Ouvrages sur notre Langue, ont fait mention du Dictionnaire de Richelet. Tels sont entr'autres Furetiere dans l'Addition à ses Factums en 1686. M. Andry, dans la *suite des Réflexions sur l'usage présent de la Langue Françoise*, in-12. Paris, 1693. Jean le Clerc, *Bibliothéque Universelle* pour la même



année, pag. 532. où il fait l'extrait du Livre de M. Andry; l'Auteur Anonyme de l'*Apothéose du Dictionnaire de* l'Académie, en 1696. & de l'Enterrement du même Dictionnaire, en 1697. M. de Beauval, *Histoire des Ouvrages des Sçavans*, pour l'année 1690. mois de Février & ailleurs, parle honorablement de Richelet, auquel l'Auteur du *Mercure Galant* a donné de l'encens plus d'une fois. Bayle le cite aussi dans quelques endroits de son Dictionnaire.

XII. Il ne sera pas inutile d'observer ici, que Richelet s'étoit attiré beaucoup d'ennemis par les traits satyriques & malins dont il a farci son Dictionnaire. Les Ecrivains qu'il a maltraités le plus fréquemment, sont Amelot de la Houssaie, Cassandre, Furetiere, de Lorme, Maumenet, Vaumoriere, Varillas, &c. On les voit revenir si souvent sur la scene, qu'il n'est guères possible que les Lecteurs même les plus avides des personnalités injurieuses, ne soient à la fin rebutés d'en trouver un si grand nombre contre les mêmes Auteurs, & cela dans des endroits où ils n'ont pû être placés que par une affectation visible de l'Ecrivain. Au reste, je ne connois que le seul Amelot de la Houssaie, qui s'en soit vengé. Il l'a fait

d'une maniere qu'on pourroit appeller cruelle, si Richelet de son côté ne l'avoit porté, pour ainsi dire, à une espece de désespoir. Amelot n'estimoit point le *Tacite* de d'Ablancourt, que Richelet, éleve de ce dernier, regardoit comme un chef-d'œuvre; *indè mali labes*: de part & d'autre il y avoit de l'injustice & de la raison. Amelot attaquoit plutôt le fond de l'Ouvrage, que l'expression & le tour de phrase. Richelet au contraire défendoit plutôt la pureté du langage que la fidélité de la Traduction.

A l'egard de l'animosité que Richelet fait paroître contre les Dauphinois, j'en ai oui rapporter la cause si différemment, qu'il est très-difficile de décider quelque chose là-dessus. Voici néanmoins ce qu'un homme de Lettres m'a raconté, comme le tenant de personnes bien instruites des principales circonstances de l'aventure. En 1678. Richelet vint à Grenoble avec une de ses parentes, qui avoit un procès au Parlement. Il se tenoit alors des assemblées de gens d'esprit chez le célébre Président Salvaing de Boissieu; on s'y amusoit en vers & en prose. Richelet y fut admis d'une maniere très-gracieuse. Un jour on proposa des Bouts-rimés, & Thomas de Lorme les remplit, ce que fi-

rent aussi plusieurs de ses compatriotes. Richelet voulut s'ériger en Censeur, & il tourna les Bouts-rimés contre de Lorme. Celui-ci ne manqua pas de répliquer. Richelet revint à la charge, & l'attaqua en lui reprochant sa patrie comme une espece de crime. De Lorme ne voulut pas s'engager plus avant par écrit; mais il représenta à quelques-uns de l'Assemblée, qu'ils étoient outragés aussi bien que lui par Richelet, & qu'il ne s'agissoit plus d'une dispute seulement poëtique. Ils maltraiterent Richelet, qui n'étant pas d'humeur de se venger autrement que par la plume, dit dans la suite tout le mal qu'il put des Dauphinois en général, & du Poëte de Lorme en particulier. Celui-ci né à la Côte Saint André en 1642. ou 43. avoit été disciple de Pierre de Boissat; il mourut en 1724. sous-Doyen des Avocats de Grenoble.

Richelet mourut à Paris dans la maison de la *ruë du Four*, qui a pour enseigne *Au bon Bourguignon*, le 23 Novembre 1698. âgé de 66 ans; & le lendemain il fut enterré à S. Sulpice, comme le marquent les Regiſtres mortuaires de cette Paroisse, que l'on a consultés. M. de la Monnoye, dans ses notes sur l'Article 762. des *Jugemens* de Baillet, place la mort de Richelet au

29 de Novembre ; ce qui n'eſt apparemment qu'une faute d'impreſſion. Suivant M. l'Abbé Lenglet, *il mourut au commencement de l'année* 1699. *comme il reconduiſoit quelques amis avec leſquels il avoit déjeuné. Il n'avoit guères moins de* 70 *ans*. Ces dates doivent être rectifiées ſur celles que j'ai marquées ci-deſſus.

Pour ce qui eſt de la maniere ſubite dont mourut Richelet, la choſe me paroît ſouffrir quelque difficulté. M. l'Abbé le Clerc avoit oui dire à un Prêtre de la paroiſſe de S. Sulpice, dans le tems même que Richelet mourut, qu'il avoit reçu ſes Sacremens d'une façon édifiante ; qu'il avoit demandé pardon à Dieu & aux aſſiſtans de tout ce qui pouvoit ſe trouver de ſcandaleux dans ſon Dictionnaire, proteſtant même que pluſieurs des Articles que l'on y condamnoit avec raiſon, ne venoient nullement de lui, & qu'ils y avoient été mis à ſon inſçu. Peut-être M. Lenglet n'a-t-il voulu dire autre choſe, ſinon que Richelet en reconduiſant quelques amis auſquels il avoit donné à déjeuner, fut attaqué de la maladie dont il mourut peu après ; & en cela il n'y a rien que de vrai-ſemblable.

ARTICLE LXXXIX.

Particularités sur Guillaume Colletet & sur l'Abbé Cotin. Eloge de M. le Marquis de Mimeure.

I. GUillaume Colletet, né à Paris en 1596. fut reçu à l'Académie Françoise en 1634. & mourut le 12 Mars 1659. M. Pellisson dit qu'on a des vers de cet Académicien *dans le Recueil appellé les Délices de la Poësie Françoise.* Ce Recueil, imprimé en différentes années, demande une date fixe. Il falloit donc marquer ici l'Edition de 1621. où il y a des vers de Colletet depuis la p. 1157. jusqu'à la 1172. Colletet avoit déja été imprimé dans le Recueil qui parut en 1618. sous ce titre : *Le Cabinet Satyrique, ou Recueil parfait des vers piquans & gaillards de ce tems, tirés des secrets Cabinets des Sieurs de Sigogne, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, & autres des plus signalés Poëtes de ce tems*, in-12. d'environ 700 pag. On voit dans ce Recueil dix sixains de Colletet, à la vérité très-mauvais, mais qui du moins ne sont pas licentieux comme la plûpart des Piéces de cet impur & détestable Cabinet. Les vers de

Colletet furent reproduits dans le *Parnasse Satyrique*, autre Recueil de l'année 1623. & devenu fameux par le procès de Théophile, qu'on accusoit d'en être l'Auteur.

En 1619. Colletet fit quelques vers à la louange du *Zodiaque Poëtique*, vers qu'il indique à la pag. 55. de son *Discours de la Poësie Morale*, mais qu'il rétracte au même endroit, en déclarant que ce *Zodiaque* qu'il estimoit alors, est un poëme fort mauvais par rapport à la versification, quoique bon pour la morale qu'il renferme.

Trois ans après Colletet publia ses *Désespoirs amoureux*, Ouvrage en prose, accompagné de quelques autres pieces de sa façon en prose & en vers. Ces *Désespoirs* sont une Traduction de l'*Alexiade* ou du Poëme de Saint Alexis, composé en Latin par le P. François de Rémond, Jésuite, natif de Dijon. On a blâmé Colletet d'avoir donné à ce Poëme un titre François aussi peu convenable qu'est celui de *Désespoirs Amoureux*. L'Abbé Ménage (*a*) voulant prouver que tous les Poëtes ont fait des vers d'amour, dit que les Religieux même qui n'en peuvent faire à cause de la sévérité de leur Régle, en font indi-

(*a*) *Anti-Baillet*, chap. 144.

rectement ſous la perſonne des autres.
C'eſt ainſi, ajoûte-t-il, que le P. Rémond Jéſuite a parlé d'amour dans ſon Poëme d'Alexis, *& le P. Sautel & le P. le Moine de la même Compagnie, celui-ci dans ſon Saint Louis, & celui-là dans ſes Larmes de la Magdelaine.*

Pour ce qui concerne les autres Ouvrages de Colletet, on peut conſulter le Catalogue de l'Hiſtoire de l'Académie. Je me contenterai d'obſerver que dans le Recueil des Poëſies de Colletet, Edit. de 1656. on trouve à la pag. 233. un Sonnet, qui fait voir que cet Académicien en 1625. étoit lié d'amitié avec les Poëtes les plus célébres de ce tems-là. Le Sonnet eſt intitulé, *les Poëtes amis en* 1625. Ceux que l'Auteur y fait entrer, ſont Malherbe, Racan, Boiſrobert, Honoré-d'Urfé, Théophile, Maynard, d'Audiguier, S. Amand, l'Eſtoille, Ogier, Garnier, Habert, Malléville, Serizay, & enfin Colletet lui-même. Je remarquerai en paſſant, que Malherbe, qui n'étoit guères prodigue de louanges, en avoit néanmoins donné de très-flatteuſes à Colletet en 1624. c'eſt dans l'*Epigramme à M. Colletet ſur la mort de ſa ſœur* (a). Je la tranſcrirai ici en partie, pour la rareté du fait.

(a) Oeuvres de Malherbe, p. 238. édit. 1666

En vain, mon Colletet, tu conjures la Parque...
Elle ne rend jamais un trésor qu'elle a pris.
Ce que l'on dit d'Orphée est bien peu véritable :
Son Chant n'a point forcé l'Empire des Esprits...
Certes si les beaux Vers faisoient ce bel effet ;
Tu ferois mieux que lui ce qu'on dit qu'il a fait.

Pour l'honneur de Malherbe, ne regardons son Epigramme que comme un simple compliment d'amitié & de condoléance ; car il est décidé depuis long-tems que son prétendu Orphée n'étoit qu'un très-médiocre Versificateur.

En récompense Colletet a été dans son siécle l'homme de France qui avoit le mieux étudié l'Histoire de notre Parnasse. Il avoit travaillé pendant long-têms à un Ouvrage considérable en ce genre. Il n'a pas encore été imprimé, & peut-être ne le sera-t-il jamais. On dit que ce Recueil Historique formeroit une suite de dix volumes in-12. & il contient les Vies de cent trente Poëtes François. Il a été long-tems entre les mains du Sieur de Laulne, Libraire à Paris, qui cependant ne l'a

jamais fait imprimer; & sa veuve l'a souvent offert à qui auroit le courage de les publier. Le P. le Long nous en a donné une Table, où les noms de tous le Poëtes sont marqués par ordre Chronologique, & accompagnés chacun de leur date; c'est sur quoi il est à propos de faire quelques réflexions.

Je commencerai par observer que cette liste n'est pas complette; je veux dire, que quoiqu'elle puisse être conforme au manuscrit qui est entre les mains du Libraire, ce manuscrit n'est pas entier, & ne contient pas tous les Poëtes dont Colletet avoit écrit les Vies. Ce qui m'avoit d'abord déterminé à le croire ainsi, c'est qu'il ne paroissoit nullement vrai-semblable que Colletet eût fait l'Histoire de Maillet, par exemple, de la Morliere, & de beaucoup d'autres Poëtes très-médiocres, & qu'il eût omis volontairement celles de Malherbe, de Théophile, de Maynard, & de plusieurs autres plus célébres & plus estimables, qui d'ailleurs avoient été ses amis, & sur lesquels il pouvoit sans peine nous apprendre bien des particularités. On voit dans sa liste Scévole de Sainte Marthe *le Fils*. Auroit-il oublié le Pére, dont il avoit fait autrefois un si grand éloge à la pag. 99. du Recueil funebre intitulé : *Scevolæ*

Sammarthani Tumulus ? Peut-on se persuader qu'entreprenant de parler des Poëtes François, il n'eût rien dit de Desportes, de du Perron, de Berthaud, de Lingendes, de Regnier, &c. J'avois fait ces réflexions, lorsque relisant l'*Art Poëtique* de Colletet, j'y ai trouvé qu'il dit en divers endroits, qu'il avoit écrit les Vies de Beranger de la Tour, de François Sagon, de Scévole de Sainte Marthe, de Nicolas Ellain, de Claude de Pontous, de Joachim Blanchon, de Claude Turin, de Pierre Gringore dit Vaudemont, de Laurent des Moulins, de Charles de Navieres, &c. & cependant leurs noms ne paroissent point dans son Catalogue, tel qu'il a été publié par le P. le Long. Je trouve encore que Ménage, *Observations sur Malherbe*, p. 429, dit que Colletet a écrit la Vie du Sieur de Lortigues, dont néanmoins il n'est fait nulle mention dans la Table. Tout ceci me semble prouver assez clairement, que le Manuscrit de Colletet, tel qu'il se trouve aujourd'hui entre les mains du Libraire, n'est pas entier. Quelque bonne opinion que l'on doive avoir de l'ouvrage de Colletet, je pense qu'il auroit besoin d'un habile Correcteur. Sans celà, il est à craindre que l'Imprimeur ne défigure quelques noms propres, & ne se trompe en plusieurs

dates. Par exemple, on lit dans le Catalogue du P. le Long, pag. 886. Col. 2. *Jacques Herault de la Pitardie.* Ce Poëte se nommoit *Jacques Herault de la Pitardiere* (a); & je ne doute point que Colletet ne l'eût écrit de même : d'ailleurs il y auroit apparemment quelques dates à rectifier. Ainsi dans la Table du P. le Long, Cretin & d'Audiguier sont placés sous l'année 1624. c'est un siecle trop tard pour Cretin.

Je crois néanmoins que certaines fausses dates qu'on trouve dans le Catalogue imprimé, viennent originairement de Colletet, & qu'il a crû, par exemple, que Dolet étoit mort en 1543. & Robert Garnier en 1590. Dolet fut pendu & brûlé le 3 Août 1546. Robert Garnier ne mourut qu'en 1601. c'est du moins ce qu'a prétendu prouver M. l'Abbé le Clerc dans sa *Bibliothéque du Richelet.* Observons encore, que celui qui a communiqué au P. le Long la Table des Poëtes, s'est apparemment contenté de tirer du manuscrit de Colletet une date pour chaque Poëte; mais il l'a fait d'une maniere très-bizarre & très-capable d'induire en erreur.

(a) J'ai vû de lui un Sonnet à la tête d'un Poëme de Sebastien Garnier, intitulé : *La Loysſée, contenant le Voyage de S. Louis Roi de France*, &c. in-4. 1593. pag. 59.

Il place Jodelle & Davity sous la même année 1573. Un Lecteur pensera naturellement que ces deux hommes vivoient ensemble, & qu'ils versifioient pour ainsi dire de compagnie. Cependant l'année 1573. est celle de la mort de Jodelle, comme elle est celle de la naissance de Davity. Ne s'imagineroit-on pas que *des Autels* & *Jean-Ant. de Baif*, placés dans la Table, le premier sous l'année 1529. & l'autre sous 1532. étoient plus anciens en date sur le Parnasse que *Jean Marot* & *Clément* son fils placés, le premier en 1540. & le second en 1544. Sans être instruit d'ailleurs, devinera-t-on que l'Auteur du Catalogue a voulu désigner des Autels & Baif par la date de leur naissance, & les deux Marot, par l'époque de leur mort ? Encore s'est-il trompé sur l'article de Jean Marot qui mourut en 1523. Toute la Table fourmille de dérangemens pareils ; il s'y trouve même quelques Poëtes placés sous des années ausquelles ils ne sont jamais parvenus. Ainsi Mellin de S. Gelais est mis sous 1574. quoiqu'il soit mort en 1558. Pibrac est marqué sous 1585. il étoit mort l'année précédente.

De tous les Ouvrages de Colletet, le plus curieux par rapport à l'Histoire du Parnasse François est son *Art Poë-*

tique, imprimé en 1658. Paris, in-12. C'est une espece de Recueil, qui contient les piéces suivantes : *Discours sur l'Epigramme*, en 80 pag. *Traité du Sonnet*, pag. 126. *Discours du Poëme Bucolique, où il est traité de l'Eglogue & de la Bergerie*, en 47 pag. *Traité de la Poësie Morale & sententieuse*, il est de 208 pag. après quoi l'on trouve quelques pieces en vers & en prose de la façon de l'Auteur, sçavoir un Traité de l'Eloquence, en 55 pag. & la nouvelle Morale en 15 pag. composée de 58 quatrains qu'il adresse à son fils. Dans ce Recueil qui est estimé, Colletet parle non-seulement d'un grand nombre de Poctes ; mais il porte aussi presque toujours son jugement sur leurs Ouvrages, & il le fait d'une maniere très-modérée. Généralement parlant, on peut quelquefois le récuser quand il loue ; mais je crois que lorsqu'il parle peu avantageusement d'un Ouvrage, on ne risque pas beaucoup de s'en tenir à sa décision.

En 1652. Colletet composa pour les Jeux Floraux de Toulouse, & il remporta l'Eglantine. J'ignore en quel tems sa Muse avoit été couronnée à Rouen. » Je dois, *dit-il* (*a*), à la célébre ville

(*a*) *Discours du Sonnet*, p. 122.

» de Rouen ce précieux Apollon d'ar-
» gent, dont elle prit le soin de recon-
» noître mon Hymne sur la pure Con-
» ception de la Vierge. » Ajoûtons qu'il fut l'Inventeur des Sonnets en *Bouts-rimés* en 1625. il le dit formellement p. 114. de son *Discours du Sonnet*.

Colletet se maria trois fois, & toujours à ses propres servantes. La troisiéme qu'il épousa en 1652. ou environ, se fit connoître sur le Parnasse sous le nom de *Mademoiselle Claudine*. Plusieurs Madrigaux lui sont attribués dans les Recueils de ce tems-là. Voici des vers qu'elle publia peu de tems avant la mort de son mari.

Le cœur gros de soupirs, les yeux noyés de larmes,
Plus triste que la mort dont je sens les alarmes,
Jusques dans le tombeau je vous suis, cher Epoux.
Comme je vous aimai d'une amour sans seconde,
Comme je vous loüai d'un langage assez doux,
Pour ne plus rien aimer, ni rien loüer au monde,
J'ensévelis mon cœur & ma plume avec vous.

Ces vers, au jugement de Ménage,

font très-beaux. Le P. Vavasseur qui sûrement s'y connoissoit, en pensa de même, & les traduisit en huit vers Latins. On les trouve au troisiéme vol. du *Menagiana* (*a*). Mademoiselle Claudine tint parole trop exactement, & son silence fit croire que les vers qu'on avoit crus d'elle, étoient réellement de son mari. Si le fait est vrai, il faut avouer que l'Apollon qui l'inspiroit pour lui-même, ne valoit pas à beaucoup près celui dont il étoit échauffé, quand il versifioit au nom & à la place de sa Claudine. Le nom de famille de cette Muse postiche étoit *Le Hain*, comme on le voit à la pag. 190. des Epigrammes de Colletet. Elle eut le chagrin de voir mourir son époux dans une si grande misere, qu'il fallut quêter pour le faire enterrer.

François Colletet, fils du précédent, nâquit à Paris en 1628. & commença à faire des vers à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans. Après avoir servi pendant quelques années, il revint chez son pere, & n'eut comme lui d'autres richesses que sa veine Poëtique. Richelet disoit dans son Dictionnaire (*b*) en 1680. *Un Rat de Cave gagne tous les*

(*a*) P. 319. Edit. de Hollande, 1716.

(*b*) Dictionn. de Richelet, au mot, *Rat.*

ans sept ou huit cens francs, *tandis que le pauvre Fr. Colletet fait Poëme sur Poëme*, *& n'en gagne pas le quart d'autant.* Boileau dans sa I. Satyre insulta cruellement à la misere de Colletet, & par surcroît il le traita de Parasite :

Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine ;
S'en va chercher son pain (a) *de cuisine en cuisine,*
Sçavant en ce métier si cher aux beaux Esprits,
Dont Montmaur autrefois fit leçon dans Paris.

Toute la consolation que pouvoit avoir Colletet dans sa pauvreté, c'étoit de s'imaginer qu'on le regardoit comme un Poëte du premier ordre. C'est du moins ce que sa belle-mere, *Mademoiselle Claudine*, vouloit lui persuader, lorsqu'elle le régala de cette Epigramme (*b*) :

(*a*) J'ai lû dans une autre édition de Despréaux, *va mendier son pain de cuisine en cuisine*, ce qui est beaucoup mieux que *s'en va chercher son pain*, *&c.*

(*b*) Voy. le Recueil des *Muses illustres*, par Colletet le fils, pag. 184. Paris, 1658. in-12.

Recevez, mon cher Fils, ce jambon de Bayonne,
Si piquant & si doux.
S'il n'a point de Laurier, faut-il qu'on s'en étonne ?
Je n'en ai point chez moi : qu'il en prenne chez vous.

Réponse de Colletet le Fils.

Je reçois de grand cœur ce jambon de Bayonne
Dont ta belle main me fait part :
Mais, ô belle Maman, dont le cœur est sans fart,
Je refuse l'encens que ta Muse me donne.
Depuis que l'on te voit sur le sacré Vallon,
Mon esprit ne peut rien sur l'esprit d'Apollon ;
Et je n'ai plus de part aux Lauriers du Parnasse :
On sçait qu'il a planté ces beaux arbres chez toi ;
S'ils t'appartiennent tous, belle, dis-moi de grace,
Comment puis-je donner ce qui n'est pas à moi.

J'ai vû plusieurs autres pieces de vers, où les deux Colletet pere & fils, & la belle-mere se félicitent tour à tour de leur prééminence sur le Parnasse : ce devoit être un spectacle assez divertissant pour les rieurs de ce tems-là.

II. Une qualité de l'Abbé Cotin qui n'eſt pas, à ce qu'il me paroît, fort connue, eſt celle de *Pere de l'Enigme parmi les Poëtes François.* Elle me fut donnée, dit-il lui-même, *par quelques perſonnes* de mérite & de condition, *pour ce que j'ai commencé à le* (a) *faire revivre parmi nous, & que je ſuis le premier Auteur des deſcriptions Enigmatiques.* Je tire ceci du *Diſcours ſur les Enigmes*, que l'Abbé Cotin mit à la tête du livre qu'il intitula, *Recueil des Enigmes de ce tems*, dont la plus ancienne Edition que je connoiſſe eſt de Lyon, 1648. in-12. contrefaite ſur une autre de Paris de 1646. Dans ce même *Diſcours ſur les Enigmes*, l'Auteur nous apprend qu'il s'exerçoit depuis long-tems à ce genre de Poëſie, & il ajoûte : [Les copies mal digerées que ſans mon conſentement l'on a données aux Imprimeurs ; la violence de certaines gens, qui vouloient être ſans ma volonté maîtres abſolus de mes Ouvrages ; les plaintes générales des plus beaux Eſprits du Royaume, qui ſe plaignoient de la ſervitude qu'en ma perſonne on ſembloit impoſer à toute la République des Lettres ... m'ont enfin

(a) Ce *le* ſe rapporte à *Enigme*, que l'Abbé faiſoit maſculin à l'imitation de beaucoup d'autres Ecrivains de ce tems-là.

obligé à faire quelque effort pour l'intérêt & la réputation des Muſes que l'on avoit ſi mal-traitées ; ce qui m'a heureuſement réuſſi par la bonté de ceux qui ſont les premiers de la France ..... Ils m'ont laiſſé toute entiere la puiſſance ſur les productions de mon eſprit, & ont même pris le ſoin d'employer des mains illuſtres, pour me délivrer de la ſocieté honteuſe que pluſieurs vers infâmes avoient faite malgré moi avec les miens.] L'Abbé Cotin s'exprime ainſi, parce que dans un *Recueil d'Enigmes* ſans nom, & rempli d'obſcénités, imprimé in-12. à Paris en 1638. on avoit mis quelques énigmes de ſa façon. On voit dans ce même *diſcours*, que l'Abbé Cotin étoit bien reçu *dans une des plus célébres Compagnies du Royaume*, apparemment à l'Hôtel de Rambouillet. Il y prouva un jour, que comme l'on dit *un Poëme*, *un Thême*... on pouvoit *bien dire un Enigme, les noms que les Grammairiens appellent neutres, & que nous empruntons des Grecs, ſe tournant ainſi en Latin.* L'uſage a pourtant prévalu contre cette regle, & aujourd'hui l'on dit toujours une Enigme. Ce Recueil d'Enigmes a été imprimé au moins cinq fois de ma connoiſſance. L'Edition de Paris, in-12. 1661. que j'ai ſous les yeux, eſt

divisée en trois parties, La premiere contient 78 Enigmes, la deuxiéme 84. & la troisiéme 83. J'observerai en passant, qu'au mot *Enigme*, dans plusieurs Editions du Dictionnaire de Trevoux, on dit : *Colletet a fait un livre d'Enigmes.* On en pourroit inférer mal-à-propos, que M. l'Abbé d'Olivet qui ne parle d'aucun livre de cette nature dans le Catalogue des Ouvrages de Colletet, y a commis un péché d'omission. Pour s'exprimer correctement, il falloit dire, *Colletet le Fils.*

L'Abbé Cotin, qui avoit publié ce Recueil d'Enigmes en faveur des Dames, leur fit présent d'un *Nouveau Recueil de divers Rondeaux*, qui fut achevé d'imprimer le 1. Décembre 1649. [Après l'impression des Enigmes, *dit-il dans sa Préface*, il eût manqué quelque chose au divertissement des Dames, si on ne leur eût donné des Rondeaux. Ces deux passetems les ont entretenues si agréablement l'espace de quelques mois, qu'on ne pouvoit sans trop de rigueur les priver d'un si doux souvenir. Qui ne sçait que c'étoit par-là qu'elles commençoient autrefois leurs conversations; qu'elles s'envoyoient visiter avec un Rondeau ou une Enigme, & que les plus doctes en faisoient qui étoient admirés de tout le monde, &c.]

Ce volume in-12. ne contient que 160 Rondeaux, & il n'y en a que deux qui portent le nom de Cotin. Ce fut peut-être cette derniere circonſtance qui empêcha notre galand Editeur de mettre ſon nom à la tête du Livre ; mais il vaut mieux préſumer qu'il ne garda l'incognito que parce qu'il s'y trouvoit beaucoup de Rondeaux, qu'il ne convenoit nullement à un homme de ſon caractere de faire imprimer.

Ces Ouvrages de l'Abbé Cotin, & quelques autres que l'on peut voir dans M. l'Abbé d'Olivet, lui donnerent de la réputation. Il fut choiſi en 1655. pour être de l'Académie Françoiſe. Son crédit littéraire ſe ſoutint juſqu'en 1665. que Deſpréaux dans ſa troiſiéme Satyre le repréſenta comme un Prédicateur grêlé. L'Académicien qui avoit encore du ſang Poëtique dans les veines, quoiqu'il fût ſexagenaire ou environ, ſe vengea de Deſpréaux, mais ſans beaucoup de ſuccès. Il eſt rare qu'un Ecrivain ſatyrique ne mette les rieurs de ſon côté. Deſpréaux tomba de nouveau ſur l'Abbé, comme ſur un fort mauvais Poëte; & le redoutable Moliere acheva de le décrier en 1672. dans ſa Comédie des *Femmes Sçavantes*, où il le joua ſous le nom de Triſſotin.

Bien des gens ont crû que l'Abbé Cotin

tin s'enſévelit alors, pour ainſi dire, dans ſa propre honte, & que ſe regardant comme perdu de réputation, *il n'oſa plus depuis ſe montrer au grand jour.* On s'eſt trompé : malgré ces traits de ſatyre, qui dans le fond étoient accablans, l'Abbé Cotin eut toujours ſes amis & ſes défenſeurs ; & je ne doute point qu'il ne ſe regardât comme un homme injuſtement ſatyriſé par des envieux, & par gens qui ne pouvoient ſouffrir le vrai mérite : ainſi ſe conſolent les Auteurs mêmes qui valent le moins. Si depuis cette fatale époque on voit l'Abbé Cotin ſe produire plus rarement, c'eſt principalement parce que l'âge commençoit dès-lors à l'affoiblir ; mais il ne paſſa dans l'inaction que les dernieres années de ſa vie, où il tomba dans une eſpéce d'enfance, comme M. Perrault, ſon ami & ſon apologiſte, en convient : voici ce que j'ai pû découvrir à ſon ſujet, depuis qu'il fut joué publiquement par Moliere en 1672.

Au mois de Mars de la même année, M. de Harlay, Archevêque de Paris, Directeur de l'Académie, la mena en corps à Verſailles, pour remercier le Roi de l'honneur qu'il venoit de faire à cette illuſtre Compagnie, de s'en déclarer le Protecteur. M. le Marquis

de Dangeau, Académicien, traita magnifiquement tous ſes confreres. *M. Cotin n'étoit point de ce nombre, de peur* [*dit-on*] *qu'on ne crût qu'il s'etoit ſervi de cette occaſion pour ſe plaindre au Roi de la Comédie qu'on prétend que M. de Moliere ait faite contre lui.* C'eſt ce que dit M. de Vizé dans ſon premier *Mercure galant*, Nouvelle du 19 Mars 1672. [Mais on ne peut croire, *ajoûte l'Auteur du Mercure*, qu'un homme qui eſt ſouvent parmi les premieres perſonnes de la Cour, & que Mademoiſelle [*fille de Gaſton Duc d'Orleans*] honore du nom de ſon ami, puiſſe être l'objet d'une ſi ſanglante ſatyre. Le portrait en effet qu'on lui attribue, ne convient point à un homme qui a fait des ouvrages qui ont une approbation auſſi générale, que ſes Paraphraſes ſur le Cantique des Cantiques [*in*-12. 1662.] Je ne parle point de ſes Oeuvres galantes, dont il y a pluſieurs éditions; ce ſont des jeux où il s'amuſoit avant qu'il fit la profeſſion [*de Prédicateur*] qu'il a embraſſée avec autant d'auſtérité qu'on ſçait qu'il la fait maintenant. (*a*)] Ainſi notre Abbé prêchoit encore en 1672. nonobſtant le trait lâché contre lui dès 1665. par Deſpreaux. M. Per-

(*a*) *Mercure Galant*, T. I. p. 94.

rault dit que l'Abbé Cotin avoit prêché *seize Carêmes* à *Paris*, d'où M. l'Abbé d'Olivet conclut fort sensément, qu'il n'étoit donc point un Prédicateur *aussi grêlé* que le jeune Satyrique le disoit en 1665. Je ne sçaurois dire en quelle année l'Abbé Cotin abandonna la chaire ; mais enfin ce ne put être qu'après 1672.

Il continua même depuis cette année à versifier Je trouve dans le Mercure Galant, mois d'Avril 1677. qu'il fit plusieurs piéces à la gloire de Monsieur, au sujet de la bataille de Cassel. » J'ai » beaucoup de vers de M. l'Abbé Co- » tin, *dit M. de Vizé* pag. 88. que je » suis contraint de garder pour une au- » tre fois ; mais je ne puis m'empêcher » de vous envoyer aujourd'hui ces huit » de sa façon. » Ces vers sont adressés *à Monsieur sur sa victoire*. Il y en a dix autres *au Roi*, à la pag. 106. J'ai vû un Sonnet du même, pag. 18. du Mercure de Juillet 1678. A la page 103. du Mercure de Novembre de la même année 1678. il y a une particularité assez remarquable. M. l'Abbé Colbert [mort depuis Archevêque de Rouen] fut reçu de l'Académie à la place de l'Abbé Esprit. M. Racine, qui étoit alors Directeur, répondit au compliment de M. Colbert. L'Assemblée étoit brillante &

nombreuse. Le Directeur ayant fini, demanda aux Académiciens, suivant la coutume, s'ils avoient quelque chose à lire. [M. l'Abbé Cotin commença par un discours de Philosophie : il le fit sur ce que M. l'Abbé Colbert qu'on recevoit ce jour-là, étoit un habile Philosophe. Il n'en lut qu'une partie, son âge ne lui laissant pas assez de voix pour se faire entendre dans une si grande assemblée.] On voit par-là que l'Abbé Cotin figuroit encore à la fin de 1678.

Charles Cotin étoit né à Paris ; il y mourut au mois de Janvier de l'année 1682. M. le Clerc, dans sa *Bibliothéque du Richelet*, dit que l'Abbé Cotin devoit avoir à sa mort soixante - cinq ans tout au moins ; je suis persuadé qu'il en avoit plus de soixante & quinze : en voici la preuve. La premiere piéce en date de l'Abbé Cotin est de 1628. sur la prise de la Rochelle. Il fut Aumônier du Roi en 1630. ou peu de tems après : car dans la liste d'environ cent trente *Aumôniers honoraires* de Sa Majesté, de l'année 1657. il se trouve le vingt-quatriéme ; & M. Balesdens, qui l'étoit dès 1637. n'est que le soixante-quatriéme. Un homme qui faisoit des vers depuis 55 ans, & qui avoit été environ 52 ans Aumônier du Roi, ne peut guères avoir eû moins de 76 ou

77 ans, lorſqu'il mourut. Outre les Auteurs que j'ai cités, on peut voir Bayle, qui a donné un article curieux de l'Abbé Cotin dans ſes *Réponſes aux queſtions d'un Provincial* (*a*). Il blâme avec raiſon cet Académicien, d'avoir crû pouvoir allier innocemment dans ſa perſonne les qualités très-incompatibles de Poëte galant & de Prédicateur de l'Evangile. Pluſieurs perſonnes ont paru ſurpriſes, que le continuateur de M. Pelliſſon ait tâché de réhabiliter ſur le Parnaſſe la mémoire de l'Abbé Cotin; il n'y a rien là de fort ſingulier. Bien des gens penſent, dit M. Goujet (*b*), qu'à regarder de près l'Abbé Cotin, il n'étoit pas un écrivain auſſi mépriſable que M. Deſpreaux a voulu le faire croire.

III. Jacques-Louis de Valon, Marquis de Mimeure, Gentilhomme de la chambre de Monſeigneur le Dauphin, [fils aîné de Louis XIV.] Lieutenant-Général des Armées du Roi, l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, naquit à Dijon le 19 Novembre 1658. Je commencerai ce que j'ai à en dire par un extrait du *Mercure Galant*, Juillet 1677.

[Je vous envoie, *y eſt-il dit à la*

(*a*) Tome I. chap. 29.

(*b*) Biblioth. Franç. T. V. p. XXVII. de l'Avertiſſement.

page 66. des vers où vous trouverez plus de naturel, que de cette élévation pompeuſe qui a quelquefois plus de grands mots que de bon ſens. Ils ſont de M. de Mimur, dont le pere eſt Conſeiller au Parlement de Dijon. Ce jeune Gentilhomme fut donné pour Page de la chambre à Monſeigneur le Dauphin en 1668. Quoique M. de Mimur n'eût pas encore dix ans, il paſſoit déja pour un prodige : il ſçavoit parfaitement l'Hiſtoire & la Chronologie ; les ſciences les plus relevées lui étoient familieres, & il en donna dès lors d'aſſez glorieuſes marques, en confondant pluſieurs perſonnes, qui en préſence d'un grand Prince s'attacherent à lui faire des queſtions.] Ce Prince eſt le Grand Condé, qui étant venu à Dijon en qualité de Gouverneur de la Province de Bourgogne pour y tenir les Etats, fut ſi charmé de l'eſprit & du ſçavoir de ce jeune Gentihomme, âgé pour lors de neuf à dix ans, qu'il l'emmena avec lui, & le préſenta à Sa Majeſté, qui le donna à Monſeigneur le Dauphin, pour être élevé auprès de ſa perſonne. Le jeune Mimeure fit des progrès conſidérables ſous les Maîtres excellens qui étoient chargés de l'éducation de ſon Prince, duquel il avoit l'honneur d'être le compagnon d'étude.

de C[illegible]

Le [illegible]
» augmen[illegible], aussi bien
» que sa modestie, qui l'auroit toujours
» empêché de laisser courir ces vers, si
» ses amis n'avoient eû assez de mémoire
» pour en tirer une copie malgré lui. »

Vers irréguliers pour le Roi.

Quel désir pressant m'inquiéte,
Et quel jeune transport d'une ardeur indiscréte
Eleve mon esprit jusqu'au plus grand des Rois ?
Quoi ? téméraire, avec ce peu de voix,
Qui serviroit à peine à parler de nos bois,
Ou du travail que fait l'abeille au Mont Hymette,
Oserois-je chanter comme en moins de deux mois
Louis a sçu ranger trois Villes sous ses loix ?
Oserois-je conter la sanglante défaite
Qui met le Flamand aux abois,
Et tant de surprenans exploits,
Où n'auroit pas suffi le plus fameux Poëte,
Que dans son heureux siécle Auguste eut autrefois ?

Non, à quelque dessein que mon zéle m'engage,
Je connois mon génie, & ne me flate pas.

Je n'entreprendrai point de tracer une image
Qui le peigne auſſi fier, qu'on le voit aux combats
Attacher la victoire incertaine & volage,
Et la rendre conſtante à marcher ſur ſes pas.

C'eſt cependant par ſes derniers progrès,
Que la fortune déſormais
Verra le Laboureur dans ſa fertile terre
S'enrichir tous les ans des thréſors de Cerès,
Et ſans être allarmé des malheurs de la guerre,
Jouir en ſûreté des douceurs de la paix.

Venez montrer ce front où brille la victoire,
Ramenez nos beaux jours, ramenez nos plaiſirs ;
Revenez, & faites-nous croire,
Que vous préférez nos déſirs
Aux intérêts de votre gloire.
Hé ! quoi tant de travaux, avant qu'à nos vergers
Le Printems ait rendu leur verdure ordinaire,
Ne peuvent donc vous ſatisfaire ?
Toujours nouveaux deſſeins, toujours nouveaux dangers !
GRAND ROI, ménagez mieux une tête ſi chere.
Le Belge n'a que trop ſenti votre colere,

Prenez à l'avenir un peu plus de repos ;
Et laissez désormais les Conquêtes à faire
A l'ardeur que je vois dans un jeune Héros,
Qui cherche à se montrer digne Fils d'un
tel Pere.

Je doute que ce fût là son coup d'essai : mais comme ce sont les seuls vers imprimés que j'aye vûs de sa façon, & que d'ailleurs on ne les iroit peut être pas chercher dans le *Mercure*, j'ai crû pouvoir les transcrire ici, sans craindre que personne le trouve mauvais. M. de Mimeure a fait depuis beaucoup d'autres piéces pour célébrer certaines occasions remarquables, où Monseigneur le Dauphin, le Duc de Bourgogne, le Duc d'Orléans, &c. s'étoient signalés ; mais il n'a jamais voulu les faire imprimer.

J'apprends du Mercure de 1679. mois de Janvier, pag. 63. que » Messieurs de Mimur & de la Chesnaye, » Pages d'honneur de M. le Dauphin, » s'étant attiré l'estime & la bienveillance du Roi par leur mérite & par » leur bonne conduite, Sa Majesté avoit » eu la bonté de témoigner la satisfaction qu'elle avoit reçue d'eux . . . & » que lorsqu'ils cesserent d'être Pages, » le Roi pour les attacher de nouveau » à la personne de Monseigneur le Dau-

» phin [*en qualité de Gentilshommes de sa* » *chambre*,] leur donna mille écus de » pension à chacun, & toutes les en- » trées. „ Tant que M. le Dauphin a vécu, M. de Mimeure a reçu de lui des marques distinguées de sa bienveillance & de sa libéralité.

En 1683. M. de Mimeure suivit M. du Quesne en qualité de Volontaire, à l'expédition d'Alger. Il fut Sous-lieutenant des Gendarmes Anglois en 1689. Brigadier en 1704. Maréchal de Camp en 1709. & enfin Lieutenant-Général à la promotion du 8 Mars 1718. Il s'étoit premierement distingué dans les combats de Fleurus, de Leuze, de Steinkerke, de la Marsaille, de Ramillies, de Malplaquet : aux Siéges de Luxembourg, de Frankendal, de Philisbourg, de Mons, de Landau & de Brisach. Dans ce dernier siége [en 1703.] il eut l'honneur de servir en qualité d'Aide de Camp de Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui le chargea de porter au Roi les articles de la Capitulation. Ce Prince étant devenu Dauphin, retint M. de Mimeure près de sa personne, & le traita toujours avec estime. Cette distinction fut le fruit, non-seulement de l'attachement que le Marquis avoit toujours fait paroître pour son premier Maître, mais

aussi de sa capacité pour la guerre, & de son goût pour les sciences. Il fut choisi par Messieurs de l'Académie Françoise en 1708. pour remplir la place d'Académicien vacante par la mort de M. Cousin.

Le Marquis de Mimeure mourut à Auxone le troisiéme Mars 1719. sans laisser de postérité de Dame Charlotte-Magdeleine de Carvoisin d'Achy, d'une illustre Maison de Picardie, qu'il avoit épousée le 21 Janvier 1707. Il institua son héritiere Anne-Philippine de Valon sa sœur, épouse d'Anselme-Leonard Fyot, Seigneur de Vaugimois, Président aux Requêtes du Parlement de Bourgogne. Cette Dame disposa du Marquisat de Mimeure en faveur de M. Fyot de Vaugimois son fils aîné, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Luynes. La Maison de Fyot étoit connue en Bourgogne dès le quatorziéme siécle, comme on le voit par une donation de quatre-vingt dix livres faite par le Roi Charles VI. *à noble Maître Jehan Fyot, Confesseur & Préc.pteur,* y dit le Roi, *de notre très-cher & très-aimé fils le Dauphin de Viennois, &c.* en date du 13 Octobre 1398.

La Terre de Mimeure possédée en franc-Alleu noble par la Maison de Valon depuis Nicolas de Valon Sei-

gneur de Bavain, Conseiller au Parlement de Dijon en 1554. fut érigée en Marquisat par Louis XIV. en faveur de Jacques de Valon de Saint Seine, qui fut tué, étant Capitaine aux Gardes, à la bataille de Senef en 1674. Cette Maison de Valon, connue dès la fin du treiziéme siécle, subsiste encore aujourd'hui en Bourgogne dans M. Marc-Antoine de Valon, Baron de Montmain, allié en secondes nôces à Madame Anne Fouquet-Belle-Isle. *On écrivoit ceci en 1731.*

ARTICLE XC.

Idée générale d'un Abregé Chronologique du P. Philippe. Fragment de l'Histoire Sainte du P. Talon. Eloge du P. Berruyer. Nouvelle Théorie de l'Homme.

LE P. Philippe, Carme déchaussé, Auteur d'un *Voyage d'Orient*, dont j'ai parlé au I. T. de ces Mémoires (*a*), nous a encore donné *Generalis Chronologia Munai, &c.* Lugd. 1663. in-8°. pp. 672. C'est un Abregé de l'Histoire

(*a*) Pag. 114.

Universelle, depuis le commencement du monde, jusqu'au mariage de Louis XIV. & divisé en VI. parties, dont les trois premieres qui ne vont que jusqu'à la naissance de Moïse, forment presque la moitié de l'Ouvrage. Quoique l'Historien Sacré ait reserré les dix-huit premiers siécles dans l'espace de quatre ou cinq chapitres assez courts, le P. Philippe n'a pû se résoudre à l'imiter en ce point. Il craignoit de n'offrir au Lecteur qu'un squelette décharné, sans mouvement & sans ame; & pour éviter ce prétendu inconvénient, il a rempli le vuide des premiers siecles d'une infinité d'anecdotes, de circonstances, de pensées très-propres à piquer la curiosité & à entretenir l'attention: on en jugera par les exemples suivans.

L'Auteur observe, pag. 27. qu'Eve ne fut pas tirée de la tête d'Adam, de peur que la femme ne se crût la tête de l'homme; ni tirée des pieds, on l'auroit peut-être regardée comme quelque chose de bas & de méprisable. Mais elle fut formée d'une côte qui est près du cœur, afin que l'homme l'aimât plus tendrement. On se rappellera à cette occasion un endroit extravagant de la *Sylva Nuptialis de Nevizanus*, où il est dit que Dieu forma tout dans la femme, excepté la tête dont il ne voulut pas se

charger : *de capite noluit se impedire, sed permisit illud facere dæmoni.* (a)

[P. 43.] Caïn dans sa premiere jeunesse obéissoit à ses parens ; mais devenu son maître, il se livra à tous les excès d'un libertin, de sorte que les pere & mere étoient inconsolables d'avoir un fils aussi méchant & incorrigible.

[P. 44.] Lorsque Caïn & Abel furent d'un âge à pouvoir supporter les grandes fatigues, Adam qui vouloit soulager sa famille, fit labourer la terre à Caïn, comme étant le plus robuste. Abel fut chargé de paître les Troupeaux & d'en tirer la laine. Eve de son côté, qui avoit tout le soin du ménage, choisit ses plus grandes filles pour apporter de l'eau, du bois, allumer le feu, & lui aider à faire la cuisine.

[P. 49.] Caïn bâtit la ville d'Henochia, & y ajoûta de bonnes fortifications. Comme il étoit ambitieux & grand politique, il établit des loix pour empêcher que ses sujets n'usassent de violence entr'eux ; mais il leur permettoit d'opprimer les Etrangers.

[P. 49.] Hénoch fils de Caïn, & premier Roi du monde, chassa son pere d'Henochia, & y établit le siége de son

(a) Sylva Nuptialis, Lib. I. N°. 8.

Empire ; mais cette Capitale ne pouvant plus contenir ſes Habitans , on fut contraint de bâtir aux environs un grand nombre d'autres villes : chacune eut ſon Souverain par tyrannie,ou par droit d'élection.

[P. 53.] Lamech , auteur de la Polygamie , tua Caïn à la chaſſe. Ce meurtre l'avoit rendu odieux à tout le monde. Afin d'intimider ceux qui voudroient attenter à ſa vie , il dit un jour à ſes deux épouſes : *On tirera vengeance ſept fois du meurtrier de Caïn , & ſoixante & dix fois du meurtrier de Lamech* , ſçachant que les femmes , qui ſont naturellement babillardes , divulgueroient partout ce qu'il venoit de dire.

[P. 55.] Enos bâtit pluſieurs Chapelles , où il y avoit beaucoup d'Images peintes pour exciter à la dévotion.

[P. 56.] Adam fut enterré ſur le Mont Calvaire par ſes enfans qui fondoient en larmes ; une heure avant ſa mort , il leur fit un long & beau diſcours , que notre Auteur rapporte en abregé.

[P. 77.] Lorſque les Animaux ſortirent de l'Arche , Noé leur donna ſa bénédiction. Ils lui témoignerent leur reconnoiſſance de tous les bons traitemens qu'ils en avoient reçus , par mille careſſes que chacun d'eux lui fit à ſa

maniere ; après quoi ils prirent congé. Ceci s'entend des bêtes sauvages ; car tout ce qu'on appelle Animaux domestiques, les poules, les pigeons, les chiens, les chats, les chevaux, les ânes, &c. le suivirent pour demeurer avec lui, & le servir dans ses besoins.

[P. 79.] Noé fixa sa demeure dans une plaine d'Arménie, avec Barthenon son Epouse, ses trois fils & leurs femmes, nommées Pandore, Noëlle & Sambethe ; celle-ci est la premiere Sibylle, puisqu'elle dit au I. livre du Recueil des vers Sibyllins, qu'elle étoit dans l'Arche avec son mari.

[P. 83.] Pendant que ces quatre femmes avoient soin du ménage, les hommes s'occupoient à cultiver la terre & à nourrir leurs troupeaux. Noé commença par tracer un jardin, & le remplit de graines de toute espece qu'il avoit apportées de l'Arche. Ensuite il sema du bled avec toutes sortes de légumes, planta un beau verger, & enfin la vigne. Tout cela réussit au-delà de toute espérance.

[P. 84.] Ce fut une grande impiété à Cham, d'avoir fait des railleries de son pere Noé, *præsertim circa principium actuum partis generativæ, dequâ se noverat immediatè propagatum.*

Je pourrois citer plusieurs autres paf-

ſages tout auſſi curieux; mais c'en eſt aſſez pour donner une idée des ſupplémens que ce bon Pere s'eſt crû obligé de faire au Texte de Moïſe.

On ne trouvera aucune reſſemblance entre la Chronologie du P. Philippe, & l'*Hiſtoire Sainte* du P. Nicolas Talon, en 4 volumes in-4o. (*a*) belle Edition des Cramoiſy. Ce dernier, homme d'eſprit, d'une imagination vive, & bon Ecrivain pour ce tems-là, étoit d'ailleurs trop éclairé pour chercher à embellir ſon Ouvrage par un mauvais mélange de faits apocryphes, & par des ſupplémens romaneſques tirés de ſon propre fonds. Perſuadé néanmoins que bien des gens ne pouvoient goûter l'ancienne & majeſtueuſe ſimplicité de l'Ecriture Sainte, il voulut s'accommoder à leur délicateſſe, & entreprit d'écrire une Hiſtoire des Juifs, qui fût édifiante & agréable tout à la fois. Peut-être trouva-t-il trop de difficulté à refondre en un corps d'Ouvrage les Mémoires originaux, & à donner à leurs differentes parties la liaiſon convenable & néceſſaire; car il s'eſt borné aux principaux événemens, & les a diſtribués par chapitres: méthode plus aiſée pour l'Hiſtorien, & qui en même tems ſoulage

(*a*) Le I. vol. en 1641. & le IV. en 1653.

l'attention du Lecteur. Un Ecrivain célèbre (*a*) obſerve que les Abregés qu'on nomme communément *Hiſtoire de l'Ancien Teſtament*, ne rempliſſent pas toute cette idée. » Outre qu'on n'y » trouve pas toute la ſuite du Texte » Sacré, & que les Lecteurs y font par » cet endroit une perte irréparable.... » ils ont un peu trop l'air d'Annales & de » concordances. On ſemble craindre » de réfléchir & de penſer. On ſupprime » les détails, les diſcours, les entretiens » familiers; on ne recherche point les » cauſes ſecrettes & les reſſorts cachés » de la conduite des hommes, que le » Seigneur fait cependant entrer dans « l'œconomie de ſa providence. » Cette critique très-ſenſée ne doit regarder qu'en partie le P. Nicolas Talon. S'il eſt vrai qu'il faſſe perdre au Lecteur la ſuite du Texte ſacré, du moins on ne dira pas qu'il craint de réfléchir & de penſer, ou qu'il ſupprime les détails, les diſcours, les entretiens. Pour faire voir qu'il a ſçu ingénieuſement ſe précautionner contre ces défauts, je choiſis dans ſon IV. vol. le X. chap. qui eſt intitulé, Eſther aux pieds d'Aſſuerus.

[(*b*) Voir à ſes pieds une beauté qui

(*a*) Le P. Berruyer, Hiſt. du Peuple de Dieu, Préface, p. XXIX.

(*b*) *Hiſtoire Sainte*, par le P. Talon. T. IV. p. 439.

eſt coupable, c'eſt un ſujet qui peut en même tems porter à la vengeance & à l'amour ; mais ſi cette beauté eſt innocente, ſi elle eſt ſans reproche & ſans tache, comme celle des Aſtres, il faut certainement être inhumain ou inſenſible, pour n'être pas touché de reſpect & d'amour.

Ce ſentiment eſt ſi commun en toute la nature, & ce je ne ſçai quoi que l'on appelle beauté eſt ſi puiſſant, qu'en quelque objet qu'il ſe trouve, il faut par une douce & rigoureuſe néceſſité qu'il y exerce ſon empire. Cela paroît juſques ſur les ſtatues les plus inanimées ; deſſus le marbre & ſur le bronze, où le moindre trait de beauté ſe fait ſentir avec la même tyrannie, & paſſe preſque inſenſiblement des yeux au fond de l'ame pour lui donner quelque atteinte d'amour.

Alors un pauvre cœur ſent bien la fleche qui le bleſſe, & il évente même ſa playe par ſes ſoupirs & par ſes larmes, mais il n'a point de termes pour expliquer qui eſt cet aimable inconnu, qui le bleſſe ſi délicieuſement par ſes appas & par ſes charmes.

Donnez-moi donc un homme le plus barbare qui ait jamais été ; hériſſez-le de tous les traits & de toutes les armes que la rage peut inventer ; jettez dedans

ſes yeux tous les foudres & les éclairs, qui ſe peuvent former dans le ventre des nues ; verſez dedans ſon cœur du fiel & de l'abſynte ; jettez dans ſes entrailles des braſiers & des flâmes ; & entourez-le, ſi vous voulez, de toutes les furies qui ſont dans les enfers. Comme il ne faut ſouvent qu'une petite pluie pour appaiſer une horrible tempête, & pour rendre le calme à la terre, à la mer, & aux aſtres : de même il ne faut qu'un ſouris, un clin d'œil, un geſte, une parole, & un att ait preſqu'inviſible qui part d'un beau viſage, & qui ſeul eſt capable de déſarmer tous les tyrans, de changer tous les carreaux de leur colere en des flêches d'amour, toutes les amertumes de leur indignation en des douceurs & en des complaiſances, & enfin tous les feux & toutes les Megeres de l'abîme en des Zéphirs & en des Anges, qui comme la colombe du déluge ne portent que les branches d'olive, & les marques glorieuſes de la fin de l'orage. Nous avons des exemples de cette vérité dans toutes les hiſtoires ; & ſans rompre le cours de celle ci, en voici un qui nous peut faire voir juſqu'à quel point va la puiſſance d'une beauté mortelle, lors principalement qu'elle eſt accompagnée de la vertu, & que les graces de l'eſprit font un aimable &

chaſte accouplement avec celles du corps.

Eſther ayant paſſé trois jours dans le jeûne, dans la priere, dans les larmes, & dans les autres exercices que la piété peut inventer pour émouvoir le cœur de Dieu à quelque ſorte de pitié, quitta enfin la triſte & aimable retraite, où elle avoit lancé tant de ſoupirs, & verſé tant de pleurs. Elle changea ſa haire & ſon cilice avec les plus riches atours qu'elle eût dedans ſes coffres; & étallant ſur ſon viſage, ſur ſes cheveux, ſur ſes habits & deſſus tout ſon corps tout ce que la beauté peut avoir d'éclatant, d'agréable, de riche, & de pompeux, elle ſe réſolut à une action d'où dépendoit le ſalut ou la ruine de toute ſa Nation. Et au reſte, quoique ſur le point d'une entrepriſe ſi importante & dangereuſe ſon cœur fût néceſſairement flottant entre la crainte & l'eſpérance, c'eſt une choſe étrange que nonobſtant tant de ſoucis & tant d'inquiétudes, ſon viſage parut toûjours comme un bel aſtre qui va à la rencontre, ſans témoigner aucune défaillance, & ſans perdre la moindre des lumieres qui lui ſont naturelles.....

Eſther..... après avoir derechef réclamé le ſecours de celui qui doit être ſeul le principe & la fin des merveilles

que cette ſage généreuſe veut opérer, s'en va droit au Palais d'Aſſuerus, accompagnée ſeulement de deux filles, dont l'une lui ſervoit de ſoutien, plus par galanterie & par délicateſſe que par néceſſité, & l'autre alloit portant la queuë de ſa robbe, pour la faire paroître avec plus d'éclat & plus de majeſté. En cet état elle paſſe de chambre en chambre juſqu'à celle du Roi, lequel étoit pour lors aſſis deſſus ſon trône, couvert d'un manteau royal, & d'un habit tout battu d'or, & parſemé de diamans & de perles, d'où néanmoins il ſortoit moins d'éclat, que de ſes yeux & de tout ſon viſage, dont les flâmes étoient ſi vives & ſi éclatantes, qu'on ne pouvoit quaſi le regarder ſans en être ébloui.

D'abord auſſi qu'il eut jetté les yeux ſur Eſther, ſoit qu'il voulût faire paroître à ce premier regard quelque trait de colere, ou ſoit qu'il eût deſſein de lui donner de la terreur, pour lui donner après plus aiſément quelque atteinte d'amour, qui pour avoir par fois de la fierté, n'eſt pas pour cela moins violent: cette premiere œillade fut un éclair qui étonna ſi fort, & qui ſurprit ſi vivement cette chaſte Princeſſe, qu'à même tems elle eut recours aux armes de ſon ſexe, & ſe ſervit ſi adroitement d'une foibleſſe,

ou véritable, ou apparente, qu'enfin par cette feinte, ou bien ſi vous voulez par cette vérité, elle trouva le foible d'Aſſuerus, où il croyoit qu'il étoit le plus fort. .... Toutes les roſes & tous les lys de ſon viſage pâliſſent & jauniſſent; toutes les flâmes de ſon teint commencent à s'éteindre: ſes yeux qui paroiſſoient comme deux aſtres, tombent en défaillance; tous ſes cheveux s'abattent négligemment deſſus ſon front & deſſus ſon viſage; ſes levres ſe terniſſent, ſes mains lui tremblent, & ſe laiſſant aller d'un mouvement preſque inſenſible entre les bras de l'une de ſes filles, elle paroît toute pâmée aux yeux de ce Monarque.

Quoique c'en ſoit, cet évanouiſſement, ou apparent ou véritable, ce ſpectacle muet & éloquent, cette foibleſſe ou naturelle ou apoſtée, cette délicateſſe & cette mignardiſe excuſable en un ſexe qui n'a preſque point d'autres armes que la fineſſe, fit un effet ſi merveilleux ſur le cœur d'Aſſuerus, qu'à même tems il ſe ſentit ſaiſi de la même paſſion qu'il avoit eu deſſein de donner à Eſther.

Voilà donc ce furieux, ce ſuperbe, ce redoutable & ce puiſſant Monarque, qui change ſes fureurs en amour, ſon humeur orgueilleuſe en un eſprit de flatterie & de condeſcendance, tous ſes

dédains en des recherches, & toute ſon élevation parmi tant de puiſſance en un extrême abaiſſement, juſqu'aux pieds d'une étrangere, dont il ne peut, ce ſemble, être le maître qu'à même tems il ne ſoit ſon eſclave.

Hé bien, n'ai-je pas eu raiſon de dire, que la beauté a le pouvoir de ravir les cœurs auſſi-bien que les yeux? Voyez-vous Aſſuerus comme il deſcend du plus haut de ſon trône, comme il s'abaiſſe & ſe ravalle juſqu'aux pieds d'Eſter? l'oyez-vous comme il crie: *Eſther ma ſœur, qu'avez-vous? je ſuis votre frere; ne craignez-rien, vous ne mourrez pas: la loi que j'ai faite n'eſt pas pour vous, mais pour le reſte de mon royaume.* A quoi comme elle ne faiſoit point de réponſe, il prend ſon ſceptre d'or, & il lui donne à toucher; & il la baiſe par un excès d'amour & de civilité, la conjurant de revenir un peu à ſoi, & de prendre courage. *Mais encore, ma ſœur*, lui dit ce Prince, *pourquoi ne me parlez vous point?*

A ces paroles qui témoignoient tant de tendreſſe & tant d'amour, comme ſi elle eût eu grande peine de tirer de ſa bouche quelques paroles languiſſantes, elle entr'ouvrit un peu ſes levres, & élançant quelques foibles ſoupirs: *Hélas, Sire*, répondit-elle, *ne vous étonnez*

pas

pas si je parois si interdite ; j'ai vû votre visage comme celui d'un Ange : d'abord il m'a paru terrible ; mais la terreur dont il étoit environné, ensuite m'a paru si aimable, que je ne pense pas qu'il y ait sur la terre un Prince plus plein de gloire & de Majesté. Oui certes, Sire, je crois que les graces & la nature ont convenu ensemble pour faire ce chef-d'œuvre visible, & pour vous rendre le plus glorieux & le plus heureux Monarque qui soit au monde.

Il n'en fallut pas davantage pour se rendre la maîtresse absolue des amours de ce Prince ; mais pour donner encore plus de feu & de vie à ses paroles mourantes, la voilà qu'elle tombe pour la seconde fois sur le sein & dans les bras de sa suivante ; & ce fut lors qu'Assuerus parut encore plus troublé que devant : on vit en un instant toute sa Cour dans l'épouvante, & tandis que les uns témoignoient plus de souci & d'inquiétude, & que les autres cherchoient quelque remede, surtout ce pauvre Prince faisoit sensiblement paroître plus de douleur & plus d'empressement. Enfin elle revint à soi, & commençant d'hausser un peu sa tête, & d'entr'ouvrir les yeux, elle vit Assuerus à genoux, qui l'appellant du nom de Reine, lui parla de la sorte :

Dites-moi, je vous prie, si vous souhaitez quelque chose de moi; demandez tout ce que vous voudrez, & je vous jure que si même vous desirez partager avec moi mon Royaume, j'en serai très-content. Ma chere sœur, quel est votre désir? Le nom de Reine vous plait-il? je vous le donne. Mon trône, ma couronne & mon sceptre ont-ils quelques attraits pour vous? soyez-en la maîtresse absolue; & puisque mon cœur est à vous, disposez hardiment d'un Empire, dont je suis moins jaloux que du moindre de mes amours.

Après des termes si obligeans il ne faut plus, ce semble, être muette en une rencontre, où le silence, la retraite & le respect peuvent donner du refroidissement à la passion d'un Prince, qui peut prendre le change sur quelque autre sujet. Et puis il ne faut bien souvent qu'un envieux, un jaloux, ou quelque médisant, pour altérer l'ame des Grands, & pour changer leurs amours & leurs recherches en des haines & des dédains. Esther eut néanmoins assez de force sur son esprit, pour arrêter le cours d'une passion qui devoit paroître éloquente en un sujet de telle conséquence.

Ne jugeant donc pas à propos de s'ouvrir pour lors tout-à-fait, & se persua-

dant que l'heure du repas, où Aſſuerus avoit coutume d'être plus gai, ſeroit plus propre à faire ſa demande : *Sire, je n'ai*, dit-elle, *qu'une grace à demander à votre Majeſté ; je la ſupplie ſeulement qu'il lui plaiſe tant m'honorer, que de vouloir avec Aman aſſiſter aujourd'hui à un petit feſtin que j'ai fait préparer, où étant plus en liberté, je pourrai dire plus hardiment à votre Majeſté ce que j'ai ſur le cœur.*

Le Roi reçut cette propoſition avec de grands ſignes de joie, & fit à même tems venir Aman, auquel il commanda de ſatisfaire aux volontés d'Eſther. Je vous laiſſe à penſer ſi ce commandement fut agréable à un eſprit de vent & tout bouffi d'orgueil, qui ne cherchoit par tout que l'occaſion de contenter ſa vanité.

Voilà donc Aſſuerus & Aman qui ſe trouvent à point nommé au feſtin de la Reine, qui n'obmit rien pour les traiter avec toute la propreté & la magnificence qui étoit dûe à des hôtes de cette qualité.

Pendant tout ce feſtin Aſſuerus ne s'en donne pas moins par la bouche que par les yeux : ainſi nageant dans les délices de l'amour & du vin, qui ont preſque toujours les mêmes ſuites & les mêmes effets, ce pauvre Prince proteſta à Eſther, qu'elle pouvoit avec

assûrance lui demander tout ce qu'elle vouloit, & que de soi il étoit prêt à soussigner à toutes les requêtes qui sortiroient d'une si belle bouche ; mais la Reine qui ne vouloit rien entreprendre sans demander conseil à Mardochée, avant que d'ouvrir un discours de si grande importance, crut qu'il falloit donner au Roi une autre assignation, & remettre la partie au lendemain matin. » *Sire,* » dit-elle, *je prie donc votre Majesté de* » *m'accorder encore une seconde grace ; &* » *puisqu'il lui a plû me témoigner tant de* » *satisfaction de ce repas, je la supplie de* » *me faire demain la même faveur, & d'a-* » *mener la même compagnie, afin que je* » *puisse l'entretenir avec la même liberté.* » Cette requête fut aussi-tôt entérinée ; & ainsi comme elle eut disposé l'esprit du Roi à lui donner contentement sur toutes ses demandes, elle résolut de ne lui rien celer, & de s'ouvrir entiérement à lui, suivant les bons avis & l'adresse de Mardochée, &c.]

Quoique ce fragment soit un peu long, je suis persuadé qu'on le lira avec autant de plaisir que j'en ai eu à le transcrire. Il est maintenant facile de reconnoître quel a été le but de notre Historien. Il a pensé comme une infinité de personnes, qui veulent que les anciens Grecs & Romains adoptent nos mœurs,

prennent nos manieres, & parlent notre langage ; il a crû qu'il falloit de même naturaliser parmi nous les personnages du Vieux Testament, & en conséquence il a proscrit leurs façons de s'exprimer comme les Orientaux, pour leur substituer une partie des nôtres. Cette conduite n'est sûrement pas du goût de tout le monde ; & il semble en effet, qu'une civilité presque Françoise mise à la place des mœurs antiques répand un air Romanesque sur l'Histoire des Juifs. Mais ce que l'on pourroit encore plus désapprouver dans l'Ouvrage du P. Talon, c'est la liberté qu'il s'est donnée de paraphraser à son gré des discours, que les Ecrivains sacrés n'ont fait tout au plus qu'indiquer, & de joindre au récit des évenemens plusieurs circonstances tirées de sa propre imagination. » On ne doit jamais s'écarter de la lettre : on ne doit » ni ajoûter ni retrancher au fond des » monumens sacrés qu'on s'engage de » représenter ; & il ne faut pas don» ner pour explication des Livres » saints leur altération manifeste, ou » des suppositions arbitraires. » Telle est l'excellente régle que le P. Berruyer a établie dans la belle préface de son *Histoire du Peuple de Dieu.* J'ose dire, & les personnes de bon goût ne

me démentiront pas, qu'une production ſemblable manquoit à notre Littérature, & que l'Auteur mérite toute la reconnoiſſance & l'eſtime du Public, tant pour l'exécution d'un travail ſi difficile, que pour la candeur & la docilité qu'il a fait paroître en rectifiant les endroits qui avoient déplu. Le P. Berruyer a parfaitement caractériſé ſon Ouvrage, lorſqu'il a dit, [qu'on ſouhaite une Hiſtoire où chaque fait ſingulier ſe rapporte à une fin générale, dans laquelle les perſonnages de concert entr'eux entretiennent une ſcène non interrompue juſqu'à l'entier dénouement; où les Héros penſent, parlent & agiſſent; où leurs actions ſoient peintes, & non récitées, leurs diſcours entendus & non indiqués, leurs ſentimens mêmes & leurs motifs dévoilés; où les événemens préparés dans leurs cauſes & revêtus de leurs circonſtances, ſe paſſent ſous les yeux, enſorte que leur rapport, leur enchaînement, leur union deviennent ſenſibles.] L'Auteur avoit déja obſervé, qu'en travaillant ſur les anciens Mémoires du Peuple de Dieu, ſur les divins monumens, réunis avec ſoin, rapprochés avec méthode, rangés dans leur ordre, expliqués dans une juſte étendue, accompagnés des éclair-

ciſſemens qu'ils exigent, des liaiſons qu'ils ſuppoſent, & des réflexions qu'ils fourniſſent, il n'avoit pas déſeſpéré d'écrire ſur le fond du texte une Hiſtoire des Juifs, *qui pût paroître neuve à ceux qui croient la ſçavoir le mieux, & capable de piquer leur curioſité.* On peut aſſûrer que le P. Berruyer a très-bien réuſſi. Toutes les parties de ſon Ouvrage liées avec art, forment une hiſtoire ſuivie où regnent l'ordre, l'exactitude, la clarté, la préciſion. Quoique ſa matiére, ſi grave d'elle-même & ſi intéreſſante, n'ait pas beſoin d'ornemens étrangers, il a crû devoir l'embellir par toutes les graces de ſtyle, que peuvent produire les tours heureux, la netteté & la fineſſe dans la diction & dans les penſées. On trouvera peu d Ecrivains modernes, qui ayent ſçû comme lui ſe préſerver de la contagion du néologiſme; & il ſe flatte avec raiſon (*a*), de n'avoir point fait de ſon hiſtoire un jeu puérile par l'affectation des antitheſes, & de n'exiger point de ſes Lecteurs une étude fatigante par le tour myſtérieux des penſées, & par la nouveauté preſque énigmatique des expreſſions.

L'Auteur de *la Pſycantropie* place le P. Berruyer parmi les grands Hiſtoriens: titre qu'il n'accorde qu'à ceux dont les

(*a*) Préface du P. Berruyer, pag xliv.

Ouvrages ſont d'une étendue & d'une majeſté à ſe faire admirer, autant par la grandeur de l'entrepriſe, que par l'heureux ſuccès de l'exécution. *Telle eſt*, dit-il, *l'Hiſtoire de Rollin, telle l'Hiſtoire de Berruyer, telles les Annales de Baronius, & un petit nombre d'autres* (*a*). Ce Traité de *la Pſycantropie* eſt ſi peu connu, qu'on ſera ſans doute bien aiſe d'en trouver ici un extrait.

M. l'Abbé Pluche nous a donné *le Spectacle de la Nature;* Ouvrage qui a eu l'approbation du Public. Il nous manquoit le ſpectacle de la nature humaine conſidérée par rapport à la ſociété, & c'eſt le tableau que nous a préſenté un Auteur anonyme, dans un Livre intitulé, *la Pſycantropie, ou nouvelle Théorie de l'Homme.* L'entrepriſe eſt aſſûrément digne d'un Philoſophe; mais elle ſuppoſe une grande variété de connoiſſances. Il ne s'agit pas moins que d'un ſyſtême général des différens eſprits & des divers caractéres, *qui forment*, dit l'Auteur, *la bizarrerie & la beauté de ce monde;* c'eſt-à-dire, qu'il faut combiner toutes les différentes tournures d'imagination, tous les divers talens, toutes les ſortes d'eſprits, avec leurs maximes particuliéres, leurs principes de mo-

(*a*) Pſycantropie, T. 1. p. 142.

rale, les mobiles de leur conduite, tous les motifs variés de leurs actions. Que si au systême des esprits & des caractéres, considérés *dans leur entrelassement & leurs dépendances infinies*, on joint des recherches philosophiques sur la nature des vertus, sur le néant & la petitesse des hommes, & qu'on en fasse une peinture générale, qui en rapproche tous les traits intéressans; il résultera infailliblement de toutes ces différentes considérations une connoissance de l'homme toute nouvelle, & ce morceau de morale ne peut qu'exciter la curiosité.

Quelque vaste que soit ce plan, l'Auteur de *la Psycantropie* (*a*) se flatte de l'avoir rempli & exécuté. Il prétend même qu'il n'est aucun Ecrivain, qui ait embrassé le spectacle de l'humanité dans un point de vûe *aussi étendu*, *ni aussi détaillé*, *& tout à la fois aussi ramassé*; & sur tout qui l'ait ramené *aussi directement*, & réduit *aussi sensiblement* à la pratique de la vertu, *laquelle con-*

(*a*) Voici le titre de tout l'Ouvrage : *La Psycantropie, ou nouvelle Théorie de l'Homme*, 1 vol. *Spectacle des Esprits*, 2 vol. *Spectacle des Caractéres*, 3 vol. *Spectacle des Vertus*. Avignon, 1748. *in*-12 d'environ 550 pages. Il est dédié à M. d'Inguimbert, Evêque de Carpentras.

ſiſte dans la vérité réduite en pratique, &c prise pour régle des mœurs.

Le premier Livre qui a pour titre, *Spectacle des Eſprits*, eſt diviſé en deux Sections. Dans la premiére, on examine les eſprits par rapport aux Sciences & aux Beaux-Arts. La ſeconde traite des eſprits par rapport à la ſociété. Tout cela forme un tableau de 36 eſpéces d'eſprits ; & c'eſt la partie la plus intéreſſante de l'Ouvrage, puiſque l'on a prétendu y caractériſer nos plus célébres Ecrivains, & même aſſigner à chaque ſorte d'eſprit ſon rang de préſéance, & lui fixer ſa place.

Pour rappeller à un ſeul tout ces différentes peintures des eſprits & des caractéres, l'Auteur a mêlé de courtes diſſertations, qui ſervent en même tems de nœud & de lien ſecret à ces membres épars, & des digreſſions propres à délaſſer l'attention fatiguée par la ſuite de portraits, quoiqu'infiniment variés. Dans le *Spectacle des Eſprits* on trouve des réflexions ſur le ſtyle, ſur l'imagination, ſur le beau, ſur le goût, ſur la mémoire, ſur la raiſon. L'Auteur y parle des révolutions de l'eſprit humain, de la prééminence entre les Anciens & les Modernes, &c. Le morceau ſuivant eſt ſur-tout remarquable par ſa ſingularité.

Carte Géographique de l'Esprit humain.

On pourroit tracer une eſpéce de Mappe-Monde de l'Eſprit & des Sciences. Les côtes d'Afrique d'une part, & les côtes ſeptentrionales de la mer Baltique de l'autre, ſeroient les deux poles de ce monde intellectuel. L'Equateur paſſeroit par le centre de la France, par les montagnes qui ſéparent l'Allemagne de l'Italie, & coupant toute l'Aſie, traverſeroit la Chine de l'occident à l'orient. Au lieu de mettre les noms de Veniſe, par exemple, de Florence, de Rome, de Padoue, de Naples, de Milan, &c. ſur cette étendue de terre qu'on appelle l'Italie, nous écririons les noms de cette multitude prodigieuſe d'Académies Italiennes qui cultivent les Lettres, du moins ſelon leur inſtitut. Mais je me trompe; il y auroit quelque choſe de mieux à faire : ce ſeroit d'y graver les noms immortels de Leon X. des Côme de Medicis, des Galilée, des Guillelmini, des Manfredi, des Fracaſtor, des Sadolet, des Vida, des Taſſe, des Arioſte, des Metaſtaſio, &c. Là nous placerions la découverte de l'algébre dûe à Tartaléa; ici celle des indiviſibles, que Cavallieri partage avec Roberval. Dans un canton ſeroit l'école du Titien; dans un

autre celle de Michel-Ange, celle de Raphaël, celle des Carraches, &c. Dans un endroit nous ferions mention des habiles Sculpteurs, dans un autre des ſçavans Architectes. Nous réſerverions auſſi des places honorables pour les Muſiciens, pour les grands Violons & les grands Compoſiteurs. Chaque diſtrict ſeroit ſéparé d'un autre par un cordon enluminé, qui en marqueroit les limites; & comme dans la Géographie on diſtingue l'ancienne de la moderne, nous aurions ſoin de faire une carte intellectuelle de l'Italie ancienne, qui devroit être bien plus garnie & bien plus brillante que celle dont nous traçons le plan.

Tirant enſuite vers l'occident ſur le même dégré de latitude, nous tracerions les terres de l'Eſpagne & du Portugal (*a*); & dans un endroit nous marquerions: *Cette terre n'enfante que des monſtres*; dans un autre nous écririons: *Terres inhabitables*. Là nous mettrions: *Pays inutiles*; ici nous écririons: *Les*

(*a*) Nous n'ignorons pas que l'Eſpagne a fourni de grands Théologiens & de ſubtils Métaphyſiciens. Un Suarès & un Molina ſuffiroient pour illuſtrer une Nation; mais enfin il faut convenir qu'elle n'a guére produit de Philoſophes, de Mathématiciens, ni de gens illuſtres dans la carriére des Beaux-Arts.

Remarque de l'Auteur de la Pſycantropie.

habitans de ce continent sont Filolofages ; & ce feroit une affaire finie pour les pays chauds, à moins que nous ne voulussions pousser la parallèle jusqu'au milieu de la Chine, où nous trouverions peut-être quelque Mandarin qui auroit inventé un Hiéroglyphe de son alphabet.

En avançant vers notre ligne équinoctiale, nous tomberions sur la France. Il se présenteroit là un si grand nombre de beaux Esprits & de Sçavans à ranger dans leurs territoires, que les objets y feroient fort confus. Seulement ce que nous graverions à la place de Paris & de ses environs, absorberoit une grande partie de la France. François I. Richelieu, Colbert & Louis XIV. y auroient de grandes principautés. Les Jeux Floraux y feroient écrits en lettres d'or, ornés de guirlandes & de festons. Le Poussin, Michel de Montagne, le Puget & Marot y feroient les Vespuce, les Colomb, les Cortès & les Magellan. L'Académie Françoise y posséderoit tout le pays situé entre les deux tropiques : l'Académie des Inscriptions auroit en partage tous les restes d'antiquités Romaines épars dans la France ; & tout ce nouveau Monde en général, depuis l'Afrique jusqu'à la Laponie, rendroit hommage à l'Académie des Sciences, & à Descartes qui l'a formée,

quoiqu'il n'en ait jamais été. Nous aurions soin de n'y pas omettre la riviére du Lignon & la fontaine de Vaucluse, & sur-tout le fameux Observatoire de Paris, d'où partiroit vers le nord & vers le midi en traces d'azur cette méridienne de toute la France, le plus beau monument de l'esprit humain, & le long de laquelle nous ferions serpenter les noms éternels des Picard, des Cassini, des Chazelles & des Maraldi.

Plus vers le nord, mais à droite & à gauche, nous trouverions l'Allemagne & l'Angleterre : sur la premiére, nous aurions à tracer une infinité d'inventions méchaniques propres à aider l'esprit humain. Les Copernic, les Kepler, les Purbach établiroient l'empire de l'Astronomie moderne. Mais il n'y auroit aucun canton où les pas de M. Leibnitz, l'Hercule des Sciences, ne fussent imprimés & marqués par quelque exploit littéraire. Il y fonderoit les *Acta Eruditorum* de Leipsik, &c. Le calcul différentiel y paroîtroit en lettres majuscules dorées. Puffendorf & M. Volf y auroient aussi rang de législateurs & de fondateurs d'empires.

La carte de l'Angleterre seroit toute couverte des opinions de ses Philosophes, & de l'invention de ses fameux Artistes. Dans des fonds de gloire brille-

roient les Boyle, les Hobbe, les Clarck, les Lock, les Newton, &c. qui auroient tous à leur tête le Chancelier Bacon.

Si le terrein de l'Angleterre n'étoit pas assez étendu pour contenir tant de choses, on pourroit graver sur chacun des rochers qui environnent cette Isle, le portrait de quelque Sçavant, ou l'emblême de quelque découverte, & surtout l'invention des montres.

Continuant notre route, nous arriverions dans la Hollande. Spinosa, Grotius, les Heinsius, les Erasme, les Gravesande, les Muschembrock, &c. y sortiroient de la fange des marais Bataviques : le bienfait inestimable de l'Imprimerie rendroit tout notre monde, excepté l'Espagne & le Portugal, tributaire de la Hollande.

Enfin les pays du nord nous offriroient peu de travail. Quatre objets cependant nous y intéresseroient d'autant plus qu'ils y seroient les uniques. Je veux parler de l'Académie de Petersboug, de l'Université d'Upsal, de l'Isle d'Huene, où Ticho-Brahé bâtit son fameux Uranibourg, & des travaux en Laponie exécutés par les Missionnaires de l'Académie des Sciences, pour constater la mesure de la Terre. Ce sont quatre points des plus brillans, qui doivent jetter un grand lustre sur cette zone glaciale de

notre carte. Ce n'eſt là qu'une ébauche groſſiére d'un deſſein, qui ſans doute méritera de n'avoir point d'exécution.

J'ai dit que l'Auteur paſſe en revûe toutes les ſortes d'eſprits, & qu'il oſe apprécier le mérite des plus fameux Ecrivains. Pour donner une idée de ſa façon de décider, je vais choiſir l'article où il caractériſe l'*Eſprit éloquent* (*a*). (L'éloquence des Orateurs a ſon enthouſiaſme, ainſi que la Poëſie lyrique. Elle veut un génie profond & méthodique, une imagination brillante, une élocution énergique & noble, une ame pathétique. Plus un Orateur poſſéde ces qualités à un haut dégré, plus il eſt éloquent. Demoſthenes, Bourdaloue, Ciceron, Boſſuet, voilà quatre hommes d'une grande éloquence; mais comme ils n'ont pas tous au même point chacune des parties néceſſaires à l'Orateur, auſſi leur éloquence eſt-elle différente. Demoſthenes a le pathétique de Ciceron & de Boſſuet; mais il n'a pas l'élégance de ſtyle du premier, ni l'imagination brillante & hardie du ſecond, encore moins la juſteſſe & l'économie de Bourdaloue. Celui-ci n'a rien qui ne ſoit au ſuprême dégré, ſi ce n'eſt le pathétique, en quoi il eſt inférieur aux

(*a*) Spectacle des Eſprits, p. 55.

trois autres. Ciceron aussi véhément que Demosthenes n'a point la sagesse & la solidité de Bourdaloue, ni la noblesse & la force de Bossuet. Ce dernier est, à mon avis, le seul Orateur parfait qu'on ait encore vû. Dans leurs plus beaux morceaux, Massillon n'est qu'un génie disert, qui éléve son ton ; Flechier, un bel esprit qui s'échauffe ; Cheminais, un bon cœur qui s'attendrit ou se passionne ; Mascaron, une imagination vive qui s'enflamme & saisit des rapports. Peut-être le P. de Neuville lui ôtera-t-il un jour cette singularité.)

L'Auteur n'hésite point à donner la préférence aux Modernes sur les Anciens. Selon lui, la Fontaine, Racine & Moliere *terrassent toute l'Antiquité, & peut-être toute la Postérité (a)*. Ailleurs il dit que la France a produit un Poëme épique (*la Henriade*) peut-être moins original que l'Iliade & l'Enéide, *mais plus parfait & plus soutenu*; que Salluste & Tite-Live voudroient avoir écrit *telles de ses histoires*, (c'est-à-dire, de la Nation Françoise) ; *qu'il n'est ni* Varron, ni Aristote, ni Pausanias, qui pussent le disputer à ses Sçavans ; *& cela au jugement de l'Europe entiére (b)*.

Le seul Despreaux a le malheur de dé-

(*a*) Ibid. p. 89. (*b*) P. 112.

plaire à notre Critique. (*a*) » Il est un » Poëte épique fort décrié, & cependant » rempli de sublimes beautés, dont per» sonne n'a encore osé tenter l'apolo» gie, quoiqu'il n'y en ait aucun de no» tre tems dont les monstres & les dé» lires n'ayent été consacrés par l'éloge. » On voit bien que je veux parler de » Lucain : Boileau & la mauvaise tra» duction de Brebeuf l'ont fait tomber » dans un mépris qu'il ne mérite en au» cune façon. Boileau eût été plus em» barrassé encore, s'il avoit voulu faire » parler Cesar, qu'il ne le fut dans sa » mauvaise Ode Pindarique sur la prise » de Namur. Il ne connoissoit point cet » *os magna sonaturum* d'Horace ; & si » l'on y prend garde, dans tous ses élo» ges de Louis XIV. après avoir com» mencé par le noble & le grand, il se » jette bien vîte dans la plaisanterie, » & finit presque toujours *par quelque* » *baliverne* : ce que le goût seul de la » satyre a pû rendre supportable à ses Lec» teurs malgré son indécence.

Ces extraits me paroissent suffisans pour faire juger du style & des maniéres de l'Auteur, de même que de ses talens pour la critique. On dit communement qu'un Ecrivain se caractérise

(*a*) Ibid. p. 60.

presque toujours dans ses prodnctions. Sur ce principe, peut-être y auroit-il lieu de hazarder ici quelques conjectures, qui ne paroîtroient pas mal fondées; mais elles pourroient être fausses. Il est arrivé bien des fois qu'en se livrant avec trop de précipitation au préjugé que font naître l'état & la profession d'un Ecrivain, ou son penchant pour certaines personnes, on a jugé de ses Ouvrages peu équitablement. Ainsi la seule chose que je me permettrai, ce sera de dire un mot sur l'ortographe irréguliére & bizarre de l'Auteur de *la Psycantropie* : par tout il écrit, *Filosofe*, *Métafisicien*, *Sculteur*, *iéroglife*, *sfére*, *strófe*, *afsé*, *ché*, *soubsonner*, &c. S'il eût suivi son penchant, il eût écrit généralement tous les mots comme on les prononce; *mais il sçait trop*, dit-il, *combien on doit ménager la délicatesse des yeux Français : il n'y a que le tems qui puisse imperceptiblement amener l'écriture à ce point de perfection* (*a*).

Espérons au contraire, que les Muses regarderont d'assez bon œil la République des Lettres, pour la préserver de ce *point de perfection*, qui en faisant perdre la connoissance de toutes les étymologies, introduiroit autant d'ortho-

(*a*) T. I. p. 8.

graphes singuliéres & ridicules, qu'il y auroit de prononciations diverses & d'Ecrivains différens.

ARTICLE XCI.

Remarques détachées de Littérature.

A. Les premiers Editeurs du *Menagiana* disent qu'ils ont fait réimprimer *la Requête des Dictionnaires* de l'Abbé Ménage, parce qu'il étoit à craindre qu'insensiblement elle ne vint à se perdre, ne se trouvant que dans le Recueil qu'il publia à Paris en 1652. sous le titre de *Miscellanea* in 4°. qui est à présent fort rare. M. de la Monnoye mieux instruit, nous apprend que l'Abbé de Montreuil ayant dérobé cette Requête à l'Abbé Giraud, qui avoit en garde les papiers de M. Ménage, la fit imprimer in 4°. à Paris l'an 1649. le 3 Maï sous ce titre, *le Parnasse Réformé;* & que M. Ménage qui n'avoit pas lieu d'être content de cette Edition, en donna une plus correcte dans ses *Miscellanea.*

M. de la Monnoye n'a donc pas connu l'Edition que j'ai actuellement, & qui fait partie d'un *Recueil de Poësies de divers Auteurs*, Paris 1661. in-12. 2.

vol. dédié à M. le Comte de S. Aignan, par *Jean Conart, un des Maîtres d'Hôtel ordinaires de Sa Majesté.* La Requête des Dictionnaires se trouve à la pag. 79. du premier Volume, mais très-differente de ce qu'elle est à la suite du *Menagiana*. Par exemple, on lit dans les dernieres Editions :

Supplie humblement Calepin,
Avec Nicot, Estienne, Oudin :
Disant, que depuis trente années,
On a, par diverses menées,
Banni des Romans, des poulets,
Des lettres douces, des billets
Des Madrigaux,, des Elégies,
Des Sonnets & des Comédies,
Ces nobles mots *moult*, *ains*, *jaçoit*,
Ores, *adonc*, *maint*, *ainsi-soit*,
A-tant, *si-que*, *piteux*, *icelle*,
Trop plus, *trop-mieux*, *blandice*, *isnelle*,
Pieça, *tollir*, *illec*, *ainçois*,
Comme étant de mauvais François.

Ce morceau est ainsi dans le Recueil de 1661.

Supplie humblement Calepin,
Avec Nicod, Estienne, Oudin,
Et tous autres Dictionnaires,
Lexicons & Vocabulaires,

Par qui les Ecoliers François
De leur langue apprennent les loix :
Diſans, que depuis trente années,
On a par diverſes menées
Banni des Romans, des Poulets,
Des Lettres douces, des Billets,
Des Madrigaux, des Elégies,
Des Sonnets & des Comédies,
Ces nobles mots, *moult*, *ains*, *jaçoit*,
Ores, *adonc*, *maint*, *ainſi-ſoit*,
A-tant, *ſi-que piteux*, *icelle*,
Trop-plus, *trop-mieux*, *je quiers*, *iſnelle*,
Il ne m'en chaut, *je n'en puis mais*,
A grand randon, *à toujours-mais*,
Mauvaiſetié, *blandice*, *empirance*,
Tollir, *cuider*, *angoiſſe*, *uſance*,
Pieça, *ſervant*, *illec*, *ainçois*,
Comme étant de mauvais François ;
Et ce ſans reſpect de l'uſage,
Ni de ces Maîtres du langage,
Les Amiots & les Ronſards,
Les du Bellais, & les Thiards,
Les Bertauts & les Vigeneres,
Auxquels on préfere Porcheres,
Les du Vairs, & les Coëffeteaux,
A qui l'on préfere Eſcuteaux.

Dans l'endroit où Ménage plaiſante ſur le *Car*, que Gomberville & Baro vouloient proſcrire, & dont il ſuppoſe que

Conrart le Secretaire prit la défense, on lit suiva t l'Edition commune :

Vous remontrant qu'en toute affaire
Le *Car* est un mot nécessaire :
Que c'est un mot de liaison,
Introducteur de la raison ;
Et que depuis plus de cent Lustres,
Toujours par des emplois illustres,
Il sert utilement nos Rois
Dans leurs Traités & dans leurs loix.
Sa remontrance étant suivie,
Au pauvre *Car* sauva la vie.

A la place de ces deux derniers vers, il y a dans le Recueil :

Et fut, non sans quelque risée,
Sa remontrance autorisée
Par Saint Amant & par Faret
D'une Chanson de Cabaret,
Dont *Car* commençant * la reprise,
Fait que tout le monde la prise,
Que lors par trois ou quatre fois
Ils chanterent à haute voix
En pleine troupe Académique,
En faisant à Baro la nique.

Il n'est pas aisé de rendre raison de ces *variantes :* car si l'Editeur, Jean Conart,

* Il y a *Commandant* ; c'est sans doute une faute d'impression.

nous a donné la Requête des Dictionnaires telle que l'avoit d'abord publiée l'Abbé de Montreuil, il a donc ignoré l'Edition postérieure de cette même piéce dans les *Miscellanea* de Ménage ; & si cela est, comment a-t-il deviné le titre de *Requête des Dictionnaires* donné par Ménage, au lieu du titre de *Parnasse Réformé* qu'elle porte dans l'Edition de Montreuil, que cite M. de la Monnoye? Pour moi, je crois que Conart n'a eu entre les mains qu'une copie manuscrite, & même peu correcte ; & ce qui me le persuade, c'est que sa *Requête des Dictionnaires* fourmille de fautes grossieres, qu'on ne trouve ni dans les *Miscellanea*, ni vraisemblablement dans l'Edition de l'Abbé de Montreuil.

Au reste, M. de la Monnoye reprend Ménage, qui a dit, *Au politique Prieuzac*. Il avoit nom Priézac, remarque le Censeur, & *l'Histoire de l'Académie ne l'appelle pas autrement*. Je pense que M. de la Monnoye a raison : cependant l'Abbé de Bois-Robert, dans une très-belle Edition de ses Epitres en vers *in*-8°. Paris, 1659. chez Augustin Courbé, adresse sa IX. Epitre *A Monsieur de Prieuzac, Conseiller d'Etat ordinaire*, & commence ainsi :

Cher Prieuzac, qui sur tout autre excelles
En l'art d'aimer les neuf doctes Pucelles, &c.

B. Le Pere Niceron ne compte que trois Traductions Françoises de l'Utopie de Thomas Morus : la premiere de Barthelemy Aneau, Paris in-8. & Lyon in-16. vers l'an 1550. la deuxiéme de Samuel Sorbiere, Amst. 1643. in-12. la troisiéme de Nicolas Gueudeville, Leyde 1715. in-12. *item* Amst. 1730. J'en ai une quatriéme par *Maître Jehan le Blond d'Evreux*, Paris, Charles Langelier 1550. in-18. avec une douzaine de figures en bois. Elle est intitulée : *La Description de l'Isle d'Utopie*, où est comprins le Miroer des Républiques du monde, & l'exemplaire de Vie heureuse ; rédigé par escript en stille très-élegant de grand'Hautesse & Majesté par illustre, bon & sçavant personnage Thomas Morus citoyen de Londre & Chancelier d'Angleterre : *Avec l'Epistre liminaire composée par Monsieur Budé, Maistre des Requestes du feu Roi François premier de ce nom.* Plusieurs Bibliothécaires, qui n'ont vraisemblablement connu cette Traduction que par quelques Catalogues peu exacts, la citent sous le titre de *Description de l'Ile d'Utopie, ou Miroir des Républiques du monde, traduite du Latin de Thomas Morus ;* & ne marquent point le nom du Traducteur.

Jean le Blond a mis ce dixain à la tête de ſon ouvrage.

Si on veoit le Poëte renaiſtre
Qui eſcripvit les Champs Eliſiens,
Je penſe moi qu'il vouldroit déconnoître
Ce terme-là, & diroit qu'ès vers ſiens
Il avoit mis les Champs Utopiens.
Je dis ceci. Car quand bien on lira
Les ſainctes mœurs d'Utopie, on dira
C'eſt Paradis au prix du lieu où ſommes :
Touchant les gens, on les eſtimera
Eſtre Eſprits ſaincts plutoſt que mortels hommes.

La maniere dont il s'excuſe d'avoir paraphraſé ſon Auteur, & de s'être ſervi d'anciens termes qui n'étoient plus d'uſage, a quelque choſe d'original. [Ne ſois eſtonné, ami Lecteur, ſi en cette petite traduction tu trouve oultre les loix & reigles de tourner quelque œuvre, que j'aye aucune fois uſé de paraphraſe. Je l'ay faict pour rendre les ſentences de l'Auteur plus intelligibles. Et conſéquemment ſi en traduiſant j'ai ramené en notre uſaige François certains termes infréquents, on ne ſe doit mal-contenter, ſi un perſonnaige faict renaiſtre & réduit en cours quelques

Vocables trouvés en Auteurs idoines, & s'il s'efforce donner nouveaulté aux paroles anciennes, & ne souffre totalement périr les mots, qui par la coulpe des tems sont tournés en désacoustumance; » en sorte que si nous n'usions que « de termes vulgaires & communs à » chacun, nostre langue n'en enrichiroit » d'un floquet, & fauldroit toujours fai- » re comme les Tabellions & Notaires, « qui en leurs Actes ne changent ni ne « muent de stille.. »]

N'ayant pas actuellement les *Bibliothéques Françoises* de la Croix du Maine & de du Verdier, je ne sçaurois dire s'il y est fait mention de ce *Jean le Blond*, dont je ne connois point d'autre ouvrage. A l'égard de la derniere Traduction de l'Utopie par Nicolas Gueudeville, ci-devant Bénédictin, & depuis retiré en Hollande, elle est dans le goût de celles qu'il a données des Comédies de Plaute, des Colloques d'Erasme & de son Eloge de la Folie. C'est toujours le même mélange du style burlesque le plus bas, d'expressions triviales, de pensées fausses, ridicules, de plaisanteries grossieres: *Vilia divendens scruta popello.* Je ne puis mieux le comparer qu'au détestable Auteur des *Lettres Saxonnes*; mais avec cette différence, que Gueudeville écrivoit correctement, au lieu que le pré-

tendu Gentilhomme Saxon ignore les premiers élémens de la Langue Françoise, quoiqu'il s'avise de faire des leçons sur cet article à M. le Baron de Polnits. (*a*)

C. Louis Abelly, mort en 1691. à l'âge de 88 ans, est principalement connu par un Abregé de Théologie intitulé, *Medulla Theologica*, 2. vol. in 12. dont il y a eu plusieurs éditions. Comme l'on parloit un jour de cette *Moëlle Theologique* d'Abelly, M. l'Abbé le Camus, depuis Evêque de Grenoble & Cardinal, dit : *La Lune étoit en décours, quand il fit ce livre.* Voy. le *Menagiana*, T. I. p. 78. le *Dictionnaire* de Bayle, Art. Abelly, Rem. A. & la Note de M. Brossette sur ce vers de Despréaux, *Que chacun prenne en main le moëlleux Abelly* (*b*). Sans vouloir enlever ce bon mot à M. le Camus, j'observerai qu'un Jésuite, nommé Isnard, qui prêchoit avec succès la controverse à Die, à Valence, à Grenoble, fit imprimer en 1620. une espece de Satyre contre les Ministres de Dauphiné, à laquelle il donna ce titre comique, & qui vaut seul un extrait : *Le Mercure Réformé*, apportant consolation à Messieurs & Reverends Peres les Minis-

(*a*) Voy. *Lettres Saxonnes*, T. I. pag. 42.
(*b*) Lutrin, Chant. IV. ℣. 188.

tres du Diois & du Valentinois, désolés hélas! pour la perte de Madame du Poët & de cent autres réduits à l'Eglise Catolique l'an 1619. en ces pays: Avec la Vie & images près du naturel de quinze ou tant de saincts Ministres du même pays, prêts à être canonisés, si la *Pyra Apotheseos* ne manque: Avec advis aux Syndics & Anciens des Eglises, touchant livrets & procédures des Pasteurs en ces accidents, y adjoincte la composition des charmes qu'on prétend avoir été employés à ces conversions, c'est-à-dire, voies aisées pour trouver, aimer & embrasser la vraie Eglise de Dieu. Enfin, Cornices aux pourtraicts des Ministres Vinais & Martinet, sur deux faits héroïques qu'ils ont entrepris ce Carême: *Le tout par Jacob de Horel, Ministre de la parole de Dieu. A la Rochelle, par Guillaume du Coing*, in 12.

Le Pere Isnard, sous le faux nom de Jacob de Horel, a donné à son livre la forme de Dialogue; Martinet Ancien de l'Eglise Réformée de Grenoble, & le Ministre Renais sont les interlocuteurs. Or dans l'endroit où ils traitent le portrait de plusieurs Prédicans, Renais demande à son associé: [Vous oubliez-vous du bon de Saignes? Non, dit *Martinet*; mais pourquoi nous en plain-

drions-nous, puiſque les Catholiques diſent n'avoir reçu aucun mal de lui, & qu'il ne rendra jamais la Rochelle à l'Anglois, ni Lyon aux Genevois? Il eſt vertueux preſque comme Job, droict & ſimple, & déclame aſſez joliment, exhorte le Jéſuite à ſe convertir un peu bruſquement, mais briefvement. Depuis qu'il eſt affranchi d'Omphale, il eſt le plus gaillard, & ſi dit naïfvement la vérité touchant la naiſſance de ſa Religion. Il s'objectoit peu de jours y a preſchant, *où étoit-elle avant cent ans?* Or fit ce ſubtil faiſeur d'Horoſcopes & de Genethliaques: *Elle étoit dans la Papauté comme la peſte dans le corps.* Le Jéſuite dit tout bas, *prophetavit*, parce qu'il eſt Pontife. *Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?* La Réformée, peſte dans le corps Catholique: bague de prix dans ſon eſtuy. *Renais.* Au Febvre point de pain benit? *Martinet.* Si ſon pere le faiſoit, il n'en eſt métier; mais à l'adventure, ce boucon trempé dans l'huile il portera vinaigre & ferons ſalade. On le dit maigre, aſpre, refrogné autant d'ame que de face, & qui auroit beſoin de ſacrifier aux Graces. *On dit que la* Medulla Logica *qu'il a imprimée, fut tirée la Lune eſtant en ſon décail, ſi qu'e le eſt ſeiche & douce autant que la moëlle d'une enclume.*] Voilà préciſément le bon mot

de M. l'Abbé le Camus, qui peut-être n'avoit jamais lû *le Mercure Réformé.*

D. Saint Antonin, petite Ville entre le Rouergue & le Querci, fut aſſiégé en 1622. par Louis XIII. & contraint de ſe rendre à diſcrétion. Douze mille Huguenots défendoient la place. On en pendit onze des plus ſéditieux, parmi leſquels ſe trouva le Miniſtre, qui avoit été autrefois Moine. Un ſoldat lui fit cette Epitaphe:

Un Moine dès long-tems ſa corde avoit quittée,
Pour dans Saint Antonin prendre le court manteau
D'un Miniſtre eshonté; mais enfin cette année,
Il a trouvé ſa corde en la main d'un bourreau.

Ce Moine avoit promis mourir avec la corde:
Or depuis il s'eſtoit de ſon vœu oublié;
Mais avant que mourir il fut ici lié,
Afin que la promeſſe avec l'effet s'accorde.

Miniſtre, recevez ce cordon de bon cœur:
Le premier s'eſt perdu pour eſtre ſur la hanche;
Celui-ci mis au col eſt plus ferme & plus ſeur:
Car de ſurcroit il a pour renfort une branche.

Comme je n'ignore point combien le Lecteur François doit être reſpecté, je demanderai grace pour des vers burleſques faits ſur le Miniſtre Chamier, qui fut tué en 1621. d'un coup de canon, à la défenſe d'une breche au ſiége de Montauban, la plus forte place des Huguenots après la Rochelle.

Chamier avoit bâti ſi fort
Son gros ventre contre la mort,
Pour ſe rendre à elle imprenable :
Que pour avoir le compagnon,
Elle a eu beſoin de canon,
Sa faux n'eſtant aſſez capable.

Ce ventre eſtoit ſi gras & gros,
Qu'il penſoit qu'un ſeul de ſes rots
Feroit plus qu'un coup de tonnerre.
Mais la mort ſçut ſi bien tirer,
Quoiqu'aveugle, que ſans mirer
Elle mit le vilain par terre.

Ce ventre avoit pour boulevard
Deux grands pieds & demi de lard,
Et plus d'une toiſe de foſſe,
De largeur vingt ou trente empans ;
Mais il n'y a place en ce tems,
Qu'un boulet de canon ne fauſſe.

Ce ventre lui ſervoit de four,
De pulpitre, fifre & tambour,

Car il avoit toute figure :
Mais onc n'avoit prefché fi haut,
Ni jamais cuit pafté fi chaud,
Ni battu fi fort la mefure.

Il a fait pourtant en crevant,
Plus qu'il n'a fait de fon vivant,
Ce gros & gras tripier d'oracle ;
Quand vif ne pouvant prefqu'aller,
Mort il fe vit en l'air voler,
N'eft-ce pas avoir fait miracle ?

La mort doncques a fait très-bien,
Puifque Chamier n'ayant fait rien
Digne d'honneur durant fa vie,
De l'avoir mort *canonifé*,
D'avoir fon gros ventre brifé,
Et purgé fa panfe pourrie.

Ainfi ce gros ventre farci
A fenti dès ce monde ici
Le feu d'un nouveau Purgatoire,
Sçachant bien qu'après fon trépas,
Il brûleroit un peu plus bas,
Qu'en l'autre qu'il n'avoit pû croire.

C'eft-là vraifemblablement une production de quelques-uns de nos Moines Controverfiftes, qui fe croient obligés de fuivre le mauvais exemple des Miniftres Prétendus Réformés. Tout ce

qui peut rendre ridicule, méprisable, ou odieux, faisoit alors une des plus essentielles parties de la dispute; & rien n'est plus commun dans les Ecrits polémiques de ce tems-là, que les preuves des points de controverse étayées de part & d'autre de contes joyeux, de quolibets, de mauvaises plaisanteries sur les Moines & sur les Prédicans. Ces maniéres grossiéres & indécentes furent proscrites sous le regne de Louis XIV. mais en dépit du Public éclairé, elles subsisterent dans les Ouvrages de le Vassor, de Burnet, & du Ministre Jurieu.

E. La *Bibliotheca Fayana* est un catalogue des plus exacts & des plus estimés. Il s'y trouve néanmoins en quelques endroits des Ouvrages attribués à des Sçavans qui n'en sont pas les Auteurs.

Par exemple, on lit à la pag. 410. *De justâ Reipublicæ Christianæ in Reges impios & hæreticos authoritate..... Auctore Guil. Rose, Episcopo Sylvanectensi.* Paris, 1590. *in-octavo.* Cet Ouvrage n'est point de Guillaume Rose, Evêque de Senlis, auquel le P. le Long l'a aussi donné mal-à-propos. L'Auteur s'y est désigné de cette maniére, *G. G. R. A. Peregrinus Romanus*, lettres initiales, qui doivent s'expliquer ainsi: *Guillelmus Reginaldus, Anglus.* Cet Anglois

étoit alors à Paris, & grand Ligueur. Il avoit abjuré la Religion Anglicane à Rome ; & c'est apparemment pour cela qu'il prenoit la qualité de *Pelerin Romain.* Pitseus, ami & compatriote de ce Reginaldus, lui attribuant cet Ouvrage, il n'y a aucun lieu de douter qu'il ne soit véritablement de lui.

Pag. 411. *Dialogue d'entre le Maheustre & le Manant..... par L. Morin dit Cromé, Conseiller au Grand Conseil*, in-octavo. 1594. Cet Ouvrage parut sans nom d'Auteur, & Cayet dit simplement qu'on l'attribuoit à Cromé. Raoul Bouthrays, qui étoit alors depuis long-tems Avocat au Grand Conseil, assûre avoir appris du Libraire même qui vendoit ce Livre, que Crucé en étoit l'Auteur. (*Voy. Rodolphi Boterei de rebus in Galliâ & pœnè toto orbe gestis*, *Lib. I. pag.* 6.) Crucé étoit Procureur à Paris, & du nombre de ceux qu'on appelloit les Seize. Le témoignage de Bouthrays prouve tout au moins, qu'on n'est pas suffisamment fondé à assûrer que ce Dialogue soit de Cromé.

Dans la même Bibliotheque de M. du Fay, on donne les *Vindiciæ contra Tyrannos*, publiées sous le faux nom de *Stephanus Junius Brutus*, à Théodore de Beze. A-t-on des preuves cer-

taines qu'il ſoit de lui ? Pluſieurs l'ont attribué à Philippe du Pleſſis Mornay, & aujourd'hui l'on croit communément qu'il eſt de Hubert Languet. M. l'Abbé Joly a bien diſcuté cette matiére dans ſes *Remarques ſur le Dictionnaire de Bayle.* Je penſe que dans un catalogue, où l'on ne peut entrer en diſcuſſion des faits conteſtés, il ſeroit plus à propos de ne rien déterminer ſur les Auteurs douteux, & de s'en tenir préciſément au titre des Livres.

On met dans la même Bibliothéque, *Madame de la Sabliere*, au lieu de Monſieur de la Sabliere, connu par ſes Madrigaux. Cette faute vient de ce que l'édition que l'on y marque, faite ſur celle de Paris 1680. porte *Madame de la Sabliere*, quoique à l'édition de Paris il y ait *M. D. L. S.* & au Privilége, *Monſieur*. M. Titon du Tillet, dans ſon *Parnaſſe François*, dit que les Poëſies de M. de la Sabliere furent imprimées ſous le nom de ſa femme, qui jamais ne s'étoit aviſée de faire des vers.

On attribue le *Parnaſſe Satyrique* à Theophile, qui n'en eſt point l'Auteur. Il eſt vrai qu'il peut y avoir eu quelque part, & qu'on y trouve quelques piéces de ſa façon.

On donne à M. Arnaud les trois vol.

in-quart. de *la Perpétuité de la Foi*; mais on ne peut douter que cet Ouvrage ne soit de M. Nicole.

En indiquant l'*Histoire des Cinq Propositions* à la page 39. on dit, *par M. du Mas, ou sous son nom par Michel le Tellier Jésuite.* Le P. le Long avoit déja dit, que cette histoire *passoit pour être de M. du Mas.* On lui représenta qu'il n'est pas surprenant qu'un Auteur irrité, pour se venger d'un homme dont l'Ouvrage le chagrine, lui reproche qu'il n'a fait que prêter son nom à un autre; mais qu'un Bibliothécaire, qui veut suivre les régles communes de l'équité, n'a garde d'ôter à un Ecrivain le Livre dont il se dit l'Auteur & le pere, à moins qu'il n'ait des preuves assûrées que le Livre ne vient point de lui. On ajouta qu'on sçavoit d'original, que M. du Mas avoit travaillé vingt ans à cette histoire, & que c'étoit d'ailleurs un fait qu'il avoit dit à bien des gens, avant même que son Ouvrage parût. On pria donc le sçavant Oratorien de dire sur quelles preuves il fondoit son doute, & s'il en avoit du moins d'assez plausibles pour être en droit d'accuser M. du Mas d'en imposer au Public. Le P. le Long avoua ingénuement qu'il n'avoit aucune preuve; il promit de changer ses expressions, & de mettre clairement dans une nou-

velle édition, que cette *Histoire* & la *Défense* étoient de M. du Mas.

Il est vrai qu'un adversaire de ce Docteur lui a objecté, que quelque tems avant l'impression de son Ouvrage on l'avoit vû assez fréquemment se rendre dans une maison, où il conféroit avec des Jésuites. Mais celà même peut passer pour une preuve en sa faveur. Ses vûes, en entreprenant cet Ouvrage, étoient de le rendre le plus exact qu'il lui seroit possible ; & pour y réussir, il avoit lû presque tout ce qui s'étoit écrit de part & d'autre dans l'affaire des cinq Propositions, ayant un recueil des plus complets qui fût dans Paris des Ouvrages publiés sur cette matiére. Son histoire étant achevée, il la communiqua à divers Sçavans de ses amis, persuadé qu'un Ecrivain, quelques lumiéres qu'il puisse avoir, peut néanmoins se tromper, & qu'il a toujours besoin des connoissances & du secours d'autrui. Messieurs de Precelles & Boucher le jeune, Docteurs habiles, qui demeuroient avec lui en Sorbonne, le servirent dans cette occasion. Il a même fait observer à ses Lecteurs, que quelques-uns des *éclaircissemens* qu'il donne sur certains endroits de son histoire, ne venoient point de lui, mais d'un sçavant Docteur de Sorbonne. Il relut aussi son Ouvrage à

quelques Jésuites de ses amis, qu'il croyoit être bien instruits sur ces matiéres. Conclure de tout cela que cette histoire n'est pas de M. du Mas, est-ce raisonner juste? L'Auteur même de la *Bibliotheca Fayana* ne doutoit point qu'un Ouvrage n'appartint de droit à celui qui l'avoit fait, nonobstant la révision, les corrections, les changemens, & les additions de quelques amis. C'est ainsi qu'il a donné simplement au P. Serry l'*Histoire de la Congrégation de Auxiliis*, quoiqu'apparemment il n'ignorât pas que ce Pere n'eût envoyé son Manuscrit au P. Quesnel, qui après l'avoir revû, retouché & augmenté en quelques endroits, le fit imprimer.

F. Guillaume Bautru, Comte de Serrant, fut agrégé aux premiers Académiciens en 1633. Il mourut en 1665. âgé d'environ 77 ans. L'Histoire de l'Académie Françoise ne lui donne aucun Ouvrage; & c'est une omission à laquelle je vais suppléer. Chapelain, *Mélanges*, pag. 260. dit que M. de Bautru avoit fait *dans sa jeunesse quelques satyres ingénieuses, & qui firent grand bruit.*

Je connois deux de ces satyres. L'une se trouve à la pag. 568. du *Cabinet Satyrique* de 1619. & elle a pour titre l'*Onosandre*, piéce de 118 vers, où l'on attribue beaucoup de bêtises & de ri-

diculités à un Courtisan (au Duc de Montbazon). Rien n'est plus plat, ni plus ennuyeux. L'autre, intitulée l'*Ambigu*, que je n'ai pas vûe, étoit contre Jean du Perron, frere du Cardinal, & depuis son successeur en 1618. dans l'Archevêché de Sens. Chapelain ajoute: *Ceux qui ont part à son secret, disent que les Relations de ses Ambassades ne peuvent être mieux écrites.* Voilà un autre Ouvrage de M. de Bautru, apparemment plus estimable que ses vers. Le P. le Long indique le Manuscrit à la pag. 935. de sa *Bibliothéque*, & assûre qu'il étoit dans le cabinet de M. le Bouthillier, ancien Evêque de Troyes.

L'Abbé de Marolles (*a*) place M. de Bautru parmi les meilleurs Epigrammatistes François; & il l'appelle l'*un des plus beaux esprits de son siécle.* C'est de lui que parle le Chevalier de Cailly dans la piéce qui commence:

Taubru le pere des bons mots,
L'éternel ennemi des sots, *&c.*

Taubru est l'anagramme de Bautru.

Edouard du Monin, dans son *Uranalogie*, pag. 158. adresse des vers Fran-

(*a*) Dans la II. Partie de ses *Mémoires*, pag. 246.

çois & ensuite des Latins au pere de M. de Bautru; mais il le nommé *Bautrieu*, & en Latin *Bautrieus. A. M. G. Bautrieu, Sieur des Matras, grand Rapporteur au Privé Conseil.* Celui-ci étoit établi à Paris dès 1584. & son fils l'Academicien pourroit bien y être né. Mais ceci n'est qu'une conjecture, qu'on n'oseroit opposer au témoignage de M. Pellisson & de M. l'Abbé Menage, qui disent positivement que M. de Bautru étoit natif d'Angers.

M. Pellisson ne donne point d'autre qualité à l'Académicien Jean Ballesdens, que celle d'*Avocat au Parlement & au Conseil.* J'ajoute que dès 1637. Ballesdens étoit *Aumônier honoraire du Roi, & Protonotaire Apostolique.* Il est ainsi nommé dans une carte de l'Europe, que le Graveur Nicolas Berey lui dédia cette année-là. Son nom se trouve aussi dans la liste des Aumôniers imprimée en 1657. Je le crois Editeur d'un Ouvrage, dont M. l'Abbé d'Olivet n'a point parlé. C'est *le Thrésor de la Doctrine Chrétienne, de Nicolas Turlot.* L'édition de Lyon *in-quarto* 1659. a été faite sur une plus ancienne.

G. *Hippolyte-Jules Pilet de la Mesnardiere*, reçû à l'Académie Françoise en 1655. & mort le 4 Juin 1663. a un bon article dans le 2 vol. de l'His-

toire de l'Académie, auquel je renvoie pour le détail des Ouvrages de cet Académicien. J'en tranſcrirai ſeulement un paſſage, qui fournira la matiere de quelques réflexions. » M. de la Meſnardiere, „ *dit-on*, (a) a donné un aſſez gros volu- „ me ſur la Poëtique, & ce n'eſt pourtant „ que l'ébauche d'un plus vaſte deſſein. „ La mort du Cardinal de Richelieu, qui „ l'avoit engagé à ce travail, fut appa- „ remment cauſe qu'il ne l'acheva pas. „ Il s'étoit propoſé d'abord d'embraſſer „ toutes les parties de l'art; mais il n'a „ exécuté que ce qui regarde la Tragé- „ die & l'Elégie. Il donne là-deſſus, „ & des préceptes, & des exemples. Les „ préceptes, il les emprunte des An- „ ciens, & il les expoſe non pas tou- „ jours avec une briéveté didactique, „ mais ſouvent avec un faſte oratoire. „ Les exemples, il les tire quelquefois „ de ſon propre fond. Car il avoit fait „ quantité de vers, & une Tragédie „ entr'autres, intitulée *Alinde*, qui n'eut „ point de ſuccès. „ On examinoit un jour ce texte du célébre Continuateur de M. Pelliſſon; & l'on prétendoit 1°. que ce ne pouvoit être la mort du Cardinal de Richelieu, qui eût empêché la Meſnar-

(a) Hiſt. de l'Académie Franç. T. II. p. 90. Edit. in 4°.

diere de mettre la derniere main à son ouvrage sur la Poëtique. On en donnoit pour preuve que ce volume fut achevé d'imprimer le 26 Octobre 1639. comme le porte le livre même, aussi bien que le frontispice, où on lit : *la Poëtique de Jules de la Mesnardiere. Tome premier.* Paris, chez Sommaville. MDC. XXXIX. On y mit ensuite cet autre titre : *la Poëtique de Jules de la Mesnardiere.* MDC. XXXX. sans y laisser *Tome premier*, expression qui étoit peut-être cause que les acheteurs ne se pressoient pas, & qu'ils attendoient le second volume pour se procurer l'ouvrage entier. On disoit donc que le Cardinal n'étant mort qu'à la fin de 1642. l'Auteur avoit eu assez de tems pour terminer son ouvrage, dont la seconde partie devoit être plus qu'ébauchée dès 1639. Mais M. l'Abbé d'Olivet ne dit pas absolument que ce fut la mort du Cardinal, qui empécha la Mesnardiere d'achever son Traité. L'Historien de l'Académie modifie sa pensée par ce mot, *apparemment*, & il n'y a rien là que de vrai-semblable, si l'on suppose que c'étoit en effet le Cardinal qui avoit engagé l'Auteur à entreprendre son ouvrage. J'ignore s'il y a quelque preuve de ce dernier fait. La Mesnardiere n'a point mis d'Epitre Dédicatoire à la tête de son livre,

& je n'ai rien apperçu d'où l'on puiſſe conclure qu'il l'entreprit pour obéir au Cardinal de Richelieu.

2°. Sur ces mots de l'Hiſtorien : *Il n'a exécuté que ce qui regarde la Tragédie*, le Cenſeur obſervoit que la Meſnardiere n'ayant donné que la *premiere partie des Poëmes de Théâtre*, on n'avoit pû dire, en parlant exactement, *qu'il avoit exécuté ce qui regarde la Tragédie*. En effet, l'Auteur dit à la pag. 433. » Nous réſervons » pour le Tome ſuivant la recherche » des circonſtances qui concernent l'ac» tion ; l'explication des parties appel» lées de quantité ; l'artifice des intri» gues, nommé dans cette ſcience le » nœud & le dénouement ; l'obſerva» tion des machines ; l'examen des Epi» ſodes ; la fin de la Tragédie ; l'ajuſte» ment de ſes regles au Poëme Tragi» Comique ; un diſcours de la Comé» die ; un du Poëme Paſtoral ; la prati» que des préceptes, ou l'art de diſpoſer » le Poëme ſelon les regles du Théâtre ; » les qualités du vrai Acteur, & enfin » les avantages de la Poëſie Théatrale » ſur toutes les autres eſpéces. » Tout cela manquant au livre de la Meſnardiere, n'eſt-ce pas aller trop loin que de dire qu'il a exécuté ce qui regarde la Tragédie ?

3°. *Les exemples, il les tire quelquefois*

de son propre fonds : car il avoit fait quantité de Vers , & une Tragédie entr'autres , intitulée Alinde. Il est vrai que la Mesnardiere a transporté dans son ouvrage quelques vers tirés de sa Tragédie d'*Alinde*:néanmoins ces exemples sont assez rares ; on les trouve aux pag. 129. 132. 133. 368. 406. 407. & 408. Du reste, l'Auteur les propose avec beaucoup de modestie ; il prévient dans son *Discours Historique* les reproches que l'on pourroit lui faire à ce sujet.

G. Les Historiens de l'Académie n'ont peut-être pas sçu que l'Abbé de Boisrobert [François le Metel] avoit d'abord pris le parti du Barreau , & que les premiers Vers de sa façon se trouvent à la tête de l'*Uranoplée, ou Navigation du lict de mort au port de vie, utile pour assister les malades. . . . par Frere Martin le Noir , Augustin Rouennois.* C'est un Recueil de XIV Sermons prêchés par ce Religieux à Rouen , & imprimés au même endroit en 1616. in 8°. de 1018 pag. On y voit au commencement un Sonnet signé *F. le Metel , Avocat en la Cour.* Dans le Catalogue de ses ouvrages , on ne le fait Editeur que du *Sacrifice des Muses.* Il publia deux Recueils sur un Privilege de 1633. Le premier est intitulé , *le Parnasse Royal, où les immortelles actions du Très-Chrétien & très-Victorieux*

Monarque Louis XIII. sont publiées, in 4°. Paris, 1635. pag. 124. A la suite il y a *Palmæ Regiæ Invictissimo Ludovico XIII. à præcipuis nostri ævi Poëtis in trophæum erectæ.* Le second, aussi in 4°. & de 1635. a pour titre, *Le Sacrifice des Muses au Grand Cardinal de Richelieu*, 210 pag. On y trouve ensuite la partie Latine sous le titre d'*Epinicia Musarum Emin. Card. Richelio nuncupata*, de 282 pag. A la tête de ces deux vol. il y a pour ce qui concerne les vers François, une Epître dédicatoire de Boisrobert, & une Préface de J. Baudoin. Scipion de Grammont est, à ce qu'il me paroît, le collecteur des deux parties Latines, où il y a diverses pieces de sa façon, sans compter les deux Epîtres dédicatoires. Dans *le Parnasse Royal*, il n'y a que cinq pieces de Boisrobert, & elles ne vont pas à 60 vers; mais le *Sacrifice des Muses* contient neuf ou dix pieces de cet Académicien, qui font plus de 750 vers; & on y voit entr'autres, des Etrennes au Cardinal, où l'Abbé lui demande quelque gratification, & dit:

. . . . . Feites pour tant de Vers,
Que d'Arbaut ou la Ville-aux-Clercs
Me donnent un peu de leur prose.

C'est-à-dire, un ordre pour recevoir

de l'argent. Voici, *si credere fas est*, la Réponse faite sur le champ par M. le Cardinal. Elle est assez bien tournée, & Boisrobert en fut très-content.

Boisrobert, en vain tu t'amuse
A chercher du secours chez moi:
Si tu veux enrichir ta Muse,
Il te faut adresser au Roi.
Si pourtant ton esprit s'étonne
Du grand éclat qui l'environne,
Je consens à parler pour toi.

L'Académicien répliqua par vingt vers, dont je vais transcrire une partie.

On dit que ma fortune est faite. . . .
Chacun me flatte & me salue. . . . .
Achevez des faveurs si grandes.
Considérez, esprit parfait,
Que sur le sujet des demandes
Je suis épuisé tout-à-fait.
Je ne ferai plus rien qui vaille.
Permettez donc que je travaille
Bientôt sur un remerciment.
J'aurai mille belles pensées:
Car c'est un champ où rarement
Les Muses se sont exercées.

Cette ingénieuse requête de Boisrobert eut son effet; mais le remerciment

qu'il fit ne répondit point à sa promesse. Seroit-ce parce que la reconnoissance n'inspire pas d'aussi jolies choses que la nécessité? En pareil cas, on pourroit faire l'application du vers de Perse : *Magister artis ingenîque largitor venter.*

Boisrobert mourut en 1662. âgé d'environ soixante & dix ans. Les gens de Lettres doivent respecter sa mémoire; car il employoit volontiers le crédit qu'il avoit auprès du Cardinal de Richelieu, pour leur procurer des gratifications. Plusieurs Ecrivains lui ont attribué mal-à-propos le livre très-licentieux des *Contes d'Ouville.* Il est certainement de son frere Antoine le Metel, qui a publié quelques Ouvrages en prose & en vers. J'ai vû de lui, *la Vengeance d'Aminte affrontée*, Nouvelle traduite de l'Espagnol. L'Auteur est ainsi désigné dans le Privilege, du 26 Octobre 1655. *Antoine de Methel, Escuyer sieur d'Ouville, notre Ingénieur & Géographe.* Il mourut peu de tems après, puisque l'Abbé de Marolles, dans le II. vol de ses Mémoires [en 1657.] faisant le détail de nos Poëtes François qui avoient travaillé pour le Théâtre, dit qu'on a *cinq ou six piéces du feu sieur d'Ouville.* M. de Beauchamps n'en parle point dans ses *Recherches sur les Théâtres de France.*

H. On publia contre l'Académie naissante

naissante plusieurs Satyres, une entr'autres intitulée : *Rôle des présentations faites aux grands jours de l'Eloquence Françoise.* » C'est, dit M. Pellisson, (*a*) comme » un regiſtre de quelques requêtes ridi» cules pour la conservation, ou bien » pour la suppression de certains mots, » suivies d'autant de réponses imaginai» res de l'Académie. Quelqu'un m'a dit, » ajoute l'Historien, que ce Rôle des Pré» sentations étoit de l'Auteur du Fran» cion, & du Berger extravagant. » Charles Sorel étoit connu de tout le monde pour l'Auteur de ces deux Romans. Ces paroles de M. Pellisson firent regarder Sorel comme un des ennemis de l'Académie Françoise, quoiqu'il ne le fût nullement. Il ne sera donc pas inutile d'avertir ici qu'en 1654. un an après que M. Pellisson eut publié son Histoire, Sorel fit imprimer un *Discours sur l'Académie établie pour la correction & l'embellissement du Langage, pour sçavoir si elle est de quelque utilité aux Particuliers & au Public ; & où l'on voit les raisons de part & d'autre sans déguisement,* in 12 de 209 pag. L'Auteur l'avoit composé cinq à six ans auparavant, & dès lors il l'avoit fait voir à plusieurs de ses amis. Dans la suite il y ajoûta quelque chose à l'oc-

(*a*) Hist. de l'Acad. T. I. pag. 55.

caſion de l'Hiſtoire de l'Académie publiée en 1653.

Sorel s'explique dans ce diſcours d'une maniere ſi embarraſſée au ſujet du *Rôle des préſentations*, qu'on ne ſçait point s'il adopte cette Saytre, ou s'il la déſavoue. Ce qu'il y a d'aſſûré, c'eſt qu'il la connoiſſoit bien ; & il en marque à peu près l'époque, quand il dit : » Je m'étonne que » Meſſieurs de l'Académie ayent pris » garde à un ſi petit libelle, & qu'ils » ayent eu ombrage de ce qui ne les tou» che guéres ; car ils peuvent apprendre » que la compoſition de cette piéce fut » plus de quatre ans avant l'érection de « leur Aſſemblée. » C'eſt-à-dire que le *Rôle* fut publié au pluſtard en 1630. par conſéquent plus de quatre ans avant que l'Académie fût autoriſée par ſes Lettres Patentes, qui ſont du mois de Janvier 1635. Une autre choſe qui ſemble prouver que Sorel eſt Auteur de cette Satyre, c'eſt qu'il en prend la défenſe contre M. Pelliſſon. Il dit pag. 15. que les queſtions du *Rôle* ſont plutôt *riſibles* que *ridicules*. Il obſerve encore que dans la ſeconde édition de cette Satyre, l'Auteur avoit *pris en main la défenſe* de l'Académie contre l'Abbé de St. Germain [Matthieu de Mourgues] qui dans ſes libelles contre le Cardinal de Richelieu avoit parlé de cette même Académie

comme d'une *Assemblée de quelques pauvres Pédans, qui se faisoit dans la maison du Gazetier Théophraste Renaudot.*

M. l'Abbé d'Olivet (*a*) donne à Sorel *le Rôle des présentations*, & ajoute que l'on a encore du même Auteur un autre ouvrage *contre l'Académie*, sous ce titre : *Discours sur l'Académie Françoise*, &c. Je ne vois rien dans ce *Discours*, qui puisse le faire regarder comme un Ouvrage contre l'Académie. Sorel, il est vrai, y rapporte à peu près tout ce que l'on disoit alors contre cette illustre Compagnie, & il donne aux objections qu'il transcrit toute la force qu'elles peuvent avoir. Mais en même tems il y répond d'une maniere fort sensée, & toujours à l'avantage de l'Académie. D'ailleurs, il proteste plus d'une fois qu'il est très-éloigné de vouloir manquer au respect qu'il doit à ce Corps, composé de gens distingués par leurs charges, ou par leur naissance, & plus encore par leur mérite personnel. Il déclare, pag. 13. & 17. que *son premier projet a été de les défendre*, &c. & de réfuter tout ce que la jalousie ou l'ignorance faisoient dire contre eux.

I. J'ai observé ailleurs (*b*) que l'Abbé Ménage n'avoit point connu les lettres de

(*a*) Hist. de l'Acad. T. I. pag. 56.
(*b*) Voyez T. V. Art. LXXIX. p. 220.

M. Godeau adreſſées à Belinde ſa maîtreſſe imaginaire. Sur quoi Ménage s'eſt-il donc fondé pour aſſûrer que le Prélat, Académicien & Poëte, avoit fait *étant laïque des Vers de Galanterie* ? Le voici très-bien marqué vers la fin du 144 chapitre de l'*Anti-Baillet*. [Comme la Poëſie, *y dit Ménage*, eſt la fleur des ſciences, il n'y a perſonne parmi les gens de Lettres, qui n'ait fait ou ſouhaité de faire des vers ; & comme l'amour eſt une choſe naturelle, & que la Poëſie eſt le langage de l'amour, il n'y a jamais eu d'homme au monde qui ait fait des vers, qui n'en ait fait d'amour, à la réſerve de ceux qui ſont entrés en Religion avant que d'être adonnés à la Poëſie. Les Evêques mêmes.... & les Religieux..... en font indirectement ſous la perſonne des autres. C'eſt ainſique M. Godeau, Evêque de Graſſe & de Vence, a parlé d'amour dans ſa Paraphraſe du Cantique des Cantiques.]

Cette Paraphraſe de M. Godeau eſt dans ſes Poëſies de 1633. Il me paroît que Ménage, pour en conclure que M. Godeau avoit fait *des Vers de galanterie* étant laïque, s'eſt conformé à l'idée Satyrique du P. Vavaſſeur, qui a reproché à M. Godeau d'avoir voilé ſes amourettes ſous le titre ſpécieux d'*Eglogues ſacrées*. Je ſuis très éloigné de croire que

cette accusation soit bien fondée. Il est vrai que dans ses églogues, dont l'amour divin est l'unique objet, le jeune Poëte qui n'avoit peut-être pas encore toute la maturité nécessaire, s'est exprimé quelquefois d'une maniere trop tendre & un peu trop délicate. On pourroit même présumer qu'il a transporté dans sa *Paraphrase des Cantiques* quelques lambeaux des vers qu'il avoit faits autrefois pour son Iris imaginaire. On y trouve effectivement certains faits modernes & de son tems, qui s'y découvrent d'eux-mêmes; on peut les voir dans l'ouvrage du P. Vavasseur. Mais enfin des vers sont ou profanes ou sacrés par rapport à leur objet; & quoique l'on puisse être répréhensible eu égard à la maniere dont on traite une matiere toute sainte en elle-même, je ne sçaurois révoquer en doute la pureté des intentions de M. Godeau. Ainsi regarder ses Eglogues sacrées comme des Poësies galantes, c'est lui faire une injustice manifeste.

S'il en faut croire plusieurs Ecrivains, le P. Vavasseur attaqua M. Godeau par pure malignité, sans avoir aucun sujet de se plaindre de lui. Mais ce n'est point rapporter le fait exactement. Cette dispute n'étoit rien moins qu'un démêlé Poëtique. M. Godeau avoit fait un éloge magnifique de *Petrus Aurelius*, [c'est-à-

dire de l'Abbé de St. Cyran, qu'il n'osa pourtant pas nommer] & de ses ouvrages. Les Jésuites sont cruellement maltraités dans le gros in-folio d'*Aurelius* imprimé en 1646. qui porte en tête l'éloge fait par M. Godeau. Le P. Vavasseur un des plus grands Critiques de son siécle, se chargea de la suite de ce procès. Il fit d'abord paroître un petit livre [de 44 pag.] sous ce titre : *Antonius Godellus an Elogii Aureliani Scriptor idoneus ?* Il prétendoit y prouver que M. Godeau, qui selon lui n'avoit jamais étudié la Théologie, n'étoit nullement capable de porter son jugement sur les ouvrages de St. Cyran, ni sur ceux de ses adversaires. M. Godeau trouva moyen d'intéresser le Parlemeut dans cette dispute, & il en obtint la condamnation du livret du P. Vavasseur, qui s'étoit caché sous le nom de *Candidus Hesichius*. Le Jésuite de son côté imagina un expédient pour mettre M. Godeau seul en cause ; ce fut de l'attaquer uniquement sous sa qualité de Poëte, titre sur lequel ni l'Eglise ni l'Etat ne décident point. Il publia donc son petit ouvrage intitulé, *Antonius Godellus an Poëta ?* Il y prouve assez bien que M. Godeau n'avoit aucun des talens nécessaires pour former un bon Poëte ; mais sa Critique dégénere en libelle diffamatoire, lors-

qu'il attaque la perſonne du Prélat, & qu'il l'accuſe d'avoir caché ſes propres galanteries même dans ſes *Poëſies Sacrées*. M. Godeau, dont les mœurs étoient irréprochables, ne paroît pas avoir été fort ſenſible à cette accuſation; mais l'autre trait le toucha vivement, & plus, ce ſemble, qu'il ne convenoit à un homme de ſon caractere, qui ne faiſoit des vers que pour édifier ſes freres, en ſe délaſſant lui même de ſes travaux. Il s'en plaignit ainſi dans la Préface de ſa Traduction des Pſeaumes en vers. » Que les » Cenſeurs, que les envieux [ſi je ſuis » aſſez conſidérable pour en avoir] non- » ſeulement mettent en queſtion ſi je ſuis » Poëte, mais prononcent ſouveraine- » ment que je ne ſçai pas les premiers » élémens de la Grammaire. . . . . je ne » m'en tourmenterai point, &c. » A ſa place, j'aurois mieux aimé ne rien dire. Une plainte, quoiqu'on tâche de la tourner avec une eſpece de modération, fait toujours appercevoir trop de ſenſibilité; *Et quiconque ſe plaint cherche à ſe conſoler.*

Au reſte, ceux qui ont décidé du génie Poëtique de M. Godeau, l'ont fait ſuivant leurs préjugés, & en conſéquence du parti qu'avoit pris ce Prélat dans les diſputes Théologiques de ſon tems. Ce qu'il y a de certain, eſt que la déciſion

du P. Vavaſſeur ſe trouve conforme pour le fond à celle de Deſpreaux, qui n'étoit pas ſuſpect. Voy. ſa lettre à M. de Maucroix. Les deux écrits du P. Vavaſſeur furent réimprimés en 1650. Cette édition n'eſt que de 128 pag. in 8°.

K. François de Harlai, mort Archevêque de Rouën en 1653. étoit né en 1584. Il forma une Académie, dont les Aſſemblées ſe tenoient dans ſon Abbaye de St. Victor à Paris. Sorel, dans ſon *Diſcours de l'Académie*, fixe la naiſſance de celle-ci à l'année 1631. Il ajoute(*a*)qu'elle ne dura pas long-tems,&que le Cardinal de Richelieu, qui en recueillit les débris, & en réunit les ſujets, *leur donna pour Modérateur, ou plutôt pour Préſident de leur Aſſemblée le docte Campanella.* C'étoit un Italien, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, grand Théologien & bon Philoſophe, qui vint au commencement de 1635. à Paris, où il mourut en 1639. Ces Aſſemblées, continue Sorel, furent en même tems tranſportées du Cloître de S. Victor *dans la Galerie de Conflans*, où apparemment elles durerent encore moins qu'au Cloître de l'Abbaye.

On trouve quelques particularités ſur cette Académie de S. Victor dans le livre

(*a*) Sorel, *Diſcours de l'Académie*, p. 175.

ſuivant qui n'eſt pas commun : *Advis aux Curieux ſur les communications de du Moulin & de Balzac. Par Mgr. l'Illuſtriſ. & Reverendiſ. Archevêque de Rouen*, Paris, 1633. in 8. de 110 pag. En voici le commencement. [Je me ſouviens d'un bon mot de mon pere (Jacques de Harlay) qui, au jugement de tout le monde, avoit l'eſprit fort préſent, & la converſation très-agréable. Comme Henri III. ſe ſcandaliſoit qu'un de ſa Cour, qu'il n'aimoit pas, ſe fût fait peindre ayant une main ſur des armes, & l'autre ſur des livres, & qu'il diſoit que c'étoit une grande effronterie à un homme qui n'étoit ni vaillant ni ſçavant, mon pere lui répartit : » Sire, il » n'eſt pas ſi mal-aviſé que votre Majeſté » pourroit bien dire : ne voyez-vous pas » qu'il jure qu'il n'entend rien en l'un, » & encore moins en l'autre ? » Par divertiſſement je prendrois volontiers part à la raillerie, avec ceux qui verront bien que je la veux appliquer aux belles communications de du Moulin & de Balzac, leſquels partagerent entr'eux comme il leur plaît la Religion & l'Eloquence. Mais il n'eſt pas queſtion de dire ſimplement ſon mot de gens qui s'en font accroire, &c. Le Prélat dit dans la ſuite, que les *Communications* ſeront diſcutées par les *Académiſtes* de S.

Victor ; d'où l'on peut conclure qu'ils traitoient non-seulement des sciences, mais encore des matieres de Théologie & de controverse.

MM de Sainte Marthe (*Gallia Christ. in Archiep Rothom.*) font un bel éloge de François de Harlay. Ils disent entr'autres, qu'il avoit publié un volume de ses Poësies ; mais ils ne nous apprennent point si elles étoient Latines ou Françoises, ni en quel tems elles furent imprimées. Ils disent encore, qu'il avoit formé deux Académies, l'une à son Abbaye de S. Victor, l'autre dans le Couvent des Augustins. Je n'ai pû trouver l'époque de cette derniere.

François de Harlay, neveu du Président, fut reçu à l'Académie Françoise en 1671. étant Archevêque de Paris. Le jour de sa réception est remarquable par le beau Panégyrique de Louis XIV. que M. Pellisson prononça en qualité de Directeur. M. de Harlay, Prélat des plus doctes, des plus éloquens, & des plus aimables de son siecle, mourut en 1695. âgé de soixante & dix ans. Sa mémoire sera toujours chere à l'Académie, parce que c'est à son éloquence qu'elle est redevable de la grace que Louis XIV. lui accorda, en se déclarant Protecteur de la même Académie après la mort de M le Chancelier Seguier. M. de Har

étoit fils d'Achilles de Harlay, Marquis de Bréval & de Champvallon, mort en 1657. à l'âge de ſoixante & quatorze ans. Achilles cultiva toujours les Belles-Lettres, & on a de lui une traduction de Tacite qui eſt eſtimée. Elle parut pour la premiere fois à Paris, in-fol. en 1644. *Il faiſoit des vers bien tournés*, dit l'Abbé de Marolles dans ſon *Dénombrement d'Auteurs*, *& entr'autres pour une Verſion de Lucain*, qu'il avoit entrepriſe en vers François, mais qui n'a point vû le jour. On a deux Sonnets de ſa façon dans le *Sacrifice des Muſes*, & une lettre à Balzac touchant la vraie Eloquence. Cette lettre ſe trouve dans le Recueil de Faret de 1627.

ARTICLE XCII.

Détail de l'affaire du Comte de Chalais. Réflexions déſintéreſſées ſur le Cardinal de Richelieu. Caractere de Michel le Vaſſor, Hiſtorien de Louis XIII.

VOici un des principaux événemens de l'Hiſtoire particuliere de Louis XIII. & qui fit beaucoup d'éclat dans ſon tems. Mais la plûpart des Ecrivains l'ont tellement obſcurci, ou l'ont

présenté sous des points de vûe si contraires, qu'il est a propos de lui donner un nouveau jour, & d'en développer les principales circonstances.

La Cour de Louis XIII. successivement agitée par les intrigues qu'avoient fait naître la faveur du Maréchal d'Ancre, & celle du Connétable de Luines, n'étoit guéres plus tranquille sous le Ministere du Cardinal de Richelieu. Gaston Duc d'Anjou, frere unique du Roi, haïssoit le Cardinal; & comme sa qualité le mettoit en droit de parler librement, il s'en expliquoit en termes assez durs, & cherchoit à le mortifier dans toutes les occasions. Le Cardinal qui ne négligeoit rien pour se maintenir, pensa de son côté à inspirer au Roi de la jalousie & de la défiance contre le Duc d'Anjou. Il lui insinua que ce Prince ne le vouloit debusquer que pour prendre lui-même le timon des affaires; qu'il avoit demandé l'entrée au Conseil, & qu'il sollicitoit le commandement des troupes avec une ardeur qui laissoit assez voir ses ambitieuses intentions; que la Reine Mere entroit dans ses vûes, & se servoit souvent du crédit qu'elle avoit sur le Roi pour faire accorder à Monsieur tout ce qu'il demandoit. Le Ministre ayant ainsi donné au Roi beaucoup d'ombrage de l'humeur entre-

prenante de ſon frere, voulut prévenir les autres perſonnes qui entreprendroient de le perdre. Il ne manquoit pas de gens qui l'avertiſſoient de tout ce que l'on tramoit contre lui; & tel croyoit avoir auprès de ſoi un homme de confiance, qui avoit un eſpion du Cardinal.

Henri de Tallerand, Comte de Chalais, Grand-Maître de la Garde-robe, étoit du nombre de ces faux & dangereux confidens. Né avec beaucoup d'ambition, il cherchoit à s'élever par toutes ſortes de moyens; & il diſoit ſouvent qu'il lui falloit trouver un maître plus libéral que le Roi, s'il vouloit faire ſa fortune. Plein de ces idées, il s'attacha au Duc d'Anjou, & devint bien-tôt l'un de ſes favoris. Voulant néanmoins ſe ménager avec le Miniſtre qui étoit dépoſitaire de l'autorité Royale, il lui offrit de jouer auprès de Monſieur le rôlle de ſurveillant, & de rendre au Roi & au Cardinal un fidelle compte de toutes les démarches de ce jeune Prince. Quelques-uns prétendent qu'il fut prévenu & ſéduit par les promeſſes du premier Miniſtre. Mais ce qu'il y a d'aſſûré, eſt que Chalais, pour fomenter la diviſion entre le Roi & Monſieur, leur faiſoit ſucceſſivement de fauſſes confidences, & les tenoit dans de continuelles allarmes, l'un craignant de

perdre sa Couronne, & l'autre la vie ou la liberté.

Lorsqu'il fut question en 1626. du mariage de Monsieur avec Marie de Bourbon Duchesse de Montpensier, Monsieur déclara hautement qu'il n'y consentiroit jamais. Il croyoit pouvoir suivre en cela les conseils peu judicieux que lui donnoient le Maréchal d'Ornano son Gouverneur, M. le Comte de Soissons, les deux M M. de Vendôme, & plusieurs jeunes Courtisans avides de nouveautés, & ennemis du Cardinal Ministre. Leur but principal étoit d'engager Monsieur à épouser Mademoiselle de Bourbon sœur du Prince de Condé, ou à rechercher l'alliance de quelque Maison étrangere, qui par de puissans secours le pût mettre en état d'obtenir une augmentation d'apanage, & ensuite l'expulsion du Cardinal. A l'égard de Mademoiselle de Montpensier, ils lui vouloient donner pour mari le Comte de Soissons, afin d'unir étroitement par cette alliance la Maison de Guise & celle de Bourbon ; & comme ce projet ne pouvoit guéres réussir que par la voie des armes, ils comptoient sur les places que les Alliés & les amis de Monsieur tenoient dans leurs Gouvernemens.

Les Historiens mêmes les plus dévoués

au Cardinal de Richelieu ont écrit, qu'à la premiere nouvelle de cette intrigue, il alla passer exprès quelques jours à Chaliot chez Bassompiere, beau-pere du Comte de Chalais, & qu'il sçut si bien éblouir ce dernier par les promesses les plus flatteuses, qu'il lui fit tout avouer. En conséquence des éclaircissemens que donna Chalais, on envoya le Maréchal d'Ornano au Bois de Vincennes, & deux de ses freres furent mis à la Bastille, de même que plusieurs autres particuliers. Il s'agissoit de prendre d'un seul coup de filet les deux Messieurs de Vendôme; & cela n'étoit pas facile. Le Duc cantonné dans son Gouvernement de Bretagne, avoit dit que si on souhaitoit de le voir, ce seroit à Rennes, & non pas à la Cour. On flatta son frere le Grand-Prieur de lui faire obtenir la charge d'Amiral, dont il vouloit traiter avec le Duc de Montmorency; & on lui promit que si elle venoit à être supprimée, il ne laisseroit pas de l'exercer tout seul par commission. Cette affaire fut ménagée avec tant d'adresse, que le Grand-Prieur trop crédule s'offrit d'aller lui-même persuader au Duc de se rendre auprès du Roi; & c'est alors qu'ayant demandé à Sa Majesté, si son frere pouvoit venir en toute assûrance, le Roi lui dit: » Je vous donne ma pa-

» role qu'il peut venir me trouver à » Blois, & qu'il n'aura non plus de » mal que vous. » Le Grand-Prieur ne ſoupçonna pas la moindre équivoque dans ce diſcours ; il ſe hâta d'aller en Bretagne, & agit ſi efficacement auprès de ſon frere, que malgré ſes irréſolutions & ſa défiance, il l'amena en poſte à Blois. Lorſqu'ils furent arrivés, on leur dit que le Roi ſe promenoit dans le jardin avec toute ſa Cour. Ils s'y rendirent à l'inſtant, & le Duc de Vendôme ſe mit exprès au milieu de l'allée où étoit le Roi, afin que chacun fût témoin de la bonne réception qu'on lui feroit. Comme Louis XIII. vint à s'approcher, le Duc faiſant une profonde révérence, lui dit : » Sire, je ſuis venu au premier com- » mandement de votre Majeſté, pour » lui obéir, & l'aſſûrer que je n'aurai » jamais d'autre deſſein ni volonté que » de lui rendre très-humble ſervice. » Le Roi s'étant découvert, répondit en lui mettant le bras ſur l'épaule : » Mon » Frere, j'étois en impatience de vous » voir. » M M. de Vendôme accompagnerent enſuite le Roi à ſon ſouper. Il leur adreſſa pluſieurs fois la parole, & entr'autres il dit au Duc : » Mon Frere, » voulez-vous venir demain à la chaſſe » avec moi du côté d'Amboiſe ? Sire, ré- » partit M. de Vendôme, je ferai ce que

» votre Majesté me commandera ; mais
» je suis venu en poste & suis fatigué.
» Je vois bien, répliqua le Roi, ce que
» c'est, mon Frere ; vous voulez voir vos
» amis, je vous laisserai faire vos visi-
» tes. » Le surlendemain à deux heures
après minuit, les deux freres furent arrê-
tés & conduits au Château d'Amboise,
d'où on les transféra au Bois de Vincen-
nes. On raconte que lorsque du Hallier
& le Marquis de Maulny leur annon-
cerent qu'ils étoient prisonniers, M. de
Vendôme dit au Grand-Prieur : » He bien,
» mon frere, n'avois-je pas raison de
» vous dire en Bretagne que l'on nous
» arrêteroit ? Je voudrois être mort, &
« que vous y fussiez, lui répondit le
» Grand-Prieur. Je vous avois bien dit,
» reprit le Duc, que le Château de Blois
» étoit un lieu fatal pour les Princes. »

Le Comte de Chalais qui les aimoit
beaucoup, sur tout le Grand-Prieur, eut
tant de regret d'avoir causé leur infor-
tune, qu'il prit le parti d'aller dire à
Monsieur, qu'il l'avoit trahi ; & il lui
en demanda pardon avec des protesta-
tions d'une fidélité inviolable pour l'ave-
nir. Comme il craignoit néanmoins que
le Cardinal ne vint à s'appercevoir
de sa manœuvre, il feignit de lui être
plus attaché, & en prit toujours des
instructions, de même que s'il eût voulu

continuer de tromper Monſieur.

Juſques-là on avoit aſſez bien réuſſi à rendre le Duc d'Anjou ſuſpect à Louis XIII. mais il falloit encore quelque coup d'éclat, qui pût faire illuſion au Public. Chalais fut donc chargé d'avertir Monſieur qu'on devoit l'arrêter un tel jour, & qu'il avoit tout à craindre, s'il ne prévenoit par une prompte fuite les mauvaiſes intentions de ſes ennemis. On comptoit, en lui donnant ce faux avis, qu'il tenteroit de paſſer dans les pays étrangers, & on l'eût fait priſonnier ſur la route, afin de prouver à toute la France qu'il étoit convaincu d'avoir tramé quelque choſe de ſiniſtre contre le Roi & contre l'Etat. Monſieur ayant évité ce piege dangereux, qui lui fut découvert par Chalais, le Cardinal trop habile pour ſe laiſſer tromper plus longtems, ſoupçonna qu'on le trahiſſoit. Il réſolut de punir Chalais, & chercha les moyens d'envelopper avec lui pluſieurs perſonnes dans ſa vengeance.

Louvigni, fils du Comte de Grammont, commença la tragédie. Depuis pluſieurs années il étoit lié avec Chalais, & quoiqu'ils aimaſſent tous deux Madame de Chevreuſe (*a*), cette con-

(*a*) Fille du Dnc de Montbaſon, laquelle après la mort du Connétable de Luines, épouſa

currence n'avoit point encore altéré leur amitié. Mais ſoit que la jalouſie s'en mêlât dans la ſuite, ſoit que Louvigni ſe fût laiſſé gagner par les ennemis de Chalais, il changea tout d'un coup à ſon égard, & l'accuſa de lui avoir dit en confidence, qu'il vouloit attenter à la vie du Roi, & que Monſieur devoit ſe trouver à la porte du cabinet de Sa Majeſté, pour ſoutenir & autoriſer par ſa préſence cet horrible parricide. Sur la délation de Louvigni, Chalais fut arrêté à Nantes, où le Roi avoit convoqué l'aſſemblée des Etats de Bretagne, & on érigea une Chambre de Juſtice *pour informer des menées & factions très-importantes au Roi, à la dignité de ſa Couronne, & au repos de ſon Etat.*

Anne d'Autriche ſe trouva malheureuſement impliquée dans cette affaire; ce que l'on auroit peine à concevoir, ſi je ne reprenois la choſe de plus loin. Dès les premiéres années du mariage de Louis XIII. il y eut beaucoup de méſintelligence entre les deux Reines, par des difficultés qu'elles ſe firent l'une & l'autre ſur le cérémonial. Quelques Courtiſans avoient inſinué à Anne d'Au-

en ſecondes nôces le Prince de Joinville, qu'on appelloit le Duc de Chevreuſe. Il eſt beaucoup parlé d'elle dans l'Hiſtoire de la Minorité de Louis XIV.

triche, qu'étant Reine régnante, & ſortie d'une Maiſon infiniment ſupérieure à celle de Médicis, le pas & les honneurs lui appartenoient. Le Roi ne le voulut point ſouffrir, & donna toujours la préſéance à la Reine ſa mere. Ces brouilleries domeſtiques furent ſuivies de nouvelles diviſions, adroitement fomentées par ceux qui craignoient que la jeune Reine ne partageât la faveur du Souverain. On tâcha d'inſpirer à Louis XIII. de l'indifférence, de l'averſion même pour ſon épouſe ; & on parvint à la rendre ſi ſuſpecte, que lorſqu'il y avoit des momens où ſes charmes & ſa beauté faiſoient impreſſion ſur le cœur de ce Prince, il n'oſoit lui témoigner ſa tendreſſe, de peur de déplaire à la Reine Mere & au Cardinal.

Dans la ſuite Anne d'Autriche accablée de chagrins de toute eſpéce, n'ayant pû diſſimuler ſon reſſentiment contre les auteurs de ſa diſgrace, ceux-ci chercherent quelque moyen de la brouiller irréconciliablement avec le Roi ; & ils crurent l'avoir trouvé, en la faiſant ſoupçonner d'intelligence avec Chalais.

Il eſt vrai, dit Madame de Motteville (*a*), que la Reine avoit fait tout

(*a*) Mémoires de Madame de Motteville T. I. p. 29.

ce qu'elle avoit pû pour empêcher le mariage de Monſieur avec la Princeſſe de Montpenſier, & qu'elle employa à ce deſſein le Maréchal d'Ornano, qui étoit ſon ſerviteur; qu'elle le fit, parce qu'elle croyoit que ce mariage, que la Reine Mere vouloit, étoit tout-à-fait contre ſes intérêts, étant certain que cette Princeſſe venant à avoir des enfans, elle qui n'en avoit point ne ſeroit plus conſidérée; & ce fut par ce ſeul endroit que l'on la ſoupçonna d'avoir part à cette intrigue. D'autres m'ont dit, que certains Aſtrologues ayant publié que le Roi ne vivroit pas long-tems, pour embellir l'hiſtoire, on accuſa la Reine d'avoir eu la penſée qu'elle pourroit épouſer Monſieur après la mort du Roi ſon mari, ſi par malheur les étoiles euſſent rendu cette prophétie véritable.

Madame de Motteville ajoûte, que la Reine même lui faiſant un jour le détail de cette triſte avanture, proteſta que quand elle s'étoit ſervie du Maréchal d'Ornano pour empêcher le mariage de Monſieur, elle lui en avoit fait parler par une tierce perſonne, ſans qu'il parût que ce fût de ſa part, ſeulement pour lui montrer qu'il lui feroit plaiſir d'y mettre de l'obſtacle; *& que c'étoit la ſeule intelligence qu'elle eût eue avec les gens de Monſieur.* Quoi qu'il en ſoit, le Cardinal n'i-

gnoroit pas que Chalais aimoit éperdument Madame de Chevreuse, qui étoit alors favorite de la Reine. Persuadé que ces deux amans ne pouvoient se rien cacher l'un à l'autre, il jugea que si la Reine sçavoit quelque chose des desseins de Monsieur, elle en avoit fait confidence à Madame de Chevreuse, qui l'auroit ensuite découvert à Chalais. Sur ce fondement, il fit dire à Chalais par des personnes de distinction, que son affaire n'auroit point de suites fâcheuses, pourvû qu'il accusât la Reine d'être entrée dans le complot de Monsieur; qu'autrement on ne répondoit pas de sa vie, & que c'étoit l'unique moyen de se sauver. On lui fit aussi comprendre, que plus il chargeroit Monsieur, plus le Roi se croiroit obligé de lui donner des récompenses proportionnées au service qu'il auroit rendu à sa Majesté, en découvrant toutes les circonstances d'une si dangereuse conspiration.

Ces artifices eurent tout le succès qu'on en pouvoit espérer. Chalais accusa Monsieur de plusieurs crimes imaginaires, & ne fit aucune difficulté de dire que la Reine s'étoit opposée à son mariage. C'étoit principalement ce dernier aveu qu'on vouloit extorquer de Chalais; & il n'eut pas plutôt fait sa

déclaration, qu'elle fut rapportée au Roi, mais avec des couleurs & des circonſtances ſi odieuſes, *qu'il crut quelques jours*, dit Madame de Motteville, *qu'il avoit épouſé, au lieu d'une Chrétienne, une perſonne infidelle.* [Il la fit venir au Conſeil, où il lui reprocha qu'elle avoit conſpiré contre ſa vie, pour avoir un autre mari. La Reine à qui l'innocence donna des forces, outrée de douleur de cette accuſation, lui parla avec fermeté & une hardieſſe généreuſe, & lui dit, à ce que j'ai ſçu par elle même, qu'elle auroit trop peu gagné au change, pour vouloir ſe noircir d'un crime pour un ſi petit intérêt. Elle reprocha à la Reine ſa belle-mere toutes les perſécutions qu'elle & le Cardinal de Richelieu lui faiſoient avec la hauteur d'une Princeſſe de ſa naiſſance, qui étoit fauſſement accuſée. (*a*)]

Pendant que la famille Royale étoit ainſi diviſée par un Miniſtre qui ne pouvoit ſouffrir de concurrent, Monſieur dont preſque tous les amis étoient alors priſonniers ou exilés, conſentit enfin à épouſer Mademoiſelle de Montpenſier, & prit le nom de Duc d'Orléans. Lorſque Chalais entendit tirer le canon, & qu'il

(*a*) Mémoires de M. de Motteville, T I. p. 30.

ſçut que c'étoit en réjouiſſance de ce mariage, il croiſa les bras, & regardant le Ciel, *O Cardinal*, s'écria-t-il, *que tu as un puiſſant pouvoir !* On avoit eu la précaution de le faire garder par le ſieur de Lamont, Exempt des Gardes Ecoſſoiſes, homme d'un caractere liant, mais dangereux, & tout propre au perſonnage qu'on lui faiſoit jouer. Sous les dehors trompeurs d'une compaſſion affectée, il s'inſinua ſi bien dans l'eſprit de ſon priſonnier, qu'en lui parlant ſans ceſſe du ſujet de ſa détention, Chalais crut pouvoir donner toute ſa confiance à un homme qui lui paroiſſoit entierement dévoué. L'Exempt étoit relevé par un Garde du Corps, qui faiſoit tomber la converſation ſur la même matiere ; & tels furent les témoins qu'on employa avec Louvigni pour le perdre. Mais leurs dépoſitions, à proprement parler, ne ſervirent qu'à remplir les formalités de la Juſtice : car Chalais comptant toujours ſur les promeſſes qu'on lui avoit faites, dit à ſes Commiſſaires beaucoup plus qu'ils ne lui demandoient ; ce qui les étonna tellement, ſurtout le Procureur-Général du Parlement de Rennes, qu'il n'auroit jamais donné ſes concluſions de mort, s'il n'y eût été forcé par des ordres ſupérieurs. La lecture de l'Arrêt ayant preſque réduit

duit Chalais au désespoir, il fit appeller ses Juges, & leur détailla tous les moyens qu'on avoit mis en œuvre pour le porter à accuser des personnes innocentes, & nommément Monsieur, à qui la plus détestable calomnie supposoit d'horribles desseins, pour le noircir dans l'esprit de Sa Majesté.

Cette déclaration d'un homme qui alloit mourir, étoit une preuve presque décisive de l'innocence du Duc d'Orléans. Ses principaux Officiers jugerent néanmoins qu'il manqueroit quelque chose à la justification de leur Maître, si l'on ne démontroit avant la mort de Chalais la fausseté des accusations de Louvigni. Ils demanderent avec instance qu'on les interrogeât tous deux par devant la Cour; précaution très-sage, & qui couvrit de honte les ennemis de Monsieur. Car Louvigni fut si troublé en présence des Juges & de M. le Garde des Sceaux qui présidoit, qu'il ne pnt articuler autre chose, sinon qu'étant à la chasse derriere un buisson, il avoit oüi dire à des inconnus vêtus de gris ce qu'il avoit rapporté au Duc de Rets & à d'autres Seigneurs de la Cour contre le Duc d'Orléans.

On a vû ci-dessus avec quelle force la Reine se défendit en plein Conseil d'être entrée dans le complot de Cha-

lais. *Mais comme son ressentiment*, dit Madame de Motteville, (a) *ne l'avoit pas entierement justifiée à l'égard du Roi & du Public*, Dieu permit que Chalais se voyant sur l'échaffaut, trompé par le Ministre, se repentit d'avoir laissé entendre des choses qui de soi n'etant point blâmables, pouvoient néanmoins étant mal expliquées devenir dangereuses. Il pria son Confesseur d'aller trouver le Roi, pour lui en dire la verité, & d'aller de sa part demander pardon à la Reine; *s'excusant de ce que le desir de la vie & la crainte de la mort l'avoient persuadé avec raison qu'il pouvoit dire ce qu'il sçavoit, puisqu'il ne sçavoit rien d'elle qui pût déplaire au Roi*. La mere de Chalais, fille du Maréchal de Monluc, & qui étoit une Dame très-respectable, vint aussi trouver la Reine pour lui en faire une réparation autentique.

Bien des gens ont prétendu que les déclarations de Chalais devoient lui sauver la vie. Mais ne se trouvoit-il pas convaincu par sa propre confession d'avoir fait un personnage odieux, & qui naturellement ne pouvoit manquer de rendre le Roi & son frere irréconciliables ? Il se plaignoit d'être la victime de ceux qui n'avoient en vûe que leurs intérêts par-

(a) *Ubi supr. p.* 30.

ticuliers. On se servoit donc de lui, comme d'un esprit dangereux & capable de tout, lorsqu'on l'animoit par l'espoir des récompenses. Quelques motifs qu'on lui suppose, il est impossible de le disculper, puisqu'il confirmoit le Roi dans le soupçon que Monsieur s'impatientoit de le voir regner, & qu'en qualité d'héritier présomptif de la Couronne, il vouloit se saisir par avance d'une partie de l'autorité Royale. Je trouve dans des Auteurs contemporains, que lorsque Chalais habilloit Louis XIII. il lui faisoit des grimaces par derriere, & qu'on en avoit averti Sa Majesté; que quand le Roi mettoit dans ses poches quelques lettres de conséquence, Chalais les prenoit le soir, & les communiquoit aux factieux; que lui ayant été permis dans sa prison d'écrire au Roi, il ne pouvoit s'empêcher de l'offenser par ses lettres; ce qui avoit fait dire à Louis XIII. *Cet homme est d'un malicieux naturel*.

Madame de Chalais la mere obtint la permission de voir & de solliciter les Juges. Ils ne lui dissimulerent point que son fils étoit reconnu coupable, tant par les dépositions des témoins, que par son propre aveu. Cette mere désolée n'ayant plus d'espoir qu'en la miséricorde du Roi, lui présenta ce Placet.

qui est touchant & bien tourné.

[Sire, j'avoue que qui vous offense, mérite avec les peines temporelles celles de l'autre vie, puisque vous êtes l'image de Dieu : mais quand il promet pardon à ceux qui le demandent avec une digne repentance, il enseigne aux Rois comme ils en doivent user. Car puisque les larmes changent les Arrêts du Ciel, les miennes, Sire, n'auront-elles point le pouvoir d'émouvoir votre pitié ? La justice est un moindre effet de la puissance des Rois que la miséricorde, le punir moins louable que le pardonner. Combien de gens vivent au monde, qui seroient sous la terre avec infamie, si votre Majesté ne leur eût pardonné ? Sire, vous êtes Roi, Pere & Maître de ce misérable prisonnier. Peut-il être plus méchant que vous n'êtes bon, & plus coupable que vous miséricordieux ? Ne seroit-ce pas vous offenser, que de ne point espérer en votre bonté ? Les meilleurs exemples pour les bons sont de la pitié : les méchans deviennnnt plus fins, & non pas meilleurs pour les supplices d'autrui. Sire, je vous demande, les genoux en terre, la vie de mon fils, & de ne permettre point que celui que j'ai nourri pour votre service, meure pour celui d'un autre ; que cet enfant

que j'ai élevé si chérement soit, la désolation de ce peu de jours qui me restent; & enfin que celui que j'ai mis au monde me mette au tombeau. Hélas! Sire, que ne mourut-il en naissant, ou d'un coup qu'il reçut à Saint Jean, ou en quelqu'autre des périls où il s'est trouvé pour votre service, tant à Montauban, Montpellier, qu'autres lieux, ou de la main même de celui qui nous a causé tant de déplaisir! Ayez pitié de lui, Sire; son ingratitude passée rendra votre miséricorde plus recommandable: je vous l'ai donné à huit ans, petit-fils du Maréchal de Monluc, & du Président Janin par alliance. Les siens vous servent tous les jours, qui n'osent se jetter à vos pieds de peur de vous déplaire, ne laissant pas de demander en toute humilité & révérence les larmes à l'œil avec moi la vie de ce misérable; soit qu'il la doive achever dans une prison perpétuelle, ou dans les armées étrangeres en vous faisant service. Ainsi votre Majesté peut délivrer les siens de l'infamie & de la perte, satisfaire à votre justice, & relever votre clémence, nous obligeant de plus en plus à louer votre bénignité, & prier Dieu continuellement pour la santé & prospérité de votre Personne, & moi particuliérement qui suis Votre très-humble

& très-obéissante Sujette & Servante,
DE MONLUC.]

Madame de Chalais fut ensuite se jetter aux pieds de la Reine Mere, & la supplia de sauver la vie à son fils. « Je » suis mere aussi bien que vous, *lui dit* » *Marie de Médicis*; mais vous êtes mere » d'un fils qui a voulu me faire perdre » les miens. Votre fils a voulu diviser » mes enfans : il est en Justice, le Roi » mon fils me la doit, & à son Etat; » après quoi elle lui tourna le dos. Tout ce que l'on put obtenir du Roi, ce furent des *Lettres Patentes portant modération de l'Arrêt de mort* rendu contre Chalais le 18 d'Août 1626. Sa Majesté déclaroit qu'*Inclinant à la très-humble priere de la Dame de Chalais, & ayant égard à sa vertu & piété*, de même qu'aux supplications des parens de Chalais, Elle lui remettoit *la peine portant que sa tête après l'execution seroit mise sur une pique, son corps en quatre quartiers sur quatre potences aux quatre principales avenues de la Ville de Nantes, sa postérité ignoble & roturiere, & dechue de tous privileges de Noblesse, & lui appliqué à la question avant qu'être exécuté.*

Chalais n'espérant plus rien, parut entiérement changé aux approches du supplice. Il cessa d'invectiver contre les Auteurs de son infortune : il fit paroître

un extrême repentir de ses égaremens, & édifia tout le monde par la maniere Chrétienne dont il se disposa à la mort. Ses amis crurent qu'en faisant différer l'exécution, on pourroit obtenir sa grace; ils intimiderent tellement le bourreau de la Cour & celui de Nantes, que l'un & l'autre prirent la fuite. Un Artisan qui devoit être pendu trois jours après, s'offrit pour faire la fonction d'exécuteur, & s'en acquitta très-mal; car Chalais reçut trente-quatre coups avant que sa tête fût séparée de son corps. Quelques-uns de ses ennemis en prirent occasion de faire les vers suivans.

Grand Dieu, quels sont tes jugemens!
Le glaive faut * à la Justice,
Le Bourreau défaut au supplice,
Le Criminel est sans tourmens.
Mais, Chétif, tu n'en es pas quitte:
Ce trait de justice est caché;
L'Arrêt dit qu'on te décapite,
Et Dieu veut que tu sois haché.

La mort de Chalais me donnera lieu de placer ici quelques Réflexions, qui peuvent contribuer à éclaircir l'Histoire de ce tems-là. On croit communément que c'est dans les Ouvrages publiés

* *Faut*, c'est-à-dire, manque.

pour la défense de la Reine Mere & du Duc d'Orléans, qu'il faut chercher la vérité, entiérement obscurcie, dit-on, par des Historiens flatteurs & livrés au Cardinal de Richelieu. J'ose assûrer que rien n'est plus faux ni plus absurde qu'une pareille opinion. Qu'on examine ces Apologies si vantées; les personnes les moins prévenues en faveur du Cardinal Ministre jugeront que le plus souvent on n'y a pas même gardé la vrai-semblance.

Ce qui a fait le plus d'honneur à ce grand homme, c'est le dessein qu'il forma d'abbaisser la Maison d'Autriche, qui marchoit alors à grands pas vers la Monarchie universelle. Il en traça le plan dès la premiere année de son Ministere, & il ne le perdit jamais de vûe. Parmi les obstacles qu'il eut à surmonter, un des principaux sans contredit venoit des P. Réformés, qui composoient un puissant parti, dont il appréhendoit avec raison les inquiétudes & les mouvemens. C'eût été une grande imprudence, que de s'engager dans une guerre étrangere, tant que l'intérieur du Royaume ne seroit point paisible & soumis. Il résolut donc de commencer par abbattre les Protestans, & toute difficile qu'étoit cette entreprise, il en vint à bout. Voilà des raisons d'Etat & de

Politique, qui se présentent naturellement; mais elles ont paru aux ennemis du Cardinal trop communes & trop peu mistérieuses. Il aimoit les Hugnenots, disent avec un grand air de confiance les Apologistes de la Reine Mere, & peut-être se feroit-il opposé au siége de la Rochelle, *s'il n'eût été piqué contre les Anglois, & principalement contre le Duc de Buckingham, pour des sujets que la prudence nous fait taire* (*a*). Je ne ferai point de commentaire sur ces paroles, dont l'explication se trouve dans les *Mémoires* de Madame de Motteville (*b*) & ailleurs. Mais il y a de l'extravagance, de vouloir attribuer à ces idées Romanesques du Cardinal la prise de la Rochelle, qui n'étoit qu'une suite de la guerre commencée depuis plusieurs années contre les Huguenots toujours prêts à s'unir aux mécontens, & devenus trop redoutables par la facilité qu'ils avoient d'introduire l'ennemi dans le cœur de l'Etat.

Une autre preuve que l'on donne de ce penchant du Cardinal pour les P. Réformés, & de son aversion secrette pour la Religion Catholique, c'est qu'il

(*a*) Voy. le Recueil pour la Défense de la Reine Mere, par l'Abbé de Morgues, T. II. p. 17. Edit. in 8°.

(*b*) T. I. p. 17.

fut toujours d'intelligence avec les Princes Proteſtans d'Allemagne & le Grand Guſtave. Quel raiſonnement ! Lorſque François I. emprunta le ſecours des Turcs, pour réſiſter à l'ambition démeſurée de Charle-Quint, toute l'Europe retentit des plaintes de l'Empereur contre la France, qui, ſelon lui, venoit de ſe rendre Mahométane par cette union avec la Cour de Conſtantinople. Nos Ecrivains juſtifierent la conduite de François I. Je voudrois donc bien ſçavoir ſur quel fondement on a pû décider, que ce qui paroiſſoit alors légitime & permis, étoit devenu criminel ſous le Régne de Louis le Juſte ? Dans ces deux occaſions, il s'agiſſoit d'affoiblir la Maiſon d'Autriche, dont les proſpérités continuelles devoient allarmer tous les Souverains. Le Cardinal lui ſuſcita ſécrettement des ennemis, & il ligua contre elle tous ceux qui pouvoient prendre de l'ombrage ou de la jalouſie de ſa puiſſance formidable, tandis qu'il ſe préparoit à l'attaquer avec plus de vigueur & de ſûreté. Les Ecrivains que je réfute, ne pouvant nier que cette politique n'eût très-bien réuſſi, ont mieux aimé en attribuer le ſuccès au hazard & au caprice de la fortune, que d'en faire honneur à l'habileté du Cardinal. Ses vûes, diſent-ils, étoient aſſez

bornées ; & il formoit légerement de vaſtes deſſeins, qu'il n'avoit pas la force d'exécuter. Tout le monde jugera au contraire, que Richelieu avoit une dextérité merveilleuſe à débrouiller les affaires les plus difficiles, des reſſources infinies pour aſſûrer la réuſſite de ſes projets ; & que rien n'étoit au-deſſus de ſa capacité dans la politique & dans l'adminiſtration de l'Etat.

En effet, c'eſt à lui que la Maiſon de Bourbon fut redevable de ce haut dégré de puiſſance, où elle ſe trouva ſous Louis XIV. & pour l'amener inſenſiblement à ce période de grandeur, n'eut-il pas à vaincre toutes ſortes de difficultés? Les Finances étoient ou épuiſées, ou mal adminiſtrées ; le Roi n'avoit point de troupes aguerries & diſciplinées ; les Princes & les Grands reſpectoient peu l'autorité Royale, & ſe comportoient en Souverains : de plus les Calviniſtes formoient un parti, qu'on ne pouvoit, ce ſemble, choquer impunément. Le Cardinal réſolut néanmoins de remplir les coffres du Roi, de réduire les troupes à la diſcipline militaire, d'humilier les Grands du Royaume, & de ſubjuguer les P. Réformés ; & il eut le bonheur & la gloire de réuſſir dans un projet ſi bien médité, & qui ne pouvoit être conçu que par un eſprit

comme le ſien. D'ailleurs il aimoit les Sciences & les Belles-Lettres, & en favoriſa beaucoup les progrès. Il protégeoit les Sçavans, & ne laiſſoit point le mérite ſans récompenſe. Sous ſon Miniſtere fleurirent l'Eloquence, la Poëſie, la Critique; & on vit naître alors cette foule de beaux eſprits, qui ont fait tant d'honneur à la France.

Les ennemis du Cardinal, après avoir ravalé la gloire de ſon adminiſtration, la profondeur de ſon génie & la vaſte étendue de ſes lumieres, l'ont encore dépeint comme un homme qui ſacrifioit tout à ſon ambition. On lui a imputé tous les vices imaginables; & par une application très-indécente de l'Ecriture Sainte, on a dit de lui, *Si erit malum in Civitate quod Dominus non fecerit* *? C'eſt peu d'avoir écrit cent fois qu'il vouloit s'emparer de la Couronne, projet, dit-on, évidemment prouvé, tant par le nombre de charges & de dignités qu'il accumula ſur ſa tête, que par les perſécutions qu'il fit ſouffrir à la Reine Mere, à Monſieur, aux Princes du Sang, en un mot à tous ceux qui refuſoient de plier le genou devant lui. On a même voulu le rendre reſponſable de toutes les morts précipitées, ou dont la cauſe

* Amos, III. 5.

étoit inconnue ; & parmi le grand nombre de victimes, on compte le Duc de Savoye, le Marquis Spinola, le Général Colatte, la Princesse de Conti, la premiere Duchesse d'Orléans, le Maréchal d'Ornano, le Grand-Prieur de Vendôme, le Cardinal de Berule, l'Evêque de Mande, le Duc de Puilaurens, &c.

Je n'ai garde d'opposer aux Ecrivains ennemis jurés du Cardinal le témoignage de ses flatteurs, qui lui ont donné toutes les vertus sans aucun mélange d'imperfections. Rarement on trouve des Ministres de la trempe du Cardinal d'Amboise. Pour ne point trahir la vérité de l'Histoire, il faut prendre ici un juste tempérament ; & peut-être n'en serons-nous pas trop éloignés, si nous supposons, que dans tout ce que la haine ou l'intérêt ont fait dire du Cardinal de Richelieu, il y a eu beaucoup d'excès de part & d'autre. Sur ce principe, je ne dissimulerai point qu'il joignoit quelques défauts à de grandes vertus. L'ambition étoit son caractere dominant, & l'on peut dire qu'elle régla presque toutes ses démarches. Plus estimé que chéri du Roi, qui connoissoit l'étendue & la supériorité de son génie, devenu nécessaire par les importans services qu'il rendoit à l'Etat, il eut toujours la précaution d'écarter

adroitement tous ceux qui pouvoient disputer, ou partager avec lui la faveur & la confiance du Sonverain. On vit la Reine Mere, Monsieur, les Princes du Sang, les Grands du Royaume, toute la France, pour ainsi dire, travailler successivement à l'exclure du Ministere. Les cabales multipliées furent inutiles. Il sçut si bien unir ses intérêts à ceux de son Maître, & rendre l'autorité du Roi même si dépendante de sa fortune, qu'il sembloit que Louis XIII. ne pouvoit éloigner son Ministre, sans ôter à la France son principal appui. Il est vrai que pour se maintenir dans son poste, le Cardinal eut recours à des expédiens souvent répréhensibles, & quelquefois odieux. On ne lui pardonnera jamais d'avoir réduit la Reine Mere sa bienfaictrice à la triste nécessité de ne pouvoir trouver une retraite assûrée, quoique son fils & ses deux gendres (*a*) fussent les trois plus puissans Rois de l'Europe; mais en passant condamnation là-dessus, on doit par le même esprit d'impartialité regarder comme des calomnies les reproches que l'on a faits au Cardinal d'avoir sourdement abregé la vie de ceux qui pouvoient mettre obstacle à ses desseins. Les preuves d'un

(*a*) Le Roi d'Espagne & le Roi d'Angleterre.

crime aussi atroce devroient être plus claires que le jour. Cependant tout se réduit à des soupçons, à des conjectures, à des bruits populaires; & c'est sur de pareils fondemens qu'on a tâché de le noircir dans une infinité de piéces Satyriques, tels que sont, par exemple, *le Catholicon François; la Conversation de Maître Guillaume avec la Princesse de Conti aux Champs Elisées; le Marechal d'Ornano Martyr d'Etat; l'Esprit bienheureux du Maréchal de Marillac à l'Esprit malheureux du Cardinal de Richelieu*, &c. Je ne mets point au rang de ces affreux libelles le Manifeste ou *Lettre écrite au Roi par Monsieur, & par lui envoyée à Messieurs du Parlement pour la présenter à Sa Majesté* (a). Dans cette lettre qu'on attribue au Président le Coigneux, & qui fut admirée de toute l'Europe, Monsieur parlant du Maréchal d'Ornano, du Grand-Prieur de Vendôme, & d'un nommé Fencan, morts en prison, dit au Roi son frere: [Le bon Pere Joseph (b) ...... publie par-tout

(a) Elle est datée de Nancy le 30 Mai 1631.

(b) Louis XIII. sollicita long-tems, mais en vain le Chapeau pour le P. Joseph. On prétend, dit un Ecrivain très-estimé, que le Cardinal de Richelieu traversa sous main la conclusion de cette affaire, aimant beaucoup mieux que le P. Joseph lui servît de Sécretaire & de Commis,

que le Cardinal de Richelieu a des révélations du Ciel, & par ce moyen qu'il voit les desseins de Dieu sur la France & les choses futures sur la terre. Tout le monde croit assez qu'il a sçu à point nommé la fin de ceux dont je viens de parler présentement & de quelques autres semblables; & pour cela qu'il n'a pas eu besoin de consulter les destinées. Dieu nous garde un jour vous & moi de ces Prophétes.] Il n'a pas tenu à l'Auteur de la lettre qu'on ne crût le Cardinal coupable de la mort de plusieurs personnes renfermées à la Bastille ou au Bois de Vincennes; mais ces paroles, *Tout le monde croit asséz*, prouvent évidemment qu'il lui étoit impossible de prouver son accusation.

Les plaintes que l'on a faites de l'humeur cruelle & vindicative du Cardinal, peuvent de même se réduire à leur juste valeur, si l'on avoue qu'il étoit presque naturellement dur & infléxible. Toujours attentif à réprimer les factions qui pouvoient ou lui être contraires, ou troubler le repos de l'Etat, il employoit la rigueur, & n'osoit hazarder la clémence, soit qu'elle fût contre son ca-

que de le voir son Collegue dans la Pourpre, & devenir peut-etre son Concurrent dans le Ministere. *Mémoires* du P. d'Avrigni *pour l'Histoire Ecclésiast.* T. II. p. 132.

ractere, soit qu'il y trouvât plus de sûreté. Le mal est que bien des gens entroient dans ses vûes, par la crainte de devenir suspects, s'ils penchoient trop vers la douceur. Lorsqu'il voulut qu'on fît le procès au Maréchal de Marillac comme coupable de concussion & de péculat, de 23 Juges, dix alloient à l'absoudre, ou à lui imposer des peines si légeres, que ces peines mêmes valoient une absolution. Mais les autres Juges opinerent à la mort. Le Cardinal sentit bien que l'Arrêt étoit trop rigoureux; & lorsque les Commissaires vinrent lui faire leur rapport, on prétend qu'il leur dit: » Messieurs, il faut avouer que Dieu donne aux Magistrats des lumieres qu'il » n'accorde pas aux autres, puisque vous » avez condamné M. de Marillac à la » mort. Je ne croyois pas que ses actions méritassent un si rude châtiment.» En effet, la mémoire du Maréchal fut rétablie après la mort du Cardinal de Richelieu; & comme l'observe M. l'Abbé Lenglet, (a) *Sa famille a toujours été depuis dans une grande considération d'honneur & de probité.*

Le Duc de Montmorency ne fut pas traité moins sévérement, quoiqu'avec cette différence, qu'il n'étoit pas inno-

(a) Meth. pour étudier l'Histoire. T. VIII. p. 1029.

cent ſelon les loix du Royaume. Partiſan déclaré de M. le Duc d'Orleans, à qui il s'engagea de livrer la province de Languedoc, il eut le malheur de demeurer priſonnier au combat de Caſtelnaudary; le Parlement de Toulouſe lui fit ſon procès, & le condamna à perdre la tête, comme ayant été pris les armes à la main contre le Roi. Toute la France fut touchée de l'infortune de ce jeune Duc, dont la valeur, la capacité, l'eſprit & les agrémens faiſoient un Héros accompli. On eſt perſuadé que le Roi, naturellement bon & porté à la clémence, auroit accordé ſa grace, que toute la Cour lui demandoit les larmes aux yeux. Mais dans un Conſeil où la choſe fut miſe en déliberation, le Cardinal ſans s'expliquer ouvertement, donna aſſez à comprendre qu'il falloit un exemple de ſévérité pour contenir les Grands-Seigneurs du Royaume. Le Conſeil, qui preſſentit que le Cardinal avoit déja mis le Roi dans ſon ſentiment, opina auſſi dans le même eſprit. Louis XIII. fut inexorable, & il n'y eut preſque perſonne qui n'accompagnât de regrets & de pleurs la mort du Duc de Montmorency, ou qui ne plaignît ſa triſte deſtinée.

Michel le Vaſſor (*a*) ſoûtient que la

(*a*) Hiſt. du Regne de Louis XIII. T. VII. ſur l'an 1632.

condamnation de ce Duc étoit injuste, *& contre les loix divines & humaines.* Le rang qu'il tenoit dans le Royaume l'engageoit, dit-il, à s'opposer à la tyrannie du Cardinal, & à prendre les armes pour défendre le Duc d'Orleans opprimé par un Ministre ambitieux. Des maximes de cette espece seroient capables de bouleverser tous les Etats, puisqu'elles autorisent la prise d'armes contre les Souverains, sous le spécieux prétexte des défauts du Gouvernement. Ce langage ne me surprend point dans un Ecrivain, qui prêche partout la sédition & la révolte; qui dit que les habitans de la Rochelle furent *les derniers des François*, comme Cassius & Brutus furent les derniers des Romains, parce qu'ils étoient les derniers soutiens de la liberté mourante. L'Apologiste des Rochelois rebelles a dû en conséquence peindre sous les couleurs les plus noires le destructeur du boulevard des P. Réformés. Et comment auroit-il épargné le Cardinal de Richelieu, puisque sa compilation est moins l'Histoire de Louis XIII. que la Satyre de tout le genre humain? On applique à Michel le Vassor ce que Despréaux a dit de Juvénal: *Ses Ouvrages sont pleins d'affreuses vérités.* Disons mieux: les Ecrits du Satyrique moderne, devenu prosélite en Hollan-

de, sont remplis de calomnies répandues indifféremment sur toutes sortes de personnes depuis le sceptre jusqu'à la houlette. Ce n'est point un Historien, qui par des réflexions placées à propos enseigne à détester le vice & à respecter la vertu ; c'est un Déclamateur en furie, qui se piquant de sçavoir analyser le cœur humain, rompt sans cesse le fil de son discours, pour vous faire essuyer l'ennui de ses froids & détestables raisonnemens. Montagne dit quelque part: *Donnez-moi la plus belle action du monde, je vous ferai voir qu'elle peut avoir eu cinquante méchans motifs.* Voilà précisément le caractere de Michel le Vassor. S'il trouve dans la conduite de son prochain quelque chose d'équivoque ou même d'indifférent, il le tourne de tous les côtés, jusqu'à ce qu'il puisse le rendre mauvais & criminel. Si une action par elle même semble bonne, vertueuse, équitable, ce n'est à son gré que le vice, qui se cache sous un faux extérieur de modestie & de religion. Le Vassor ne voit partout que des fourbes, des hypocrites, des scélérats: d'ailleurs son Histoire est écrite d'un style dur, peu correct ; elle est diffuse, languissante & ennuyeuse à l'excès.

Tristis & ignavi plenissima frigoris, & quæ
Igne vacet semper, caligine semper abundet.

ARTICLE XCIII.

Recueil des principaux endroits du Livre intitulé, la Vie des Trois Maries.

LE Roman des Trois Maries, en rithme Françoiſe, fut compoſé vers le milieu du XIV ſiécle, par *Religieuſe perſonne Frere Jean Venette de l'Ordre des Carmes, natif du pays de Picardie vers Compiegne, d'une petite Ville nommée Venette, dont il porte le ſurnom* (*a*). Cet Ouvrage, dont un habile Académicien, M. de la Curne de Sainte Palaye, a donné une Notice très-curieuſe (*b*), eſt reſté manuſcrit; mais heureuſement pour les Amateurs de Romans de ſpiritualité, il a été mis en proſe par Jean Droyn ou Droüin, natif d'Amiens, *Bachelier en loix & en décret*, & connu par quelques autres Traductions. Son Hiſtoire des trois Maries a été imprimée à Paris chez Nicolas Bontons, & à Rouen en 1511. in-4°. Je ne connois point ces deux Editions. La

(*a*) Prologue de la Vie des trois Maries.

(*b*) Voy. Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, & Biblioth. Franç. de M. l'Abbé Goujet, T. IX. p. 146.

mienne eſt in-8°. en caracteres Romains, pag. 254. mais je ne puis marquer ni le lieu, ni la date, parce que le frontiſpice manque. On lit ces mots à la fin du volume : *Cy finiſt la Vie des trois Maries, de leur mere, de leurs maris, & de leurs enfans, corrigée par un vénérable Docteur en Théologie*; d'où je conjecture que quelque Docteur anonyme a fait des changemens dans cette Edition, qui paroit beaucoup plus récente que les deux dont parle M. de la Curne.

Le Poëme, ou pour mieux dire la proſe rimée de Jean Venette, eſt d'environ quarante mille vers. Jean Drouïn l'a abregé, & des deux livres n'en a fait qu'un ſeul, auquel il a ajoûté ce qu'il a voulu. Ses additions ſont diſtinguées du texte original par des notes qui déſignent quand c'eſt l'Auteur qui parle, ou bien le *Tranſlateur*. Dans le 181. & dernier chapitre, Drouïn marque qu'il acheva ſa Traduction un jeudi matin huitiéme jour du mois de Mai 1505. Il remercie Dieu de lui avoir donné le tems de *tranſlater ce livre de rithme en proſe*; & proteſte qu'il ne l'a pas fait *par arrogance, ni en voulant corriger la rime, ni dire qu'elle ne ſoit bonne*, mais ſeulement *afin que les pauvres gens imbécilles & rudes d'entendement l'entendent mieux*. Du reſte, tout l'ouvrage eſt écrit

avec tant de naïveté, on y trouve des idées si rares & même si comiques, qu'il est à propos d'en faire un Extrait un peu étendu, & qui vraisemblablement n'amusera pas moins que celui que j'ai donné des Sermons de Menot.

Prologue de Jean Venette.

[Moi estant à Paris en notre Convent des Carmes (*situé dans la place Maubert*) un mien amy me dist : Amy, considérant que vous êtes rendu en ce beau Convent des Carmes, je vous prie de faire quelque chose agréable à Dieu, & à sa Mere, & profitable à votre ame : car vous avez la science de ce faire. C'est que vous faites (*vous fassiez*) l'histoire des trois Maries, qui furent filles de saincte Anne. Quand j'entendy la matiere, je lui accorday sa requeste, priant Dieu qu'il me voulust donner la grace de bien faire ceste œuvre. Lors je prins à translater de divers livres, & puis je le mis tout en rithme le mieux que je peux sans y rien mettre que la pure vérité : car en mon commencement je prétens me fonder sur la sainte Bible, afin qu'on puisse sçavoir de quelle génération furent les trois Maries. Apres je parleray selon leurs vies, & de leurs enfans ent qu'il touche a ma matiere, & traicta

jusqu'à la mort,avec aucuns miracles par elles faits après leur trépas. Pour ce je prie à tous en général qu'il leur plaise me pardonner, si j'ay erré en aucun passage, qu'il leur plaise de le corriger, & ils me feront plaisir. S'il plaist aussi aux lecteurs & auditeurs de cette mienne œuvre, ils prieront Dieu pour moi.]

Jean Venette a eu soin d'avertir qu'il n'a rien mis dans son livre que la pure vérité. Mais c'est apparemment par une licence Poëtique qu'il s'est exprimé de la sorte: car outre qu'il a puisé dans des sources fabuleuses, comme l'Histoire Scholastique, la Légende abregée, la Vie de saint Brandin, & plusieurs autres de même espece, il a encore mis en œuvre tout ce que son imagination Romanesque a pû lui fournir de plus propre à amuser pieusement les Fidéles, qui étoient alors d'une extrême simplicité.

Commençons par donner une idée de la maniere dont il brode les Histoires de l'Ancien Testament. Après un petit préambule sur la création & la chute du premier homme, & sur l'alliance que Dieu contracta avec Abraham, de qui devoit sortir *tout le lignage* de J. C. de même que les trois Maries, c'est-à-dire, la sainte Vierge, ses deux sœurs Marie Cléophé

Cléophé, & Marie Salomé, l'Auteur entre ainsi en matiere.

[Chap. I.] Abraham épousa une femme fort gracieuse, qui avoit nom Sarra; mais elle fut long-tems sans avoir enfans, parquoy elle donna congé à Abraham d'habiter avec sa servante nommée Agar : car elle ne vouloit pas que son mari mourust sans nuls hoirs. Lors Abraham accomplit sa volonté, dont il eut un fils nommé Ismaël; & de celuy enfant vindrent les Sarrazins. Long-tems après qu'Abraham eut près de cent ans, & Sarra en eut quatre-vingt & dix, il vint vision à Abraham qu'il fit circoncision, & il la fit de lui & de ses gens, & fut obéissant à Dieu & s'amenda grandement; puis ils eurent lui & Sarra un beau fils nommé Isaac, en leur vieillesse. Sarra fut fort esbahie quand elle cogneut qu'elle avoit enfant en son ventre, dont elle dit en riant: *Comme se pourroit faire qu'un enfant nasquist de moi : car mon mari est desja vieux; & je m'approche de vieillesse?* Quand nostre Seigneur cogneut que Sarra rioit de ce qu'elle avoit conçu enfant en sa vieillesse, il lui dist: *Sarra, pourquoy ris-tu? car tout ce qu'il me plaist je le peux faire, & nul ne peut aller au contraire.* Elle s'excusa, disant qu'elle n'avoit pas ry;

mais noſtre Seigneur lui diſt : *Si avez ; je le ſçay bien , & ça eſté pour ce que je vous ay promis enfant ; ſçachez qu'aurez un fils & ne ſerez plus brehaine* , (ſtérile) *c'eſt mon vouloir.* Adonc ſe partit noſtre Seigneur , & Sarra eut un beau fils , qui fut circoncis par Abraham , & lui fut impoſé le nom d'Iſaac , pour ce que ſa mere rit en ſa conception , &c.]

Dans les IX. chapitres ſuivans , l'Auteur donne à ſa façon un abregé de l'Hiſtoire des Juifs juſques-à la captivité de Babylone. Il parle en détail du ſiege que mit devant Jéruſalem Nabuſardam *le Conneſtable , qui étoit un terrible homme & cruel , à mal faire diligent.* La Ville fut priſe & ſaccagée. Nabuchodonoſor de retour à Babylone donna un grand diſner à ſes Barons , où il étoit placé *en ſon grand throſne.* [Ainſi qu'ils étoient aſſis à table beuvans aux hanaps (*coupes*) & vaiſſeaux qu'ils avoient apportez du temple de Jéruſalem , leſquels étoient en un lieu qui s'appelloit *Sancta Sanctorum*, ils envoyerent querir Sedechiel (Roi des Juifs) lequel eſtoit en priſon , & avec lui un chantre du temple ; ils ne chantoient pas : car ils eſtoient en grand peine ; & Nabuchodonoſor les fit chanter devant lui au diſner pour ſe delecter , puis les fit boire après qu'ils eurent chanté ;

mais il donna à Sedechiel un merveilleux breuvage devant tous les assistans. Sedechiel qui point ne se doutoit du faict, beut le breuvage, & incontinent le ventre lui attendrit & destrempa si fort qu'il jetta tout hors en la salle. Adonc il changea couleur dont les Seigneurs rioient & faisoient mocqueries, puis le remenerent en prison. Le breuvage qu'il print luy gasta tout le corps, tellement qu'il mourut, lequel fut honorablement mis en terre comme Roy, dont plusieurs ploroient amerement.]

La mort du Roi Balthasar, & le retour des Juifs en Judée font le sujet des chapitres XI. & XII. après quoi l'Historien donne la Généalogie de Joachim & de sainte Anne, *deux personnages qui ne furent ni Rois ni Comtes, combien qu'ils en fussent descendus*, étant de la lignée d'Abraham & de David. »Joseph » qui fut moult simple..... & fut l'é» poux de la glorieuse Vierge Marie.... » étoit aussi du même lignage. On doit » sçavoir qu'on faisoit les mariages du » sang Royal au sang de Prêtres. Anne » eut une sœur bien aimée de Dieu, la» quelle porta Elisabeth: elle avoit nom » Jesmerie, laquelle étoit descendue de » Oler & de Heliud. De Elisabeth fu» rent fils S. Jean-Baptiste, duquel le » chef est en Picardie en la ville d'A-

» miens, & ſaint Servais duquel le corps » repoſe au Dioceſe du Liege. Joachim » étoit de Nazareth, & Anne de Be» thléem près de Jéruſalem. « C'eſt ici que commencent les détails curieux & ſinguliers.

[(*a*) Nous liſons qu'au tems que ſainte Anne fut en aage de marier, on lui donna pour mari Joachim.... il mit tout ſon courage en Dieu, & auſſi fit ſainte Anne ſa femme, & gouvernerent longtems leur ménage ſagement. Ils départoient leurs biens en bonnes guiſes, c'eſt à ſçavoir à l'Egliſe & aux pauvres gens, & le tiers gardoient pour maintenir leur ménage...... Ils n'eſtoient point abandonnez à péché, & ne retenoient pas le bien d'autrui ; de nul ne parloient en mal : ils payoient leurs diſmes juſtement, ils ne demandoient les danſes ni banquets, & n'eſtoient pas auſſi à leurs huis pour quaqueter, ni pour eſtre veus des paſſans. Toute leur dévotion eſtoit en Dieu, & eſtoient remplis d'humilité, ſans orgueil & ſans vice, tellement que jamais ne furent en noiſe. Ils alloient ſouvent au Temple prier Dieu qu'il leur voulſiſt donner lignée & fruict, qui fuſt au ſervice de Dieu. Ils furent enſemble l'eſpace de

(*a*) Chap. XIV.

vingt ans, qu'ils n'eurent nuls enfans, & ce n'estoit pas leur faute : parquoy ils estoient honteux, parce qu'on disoit qu'elle étoit brehaine & qu'ils estoient hors de l'amour de Dieu ; mais enfin Dieu les visita, comme vous orrez cy-après.

Bien dévotement alla Joachim au Temple un jour de grande feste pour faire son offrande, par quoy il s'assembla avec les gens qui alloient audit Temple ; mais ceux qui avoient eu des enfans desprisoient Joachim : car on tenoit maudits tous ceux qui n'avoient nul fruict. Joachim vint au Temple en grande dévotion : le service estoit commencé, parquoy il s'advança, & passa avec les autres pour faire son offrande. Il vouloit offrir un agneau, & comme il estoit à deux genoux, le Prestre refusa son offrande, & fit reculer Joachim, & lui dist qu'il estoit maudit en la Loi pource qu'il n'avoit nul fruict. Lors Joachim fut moult marry en son cœur, quand il vit que devant tous on luy fit tel reproche, & s'en retourna plourant tendrement ; il commença à se plaindre à nostre Seigneur : car à autre n'avoit fiance. Quand il vit qu'il estoit déjetté, il se mit dans un quarré du temple où il fit sa complainte à nostre Seigneur : il ne voulut pas se départit du temple, jus-

q es-à ce que le ſervice fut faict. Puis il b..lla l'agneau à ſon ſerviteur & s'en alla vers l'autel, & couvrit ſon viſage de ſon manteau, puis ſe mit à genoux, & devant qu'il partiſt il fit ſon oraiſon.....] Joachim rappelle ici dans ſa priere la création du monde, le péché d'Adam, & la ſentence portée contre tous les hommes qui devoient être damnez par *le loyal jugement de Dieu*, juſqu'au tems de la naiſſance d'une Vierge qui enfanteroit un bel enfant. » Chacun » s'attend & eſpere d'engendrer ceſte » créature, laquelle ſera ſi digne & ſi » pure qu'elle nous rachetera des peines « de l'enfer : elle n'aura ſa pareille & « menera vie très-ſaincte, parquoy chacun l'aimera ; elle ſera Royne des » Cieux. Helas, *continue Joachim*, que » feray-je quand je ne ſçay quel chemin » je doy tenir ; je doy bien être main» tenant plein de courroux & remply « d'ire ; je ne ſçay à quoy il tient : car « ma femme Anne eſt belle & plaiſan» te, elle a beau corps & eſt bien faicte » de tous membres, elle ne ceſſe de » prier Dieu en ſa chambre, priant qu'il » lui veuille envoyer enfans ; mais je « voy bien que jamais nous n'aurons nul » fruict. Nous ſommes d'une parenté la» quelle a eu pluſieurs enfans, & Dieu » leur fit promeſſe qu'ils auroient lignée

« qui tiendroit le Royaume en paix : c'est
» le vrai Messias ; mais il me semble
» qu'il viendra encore de nous. Alors
» Joachim se print à pleurer en soy es-
» bahissant, & dist : O Sire Dieu Ado-
» nay, Osanna Dieu Emmanuel & Dieu
» d'Abraham, helas, qu'ay-je mesprins
» vers vous ny vers les Prestres de la
» Loy qui m'ont si hardiment reprins ?
» J'ay toujours aimé les pauvres gens, &
» leur ay donné de mes biens, & à tous
» ceux de l'Eglise, & au Temple, & à ceux
« de la Synagogue. Helas, mon Dieu, tu
» sçais mon courage, parquoy mon Dieu
» veuilles avoir pitié de moy par ta mi-
» séricorde, & me veuilles donner si bon
» fruict que je le puisse mettre à ton
» service, & que je n'aye plus de repro-
» che : car cela me transist le cœur ; je
» suis deliberé de ne point retourner en
» mon hostel, si tu ne me donnes con-
» fort. »

[Quand le service fut achevé, Joachim se leva & tourcha ses yeux, & dit à son vallet qu'il allast en sa maison & qu'il dist à Anne son cas : car il sçavoit bien qu'elle estoit très-dolente pour ce qu'on avoit refusé son sacrifice ; mais qu'elle eust fiance en Dieu : car je ne retourneray pas en la maison, jusques que je sçauray de vray que Dieu exaucera ma priere, c'est à sçavoir qu'il me don-

ne lignée & à ma femme Anne. Je m'en vas avec mes pasteurs ; car ce me seroit grand honte & deshonneur de demeurer avec ceux qui m'ont voulu deshonorer. Tu salueras Anne ma femme de par moy, & lui diras ce que je t'ay dict, & je croy qu'elle sera bien marrie quand elle sçaura ces nouvelles ; mais je n'en puis faire autre chose, Dieu veuille conduire notre affaire. Alors son serviteur partit de luy, plourant tendrement d'un costé & Joachim de l'autre ; & comme Joachim se partit, il commença à souspirer pensant à Anne sa femme, laquelle vint au devant du serviteur toute esplorée & dolente, & demanda où estoit son seigneur ; & le serviteur qui rapportoit l'agneau dit en plourant : Dame, n'ayez pas le cœur si marry : car mon Seigneur est en bon point ; nonobstant il est doulent au cœur, pour le reproche qu'on lui a fait, quand on a refusé l'agneau, parce que vous n'avez nuls enfans. .... & luy a été reproché devant chacun, dont il s'en va vers les pasteurs, & dict que jamais ne retournera jusques-à ce que Dieu lui fasse grace de sçavoir s'il pourra avoir fruict de vous. Pour ce il vous mande par moy que vous priez à Dieu qu'il vous veuille donner lignée, & qu'il lui veuille donner signe d'avoir

fruict, afin qu'en bref il puisse venir vers vous faire le commandement de Dieu. Adonc saincte Anne commença à plourer tendrement, & pria nostre Seigneur qu'il le voulsist exaucer, & qu'il lui envoyast telle lignée qu'a son service la pust mettre.

[(*a*) Après cette mélancholie Joachim alla vers les bergiers qui gardoient moutons, brebis, agneaux, vaches, bœufs, pourceaux, & oisons, & en avoit grande quantité. Il demeura assez long-tems avec ses bergiers en leur maison, & faisoit tousjours ses prieres & oraisons à nostre Seigneur. Quand Dieu veit les œuvres de Joachim si humbles & pitoyables, & qu'il estoit tousjours en dévotion, il voulut accomplir ses promesses, & luy envoya un messagier qui luy dict, qu'il allast en son hostel & qu'il n'eust nulle honte, mais qu'il allast vers sa femme Anne; car elle concevroit de luy une fille qui auroit nom Marie : *ceste fille ne trouvera sa pareille; & sçaches que tu trouveras ta femme à la porte dorée. Je luy vas dire les nouvelles en son jardin où elle est à présent.* Joachim fut en grand joye, & se mit continent au chemin, en rendant graces à Dieu des bonnes nouvelles qu'il

(*a*) Chap. XVII.

luy avoit pleu réveler. L'Ange s'en alla vers saincte Anne qui estoit toute desconfortée, & luy dist qu'elle allast à la porte dorée & qu'elle trouveroit son mary, & qu'elle ne plourast plus : car Dieu avoit oüi sa priere & vu ses aumosnes, qui les avoit mis hors du reproche qu'on leur avoit fait. Et sçachez pour vray que vous aurez une fille laquelle aura nom Marie, & sera Dame & Royne des Anges : jamais Dame ne fut plus digne qu'elle, ce sera merveille de sa beauté, & plus de sa bonté. Elle aura un enfant, & si sera vierge après l'enfantement : car l'enfant sera vray Dieu ; d'elle sera chose merveilleuse : pour ce Dieu voulut que vous fussiez si longuement brehayne, comme fut Sarra ; car elle fut nonante ans avec Abraham, devant qu'elle portast enfans, puis par le vouloir de Dieu, elle eut Isaac. D'eux vint une lignée aimée & promise, parquoy il ne vous faut pas esbahir si vous n'avez eu lignée. Et afin que me croyez, vous trouverez Joachim à la porte dorée lequel vient vers vous.]

[(*a*) Ces paroles ouyes, saincte Anne se mist en chemin après qu'elle eut rendu graces à Dieu des bonnes nouvelles ; elle mena son serviteur & sa ser-

(*a*) Chap. XVIII.

vante avec elle, & quand elle fut à la porte dorée elle trouva Joachim lequel s'approcha d'elle, & se saluerent doucement en plourant tendrement de grand joye. Et pour les bonnes nouvelles que l'Ange leur annonça ensemble rendirent graces à Dieu, & promirent & voüerent que s'ils avoient fruict qu'ils le mettroient au service de Dieu. Puis vindrent en leur maison, & firent plusieurs aumosnes & œuvres de misericorde. Par le vouloir de Dieu ils engendrerent une belle fille qui fut nommée Marie, comme l'Ange leur avoit dit, dont ils loüerent Nostre Seigneur......]

[(*a*) Honnestement fut cecte digne Pucelle nourrie de la mammelle, puis quand elle sçeut aller & parler, on la mena au Temple comme elle estoit voüée; & quand elle y fut, le Prestre qui avoit refusé l'Offrande de Joachim les appella & leur fit bonne chere. Au Temple avoit quinze degrez, & ainsi que le Prestre s'approchoit pour la monter, elle monta les degrez toute seule & sans ayde, comme si elle eust dix & neuf ans. Joachim & Saincte Anne monterent après & la presenterent, & le Prestre les receut en moult grande ré-

(*a*) Chap. XIX.

verence. Au Temple avoit plusieurs filles vierges qui apprenoient le service de Dieu, & bonnes doctrines. La Vierge Marie fut au Temple jusques-à ce qu'elle print garde à elle. Adonc Saincte Anne baisa sa Fille & Joachim, puis retournerent en leur maison, & demeura la Vierge au Temple, puis rendirent graces à Dieu de ce qu'ils avoient fruict.

La Vierge estant au Temple se maintint si humblement, que tous ceux qui la veirent estoient esmerveillez de sa vie, tant estoit saincte & dévote : car Dieu lui donna si grand grace qu'elle ne pensa jamais à peché, pour chose qu'elle veit au monde. Elle avoit donné sa virginité à Dieu, & pour ce que Dieu sçavoit qu'elle seroit sa Mere, il la garda si soigneusement que peché ny vice ne pouvoit estre en elle ; cent mille Anges la gardoient & servoient, & tous les jours la visitoient. Elle avoit chacun jour vision divine, par quoy elle n'avoit pas necessité de service humain, comme tesmoigne S. Gregoire : car elle avoit du tout determiné de complaire à Dieu, & maintenoit ceste regle. Elle estoit du matin jusques-à Tierce en Oraison au Temple, & depuis Tierce jusques-à None elle besongnoit de soye, & depuis None elle venoit

prier en sa chambre jusques-à l'heure que l'Ange lui apportoit le pain du Ciel que Dieu luy envoyoit, & estoit ce de-quoy elle vivoit. Sa vie fut si très-parfaicte qu'il n'est nul homme qui la puisse dire, ny parfaictement escrire. Toutes ses compagnes qui estoient avec elle l'aimoient de bonne amour : car elle les aprenoit, & corrigeoit doucement, tant que sa Maistresse & tous les Prestres du Temple s'esmerveilloient de sa vie, & se disoient les uns les autres qu'elle devoit estre grand Dame : car du-tout elle estoit donnée à Dieu, & estoient ses œuvres & ses faicts si dignes de loüange, qu'il n'est langue humaine qui peust raconter ses faicts......]

[(*a*) Environ l'aage de trois ans jusques-à quatorze la Vierge fut presentée au Temple, où elle se maintint si très-vertueusement que chacun parloit d'elle en bien. En celuy-temps l'Evesque fit crier que les pucelles qui estoient en aage de marier, s'en allassent en la maison de leur pere, afin qu'on les mariast, parquoy plusieurs s'en allerent en leurs maisons moult joyeuses : car elles estoient bien joyeuses d'estre mariées. Alors l'Evesque manda à Joachim qu'il estoit temps de marier sa fil-

(*a*) Chap. XX.

le. Adonc il vint à Saincte Anne sa femme & leurs parens avec luy : l'Evesque leur dist : Seigneurs, il est temps que vostre fille Marie prenne mary, par quoy je vous ay mandé ; pour ce allons vers elle sçavoir sa volonté. Et quand ils furent venus au lieu où elle estoit, elle les salua moult humblement, puis l'Evesque luy dit : Ma belle fille, vous estes en aage de marier, il faut que ayez mary pour avoir lignée laquelle serve à Dieu, selon la Loy vous le devez faire, il n'est nul qui puisse dire le contraire. Quand la Vierge Marie entendit l'Evesque, elle baissa la teste, & pensa comment elle luy respondroit : car elle ne se vouloit pas accorder à ses paroles. Et quand ses parens luy en parlerent elle fut moult marrie, & leur dist : Helas ! plaise vous moy pardonner : car je ne veux pas estre mariée sinon à Dieu à qui j'ay esté voüée..... certes je n'en sçaurois oster mon cœur, & autre mary ne demande. Sire Evesque, je vous prie qu'il vous plaise de me laisser accomplir mon vœu que j'ay faict à Dieu. Belle amie, dit l'Evesque, voulez-vous rompre la Loy, laquelle a esté ordonnée par Moyse & donnée de Dieu, qui dist : *Croissez & multipliez la terre ; celuy quy ne fera fruict sur la terre sera maudit ?* Alors la

Vierge diſt moult humblement : certes mon plaiſir eſt de faire le vouloir de Dieu. Quand l'Eveſque entendit qu'elle avoit faict veu à Dieu de bon cœur, il ne luy voulut pas faire briſer ledict vœu : car il eſt eſcrit qu'on doit rendre à Dieu tous ſes vœux ; d'autre coſté la Loy vouloit qu'on ſe mariaſt pour avoir lignée, parquoy il ne ſçavoit que faire : en tel affaire il fut moult penſif, lors il appella tous les Clercs & leur demanda conſeil. Adonc les Clercs reſpondirent : Sire, nous prierons Dieu qu'il nous veuille adviſer de ce que nous en devons faire. Alors les Saincts Preſtres ſe mirent tous en oraiſon pour ſçavoir ſi elle devoit eſtre mariée, ou ſi elle devoit demourer ainſi. Et comme ils eſtoient en priere attendant, une voix fut ouye diſant : Oyez que vous mande noſtre Seigneur ; faictes crier que ceux qui ſont de la lignée de David viennent au Temple preſentement devant l'Autel, tenant en la main une verge. Et celuy à qui la verge florira, & qu'un colom blanc ſignifiant le S. Eſprit deſcendra deſſus, comme Eſaye a eſcrit, celuy eſpouſera la Vierge. Lors vindrent pluſieurs hommes jeunes à marier tenant chacun une verge en leur main : car chacun d'eux alloit ſous l'eſpérance d'avoir la pucelle en maria-

ge. Entre les autres en avoit un lequel ſe tenoit derriere, & eſtoit nommé Joſeph aſſez ancien, parquoy il n'avoit nulle eſperance de l'avoir à femme, & n'avoit pas apporté ſa verge : pour cecte cauſe nulle demonſtrance ne ſe fiſt à celle fois. L'Eveſque pria Dieu derechef qu'il leur vouluſt demontrer la cauſe pourquoy la verge n'eſtoit pas florie. Et la voix diſt : *Celuy qui doit eſpouſer la pucelle n'a pas apporté ſa verge.* Adonc l'Eveſque commanda à tous que chacun apportaſt ſa verge en ſa main le jour enſuivant. Et quand le jour fut venu ils vindrent au Temple; mais incontinent que Joſeph fut entré en la porte ſa verge floriſt, & deſcendiſt le S. Eſprit deſſus en ſemblance d'un colom blanc. Adonc tous enſemble crierent à haute voix : Voicy celuy qui doit avoir la pucelle : car il eſt de ſon lignage, deſcendu de David. Et pour cecte viſion la glorieuſe Vierge Marie eſpouſa Joſeph par conſentement de ſes parens & de l'Eveſque, & de tout le Clergé. Grand joye en fut demenée loüant Dieu devotement. Joſeph eſtoit juſte, vierge & chaſte, & par l'ordonnance divine fut mary de la Mere de Dieu..... (*a*) Et après les eſpouſailles, il print

(*a*) Chap. XXI.

volonté à Joseph d'aller en Bethleem dont il estoit, afin qu'il peust mieux ordonner son cas, & apporter de l'argent pour parfaire ses nopces honnorablement comme il appartenoit à femme de lignée Royalle comme estoit la Vierge Marie & lui aussi.]

Pendant l'absence de Joseph, l'Ange Gabriel vient annoncer à la Saincte Vierge qu'elle sera Mere du Fils de Dieu fait Homme. Elle va visiter sa cousine Elisabeth. Joseph à son retour n'écoute que les premiers mouvemens de sa jalousie ; il veut abandonner son Epouse. Un Ange lui explique le mystere de l'Incarnation du Verbe Eternel, & lui ordonne d'aller demander pardon à Marie. L'Historien s'est ici surpassé lui-même dans le récit qu'il fait de leur entrevûe.

[(*a*) Quand il fut jour, Joseph se leva & s'en alla vers la Vierge Marie après qu'il fut en l'Eglise. Et quand il eut fait son oraison, il alla entrer en la maison & demanda où estoit Marie, & sa mere luy respondit qu'elle estoit en sa chambre où elle prioit Nostre Seigneur, & qu'il pouvoit bien monter à mont, car elle estoit levée devant le jour pour prier Dieu, & que quand il

(*a*) Chap. XXV.

voudroit qu'il la pouvoit mener à son hostel : car elle estoit la plus belle & la meilleure de la terre, & qui menoït la plus sainte vie. Quand Joseph l'entendit il en eut grand joye, & se print à souspirer & dist : Madame je vous prie par la bonté que je trouve en vous, qu'il vous plaise de me mener jusques à son huis afin que je puisse parler à elle. Adonc Saincte Anne le mena volontiers : quand ils furent à la porte, la Vierge Marie lui ouvrit, & vint à eux & le salua doucement, & Joseph luy dist : Dame, Dieu vous gard. Et Saincte Anne dist : Fille, Dieu vous benie, voicy Joseph vostre mary lequel veut parler à vous ; & la Vierge Marie respondit que volontiers parleroit à luy. Alors Saincte Anne se departit & s'en alla en un autre lieu : car elle ne voulut pas estre en la chambre, pour ce qu'elle pensoit que Joseph seroit honteux de parler devant elle, & ce consideré les laissa parler ensemble, nonobstant qu'elle presupposoit bien ce que Joseph vouloit dire à la Vierge Marie. Et quand Joseph fut entré en la chambre il fut tout troublé, & ne sçavoit comment il devoit parler à la glorieuse Vierge Marie ; mais il se mist à genoux devant elle plourant tendrement : il avoit grand doute de parler pour la honte qu'il avoit, car il

pensoit bien que Dieu luy avoit revelé. Le bon Joseph changea souvent de couleur, tant que la Viege Marie l'interrogea pour quelle cause il vouloit parler à elle, pourquoy il n'avoit point souppé le soir, nonobstant qu'elle sçavoit bien qu'il avoit honte de l'avoir laissée. La Vierge Marie se print à sourire, à cause qu'elle pensoit bien ce qu'il vouloit dire, puis luy dist : Dites hardiment, cher amy, ce que vous voulez dire. Adonc il dist : Dame, je vous requiers mercy, j'ai le cœur très-dolent, pour ce veuillez moy conforter. Sçachez Dame que hyer quand je vins je cogneus que vous estiez grosse ; j'en fus en grand melancholie & en dis plusieurs paroles croyant que vous eussiez faict quelque folie, dont j'estois moult courroucé contre vous, car je ne sçavois d'où venoit celle chose .... & estois deliberé de vous laisser du tout, & de m'en aller hors du pays, si loin que jamais ne me verriez .... & quand je fus endormy je vis une vision, c'est-à sçavoir un Ange lequel me confortoit doucement ...... parquoy je viens à vous, chere Dame, pour vous reveler le cas, & comment en mon cœur je vous blasmois, dont je m'en repens : car je n'en avois pas la cognoissance devant la revelation de l'An-

ge, parquoy je vous en requiers pardon. Adonc la glorieuſe Vierge Marie luy commanda qu'il ſe levaſt, & qu'elle luy pardonnoit, & le tenoit pour excuſé ..... puis (*a*) elle l'interrogea & luy diſt: Joſeph cher amy, je ne m'esbahis pas ſi vous fuſtes esbahy quand vous cogneuſtes que j'eſtois enceinte, qui fut la cauſe pourquoy vous me laiſſaſtes .... Or vivez maintenant en paix, & mettez toute triſteſſe hors de votre cœur, car je ſuis encore Vierge: ainſi l'ay voüé à Dieu mon Créateur, & certes je le tiendray n'en doutez pas tant que je vivray; mais Dieu voulant venir au monde comme il avoit promis, a tranſmis, à moy ſon Fils pour prendre chair humaine ...... Cher amy, je vous ay dict comment il eſt advenu, parquoy je vous pardonne très-volontiers toute la ſuſpection que vous avez euë ſur moy ſans cauſe: car je ſçay bien que ce fut par ignorance & pour l'amour que vous avez en moy. Quand Joſeph l'entendit il fut moult joyeux, & la remercia très-humblement de ce qu'elle luy avoit pardonné. Adonc conclurent qu'ils iroient demeurer enſemble par le conſeil des parens de la Vierge Marie. Alors Joſeph print

(*a*) Chap. XXVI.

congé de la Pucelle, puis incontinent fit appareiller ses nopces, & print sa femme selon la coustume de la Loy, puis la mena en son hostel, dont leur lignage fit grand feste, & leurs voisins lesquels benissoient la Pucelle.]

Lorsque Joachim vit que sa Fille étoit mariée *à un prud'homme, il fut fort joyeux*, & n'ayant plus rien à desirer, il supplia notre Seigneur de l'ôter de ce monde. *Après qu'il eust fait sa priere à Dieu, il lui survint une grande maladie de laquelle il trespassa : Saincte Anne le ploura amerement avec tous ses parens & amys.* [(*a*) Elle se tourmentoit fort, & chose qu'on luy dist ou fist, rien ne luy plaisoit. Quand la Vierge Marie veit la douleur de sa mere, elle luy dist : Mere, pour Dieu ne prenez un si grand courroux : si Nostre Seigneur a prins mon pere, vous estes jeune femme, vous pourrez avoir un autre mary pour vous secourir. Je sçay bien qu'il est ordonné que j'auray sœurs & nepveux lesquels seront fort obeyssans à Dieu & l'aimeront parfaictement ; & tous les autres pareillement luy conseillerent. Lors Saincte Anne fut inspirée de Dieu & des paroles de sa fille, tellement qu'elle espousa Cleophas qui

(*a*) Chap. XXVIII.

estoit moult sage & discret, & large aux pauvres ..... il engendra une fille nommée Marie, & pour ce qu'elle ressembloit son pere, elle fut appellée Marie Cleophé, & luy fut imposé le nom de Cleophas, pour ce qu'il avoit la face claire ..... un petit de temps après il trespassa par le vouloir de Dieu. Saincte Anne le pleura fort : car elle l'aymoit d'une amour très-parfaite...... Environ le bout de l'an ses amis la réconforterent & luy dirent tous d'un accord qu'il seroit bon qu'elle print un mary, car elle n'avoit nul enfant masle, luy disant qu'elle pourroit avoir telle portée dont elle & nous aurions grand joye. Adonc elle respondit qu'elle le voudroit bien, & qu'elle en parleroit à ses filles, puis elle leur dist : Cheres filles, conseillez moy que je doy faire, car on me dict qu'il me faut remarier. Adonc la Vierge Marie luy dict : Très-chere mere, je le vous conseille : car Dieu veut croistre nostre lignée ; tels enfans en pourroient sortir qu'ils feroient grand service à Dieu. Marie Cleophé luy dict que le conseil estoit bon, car vous seriez blasmée si n'accordiz au conseil de ma sœur Marie : je croy qu'en elle parle le Sainct Esprit ; de vous pourra descendre lignée qui fera bon fruict, & enfans de si bonne vie qu'ils seront récla-

mez par tout. Tous les aſſiſtans qui là eſtoient luy dirent qu'elle devoit croire le conſeil de ſes deux filles; elles ſont ſages & prudentes, & vous conſeillent très-bien. Adonc ſaincte Anne reſpondit devant tous : Beaux Seigneurs & Dames, ce me ſera grand deshonneur, il me doit ſuffire d'avoir eu deux maris. Eliathan couſin de Joachim lui dict : Je m'eſbahis de vous, qui ne voulez croire le conſeil de vos filles qui ſont ſi ſages, ny pareillement de toute votre lignée. Adonc elle ſe print à ſouſpirer, car elle n'oſoit deſdire les aſſiſtans qui là eſtoient, par quoy ſes filles la remercierent grandement, puis ſçachant qu'elle en auroit fruict, rendit graces à Dieu. Alors vint Salomas lequel demanda Ste. Anne en mariage, & comme Dieu le voulut il fut faict; & fut celuy Salomas le tiers mary de ſaincte Anne, lequel l'aima moult doucement. Noſtre Seigneur leur donna une fille qui fut de bonne lignée : elle eut nom Marie comme les autres; elle fut appellée Marie Salomé, à cauſe de ſon pere qui avoit nom Salomas.]

Marie Cléophé épouſa Alphée. Ils eurent quatre fils : S. Jacques le Mineur; Joſeph le Juſte, qui fut du nombre des Diſciples; S. Simon & S. Jude. Marie Salomé épouſa Zébédée, & *Dieu leur*

donna deux beaux enfans, S. Jacques le Majeur, & S. Jean l'Evangeliste.

Après avoir raconté la Naissance du Sauveur, sa Circoncision, l'Adoration des trois Rois, la Purification de la Vierge, l'Historien fait un détail de la fuite en Egypte ; & c'est un des morceaux le plus curieux de tout l'Ouvrage.

[(*a*) Enflambé fut Herodes de mauvaise felonnie & de rage, quand il vit que les Rois ny l'estoille ne retournerent point par sa terre. Adonc il se pourpensa de deux maux faire. Le premier fut, qu'il pensa de faire brusler toutes les nefs de Tarse, car les trois Rois y passerent ; parquoy il les fit brusler en despit d'eux, & en despitant nostre Seigneur. L'autre mal fut d'occire tous les jeunes Innocens, afin qu'il peust faire occire nostre Seigneur Jesus-Christ ; mais Dieu qui tout garde en fist avoir la cognoissance à la Vierge Marie, par un Ange, lequel dist à Joseph en dormant : Joseph, leve-toi bien hastivement, & prens le petit enfant Jesus & sa mere & t'enfuys en Egypte, & y demeure : car Herodes fait chercher l'enfant pour le faire occire, pource qu'il craint qu'il ne lui oste sa puissance & son Royaume. S'il te peut trou-

(*a*) Chap. XXXV

ver

ver il te fera livrer à mort. Ne retourne point deçà jusques-à ce que je te fasse sçavoir l'heure. Alors l'Ange partit, & Joseph se prépara hastivement & saillit de la ville. Il ne print congé de nuls : car il avoit grand peur qu'il ne fust suivy par Herodes ou ses subjets. Il partit devant le jour secrettement & print son chemin en Egypte, menant la Vierge & l'enfant Jesus : il avoit un asne qui portoit la mere & l'enfant, & Dieu les convoyoit. La Vierge tenoit son enfant entre ses bras ; mais l'Evangile ne dit point qu'elle fust dessus un asne ny comment ils allerent, mais dit que Dieu les fist aller en Egypte. Mais on peut cognoistre cela par les Peintures qui sont les livres des gens Lays. Et comme ils cheminoient ils trouverent un Laboureur qui semoit du bled ; l'enfant Jesus mist la main au sac, & jetta son plein poing de bled au chemin, & incontinent le bled creu prest à cueillir. Peu après les Gens-d'armes d'Herodes qui queroient l'enfant Jesus pour l'occire, demanderent audit Laboureur, s'il n'avoit point veu passer une femme qui portoit un enfant, & un homme avec elle. Ouy, dit-il, quand je semoye ce bled : lors les Gens-d'armes penserent qu'il ne sçavoit que c'étoit, & que ledit bled avoit esté semé près d'un an devant

Et comme Jesus, Marie & Joseph cheminoient par le desert, advint que la nuit les print : si se logerent près une muraille dedans une cave, & quand il fut jour il faillit de celle cave grand quantité de griffons, dragons, lyons, ours, loups & autres diverses bestes sauvages, dont la Vierge Marie & Joseph eurent grand peur ; mais Jesus qui estoit au giron de sa mere se leva, & alla vers les bestes lesquelles l'adorerent & lui firent honneur, & cheminoient une partie desdictes bestes devant Jesus, Marie & Joseph en leur montrant le chemin, & les autres cheminoient après pasturant ; & Jesus dist à sa mere & à Joseph : N'ayez peur, car ces bestes sont venues pour nostre service & pour nous monstrer le chemin. Un jour après midy Nostre Dame & Joseph furent moult las, & se reposerent dessous l'ombre d'un palmier qui porte les dattes : car il est très-haut. Lors nostre Dame regarda le palmier qui estoit fort chargé de dattes, & dist à Joseph qu'elle en mangeroit volontiers, & il dist : Je suis moult esbahy pourquoy vous me demandez de ce fruict, quand vous voyez qu'il est si haut que je n'y pourrois advenir : car tels arbres ont cent ans avant qu'ils portent fruict. J'ai desir d'avoir de l'eau, dist Joseph : car il y a trois jours que

nos bestes ne beurent. Adonc l'enfant Jesus dist à l'arbre : baisse tes rameaux, afin que ma mere & sa compagnie mange de ton fruict. Et tantost l'arbre se baissa & inclina jusques aux pieds de la Vierge Marie, tant qu'elle & Joseph prindrent du fruict à leur volonté. Puis l'enfant Jesus dit à l'arbre qu'il se dressast, qu'il étoit bienheureux, & que de sa racine sortiroit une fontaine, afin qu'il fust honnoré pardessus tous les arbres du desert. Incontinent l'arbre se dressa, & de sa racine sortit une fontaine de laquelle la Vierge Marie, Joseph & les bestes beurent. Tant cheminerent par le vouloir de Dieu qu'ils arriverent en Egypte, dont il advint, comme dit l'Histoire Scholastique, que quand ils entrerent en Egypte, les Idoles trebucherent ès temples & autres lieux, & ne se pouvoient tenir contre Jesus-Christ; & ne pouvoient aucunement sçavoir que ce signifioit; mais un Prince d'Egypte nommé Affrodius avec sa compagnie, soy voulant vanger, vint au lieu où estoit la Vierge Marie pour s'enquerir d'elle, & quand il fut devant la Vierge, il vit ses Dieux & Idoles à genoux devant Jesus & sa mere. Adonc il fut très-esmerveillé, parquoy incontinent il adora Jesus & sa mere; puis il dit à toute sa compagnie que l'enfant Jesus estoit

vray Dieu, & puis incita chacun à croire en Jesus, & tant fit que tous ceux de la Cité creurent en Jesus-Christ. Et dit l'Histoire qu'il y avoit au temple trois cens soixante & cinq Idoles. De celle chose furent plusieurs esbahis. Celle terre estoit Payenne & ne croyoient pas en Dieu. Quand Joseph fut en Egypte avec l'enfant Jesus & la Vierge Marie, il se resjouissoit de ce qu'il étoit hors du peril & danger du Roy Herodes. Ils entrerent en une ville laquelle n'est point nommée en l'Evangile, mais elle étoit appellée Hermopolis, comme il est escrit aux histoires; & comme Joseph entra dedans celle ville, il rencontra un bon preud'homme, lequel avoit une maison à louer: celtuy homme logea l'enfant Jesus, la Vierge Marie & Joseph, & leur bailla tout ce que mestier leur estoit, dont Joseph loua nostre Seigneur dévotement. Ils avoient encore des biens que les trois Rois leur avoient donnez, dont ils pouvoient bien vivre. Joseph estoit très-bon Charpentier, parquoy il gaignoit honnestement sa vie. La Vierge Marie aussi sçavoit bon mestier, c'est-à-sçavoir de besongner en soye, mais elle vaquoit plus à prier Dieu qu'a nulle autre chose, & aussi à nourrir son enfant Jesus qu'elle aimoit merveilleusement. Joseph lui bailla une

Chambriere pour luy tenir compagnie, & aussi pour la servir. Cette Chambriere eut nom Sarrette ; elle estoit pucelle, bonne fille, & bien enseignée à servir : elle estoit extraicte de la lignée des Juifs ; son pere estoit de Galilée, & sa mere estoit de Bethanie, mais il estoient allez en icelui pays pour gaigner. La compagnie estoit très-belle : car la Vierge Marie estoit Vierge, & estoit Royne des Vierges, aussi estoit Joseph & pareillement la Chambriere Sarrette, & le doux enfant Jesus, qui estoit une chose moult notable. . . . Joseph, sa mere & l'enfant demeurerent sept ans en Egypte, où l'enfant Jesus fut doucement nourry & allaicté des mammelles de sa glorieuse mere. Las ! au temps présent peu de meres alaictent leurs enfans, parquoy ils sont tenus à deux, c'est à la mere & la nourrisse ; je croy qu'elles ont peur de la peine, ou d'avoir grands tetins, ce que la. . . . . . ne craignoit point.]

Quelque temps après que nostre Seigneur eust esté trouvé dans le Temple au milieu des Docteurs, Saincte Anne tomba dangereusement malade, & mourut entre les bras de la sainte Vierge. » S. Gabriel & S. Raphaël porterent son » ame au sein d'Abraham. Les trois » sœurs & leurs maris plourerent lon-

» guement la mort de saincte Anne, puis
» mirent le corps honnestement en terre
» auprès de ses trois maris. Après l'en-
« terrement chacun print congé des trois
» Maries, lesquelles les remercierent
» de l'honneur qu'ils leur avoient faict
» de venir à la sépulture de leur mere. Or
» est-il à sçavoir que quatorze ans après
» la Passion, Longis celuy qui frappa
» nostre Seigneur au costé, lequel estoit
» natif d'auprès de Lyon, apporta le
» corps de Ste Anne & plusieurs autres
» reliques. Puis il fonda en l'Isle-Barbe
» près de Lyon une chapelle, où il fit
» ensevelir le corps de saincte Anne de-
» vant l'Autel à main droicte. Et deux
» cens ans après le Roy Charlemagne
» esmeu de grande devotion fit relever
» le corps de saincte Anne, & alors y
» estoit le Roy de Provence, auquel
» Charlemagne donna le tais de la teste
» qu'il emporta en son pays. Puis ledit
» Charlemagne fonda l'Eglise & Ab-
» baye, en ladicte Isle, en ce mesme
» temps. Et fut apporté le corps de sainc-
» te Anne, au temps que Marie Magde-
» laine, S. Lazarre & Ste Marthe vin-
» drent au pays de Provence. »

L'Historien rappelle ensuite les principales circonstances de la vie du Sauveur, celles de sa mort, de sa Résurrection, de son Ascension ; & sur tous

ces articles il dit mille particularités qu'on ne trouve point ailleurs ; mais je les omets pour venir au récit qu'il fait de la mort de la sainte Vierge. (a)

Un Ange vient annoncer à Marie ; que dans trois jours elle sera dans le Ciel avec son cher fils, que les Apôtres assisteront à sa mort ; & pour preuve, il lui laisse une palme dont la feuille étoit verte & la fleur brillante comme un diamant. La sainte Vierge apprend cette heureuse nouvelle à ses sœurs & à tous ses parens & voisins. Elle les prie de veiller dans sa chambre jusqu'à son dernier moment, & de joindre leurs prieres aux siennes pour la soutenir contre les assauts du démon. Une nuée ravit S. Jean, qui prêchoit alors dans la ville d'Ephese, & le met à la porte de la maison de Marie. Sarrete lui ouvre, & la sainte Vierge a tant de plaisir de le revoir, qu'elle verse des larmes. Elle luy annonce qu'ils vont se séparer, & le charge du soin de ses obseques. S. Jean tombe évanoui. [Et quand il fut relevé, il se print à crier à haute voix : Helas Jesus, que pourray-je devenir ! Que ne vient la mort ! j'aimerois mieux qu'elle fust à ma mort que si je fusse à la sienne. La Vierge Marie le

(a) Chap. XCIX. & suiv.

conforta, & lui dist qu'il se deportast de pleurer, laquelle chose il fit. Puis il dist devant tous: Hé Dieu! plaise toi que tous mes freres soient icy au trespas de la Vierge Marie quand l'ame partira de son corps pour plus dignement faire ses obseques: car si noble créature doit bien être honnorablement sépulturée. Et ainsi comme il disoit ces choses, une nuée alla querre les Apostres, & les apporta tous à l'huis de la Vierge Marie en un moment. Ce nous tesmoigne Sainct Denis dont le corps est en France, lequel fut au trespas de la Vierge Marie. Saint Jacques le mineur Evesque de Jerusalem y vint, quand il sceut que les Apostres estoient à la porte. Les Apostres estant à la porte s'esbahissoient, quand ils se veirent les uns les autres: car ils ne sçavoient pas la cause pourquoy ils estoient venus ensemble. Alors Sainct Pierre se print à dire: Vray Dieu! comment se fait cecy que nous sommes arrivez ainsi ensemble en ceste ville? est-ce fantausme? car maintenant j'estois à Rome & me devestois de ma Messe, & une nuée me print, & m'apporta soudainement en ceste place; je croy que c'est quelque demonstrance que Jesus-Christ nous veut faire. S. Paul dist: J'estois en Galatas; mais je ne sçay comme je fus icy

apporté. S. André dist: J'estois en Pathmos où je preschois; mais en un moment me suis icy trouvé. S. Barthelemy dist: J'estois en Judée où je voulois prêcher contre Astaroth le faux idole, & je me suis icy trouvé presentement. S. Mathieu dist: J'estois en Ethiopie en la ville de Madaber où je baptisois grand nombre de gens, & je me suis trouvé icy. S. Thomas dist: J'alloye preschant par Judée, & incontinent je me suis trouvé icy. S. Philippe dist: J'estois en Serapolin où je preschois; si je ne vous eusse trouvé icy j'eusse cuidé d'estre enchanté. S.Marc dist: J'estois en Aquilée à ceste heure presente, je m'esbahis comment je puis estre icy. S. Luc dist: J'estois en Syrie maintenant, dont je suis esbahy. Et S. Matthias dist: C'est chose merveilleuse comment nous sommes icy ensemble venus. S. Pierre dist: Nul ne soit esbahy: car je crois que J. C. veut faire quelque mystere; mais je suis tout esmerveillé que Jean n'est point icy, car il print la Dame en sa garde quand J. C. estoit en la croix. Et S. Jacques dist: Mes freres, il est en la maison avec la Vierge Marie. S. Jean s'en vint en bas, & il entendit les Apostres hors de la maison, il alla vers la Vierge Marie, & lui dist: Dame, sçachez que je suis très-joyeux: car les Apostres sont à

M v

l'huis de la maison; s'il vous plaît je les feray venir vers vous. Adonc elle luy dist : Allez vistement, & les faites venir. Incontinent S. Jean descendit de la chambre, & vint ouvrir la porte aux Apostres, & les salua humblement ; & ils demanderent à S. Jean pourquoy ils estoient venus tous ensemble de si lointaines regions. Et S. Jean leur dist, que la mere de J.C. vouloit rendre l'ame à Dieu : car l'Ange le luy estoit venu annoncer ; & en ce disant ils se prindrent tous à plourer ; & quand S. Jean les vit ainsi plourer, il leur dist : Mes freres ne plourez plus : car les Juifs diront que nous craignons la mort. Chacun se teust. Puis S. Jean les fit entrer dans la maison, où ils trouverent beaucoup d'hommes & de femmes. Ste Marthe & la Magdelaine y estoient très-doulentes. Quand ils furent à la chambre, ils veirent la Vierge, & sembloit qu'elle n'eust que vingt ans : elle étoit si belle, qu'il n'est possible de dire plus... Et incontinent ils se mirent à genoux, en la saluant honnorablement comme leur maistresse saincte & digne.

Adonc la Vierge Marie les regarda, & quand elle les cogneut, se resjouit, & les salua en riant, & leur dist : Vous êtes venus à mon trespas dont je loue Dieu, & elle leur récita comment l'Ange l'avoit visitée, & que son fils l'attendoit ;

& dist que vous deviez faire mes obieques & ma sepulture; puis leur raconta le mystere de la palme, & comment ils la porteroient devant elle, quand on la porteroit en sa sepulture en la vallée de Josaphat.... & en bailla la charge à S. Jean. Adonc chacun se print à préparer le cas, & furent apportez les cierges de cire, qui estoient en nombre plus de quarante, & estoient tous de cire vierge..... ils allumerent les cierges, & la Vierge les pria qu'ils ne les esteignissent point jusques après son trespas.... Il y avoit 120 pucelles toutes vierges, lesquelles estoient venues au trespas de la Dame pour la vouloir servir. Les deux sœurs les manderent, dont la Vierge eut moult grande joye quand elle les veit: les pucelles tenoient les cierges. La Dame salua les Apostres & la compagnie très-joyeusement à l'heure qu'elle veit que son trespas approchoit, & puis elle print un habit de mortuaire & le vestit: ceste robbe estoit noire, & la print pour suaire. Et comme elle se vestoit, elle dist à tous: Très-doux amis, adieu vous dis; je m'en vois à Dieu mon pere. Puis elle alla dessus son lict, & s'est couchée, & mist la teste sur le chevet, puis elle jetta les yeux en haut, & joignit les mains, & dist: Vrai Dieu qui fis le firmament, je

vous recommande mon esprit, recevez-moy en votre grace ; oncques ne fis chose qui fust contraire à nul. Adonc la Dame enclina son chef, & croisa les bras dessus sa poictrine : les Apostres estoient autour de son lict. S. Pierre estoit au chevet, & S. Jean vers les pieds, lesquels plouroient ; les autres qui y estoient faisoient chacun selon son cas. La Vierge les regardoit sans mot dire, & ferma les yeux & la bouche, & sembloit à tous qu'elle sommeillast, & cuidoient qu'elle eust rendu l'esprit. Les Apostres louerent Dieu, & S. Pierre dist: Esjouis-toy glorieuse Vierge Emperiere de Paradis, Mere de Dieu & Royne des Cieux.... Dieu soit loué ; car à sa dexte il te mettra aujourd'hui.... Et ainsi comme l'Apostre parloit, & que la Dame faisoit semblant de dormir, sans sentir nul mal, il feit un tonnerre & grand éclair, & si fendit le Ciel sans faire nul mal. Mais vint en la maison un doux vent, & de si grand odeur, que toute la maison en fut remplie. Il n'est bouche qui le peut raconter, tant il étoit odoriferant, tant que les assistans cuidoient estre en Paradis.

Quand le flet fut sentu, tous s'endormirent, finon la Vierge & les Apostres, & trois Vierges qui tenoient trois cier-

ges ; & à celle heure descendit de Paradis Jesus-Christ accompagné de moult belle compagnie, & fut comme dit l'Escriture à la tierce heure de la nuict : il descendit dessus le lict de la Vierge. Il avoit avec luy cent mille Anges chantans, plus de cinq cens, tant saints Patriarches, Prophetes, Martyrs, Confesseurs, que Vierges, & faisoient grand feste & solemnité leans. Les Apostres furent fort joyeux, quand ils veirent leur maistre avec telle compagnie, ils lui firent grande reverence : car ils cogneurent bien qu'il venoit au trespas & obseques de la Vierge Marie. Jesus-Christ s'approcha du lict de la Dame, & tous l'environnerent & se mirent à chanter melodieusement. Ce seroit chose fort difficile à raconter ; mais je vons diray comme je l'ay trouvé par escrit. Jesus-Christ addressa sa voix à la Vierge Marie, lui disant : Venez avec moy, chere Mere, je ne vous ay pas oubliée, je veux vous mettre sur mon throsne, je desire de voir votre regard plein de grace, jamais n'aurez couroux. Adonc la Vierge Marie respondit : O Sire puissant Dieu, très-cher amy mon doux fils, sçachez que je suis toute preste d'aller quand il vous plaira. Alors tous les Saincts qui là estoient s'escrierent à haute voix en chantant : Bien doit

estre exaucée ceste Dame. . . . . Or pensez donc Sire d'elle, comme de vostre amie & espouse. La Vierge Marie respondit tout bas : Toutes Nations m'appelleront la bienheurée, & m'honnoreront pour les beaux faicts que Dieu m'a faict, quand je lui fus obeïssante. Il est vray & puissant, & est son nom sainct perdurablement, parquoy je luy prie que briefvement je puisse aller vers luy. Adonc Jesus-Christ se mit à chanter un peu plus haut que l'autre fois, & dit : Venez à moy très-douce mere, nette de cœur & de corps : venez à moy du Liban, qui estes de toutes la plus parfaicte : venez en consolation, car vous estes ma mere & mon espouse, ma mie & ma fille : venez avec moy; je vous couronneray d'une precieuse couronne venant de Paradis : c'est la couronne de virginité qu'avez desservie : c'est l'aureole que vous avez bien méritée de quoy vous serez couronnée en Paradis par les Anges; dessus les Archanges, à la dextre de Dieu mon pere, vous serez aimée de toutes gens, & appellée Royne du Ciel. Alors la Vierge Marie luy respondit : Sire, je vois à votre commandement : je vous recommande mon ame & mon corps; je croy que je suis escrite au livre au prenier chef. . . . . . grace je vous rends, recevez-moy, car je m'en vay vers vous.

La Dame cessa la parole, & baissa son chef sur son chevet, & lors descendit une grande lumiere qui s'espandit sur le lict; elle étoit telle que les Apostres ne la pouvoient regarder, & à celle heure la très-digne ame de la glorieuse Vierge partit de son corps, & la receut Jesus-Christ en ses bras, & estoit environnée de tous les Anges, lesquels chantoient: *Gloria laus*, & tous les Saincts avec eux; ils chantoient si melodieusement que merveille..... Adonc Jesus-Christ tendit la main à ses Apostres, & leur dist: Mes amis oyez moy; prenez le corps de ma mere: car je ne veux pas qu'il demeure icy bas longuement. Vous le porterez en la vallée de Josaphat, & là vous trouverez un monument tout neuf faict de pierre de marbre; vous l'ensevelirez dedans, & faictes honneur & reverence au corps: vous veillerez trois jours le corps, & m'attendrez-là: je viendray, & emporteray le digne corps lequel ressuscitera.....ils lui respondirent que volontiers l'attendroient, & qu'ils feroient l'obseque. Adonc Jesus-Christ se partit, & emporta l'ame de sa mere avec luy, en faisant grand joye, avec tous les saints Anges en chantant doucement.

Incontinent que la glorieuse Vierge Marie fut au Ciel, ceux qui estoient demeu-

rez au Ciel, furent fort eſbays quand ils veirent la Vierge ſi noblement accompagnée : ils demandoient les uns aux autres qui eſtoit celle Dame, car jamais n'avoient veu ſi noble, ny ſi refulgente, & diſoient : Sire Dieu ! qui eſt cette Royne qui eſt ſi près de Jeſus-Chriſt, & d'où vient-elle ? tout Paradis luy faict honneur, il appert bien qu'elle n'a jamais peché. Je n'ay point veu ceans entrer ſa pareille : doù vient ceci ? d'où peut-il proceder ? Et ceux qui eſtoient venus avec, reſpondirent : Sçachez que celle dont vous vous eſbahiſſez n'eut jamais ſa pareille au monde : elle eſt mere & pucelle ; on ne ſçauroit trouver ſa pareille ny meilleure. Les filles de Jeruſalem ne ſont à comparer à elle ; car elles les paſſe toutes en beauté & bonté : elle fut eſleue de Dieu avant qu'elle fut née, elle naſquit ſans péché, & ſans peché veſquit au monde : parquoy elle eſt honnorée au Ciel : c'eſt la Mere de Dieu, Royne du Ciel & de la terre. Ainſi comme elle paſſoit les eſtaiges du Ciel, chacun la vouloit retenir, tous la prioient à genoux, afin qu'elle demeuraſt avec eux. La Vierge monta ainſi aux Cieux à la dextre de ſon fils en joye perdurable : & fut tout faict en un moment depuis ſon treſpas.]

[(*a*) S. Pierre deſirant accomplir le

(*a*) Chap. CX.

vouloir de Dieu, quand le jour fut venu, il fit preparer les Apoſtres, & porter le corps de la Dame honneſtement au Val de Joſaphat. S. Jacques chanta la Meſſe, car il eſtoit Eveſque de Jeruſalem, & les autres chanterent après, & S. Pierre le dernier comme leur Souverain : quand la Meſſe fut chantée, ils prindrent le corps pour le porter en Joſaphat. Adonc toute la compagnie environna le corps de la Vierge Marie. S. Jean appella S. Pierre & lui diſt : Vous porterez cette palme en voſtre main pour nous reconforter, car vous eſtes noſtre maiſtre, vous la devez porter devant la Mere de Dieu, comme J. C. le diſt. Et S. Pierre reſpondit à S. Jean : Il appartient que vous la portiez, vous eſtes vierge eſleu de noſtre Seigneur ; le vierge doit au Vierge ſervir. Le fils de la Vierge vous a plus voulu honnorer que nul de nous, pour ce devez vous faire plus grand honneur à ſa Mere ; parquoy il faut que vous portiez ceſte palme, & nous porterons le corps en chantant. Adonc S. Paul & S. Jacques & S. Matthieu requerrent de le porter, & S. Pierre s'y accorda, & les autres Apoſtres allerent devant chantant deux à deux, & le peuple après. S. Jean portoit la palme reluiſant comme une eſtoille ; les Vierges eſtoient près de luy portant les cier-

ges ; jamais ne fut plus plus beau jour. Quand tout fut preſt, S. Pierre, S. Paul, S. Jacques & S. Matthieu meirent la châſſe ſur leurs eſpaules, & la porterent : elle ne peſoit gueres ; car elle vivoit de pain celeſte & d'eau. Les deux ſœurs alloient après, & S. Pierre commença à chanter à haute voix : *In exitu Iſraël de Ægypto*, &c. & tous les autres Apoſtres chanterent après luy juſqu'à la fin du Pſalme. A celle heure vous euſſiez veu ſi piteux deuil que merveilles, que les deux ſœurs & la chambriere faiſoient, voyant emporter le corps ; auſſi faiſoit la Magdelaine, S. Marthe, & les voiſins : car ils aimoient fort la Vierge Marie. Les Apoſtres leur commanderent qu'elles ſe teuſſent, laquelle choſe elles feirent. Et ainſi comme ils portoient le corps chantant, il vint une nuée autour du corps ſans faire nulle obſcurité. Ceſte nuée environnoit les Apoſtres, & donnoit tout à l'entour grand clarté ; & à celle heure les Anges deſcendirent, & ſe mirent avec les Apoſtres, & chantoient ſi melodieuſement, que la terre en redondiſſoit, les airs s'en resjouiſſoient, tant eſtoit le chant amoureux.]

[(*a*) Un grand murmure fut entre les Juifs, quand il veirent le corps de la

(*a*) Chap. CXI.

Vierge que les Apoſtres de valoient du Temple, & le portoient chantant au travers de la Cité : du chant ils furent tous eſbahis, car jamais n'avoient ouy tel chant, ni plein de ſi grand melodie; lors les gens des rues venoient à eux demandant comme il eſtoit poſſible que le chant fut ſi melodieux. Adonc chacun leur diſt: Seigneurs, c'eſt la Vierge Marie mere de Jeſus-Chriſt bon Prophete qu'on emporte enterrer hors de la Ville. Il y avoit pluſieurs mauvais Juifs, leſquels jamais n'aimerent Jeſus-Chriſt, ny ſa mere. Et quand ils ſçeurent le cas, ils l'allereut annoncer au Maiſtre & Prince de la Loy, lequel avec tous les Maiſtres & Preſtres du Temple s'eſt accordé que le corps fuſt bruſlé & mis en cendre. Adonc ils envoyerent leurs ſergens, & grand nombre de gens armés après, & diſoient les uns aux autres : Nous tuerons tous les Apoſtres; & puis bruſlerons le corps qu'ils portent: elle fut mere au faux Prophete; nous le fiſmes mourir en croix; il nous haïſſoit terriblement, il faut donc que le corps de ſa mere nous bruſlions en deſpit de luy. En cheminant ils diſoient ces paroles; mais Jeſus-Chriſt les garda bien de faire telle vilennie à ſa mere, Ces faux Juifs vindrent haſtivement, & commencerent à injurier les Apoſtres; & fut le Prince

des Prestres, lequel parla le premier, & dist : Qu'est cecy ? Est-ce la teste d Abraham, ou miracle, ou diable que je voy icy ? le tabernacle nous aurons qui nous met en telle destresse, quand son fils a voulu destruire nostre Loy, veut-elle fuir maintenant ? Nous prendrons à ceste heure vangeance de son fils : venez moy aider, & je mettray le corps hors de la biere ; & s'il y a nul qui le defende, je vous commande qu'il soit soudain occis : nous chevirons bien vers le Prevost, ainsi le veulent les grands Seigneurs de la Loy. Or me suivez tous, & vous despechez. Ils respondirent que volontiers, mais seulement qu'on nous laisse faire, car nous aurons tantost brussé le corps. Adonc s'écria le glouton, disant aux Apostres : Laissez ce corps que vous portez, ou autrement nous vous mettrons tous à mort : ostez-vous d'ici faux hypocrites, car nous bruslerons le corps en un feu. Et quand S. Pierre les entendit, il leur dist : Seigneurs, laissez-nous aller notre chemin : vous feriez mal de nous empêcher de mettre en terre nostre Maistresse, elle ne meffit jamais vers vous, ny vers nul homme. Nul ne doit avoir haine sur une personne morte ; on doit tenir l'homme pour fol qui se veut vanger d'un corps mort, parquoy, Seigneurs,

Marie eſt treſpaſſée. Plaiſe vous nous laiſſer en paix, afin que nous la mettions en terre. Adonc Malaquin & ſon fils dirent : Par noſtre Loy vous ne paſſerez point oultre; mais vous battrons tant vous & vos compaignons, que jamais vous ne ferez aucun bien. Malaquin vint à la biere, & vouloit mettre le corps dehors, & diſt : Or çà Dame, vous eſtes digne qu'on vous arde & bruſle, vous ne ſerez point portée plus avant. J'aiday à pendre voſtre fils en la croix, je lui donnay de grands buffes quand on ſe mocquoit de lui, je lui donnay à boire du vinaigre, & le couronnay d'eſpines, je le battis à l'eſtache, je luy ay faict ſouffrir pluſieurs maux, auſſi feray-je à vous : car en brief voſtre corps ſera bruſlé, & mis en poudre. Et ainſi vouloit deſchirer le drap, & tirer le corps de la Vierge Marie en bas, en deſpitant Dieu & ſa mere, dont grand mal luy en vint. . . . .]

[(*a*) Car incontinent qu'il empoigna la biere, ſes deux mains demourerent attachées à la biere de la Vierge Marie, & furent ſéparées de ſon corps, & ſe print incontinent le feu ès mains & ès bras : lors cheut à terre tout enragé & plein de douleur ; la bouche lui tourna

(*a*) Chap. CXII.

le devant derriere : de courroux il crioit & eſcumoit de rage, & fumoit ſon corps par feu puant, & cuidoit enrager de male rage, quand il avoit perdu les deux mains. Et ceux qui eſtoient en ſa compaignie furent punis : car les Anges qui eſtoient avec les Apoſtres les feirent tous aveugles, tant qu'ils ne veirent rien. Malaquin eſtoit là couché très-dolent & triſte, voyant qu'il eſtoit vaincu de Dieu par ſon grand outrage. Adonc il ſe repentit en ſon courage, puis ſe dreſſa ſur ſes pieds, & quand il veit ſes mains pendues à la biere, il fut très-marry ; puis il veit ſes deux bras qui bruſloient dont il cuidoit perdre le ſens. Adonc il s'eſcria à S. Pierre, & lui dit : Pierre, pour Dieu mercy je vous requiers ; je ſçay bien que j'ay mal faict, qui eſt cauſe que j'ay le corps tout eſprins en feu : j'ay grandement outragé la Dame, je cognois maintenant mon malfaict, j'en requiers mercy à Jeſus, & à ſa douce mere, & à vous Sire ; ayez de moy pitié, ſi vous ne m'aidez je ſuis perdu. Adonc S. Pierre lui diſt : Bel ami, ceux qui vous ont icy envoyé, & vous qui y eſtes venu, avez faict grand folie d'avoir faict à la Dame telle vilennie de vouloir bruſler ſon corps, & de nous outrager. Elle eſt mere de Dieu qui fiſt le Ciel & la terre, & qui voulut

souffrir mort pour nous rachepter des peines d'enfer. Il n'a pas voulu que ce corps si précieux & digne, ait esté si vilennement outragé : parquoy je te prie que tu ayes patience : car il nous faut aller ensevelir le corps ; demeure en ceste fange tant que nous ayons faict. Et il dist : Pierre, je vous requiers mercy : car je suis celuy qui vous fit interroguer par la chambriere, qui vous demanda si estiez des gens de Jesus de Nazareth ; & adonc vous excusates vers elle disant que non ; & à la tierce fois le coq chanta : ayez miséricorde de moy : car il me desplaist de la honte que je vous fis, je suis tout prest de l'amander.

Quand S. Pierre vit sa repentance, il dist: Si tu veux croire en Jesus Christ qui est au Ciel, & en sa mere dont nous portons le corps, je croy que tu auras delivrance & santé, car autrement je ne te puis aider. Je sçay bien que tu es Malaquin nepveu de Cayphas. Adonc il s'escria à haute voix, en disant : Je croy en J. C. fils de la Vierge Marie, lequel fut mis en croix, & luy requiers pardon, & le veux servir de tout mon cœur : cenx qui tiennent autre Loy, font grand folie : je veux estre Chrestien ; & de ce que j'ay offensé j'en requiers pardon à Jesus, & à vous aussi, Pierre,

qui estes son disciple. Adonc S. Pierre lui dist: Jesus-Christ te veuille faire pardon, & chacun lui pardonna : car ne sçavoit qu'il faisoit. Puis lui dirent : Ne va jamais encontre J. C. ny sa mere : car qui va contre eux, tout mal lui vient. Alors J. C. eut pitié de luy, quand il cogneut sa repentance; & à celle heure il eut ses deux mains joinctes au bras comme devant, & le feu qu'il avoit aux bras fut esteint, & tout guery; mais les traces & cicatrices y apparurent toujours, afin qu'il fust mémoire du cas..... Et S. Pierre print une des feuilles de la palme, & luy bailla en sa main, & luy dist, qu'il touchast la palme aux yeux de tous ceux qui estoient aveugles, & que s'ils vouloient croire en J. C. ils verroient clair comme devant; & incontinent ceux qui crurent furent gueris....]

[Après que tous les mysteres des obseques furent faicts, les Apostres demeurerent au sepulchre, en attendant le vouloir de Dieu, comme il leur avoit commandé. Et je croy que Marie Cléophé, & Marie Salomé y demeurerent, qui leur feirent compagnie. Elles feirent provision aux Apostres de vivres, c'est-à-sçavoir de pain & de vin; ils ne mangeoient autre chose.... Quand vint la troisiéme nuict qu'ils prioient dévotement, Jesus-Christ descendit sur le sépulchre

pulchre de ſa mere en une nuée très-claire pour conforter les Apoſtres; avec luy eſtoient cent mille Anges avec les Archanges, leſquels chantoient *Sanctus*, & puis *Alleluya*, & *Deo Patri ſit gloria*.... Quand ils veirent le Créateur deſcendu en ſi bonne compagnie, ils s'agenouillerent devant luy, & de la joye qu'ils eurent ſe prindrent à plourer. Alors J. C. les ſalua & leur diſt: Paix ſoit avec vous. Et ils reſpondirent: Louange & gloire ſoit avec vous. Et il leur reſpondit: Amis, dictes-moy que je dois faire de ma mere? Et ils reſpondirent: Sire, il nous ſemble qu'en telle façon comme après votre Réſurrection vous montaſtes en Paradis en corps & en ame, vous devez faire monter votre mere..... A laquelle choſe J. C. s'accorda, & incontinent vint au corps, & S. Michel luy bailla l'ame de la Vierge Marie, & adonc le bon Jeſus diſt: Mere qui eſtes enſevelie en ce monument, levez-vous ſus ma bonne amie, ma ſimple colombe, tabernacle precieux, & vaiſſeau de vie.... je vous veux couronner en corps & en ame, Royne du Ciel, à la dextre de mon Pere. Adonc l'ame alla au corps, & alors elle reſſuſcita, & fut un matin après le jour.]

L'Hiſtorien dit enſuite, que les Apô-

tres voulant confondre l'obstination d'un homme qui nioit le miracle, ouvrirent le sepulchre, où l'on ne trouva que les draps & les vestemens de la Ste. Vierge. » On dit que premiérement « le syndone & vestement fut porté » à Constantinople en une fort belle » Eglise. La chemise fut portée à Aix en » Allemagne en la Chapelle du Roy » Charlemagne, je le sçay bien; je l'y » ay veue. J'ay veu aussi au Puy en Au- » vergne les chandeliers. J'ay veu à » Soissons en une religion de Nonnains « un desdits chandeliers. J'ay veu aussi » en plusieurs lieux du laict virginal de » la Vierge Marie: parquoy nous de- » vons tous croire fermement qu'elle est » montée au Ciel en la gloire éternelle » de Paradis. »

Il reste encore près de 80 chapitres de l'Histoire des deux Maries & de Sarrette leur fidelle compagne; mais je crois devoir terminer ici ce long extrait. L'Auteur suppose que les deux sœurs moururent à Verulane en Italie. Cette Ville fut assiégée par les Sarrasins. Un Chevalier Provençal, aussi brave que les Héros de la Table Ronde, mit en déroute les Sarrasins, & demanda pour récompense les corps des deux Maries, que l'on eut bien de la peine à lui accorder. Il les apporta en Provence, où ils

ſont à préſent *dans une belle Chapelle à trois lieues près de Saint Gilles, en un Couvent de Religieux & Chanoines dedans la mer ſur une roche, & eſt appellée ceſte Egliſe Noſtre-Dame de la Mer.*

ARTICLE XCIV.

Des Noms propres François, que pluſieurs Poëtes Latins ont employés ſans leur donner une terminaiſon Latine. Fragment d'une Epître de J. E. Du Monin.

LEs noms propres, ſur-tout les François, produiſent un très-mauvais effet, lorſque ſans leur donner une terminaiſon Latine, on les fait entrer tels qu'ils ſont dans des Vers Latins. Pluſieurs Sçavans ont déſapprouvé avec raiſon cette eſpéce d'abus; mais l'exemple qu'ils ont choiſi pour en montrer le ridicule, n'a pour fondement qu'une prétenduë Anecdote, qui me paroît très-fauſſe, ou du moins très-ſuſpecte. L'Abbé Ménage, dans ſes *Obſervations ſur la Langue Françoiſe*, (a) dit qu'une Hiſtoire de France, écrite en Latin, &

(a) T. I. p. 311.

remplie de noms François, *ne seroit pas lisible, tant elle seroit désagréable.....*
» Et qui mettroit, ajoute-t-il, Ménage
» & Montagne dans des Vers Latins,
» seroit plus ridicule que celui dont on
» s'est tant moqué, qui écrivoit à M.
» Grouillard, premier Président du Par-
» lement de Roüen,

„ *In publica commoda peccem,*
„ *Si longo sermone morer tua tempora,*
GROUILLARD.

Cet endroit de Ménage a été copié par Vigneul-Marville (*a*). M. Huet est entré dans un plus grand détail. [Jean de Tourneroche, Professeur Royal d'Eloquence dans l'Université de Caen, & deux fois Recteur de celle de Paris, qui a signalé son érudition par des Ouvrages publics....... réussit encore plus mal, employant le nom de *Groullart*, comme un mot Latin, de même forme & de même son que celui de *Cæsar*. Car dans l'Epître dédicatoire de ses Commentaires sur Perse, adressée à ce premier Président du Parlement de Rouen, il lui applique ces vers d'Horace par une ridicule parodie :

(*a*) Mêlanges d'Hist. & de Littérat. T. I, p. 33.

In publica commoda peccem,
Si longo sermone morer tua tempora,
GROULLART.

Voilà un fait qui doit, ce semble, passer pour inconteſtable, étant appuyé ſur l'autorité de Ménage, & principalement ſur celle de l'illuſtre Evêque d'Avranches, Ecrivain très-exact. Cependant j'ai vû le Commentaire de Tourneroche, ſans y trouver le nom de *Groullart* à la ſuite des vers d'Horace cités : il y a même un point après *tempora.* J'ai d'ailleurs conſulté divers Sçavans qui avoient le Livre ; tous m'ont aſſûré que leur exemplaire étoit en cela conforme au mien, & qu'on n'y voyoit point le nom du premier Préſident. Le R. P. Bertier, qui connoît ſi bien les Livres, décideroit aiſément la queſtion.

Au reſte, l'on trouve quantité de Poëtes qui ont fait entrer dans leurs vers des noms François, ſans les latiniſer. En voici un petit détail, qui peut-être ne ſera pas ennuyeux.

Louis de Balzac, Gentilhomme né à Rhodez, & diſciple de Jean Dorat, fit imprimer en 1578. un volume de ſes Poëſies Latines & Françoiſes. Il étoit grand ami de Jean Edouard du Monin. Celui-ci dans ſes *Miſcellaneorum Poeti-*

corum adversaria, pag. 426. le régala d'une Epigramme, où il fit entrer son nom dans ce vers ridicule :

Auricomæ Balsac *præsque melosque Chelys.*

Le même du Monin faisant l'éloge de Cujas, dit à la pag. 221.

Cesareæ Cujas *nator vel Delius undæ...*

Et à la pag. 302. écrivant au nommé Bourneau :

Fare age, mi Bourneau, *nostræ tutela salutis.*

A la tête d'un Ouvrage de Robert Goulet, intitulé, *Compendium de multiplici Parisiensis Universitatis magnificentiâ*, &c. in-4°. Paris 1517. il y a quelques Vers d'un *Joannis Fosserii Matiscensis* à l'honneur du même Goulet, dont le nom s'y trouve ainsi placé :

Neustriacæ Goulet *gloria magna plagæ.*

Goulet étoit Docteur de Sorbonne depuis 1504. & il y enseignoit la Théologie.

Les *Mémoires des Gaules* par Scipion Dupleix sont précédés de Vers Latins où Mgr. Antoine de Cous, Evêque de Condom, disoit en 1610.

Et [famæ] pennis fertur ubique Dupleix.

Jean-Mathieu Toſcan, Poëte Latin, & alors très-vieux, *extremam agens ſenectutem*, s'eſt contenté, dans les vers qui ſuivent ceux de l'Evêque de Condom, de faire ainſi alluſion au nom François de l'Hiſtorien :

Tempora docta tibi præcingat laurea Duplex.
Ut fias poſthac noſter Apollo Duplex.

Louis de Morainvillier, Docteur de Sorbonne, voulant louer Philippe Daquin, Profeſſeur en Hébreu, pour ſon livre intitulé, *Veterum Rabbinorum in exponendo Pentateucho Modi tredecim*, &c. imprimé à Paris en 1620. in-4°. commence l'éloge par ce Vers :

Quis Daquin *referat quantum profeceris.*

Plus de vingt ans auparavant, le Médecin Jacques Eſpiard avoit compoſé quelques Epitaphes pour le célébre Genebrard, & il les fit mettre dans l'Egliſe du Prieuré de Semur, où Genebrard étoit mort en 1597. il y diſoit :

Creditis hoc Genebrard *contectum marmore : non eſt.*
Sorbonæ an decus hoc conderet urna brevis ;

Spargitur ex Genebrard stillans doctrina per
orbem.

Dans les Oeuvres *posthumes* des Peres Mabillon & Ruinart, T. III. pag. 498. ce dernier dit avoir vû dans l'Abbaye de Longpont une Epitaphe de l'Abbesse Ada, Comtesse de Soissons, qui commence par ces deux Vers :

A. Comitissa pia de Soissons *quæ jacet* ici,
Regno felici tecum sit, Virgo Maria.

L'Epitaphe de Pierre de Versé, Evêque d'Amiens, mort le dernier Février 1500. [1501.] se trouve ainsi à la pag. 235. des *Antiquitez d'Amiens* par la Morliere :

Petrus hic est Versé, *Burgundia quem sibi*
natum
Ex Poligniaco misit ad Ambianos.

Je ne sçai si l'on voit encore à Sainte Genevieve l'Epitaphe de l'Abbé Philippe Cousin, mort en 1521. qui étoit autrefois sur sa tombe, au côté gauche du Chœur. Elle commencoit par ces deux Vers :

Exanimem tumulus Cousin *tegit iste Philip-*
pum,

Quo Pastore diu claruit ista domus.

Voyez le reste dans les *Antiquitez de Sainte Genevieve*, de Pierre le Juge, fol. 213.

Il est surprenant que Florent Chrestien, Orléannois, bon Poëte Latin, ait marché sur les traces de du Monin, & qu'il ait dit dans l'Epitaphe de Cujas :

Erexit Leges & jura jacentia Cujas.

Je suis encore plus étonné, quand je lis à la tête des Epîtres d'Innocent III. [que Paul du May, Conseiller au Parlement de Dijon, publia en 1625. grand in-8°.] ce Vers du fameux Grotius ;

Donare luci primus occupat du May.

Il y a pourtant certains cas où le nom propre, tel qu'il est, paroît supportable dans la Poësie Latine. C'est ainsi qu'un rieur a pû dire dans une Epitaphe de l'Amiral Ruiter :

Terruit Hispanos Ruitter, *qui terruit Anglos.*
At ruit in Gallos, perterritus ipse ruit ter.

Le nom de *Ruiter* étoit nécessaire pour le badinage de l'Epigrammatiste; une terminaison Latine auroit tout gâté.

Le même inconvénient se fût trouvé

dans l'Epitaphe ancienne d'un Chanoine de Troyes, nommé *Sifiet*, rapportée par le P. Labbe, dans son *Thesaurus Epitaphiorum*, pag. 426.

Si flet ter Petrus, qui ter te, Christe, negavit;
Siflet *adest culpas qui flet & ipse suas.*

Jean Edouard du Monin, dont j'ai parlé ci-dessus, nâquit à Gy en Franche-Comté vers l'an 1557. il commença de versifier tant en Latin, qu'en Grec & en François, à l'âge de douze à treize ans, comme il le dit pag. 208. de son *Uranologie.* Il ajoûte qu'il avoit alors [en 1584.] fait voir le jour à quarante-cinq mille Vers de sa façon, & qu'il n'y avoit aucun Poëte à qui il voulût ceder le pas, à la réserve de Buchanan, Dorat, & Ronsard.

Du Monin sçavoit encore l'Hébreu, l'Italien, l'Espagnol, l'Allemand, & il étoit Professeur de Philosophie à Paris dès l'âge de 20 ans ou environ. La plûpart des Auteurs de son tems l'ont voulu faire passer pour un génie du premier ordre; mais les éloges qu'ils lui ont prodigués, ne sont qu'une preuve évidente de la dépravation de leur goût. En effet, quoiqu'il eût beaucoup de lecture & d'érudition, il s'étoit formé un style à la Ronsard, si gé-

danteſque & ſi ridicule, qu'on ne ſçait preſque en quelle langue il écrivoit, quand on lit ſon François ou ſon Latin. Il y a même tel endroit de ſes œuvres, où l'on diroit qu'il extravague. Voici un *fragment* de l'Epître Dédicatoire de ſon Vranie, à Philippe Deſportes, Abbé de Tiron.

[Monſeigneur, comme ainſi ſoit que tout l'édifice d'Amour (comme nous le liſons couché ſur le papier Platonique) eſt fondé ſur deux colonnes .... or, au Sybaritique limier, bon gibier: donc après avoir ſouvent vû envolé de ma main les moyens de vous épuiſer de ce votre doute, j'ai entre maints faiſceaux de titres particuliers me qualifians, choiſi un Diagramme comparatif, accommodé tant à ce preſent Ouvrage, qu'à votre rare & Simonidienne mémoire des ſiécles écoulés ; afin qu'en ce païſage de ma viote je me comporte moitoïen de Polignot Ethicien, & de l'éloquent ſilence de Tymante ſur Iphigenie immolée. Il vous plaira donc ſavoir, que jaçois que l'égard tant de mon petit tonneau, que de mes apophtegmes [deſquels l'humeur mélancoliquement gaie pourroit en notre Univerſité ſe faire mere d'un ſoupçon de Metempſycoſe d'un Panurge en moi] ſembleroit former mon état à la Dioge-

niane...... Ainsi m'a semblé plus doux le joug de mon Pedant pauvreté en un équarté climat, sous un bon duc Moyse, que de savourer à pieds-étendus mes grasses marmites d'Egypte...... J'ai dès la premiere dispense de mon enfantin berceau, épousé l'opinion d'Anaxagore, qui ne pensoit tenir en fief de Dieu sa vie, que pour mirer le Ciel; & de vrai, je ne sai quel clou d'enthousiasme m'a si fort collé sur le Ciel, que je me vante avec Xenocrate avoir servi de filet d'Ariadne à guider les pas douteux de cent mes Thesées dans le replissé Dédale des sorts futurs. Et souvent m'a-t-on vû d'un œil Arcésilaïque estoquer la terre, que je capriolois au bal des Astres, non que, fait Archimede, je m'étrangeasse moi-même pour ne sentir le fer de Marcellus ou en façon d'Aristée ou Apoloine..... Finalement quittant mon patin sur le Mongibel-mortel, j'ay Atlaïsé mon épaule soumise au Ciel, pour boucher la bouche à un tas de Tantales qui m'estourdissent l'oreille.....] Cette Epître dédicatoire, qui a treize pages, est toute de même style, & le corps de l'ouvrage, presque tout en Vers François, ne vaut pas mieux. N'étoit-ce pas-là un présent bien agréable pour Desportes, qui luttant contre le mauvais

goût de son siécle, a travaillé à la réforme de notre Langue, & en a banni le faste pédantesque des mots Grecs & Latins? Du Monin fut assassiné le 5 Novembre 1586. âgé de 29 ans. Tous les Versificateurs s'empresserent de jetter des fleurs sur son tombeau, & nous avons un *Recueil d'Epitaphes* en plusieurs Langues, avec *les Larmes, Regrets & Déplorations sur la mort de Jean Edoüard du Monin, excellent Poëte Grec, Latin & François.* Dans la longue Epitaphe Latine que lui fit la Croix du Maine, & qui a été copiée par le P. Niceron (*a*), il est appellé *l'ornement de toute la France;* on ajoute même qu'il en auroit été *le Phœnix*, si une mort violente & prématurée ne l'eût enlevé au milieu des vastes projets Littéraires qu'il avoit formés. Quels éloges consacrés à la mémoire d'un Ecrivain cent fois plus obscur & plus incompréhensible que Lycophron? Je crois cependant qu'on pourroit en quelque maniere disculper les Panegyristes de du Monin. La mort du fameux Ronsard, arrivée l'année précédente, [le 27 Décembre 1585.] avoit mis tout le Parnasse en pleurs. La Cour & la Ville ne furent pas moins sensibles à cette per-

(*a*) T. XXXI. pag. 201.

te, qui paroiffoit irréparable. Lorfque l'on fit le Service de Ronfard dans la Chapelle du Collége de Boncour, le 24 Février 1586. Henri III. y envoya fes Muficiens. Du Perron, qui fut depuis Cardinal, prononça l'Oraifon funébre, & tout retentit ce jour-là des plus magnifiques éloges que l'on puiffe donner à un digne émule d'Apollon. L'Affemblée ne pouvoit être ni plus nombreufe, ni plus brillante. Il s'y trouva des Princes, des Cardinaux, des Evêques, *l'élite du Parlement*, & prefque tout ce qu'il y avoit de gens de Lettres à Paris. Les plus grands hommes du fiécle fe réunirent pour pleurer la mort de Ronfard, & chanter fes loüanges. Tels furent Dorat, Defportes, Bertault, Pontus de Tyard, Baïf, Pafferat, Robert Garnier, Jamyn, Rapin, Scevole de Ste. Marthe, Pafquier, Pierre Pithou, Fédéric Morel, Nicolas Goulu, George Critton, Claude & Pierre Binet, Jac. Augufte de Thou, Antoine Loifel, Louis d'Orléans, Pierre le Loyer, Jean Galland, & plufieurs autres. [Voyez la Vie de Ronfard par C. Binet, & le Recueil qui eft à la fuite, intitulé *Le Tombeau de Ronfard*] Tous les beaux Efprits fe trouvoient donc montés, pour ainfi dire, fur le ton plaintif & louangeur, lorfque Du Monin quitta fa dé-

pouille mortelle. Il fut exceſſivement loué & regretté, parce que les frais du deuil étoient déja tout faits pour Ronſard. D'ailleurs, le Poëte Fran-Comtois méritoit bien de partager la gloire du Chantre de la Franciade. Car quoiqu'il n'eût pas le génie Poëtique de ce dernier, il l'emportoit néanmoins ſur lui par cette eſpece d'érudition qu'affectoient alors ceux qu'on a depuis nommés les *Fripiers* & les *Ravaudeurs* du Parnaſſe. On trouve en effet dans les Poëſies de Du Monin une plus grande connoiſſance de la Philoſophie, des Mathématiques & des Langues étrangeres, un plus grand amas de Fables obſcures & d'épîthetes recherchées, dont l'intelligence dépend d'une profonde lecture des Auteurs Grecs & Latins. On y voit plus d'art & d'induſtrie à ne point appeller les perſonnes & les choſes par leur véritable nom ; mais à les exprimer par mille circonlocutions difficiles, embarraſſées, & qui demandent à chaque inſtant des Commentaires. Enfin, jamais Poëte n'a mieux réuſſi à s'enfoncer dans le labyrinthe des Antiquités les plus cachées, pour ſe dérober à la connoiſſance du Vulgaire profane & ignorant.

Si l'on veut faire attention à toutes ces circonſtances, on ſera moins ſur-

pris que Du Monin ait eu tant d'admirateurs pendant ſa vie & après ſa mort. J'ajoute pour la juſtification de ſes Panégyriſtes, qu'il arrive ſouvent que des Auteurs célébres prodiguent leurs éloges à des Ecrivains qui ne valent guéres mieux que les Copiſtes de Ronſard. Nous avons *les Theoremes de Meſſire Jean de la Ceppede, Sieur d'Aigalades, Chevalier, premier* Préſident *à la Chambre des Comptes de Provence, &c.* in-quarto de 511. pag. Toulouſe, 1613. L'ouvrage eſt compoſé de trois Centuries de Sonnets, qui ſont au-deſſous du médiocre, & chaque Sonnet a ſon Commentaire en Proſe. La Préface eſt un galimathias perpétuel, & l'on a bien de la peine à concevoir ce que le Poëte veut dire. Ce Magiſtrat avoit fait auſſi imprimer à Toulouſe ſes *Imitations des Pſeaumes* en vers : in 4°. 1612. pag. 72. En liſant les œuvres de Malherbe [Edit. de Ménage, 1666.] j'ai trouvé à la pag. 113. un Sonnet *pour M. de la Ceppede ſur ſon Livre de la Paſſion de N. S.* Ce Livre, que je n'ai point vu, & dont j'ignore la date, eſt loué par Malherbe comme un chef d'œuvre, & ſon Auteur *admiré comme un des ornemens des premiers de nos jours.* Le Sonnet apoſtrophe ainſi la Reine à qui l'ouvrage étoit dédié :

Reine, l'heur de la France & de tout l'Univers,
Qui voyez chaque jour tant d'hommages divers,
Que presente la Muse aux pieds de votre image;
Bien que vostre bonté leur soit propice à tous,
Ou je n'y connois rien, ou devant cet Ouvrage,
Vous n'en vistes jamais qui fust digne de vous.

Tout le monde sçait que Malherbe étoit un Critique fort sévére; qu'il méprisoit souverainement Ronsard, & qu'il n'estimoit guéres Desportes, Bertaut, ni aucun de nos anciens Poëtes. On pourroit donc s'imaginer sur sa parole, que M. de la Ceppede étoit un Poëte d'un mérite très-distingué. Mais on doit se souvenir que nos Aristarques, nos Satyriques même les plus fiers, ne sont pas toujours exemts des foiblesses de l'humanité. On les accuse depuis longtems d'avoir double poids & double mesure, tant pour leurs amis, que pour les personnes qu'ils n'aiment pas. C'est ce qui fait que l'on se méfie un peu de leurs censures & de leurs éloges, & que l'on croit qu'il faut prendre

des ſuffrages ailleurs, pour juger ſainement des Livres qu'ils approuvent ou qu'ils condamnent.

Voici un autre exemple de la partialité de Malherbe, & c'eſt Racan, ſon Hiſtorien, qui me le fournit. [Malherbe avouoit pour ſes Ecoliers les Sieurs de Touvant, Coulomby, Maynard, & Racan. Il jugeoit d'eux fort diverſement : il diſoit en termes généraux, que Touvant faiſoit fort bien des vers, ſans dire en quoi il excelloit ; que Coulomby avoit bon eſprit, mais qu'il n'avoit point le génie à la Poëſie ; que Maynard étoit celui de tous qui faiſoit les meilleurs vers, mais qu'il n'avoit point de force ; qu'il s'étoit adonné à un genre de Poëſie auquel il n'étoit pas propre, voulant parler de ſes Epigrammes, & qu'il n'y réuſſiroit pas, parce qu'il manquoit de pointes. Pour Racan, qu'il avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas aſſez ſes vers ; que le plus ſouvent pour s'aider d'une bonne penſée, il prenoit de trop grandes licences ; & que de ces deux derniers on feroit un grand Poëte (*a*).] M. Pelliſſon, dans l'article de Maynard, a cité ces mêmes

(*a*) *Vie de Malherbe par Racan*, dans les Mémoires de M. de Sallengre, T. 2. pag. 84.

paroles de Racan. Malherbe décidoit donc, que Colomby, Maynard & Racan avoient chacun leurs défauts, & que *Touvant faisoit fort bien des vers.* Naturellement on devroit conclure delà, que ce dernier l'emportoit sur les trois autres, puisque Malherbe le loue sans restriction. On se tromperoit néanmoins ; & pour que l'on sçache à quoi s'en tenir sur le mérite Poëtique du Sieur de Touvant, je vais transcrire un Sonnet qu'il fit *sur l'accident arrivé* [en 1606.] *à la Reine & à Madame la Princesse de Conty.* Ce Sonnet se trouve à la pag. 83. d'un Recueil, intitulé *les Delices de la Poësie Françoise.*

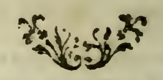
Phaëton demy-Dieu n'eut pas cette puissance
De guider le Soleil au chemin limité :
Comment donc un mortel fragile de naissance
En eût-il mené deux si remplis de clarté ?

L'un a rendu le jour à l'Orizon de France,
L'autre qui l'accompagne est un Astre en beauté,
Qui tient les braves cœurs en son obéissance,
Et qui leur fait haïr le nom de liberté.

Les Coursiers ressentant leur ardente lumiere,
Malgré leur Conducteur courent dans la riviere
Pour noyer ces sujets qui les font consumer.

Mais l'eau qui les reçoit n'est point assez profonde :
Car il eût bien fallu tous les flots de la mer
Pour éteindre deux feux qui brûlent tout le monde.

Voilà l'Auteur qui, au jugement de Malherbe, faisoit fort bien des vers; mais je doute que Nerveze, Corbin, la Morliere, du Souhait & autres Poëtes de cette espéce, en ayent jamais enfanté de plus ridicules. Dans le Recueil que je viens de citer, & qui est de l'année 1615. il y a à la pag. 873. des *Stances par feu Charles de Piard, Sieur d'Infrainville & de Touvant;* ce qui prouve que cet *Ecolier* de Malherbe mourut long-tems avant son maître. *Le Temple d'Apollon*, autre Recueil de 1611. contient depuis la pag. 392. jusqu'à la 437e. *Les Bergeries, par Pierre Pyard de la Mirande.* J'ignore s'il étoit de la même famille que le précédent.



ARTICLE XCV.

Lettres de M. le Duc de Saint-Aignan au Roi, avec les Réponses. Remarques sur l'Histoire de Louis XIV. publiée par M. Reboulet.

FRANÇOIS de Beauvilliers, Duc de Saint-Aignan, fut reçu de l'Académie Françoise en 1663. & mourut le 16 Juin 1687. âgé de 79 ans accomplis. M. l'Abbé d'Olivet, (a) parlant des Poësies de cet illustre Académicien, dit que le peu qu'il en a laissé sortir de son Cabinet, montre qu'il possédoit les régles de l'Art comme ceux qui en font leur principal objet; mais que par une finesse de l'Art même, il y répandoit de ces négligences méditées, qui donnent lieu de croire qu'on n'en fait que son amusement. J'ajoûte que si l'on prenoit la peine de ramasser les Lettres & toutes les petites Piéces que l'on a de sa façon, imprimées dans les Mercures Galans & ailleurs, on en formeroit un assez gros Volume *in-douze*. On pourroit l'intituler: *Oeuvres Diverses de M.*

(a) Hist. de l'Acad. T. II. p. 209, Edit. in 4°.

le Duc de Saint-Aignan; & ce Recueil, précédé de l'Eloge Historique de l'Auteur, auroit infailliblement l'approbation du Public. Je suis même surpris qu'un projet semblable, & d'ailleurs si facile, ne soit pas encore exécuté. On doit cette espéce d'hommage & ce tribut de reconnoissance à un Seigneur, qui honora les Beaux-Arts, & qui répandit ses bienfaits & ses largesses sur tous les Poëtes de son tems.

Parmi les Lettres de M. le Duc de Saint-Aignan, je vais choisir celles qu'il écrivit au Roi sur la prise de Valenciennes & de Cambray.

I. LETTRE.

» Sire, Ne pourrons-nous jamais » nous abandonner à la joie, sans la » trouver mêlée d'inquiétude & de crain» te? Et ne sçaurions-nous apprendre » que Votre Majesté emporte les meil» leures Places l'épée à la main, sans » sçavoir au même tems combien elle » s'y est exposée? Bon Dieu, Sire, ne » vous lasserez-vous jamais de faire » trembler vos serviteurs aussi bien que » vos ennemis? Faut-il que malgré moi » j'ose blâmer Votre Majesté dans un » tems où Elle reçoit de justes louan» ges de toute la terre? Pardonnez,

» Sire, à l'ardeur de mon zéle ces pre-
» miers mouvemens, qu'il ne m'eſt pas
» poſſible de retenir, & permettez-moi
» de dire que ſi j'ai beaucoup de paſ-
» ſion pour la gloire de Votre Majeſté,
» je n'ai pas moins de reſpectueuſe ten-
» dreſſe pour Sa Perſonne ſacrée. Son-
» gez, au nom de Dieu, Sire, que plus
» vous êtes grand & victorieux, plus
» cet Etat doit ſouhaiter votre conſer-
» vation. Mes vœux & mes ſouhaits
» ſeroient bien de voir Votre Majeſté
» Maîtreſſe de tout l'Univers; mais, en
» vérité, j'aimerois quaſi mieux être
» aſſûré qu'Elle le pût être de ſon grand
» courage. Si le Ciel accorde à mes
» prieres, comme je le veux eſpérer,
» ce que je lui demande tous les jours
» avec ferveur, Votre Majeſté n'aura
» rien à deſirer en ſes proſpérités; &
» quand il ne s'agira pour y contri-
» buer, que de prodiguer mon ſang, &
» de hazarder ma vie, Vous connoî-
» trez toûjours que je ſuis ſans réſerve,
» Sire, de Votre Majeſté, le très-hum-
» ble, très-obéïſſant & très-fidele Sujet.
» Le Duc de S. Aignan. »

Quoique cette Lettre du Duc de S. Aignan ſoit agréablement tournée, & pleine d'eſprit, je ſuis perſuadé que bien des gens eſtimeront davantage la Réponſe que le Roi lui fit de ſa propre main.

» Mon Cousin, Vous avez un art » admirable pour me témoigner votre » joie dans la prospérité de mes armes. » C'étoit autrefois par des éloges, main- » tenant c'est par des frayeurs du péril & » des fatigues où vous dites que je me » suis exposé pour me rendre Maître de » Valenciennes. Mais je n'ai pas de pei- » ne à démêler ces différens mouve- » mens; je les réunis tous dans le seul » principe de votre zéle pour ma Per- » sonne, & je les reçois avec un agré- » ment dont vous devez être satisfait. » Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, » mon Cousin, en sa sainte & digne » garde. Au Camp devant Cambray, » le 27 de Mars 1677. Signé, Louis.

II. *Lettre du Duc de S. Aignan, sur la prise de Cambray.*

» Sire, j'ose me flatter que je n'im- » portunerai point Votre Majesté, en me » donnant l'honneur de lui écrire sur les » grandes & signalées victoires qu'Elle » remporte tous les jours. Sera-t-Elle » fatiguée par les marques du zéle d'un » fidéle Serviteur, au milieu des ac- » clamations publiques? Et pourquoi » triompheroit-Elle, si Elle vouloit » qu'on ne lui dit rien sur ses Conquê- » tes? D'ailleurs, Sire, en vérité

» votre

» votre gloire m'éblouit, votre épée
» lasse ma plume, & le bruit éclatant
» que fait la Renommée en publiant
» vos louanges, empêchera peut-être
» que je ne sois écouté. Mais quel
» moyen de pouvoir se taire, & com-
» ment pouvoir éviter que ma satisfac-
» tion ne paroisse, en voyant mon au-
» guste Maître le devenir de tant de Na-
» tions? Je n'ose plus parler, Sire, sur
» cette valeur intrépide, mais incorri-
» gible, qui a fait encore pis à Cam-
» bray qu'Elle n'avoit fait à Valencien-
» nes, & je vois bien que je suis desti-
» né à passer avec de cruelles inquiétu-
» des dans la paix tous les jours que
» Votre Majesté passera dans la guerre.
» Plût à Dieu, Sire, que vous fussiez
» de retour à Versailles! vous n'y se-
» riez pas moins le Vainqueur de la
» Flandre, que vous le serez à la tête
» de vos Armées; & sans porter vous-
» même la terreur & la mort à vos en-
» nemis, votre invincible Nom suffi-
» roit pour les surmonter. Cependant,
» Sire, je ne sçai quasi par où louer
» Votre Majesté: forcer de toutes parts
» les meilleures places, gagner des ba-
» tailles, vaincre partout, n'être ja-
» mais vaincu, & se voir enfin la crain-
» te ou l'admiration de tout l'Univers,
» que peut on jamais desirer davan-

» tage ? Et quel bonheur pourra s'éga-
» ler au mien, ſi vous me faites l'hon-
» neur de me croire au point où je le
» ſuis toujours, Sire, de Votre Majeſté,
» le très-humble, &c. » Duc de S.
» Aignan. De Paris le 13 d'Avril
» 1677.

Réponſe du Roi au Duc de S. Aignan.

» Mon Couſin, je connois trop bien
» le fonds de votre cœur, pour douter
» de votre joie dans les favorables
» ſuccès dont il plaît à Dieu de bénir
» mes Armes. Je ne ſuis pas moins per-
» ſuadé de vos inquiétudes pour les
» fatigues & les accidens où l'on eſt
» obligé de s'expoſer en des expéditions
» comme celle-ci. Mais vous jugez bien
» qu'on ne peut réuſſir autrement ; &
» après tout vous conviendrez qu'il
» faut toujours faire ſon devoir, & du
» reſte ſe recommander à Dieu. Je le
» prie de vous avoir, mon Couſin, en
» ſa ſainte & digne garde. A Dunker-
» que le 27 d'Avril 1677. Signé,
» Louis.

Il nous reſte pluſieurs Lettres de Louis XIV. qui caractériſent parfaitement ce grand Prince, & que l'on ſeroit charmé de trouver dans ſon Hiſtoire ; mais ceux qui l'ont écrite, peu

ſoigneux de le faire connoître par les détails de ſa Vie privée, ſe ſont bornés au récit des grands événemens de ſon Regne, & encore ont-ils mal exécuté leur projet. Car ſans nous apprendre rien de nouveau, ils omettent même des faits curieux, que l'on ſçavoit déja, ſoit par tradition, ſoit à cauſe que des Ecrivains connus de tout le monde nous les ont conſervés. L'Auteur de l'Hiſtoire de Louis XIV. imprimée à Avignon, quoique plus exact & plus attentif que ſes Prédéceſſeurs, n'eſt pas abſolument irréprehenſible à cet égard. Je n'en donnerai que deux ou trois exemples.

La journée de Crémone fut le triomphe de la valeur Françoiſe. L'Auteur auroit dû inſiſter davantage ſur cet événement mémorable, qui eſt rapporté avec ſes principales circonſtances par le dernier Hiſtorien du Prince Eugéne. On dira ſans doute que M. Reboulet a craint de trop s'appéſantir ſur des détails, qui auroient rendu ſon ouvrage d'une longueur exceſſive. Cela ſe peut; mais il ne laiſſe pas de s'étendre quelquefois plus qu'à ſon ordinaire. Par exemple, il emploie 30. pages pour la Relation du dernier ſiége de Barcelonne.

En parlant de la Bataille de Villa-Vi-

ciosa [10 Décemb. 1710.] qui affermit Philippe V. sur le Thrône d'Espagne, l'Historien pouvoit observer que le Général Staremberg écrivit à l'Archiduc & aux Alliés, » qu'il avoit » quitté le champ de bataille avec tou» tes les marques d'une victoire com» plette, à la réserve de l'Artillerie en» nemie, & de la sienne propre, qu'il » avoit été obligé d'abandonner faute » de chevaux pour la tirer, mais dont il » avoit brûlé les affuts. » Comme le P. d'Avrigni (*a*) parle de cette Lettre très-singuliére du Général Staremberg, je m'attendois à la voir rappellée par M. Reboulet, d'autant mieux, que les Mémoires de cet habile Jésuite lui ont été d'un grand secours; & il est louable d'avoir suivi un si bon guide.

Dans le détail des intrigues de la Cour de Londres, on a omis une Anecdote très-intéressante, qui est que la Duchesse de Marlborough, favorite de la Reine Anne, fut disgraciée pour une paire de gans : minutie qui décida du sort de l'Europe, & d'où s'ensuivit la paix d'Utrecht. C'est du moins ce que rapporte l'*Anti-Machiavel*, Ouvrage imprimé pour la premiere fois en 1740.

(*a*) *Mémoires* pour servir à l'Hist. Univers. de l'Europe, T. IV. p. 451.

& qu'on attribue à un des plus grands Hommes & du plus haut rang qu'il y ait dans le monde. Le passage est trop curieux, pour que je perde l'occasion d'en orner ce Recueil.

[La Duchesse de Marlborough, [dit l'illustre Ecrivain, (*a*) exerçoit la charge de Grande-Maîtresse de la Maison de la Reine Anne à Londres, tandis que son époux faisoit dans les campagnes de Brabant une double moisson de lauriers & de richesses. Cette Duchesse soutenoit par sa faveur le parti du Héros, & le Héros soutenoit le crédit de son épouse par ses victoires. Le parti des Toris qui leur étoit opposé, & qui souhaitoit la paix, ne pouvoit rien tandis que cette Duchesse étoit toute-puissante auprès de la Reine. Elle perdit cette faveur par une cause assez légère. La Reine avoit commandé des gans, & la Duchesse en avoit commandé en même tems : l'impatience de les avoir, lui fit presser la gantiere de la servir avant la Reine ; cependant Anne voulut avoir ses gans. Une Dame (*b*) qui étoit ennemie de Miledi Marlborough, informa la Reine de tout ce qui s'étoit

(*a*) *Anti-Machiavel*, T. II. p. 183. in-8°. 1741.

(*b*) Madame Masham.

passé, & s'en prévalut avec tant de malignité, que la Reine dès ce moment regarda la Duchesse comme une Favorite dont elle ne pouvoit plus supporter l'insolence. La Gantiere acheva d'aigrir cette Princesse par l'histoire des gans, qu'elle lui conta avec toute la noirceur possible. Ce levain, quoique léger, fut suffisant pour mettre toutes les humeurs en fermentation, & pour assaisonner tout ce qui doit accompagner une disgrace. Les Toris, & le Maréchal de Tallard à leur tête, se prévalurent de cette affaire, qui devint un coup de partie pour eux. La Duchesse de Marlborough fut disgraciée peu de tems après, & avec elle tomba le parti des Wighs, & celui des Alliés de l'Empereur. Tel est le jeu des choses les plus graves du monde: la Providence se rit de la sagesse & des grandeurs humaines; des causes frivoles, & quelquefois ridicules, changent souvent la fortune des Monarchies entieres. Dans cette occasion, des petites miséres de femmes sauverent Louis XIV. d'un pas, dont sa sagesse, ses forces & sa puissance ne l'auroient peut-être pû tirer, & obligerent les Alliés à faire la paix malgré eux.]

Un événement de cette importance ne pouvoit être ignoré du dernier Hif-

torien de Louis XIV. puiſque ſon Livre n'a paru que quatre ou cinq ans après l'*Anti-Machiavel.* J'ai encore obſervé qu'il n'a pas fait beaucoup d'uſage des Commentaires de M. le Chevalier Folard, ni des Mémoires de M. de Feuquieres. Ils renferment néanmoins bien des particularités curieuſes, & qu'on ne trouve point ailleurs. Ce n'eſt pas aſſez de faire un long récit de nos déſaſtres pendant la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne. Il faut encore développer les cauſes de ces revers multipliés, & oſer dire avec M M. de Feuquieres & Folard, que ſi nous perdîmes pluſieurs Batailles, ce fut preſque toujours par la faute des Généraux. Les deux grands Tacticiens l'ont prouvé papier ſur table, & on doit leur ſçavoir gré de ce qu'ils n'ont pas ſacrifié l'inſtruction publique à la crainte de bleſſer la délicateſſe de quelques particuliers.

A l'égard du ſtyle de l'Hiſtorien de Louis XIV. il eſt, pour l'ordinaire, aſſez pur & aſſez correct. Cependant l'Auteur uſe quelquefois d'expreſſions peu dignes de la Majeſté de l'Hiſtoire. Il dit, par exemple, que les François [en 1703.] ſe tenant ſur la défenſive aux environs de Tongres, » le Duc de » Marlborough fit pendant plus d'un

» mois divers mouvemens pour les en-
» gager à combattre, & toujours inutile-
» ment, si fort que désespérant de les
» y forcer, il détacha divers corps de
» troupes, &c. ». *Si fort que* est mis là pour en *sorte que;* cette expression revient plusieurs fois.

On peut ajouter, que l'Auteur s'est trop assujetti au style & aux manieres des Ecrivains, dont il a tiré ses matériaux. Outre qu'il en résulte une espéce de bigarrure, qu'on doit sur-tout éviter dans un Ouvrage Historique, cette imitation presque servile de l'Auteur lui a beaucoup fait perdre de la vivacité & de l'air original, qui caractérisent avantageusement son Histoire des Filles de l'Enfance, & ses Mémoires du Comte de Forbin. Dans un beau & vaste sujet comme la Vie de Louis XIV. on auroit souhaité plus de force, plus de chaleur, plus d'imagination, plus d'agrément. La gravité de l'Histoire n'en exclut pas les ornemens; il n'est question que de les bien ménager. Que l'on soit accusé de mettre trop de feu, trop d'esprit, trop d'intérêt dans ses productions, c'est un reproche bien flatteur, & que chacun voudroit partager avec les Auteurs qui nous ont donné *la Vie de l'Empereur Julien*, celle de *Louis XI. l'Histoire du Stathouderat & du Par-*

lement d'Angleterre. Au reste, ce seroit une injustice que de mettre M. Reboulet dans la classe de ses Prédécesseurs, Larrey, Limiers, la Hode, ou la Martiniere : il l'emporte sur eux à tous égards ; mais en lui accordant une supériorité entiere, il sera toujours vrai de dire que cet habile Ecrivain pouvoit faire mieux.

ARTICLE XCVI.

Recueil de Particularités Historiques & Littéraires.

§ LE Sieur de Sainville, très-médiocre Auteur de quantité de petites Brochures, fit ce sixain Acrostiche pour M. le Cardinal Du Bois :

Du Bois, Premier Ministre, éminent Cardinal,
Un caractere heureux, esprit toujours égal,
Bienfaisant avec choix, prévenant le mérite ;
On ne pénétre point les desseins qu'il médite.
Il falloit ce grand homme aux besoins de l'Etat :
Sa gloire est cependant sans faste & sans éclat.

Ces pitoyables vers valurent au Poëte une gratification de six cens livres. Il en marqua ainsi sa reconnoissance à M. le Cardinal :

Du Bois, qui ponr six vers m'as donné six cens livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres!

Peut-être n'y eut-il jamais de plagiat plus grossier : car personne n'ignore que Guillaume Colletet fit autrefois ce Distique pour le Cardinal de Richelieu, qui lui avoit donné deux cens écus pour six vers très-mauvais de son Monologue des Thuilleries :

Armand, qui pour six vers, &c.

Le même Sainville eut la hardiesse de faire présenter de sa part au Sénat de Venise une Traduction de cette fameuse Epigramme de Sannazar :

Viderat Hadriacis Venetam Neptunus in undis
Stare urbem, & toti ponere jura mari.
Nunc mihi Tarpeias quantum vis Jupiter arces
Objice, & alta tui mœnia Martis, ait :
Si Pelago Tibrim præfers, urbem aspice utramque ;
Illam homines dices, hanc posuisse Deos.

Traduction.

Aussi-tôt que Neptune aux rochers formidable

Sur Venise eut jetté les yeux,
Et qu'il eut contenté ses regards curieux,
En la voyant régner sur la mer redoutable,
Par un art admirable :
Il parla d'un ton fier à Jupiter tonant.
Venez donc, dit-il, maintenant
Me vanter vôtre Capitole,
Où plus d'une victime à toute heure on immole,
Et ces murs renommés de Mars,
Où l'on voit vos Romains s'exposer aux hazards.
Regardez Rome, & contemplez Venise :
Voyez celle des deux que le Ciel favorise.
Dans Rome on reconnoit l'ouvrage des humains,
Et dans Venise on voit les miracles divins.

C'est grand dommage que M. l'Abbé Goujet ait oublié cette merveilleuse piece dans son Catalogue des Traductions des Poëtes Latins modernes. Le Traducteur s'est vanté d'avoir reçu de la part de la Sérénissime République des remercimens glorieux & solides, dont il avoit lieu d'être content ; libéralité, sans doute bien placée, si l'on eût exigé du sieur de Sainville, qu'il ne versifieroit plus. Croira-t-on qu'un Ecrivain de cette espéce fut honoré de l'éloge suivant par M. l'Abbé de Clérambaut ?

D. D. SANVILLIO, Breve Encomium.

Historicus, Vates, Rhetor, celebrat, canit, implet,
Gesta, ignes, aures, ore, lyrâ, eloquio.

En voici la Traduction par l'Auteur même si bien paranymphé.

Eloge Laconique de M. de Sainville.

L'Histoire, les beaux Vers & la noble Eloquence
De cet Auteur du temps sont l'aimable science.

¶ Personne n'ignore le succès qu'eut *Inès de Castro*, Tragédie de M. de la Motte. Jamais Piéce ne se soutint si long tems, & avec un égal empressement de la part des Spectateurs ; & jamais on ne vit s'élever contre l'Auteur une si grande foule de Critiques. M. de la Motte se trouva un jour au Caffé de Procope dans un cercle de jeunes étourdis, qui ne le connoissoient point & qui déchiroient sa Tragédie. Après avoir eu la patience de les écouter une demi-heure, & gardé l'incognito, il se leva, & adressant la parole à quelqu'un de ses amis qu'il apperçut dans le Caffé : Allons donc, lui dit-il, Monsieur un tel, nous ennuyer à la soixante & douziéme représentation de cette mauvaise Piéce.

¶ Il m'est tombé depuis peu entre les mains un Ouvrage, où l'on peut dire

que tout est du dernier ridicule. Il a pour titre, *le Calendrier spirituel composé d'autant de Madrigaux [ou de Sonnets & d'Epigrammes] qu'il y a de jours en l'an: Pour la consolation des ames dévotes & curieuses. Par le R. P. Germain Cortade, Definiteur & Prédicateur Augustin.* A Bayonne, 1665. in 12. de 174 pages. Pour donner quelque idée de ce Recueil, je transcrirai l'Epigramme adressée par l'Auteur, *Au B. Louis de Gonzague, Jesuite, qui jeune mettoit ses éperons sous sa chemise, pour mortifier son corps.*

Il ne pourrra dônc plus ni ruer ni hennir
Sous le rude éperon dont tu fais son supplice?
Qui vit jamais tel artifice,
De piquer un cheval pour le mieux retenir?

¶ M. Brossette dans ses Remarques sur la 3e Satyre de Boileau dit, que la Serre convenoit lui-même que ses écrits étoient un galimathias continuel, & qu'il se glorifioit d'avoir sçu tirer de l'argent de ses Ouvrages tout mauvais qu'ils étoient. Je doute fort que Jean Puget de la Serre fût assez humble & même assez sot pour faire un semblable aveu. Au contraire sa vanité fut excessive, au moins durant quelques années. J'ai vû de lui un vol. in 8°. de près de 1000 pag.

intitulé, *Les Amours des Dieux*, ouvrage où les Fables sont moralisées (*a*). Le portrait de la Serre est à la tête. Cet Auteur y paroît avec un air extrêmement fier, & il est couronné de lauriers. On voit autour cette légende, dont il y a lieu de croire qu'il eut honte lui-même dans la suite : *Ex mortali Divus*. Au dessous sont les quatre vers suivans :

Regarde ce portrait, lis ce divin ouvrage,
Et tu reconnoitras les plus rares esprits ;
Car ceux qui n'auront pas les traits de ce visage,
Ne voleront jamais si haut par leurs écrits.

En 1626. la Serre fit imprimer *Les Amours des Deésses*, gros in-8°. c'est comme une suite de l'ouvrage précédent. Il y a un nouveau portrait de l'Auteur, mais sans couronne, avec les mots, *ex mortali Divus* ; & au bas ces quatre vers :

Celui dont le Graveur a dépeint le visage,
Doibt par ses beaux Ecrits surmonter le trépas.
Il vit dans ce portrait, & s'il ne parle pas,
C'est sans doute qu'il pense à quelque grand ouvrage.

En lisant ces huit vers, qui probable-

(*a*) Le Privilege est du 5e. Mars 1674.

ment viennent de la Serre lui-même, se persuadera-t-on qu'il étoit convaincu que ses ouvrages ne valoient rien?

§ L'Angeli, dont parle Boileau dans ses Satyres, étoit un fou spirituel, mais malin, que le Prince de Condé donna à Louis XIV. & qui divertissoit la Cour par ses saillies. Voici un trait de sa façon. Monsieur de. . . . se disoit d'une Maison très-illustre, quoi qu'il tirât son origine d'un fou. L'Angeli se trouvant dans la chambre du Roi, après lui avoir parlé debout quelque tems, » Asseyons-» nous, Monsieur, lui dit-il, on ne » prendra pas garde à nous, & vous sça-» vez que nous ne tirons pas à consé-» quence. »

§ Les Poësies du *Seigneur de Borderie* furent imprimées à Lyon chez Jean de Tournes en 1547. On m'en a communiqué la piéce suivante sur le Mariage. Elle est tournée avec beaucoup de grace & de naïveté ; Marot n'auroit peut-être pas mieux réussi.

Amy, pourquoy me veux-tu tant reprendre
Que ne devois si soudain femme prendre ?
Ne me fais plus la guerre, je te dis
Que je l'ay fait pour gagner Paradis,
Et ne sçavois faire un meilleur ouvrage
Pour mon salut, qu'entrer en mariage :
Car tous Maris sont d'un cas soucieux,

Qui me rend seur d'aller jusques-aux Cieux.
Le grand hazard d'estre cocus les fâche ;
Si je le suis & que point ne le sçache,
Innocent suis. Or tous les innocens
Seront sauvez, y en eût-il cinq cents.
Si malgré moy je puis voir & sentir
Que l'on me fait cocu, je suis martyr :
Les bons Martyrs iront là sus tout droit ;
Et si je prends femme sage & honneste,
Bienheureux suis de si rare conqueste.
Les Bienheureux, si l'on croit l'Ecriture,
Iront en gloire, & moy donc par droiture.
Regarde donc si je ne suis pas sage
D'avoir au Ciel assigné mon partage.

¶ La *Pancharis* de Bonnefons a été imprimée plusieurs fois avec les *Imitations* Françoises de Gilles Durant, sieur de la Bergerie. J'en ai une édition de 1587. in 8°. Paris, Abel Langelier. Durant n'y est point nommé, si ce n'est dans des Hendécasyllabes qui lui sont adressés à la fin du Recueil de ses *Gayetés amoureuses*, & signés, *J. Jacquerius Par.* C'est de ce Durant que Rapin dans sa Pompe funebre de Desportes a dit : *Gaudebat socius Bonefontius esse Durando.*

Il y a cinq ou six pieces de sa façon dans le Recueil intitulé, *La main de Pasquier.* Sa Lamentation sur l'Ane Li-

gueur mort en 1590. pendant les Etats, fait un des plus curieux endroits du Catholicon d'Espagne, & passe pour un chef-d'œuvre de naïveté & de bonne plaisanterie. Une chose que peu de gens sçavent, c'est que Durant atteint & convaincu d'avoir écrit contre l'Etat au commencement du Regne de Louis XIII. fut rompu vif. Pierre Boitel en parle ainsi comme témoin oculaire. [Ce Poëte assez cogneu dans la Cour.... Pensionnaire de Sa Majesté, qui avoit receu tant de bienfaits (du Roi)... se laisse gagner à la passion d'autruy..... pour assouvir son extrême avarice ; & non content de ses pensions & de l'honneur qu'il s'est acquis par ses Vers, fit un méchant & détestable libelle contre celui de qui dépendoit toute sa prospérité. Je ne veux point faire relation du sujet de sa *Riparographie* ; je me contente de raconter sa mort. Sa malice fut découverte, ses manuscrits, coppies trouvées, ses complices recognus, & lui emprisonné & convaincu de crime de Leze-Majesté, condamné justement à être rompu vif en la place de Greve. Il mourut assez constamment, & demanda pardon à Dieu & au Roy. Deux jeunes Gentilshommes Italiens, qui s'estoient meslés de transcrire & traduire de François en Italien son livre diffamatoire,

furent aussi exécutés. L'un fut pendu ; l'autre roué. J'ai été spectateur de cette mort tragique.] Pag. 105. du *Théatre Tragique*..... Par Pierre Boitel, sieur de Gobertin, in-8°. Paris 1622. Privil. du 23 Juillet 1616. Il s'y trouve plusieurs faits postérieurs au Privilege. J'ai déja cité cet (*a*) Ecrivain au sujet du Duc d'Epernon.

¶ J'ai dans un Recueil de Pieces fugitives une *Lettre en Vers libres à un Amy sur le retranchement des Fêtes*. Ce sont huit pages in 8°. en date du 28 Décembre 1666. M. d'Aucour, qui en qualité d'ami de MM. de Port-Royal, n'aimoit guéres M. de Perefixe Archevêque de Paris, fit cette Piéce contre le Mandement que ce Prélat avoit publié le 20 Octobre précédent, pour retrancher quelques Fêtes dans son Diocese. Le dessein de cette espece de petit Poëme est aussi burlesque que les Vers. Le jeune Poëte y suppose que M. de Perefixe ne fut porté à ce retranchement que par aversion pour sainte Catherine, & que son mécontentement contre cette Sainte venoit de ce que bien des gens regardoient les Religieuses de Port-Royal comme autant de saintes Catherines. On voit que l'idée

(*a*) T. II. p. 315.

n'eſt pas des plus riantes ni des plus heureuſes.

On attribue communément à M. d'Aucour la ſeconde Lettre contre M. Racine, datée du 1. Avril 1666. Je ne ſçai qu'en croire. Outre que M. du Pin, qui étoit ami de M. d'Aucour, n'en dit rien dans ſa Table univerſelle, le ſtyle de cette Lettre eſt grave, ſérieux, froid même & tout différent, à ce qu'il me paroît, de la maniere d'écrire ſatyrique, libre & enjouée, que le jeune Avocat d'Aucour affectoit dans ce tems-là. J'y trouve d'ailleurs quelques traits qui ne conviennent guéres à cet Ecrivain. L'Auteur reproche au jeune Racine, qu'il a bien peu de diſcernement, de ne pas ſentir que les *Chamillardes* ſont de beaucoup inférieures aux *Imaginaires*, & l'*Onguent à la Brûlure* (a) aux *Enluminures.* Voici ſes paroles. [C'eſt une mauvaiſe marque de fineſſe de ſentiment, que d'avoir confondu les Chamillardes avec les Héréſies Imaginaires, & les Enluminures avec l'Onguent à la brûlure ; & ſi vous avez eu ſi peu de diſcernement en cela, il eſt difficile que vous en ayez beaucoup en autre choſe.] Encore une fois, je doute que M. d'Au-

(a) C'eſt ainſi qu'il y a au titre, & non pas Onguent *pour* la Brûlure, comme je le trouve écrit partout.

cour, jeune Poëte alors, & Poëte très-satyrique, eût ainsi parlé des *Chamillardes & de l'Onguent à la Brûlure*, ses propres ouvrages, & dans lesquels on apperçoit sans peine l'amour propre de leur Auteur. M. M. de Port-Royal & leurs amis ont publié tant de livres Anonymes, qu'il est bien difficile de ne pas s'y tromper.

¶ Pendant la guerre de Hollande, en 1672. un soldat ayant par mégarde lâché un pistolet près de la maison où Louis XIV. avoit établi son quartier général, fut condamné à être pendu. Une Liégeoise, jeune & jolie, touchée de compassion s'alla présenter au Duc de la Feuillade pour avoir la grace de ce malheureux. Le Duc la renvoya au Roi, devant qui elle se mit à genoux, & la lui demanda. Sa Majesté voulut sçavoir d'elle par quel motif elle parloit en faveur d'un homme qu'elle ne connoissoit point, & si c'étoit qu'elle voulût l'épouser. Elle répondit que non; que la pure charité la portoit à parler pour lui, & qu'elle avoit un frere dans les Troupes, à qui si pareil malheur étoit arrivé, elle auroit été bien aise qu'on eût pardonné. Le Roi s'éloigna d'elle, en lui disant, que qui tiroit près du Louvre, méritoit la mort. La pauvre fille ne se rebuta point, & retenant le Monarque

par son habit : *N'accorderez-vous pas, Sire,* lui dit-elle, *cette grace à une Liégeoise qui vous la demande ?* Elle prononça ces paroles avec tant de naïveté, que le Roi lui répondit en souriant : Oui, je vous l'accorde, & je veux qu'il vienne vous en remercier.

¶ Lorsque les dehors de Valenciennes furent emportés d'emblée le neuviéme jour du siége (17 Mars 1677.) un des principaux Officiers de la Garnison qui vit qu'on ne donnoit point de quartier dans la premiere chaleur de l'attaque, s'alla jetter entre les bras d'un Officier Gascon. Il se rendit son prisonnier, & lui offrit une bourse de trois cens louis, afin qu'il le gardât. Le Gascon lui répondit en son langage : » Monsieur, » pour votre vie elle est sauve : car je » combas comme le Lion, je pardonne » à celui qui s'humilie ; mais pour vous » garder, j'ai bien d'autres choses à faire : » je m'en cours à la gloire, & vous laisse » vous & votre argent entre les mains » de mon Sergent. »

La Citadelle de Cambray, l'une des meilleures des Pays-Bas, ne tint que douze jours, & se rendit à Louis XIV. le 17 Avril 1677. Le Gouverneur Dom Pedro de *Savala* sortit à la suite de sa Cavalerie, couché dans son carrosse, parce qu'il avoit été blessé. Le Roi lui

dit quelques paroles obligeantes sur ses blessures ; à quoi il répondit : » Ah, Sacrée Majesté, qu'un rencontre comme » celui-ci m'auroit fait faire de folies » dans un âge moins avancé ! mais » graces à l'expérience de quelques années, j'ai bien connu le Prince à qui » nous avions à faire, & trouvé qu'il » valoit mieux subir le joug de bonne » grace que de prodiguer inutilement le » sang des nôtres par une plus longue » résistance. »

¶ Scudery étoit un vrai Baladin du Parnasse. Jamais Auteur ne fut plus content de lui-même, ni mieux persuadé que le Public rendoit justice à ses talens. Le premier ouvrage qui ait fait connoître cet Académicien est, si je ne me trompe, l'Edition des Œuvres de son ami Théophile. Il les corrigea sur le Manuscrit que l'*incomparable Auteur lui avoit mis jadis entre les mains;* & il corrigea les épreuves de cette Edition qui est de 1630. Il y mit en tête une Préface, & ensuite le *Tombeau de Théophile.* La Préface finit par ces mots. [Je ne fais pas difficulté de publier hautement que tous les morts, ni tous les vivans, n'ont rien qui puisse approcher des forces de ce vigoureux génie ; (Voilà Théophile devenu le premier génie qui ait jamais paru.) Et si parmi les derniers il se ren-

contre quelque extravagant qui juge que j'offense sa gloire imaginaire, pour luy monstrer que je le crainds autant que je l'estime, je veux qu'il sçache que je m'appelle DE SCUDERY.] Le *Tombeau* est de cent Vers & de même style. L'Auteur y suppose que Malherbe ne pourroit *sans un excès de vanité* refuser de reconnoître la supériorité de Théophile, &c. Boileau, Satyre IX. a tourné en ridicule ceux qui jugeoient ainsi de ces deux Poëtes, & peut-être avoit-il Scudery en vûe, quand il a dit:

Tous les jours à la Cour un sot de qualité
Peut juger de travers avec impunité:
A Malherbe, à Racan préférer Théophile,
Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile.

L'année suivante (1631.) Scudery fit imprimer sa *Tragi-Comédie*, qui a pour titre, *Ligdamon & Lidias, ou la Ressemblance ;* & *Autres Œuvres de M. de Scudery*, in-8°. pag. 254. L'Auteur y porte partout le caractere de jeune homme plein de lui-même, & il y débite ses fanfaronades d'un air & d'un style assez réjouissant.

Par exemple, dans le Sonnet à M. de Montmorency, notre Poëte ayant dit que tout périt avec le tems,

Obélisques, Tombeaux superbes en beauté,
Colosse, Pyramide en hauteur admirée..

il ajoute:

Mais ton nom & le mien seront bien plus constans. ....
Mes Ecrits immortels les sauveront du temps.

Et dans la Préface adressée plaisamment, *A qui lit*, l'Auteur commence de cette maniere : [Maintenant que je suis devenu livre, & qu'il t'a coûté de l'argent pour sçavoir mon nom. . . . une coûtume aussi forte qu'une loi entre nous autres Messieurs les Autheurs me force à faire le sot par compagnie. Je m'en vay te prier d'excuser des fautes que je ne croy pas qui soient en mes ouvrages, & me donner moy-mesme une louange que je devois attendre de toy. . . . Ecoute donc si je sçauray mentir de bonne grace en te parlant de mes écrits, &c. Ne pensant estre que Soldat, je me suis encore trouvé Poete; ce sont deux métiers qui n'ont jamais esté soupçonnés de bailler de l'argent à usure, & qui voyent souvent ceux qui les pratiquent dans la mesme nudité où se trouvent la Vertu, l'Amour & les Graces dont ils sont les favoris. Or ces jeunes Pucelles de trois

ou

ou quatre mille ans, qui ne donnent que de l'eau à boire à leurs nourrissons ..... m'ont dicté les Vers que je t'offre, &c.] Je supprime d'autres traits dans le même goût, parce que M. l'Abbé d'Olivet les a rapportés (a).

¶ Les Rodomontades de Scudery me rappellent celles de Claude Terlon ou Trellon, Poëte Soldat, dont les *Œuvres Poëtiques* furent imprimées à Lyon en 1594. in-12. de 600. pag. (b) *La Muse Guerriere* remplit un tiers de ce volume. L'Auteur commence par avertir que si quelqu'un s'avise de le censurer, il ne lui répondra qu'en mettant l'épée à la main.

Qui que tu sois, Lecteur, avant que me reprendre,
Pense bien si je faux en ces vers que j'escris;
Je porte à mon costé ma réponse pour rendre
Confus en un moment les plus sçavans esprits.

C'étoit le vrai moyen de tenir en respect les Critiques importuns. Trellon nous apprend qu'il avoit composé une partie des vers qu'on trouve dans ce Recueil, à l'âge *de quatorze & quinze ans*; qu'il étoit pauvre, quoique Gentilhom-

(a) Hist. de l'Acad. T. I pag. 305.

(b) J'en ai vû depuis une Edition de 1589. à Lyon sous le titre de *Muse Guerriere*.

me, & enfin grand Ligueur & fort attaché à la Maison de Guise. Il abandonna la Ligue, après avoir *montré les talons* aux batailles de Coutras, d'Arques & d'Ivry, comme il le dit à la pag. 51. de l'ouvrage qu'il fit imprimer à Lyon en 1592. sous ce titre: *Le Ligueur repenti du sieur de Trellon*, in 8°. de 60 pages. Quoi qu'il y déclame vivement contre la Ligue, son repentir ne l'empêcha pas de refondre ses premieres œuvres Poëtiques, & de les publier de nouveau avec des augmentations & des retranchemens: *Le Cavalier parfait du sieur de Trellon, où sont comprinses toutes ses Oeuvres divisées en quatre livres. Le tout dédié à Mgr le Duc de Guise, in-12. Lyon 1606.* Le Privilege du Roi Henri IV. est du 20 Mai 1595. Trellon n'y a pas inséré son *Ligueur repenti*, apparemment pour ne pas déplaire à son Mécène le Duc de Guise. J'ai vû dans un Catalogue une Edition des *Œuvres du sieur de Trellon*, de 1614. d'où je présume qu'il vivoit encore en cette année: car il n'y a pas d'apparence qu'après sa mort un Libraire eût osé mettre de nouveau sous presse les ouvrages d'un si mauvais Poëte. Trellon s'est assez bien caracterisé dans un Sonnet qui est à la tête de la *Flamme d'amour*, pag. 222. du Recueil de 1594. & qui est adressé à son livre.

Ce n'eſt pas un Pedant qui te met en lumiere ;
C'eſt un eſprit enflé des allarmes de Mars,
Qui maintes fois couvert de ſang & de pouſſiere,
Au milieu des combats a bravé les hazards.

Ce n'eſt pas un Pedant, c'eſt une ame plus fiere,
Dont le beau naturel a ſurpaſſé les Arts,
Qui allant par le monde en mille & mille parts,
Va deſdaignant du tout la vie caſaniere.

Que ſi quelqu'envieux veut gloſer deſſus toy,
Pare-toy de ces Vesr qui reſpondent pour moy.
Celuy qui m'a baſti ne m'a mis ſur la terre,
Qu'afin de ſoupirer ſes amis & ſes vers.
Il a plus employé d'années à la guerre,
Que de jours à l'étude & à faire des Vers.

Ce Sonnet prouve aſſez bien que Trellon n'étoit qu'un Poëte fort au deſſous du médiocre.

§ J'ai vû un ouvrage intitulé, *Le Chanoine, ou Traité du Nom, Dignité, Offices, Vie & Mœurs d'un Chanoine*, par Vital Bernard, *Preſtre & Chanoine de l'Egliſe Cathedrale du Puy, Docteur ès Droicts, & Prieur de S. Eſtienne.* Au Puy, 1647. gros in-8°. C'eſt un livre aſſez inſtructif, écrit d'ailleurs d'un ſtyle naïf & divertiſſant. L'Auteur étoit Poëte, & il cite beaucoup de vers Latins, qu'il traduit ordinairement en vers François. Par exemple, dans l'endroit où il parle

de la chasteté des Chanoines, il fait voir les suites funestes du vice contraire, & la grande difficulté que l'on a d'en faire une véritable pénitence, même à l'article de la mort. Là dessus il rapporte, pag. 592. ce vieux distique :

Dæmon languebat, Monachus tunc esse volebat.
Ast ubi convaluit, mansit ut ante fuit.

& il le traduit ainsi :

Le Diable malade en son gîte
Protestoit de vivre en Hermite,
Ou bien en Moine de Couvent :
Mais vient-il à convalescence?
N'en ayant plus de souvenance,
Il est Diable comme devant.

¶ Il y a une vingtaine d'années que M. Desforges Maillard, homme de mérite & Ecrivain estimable, fit imprimer des Poesies de sa façon sous le nom emprunté de *Mademoiselle de Malcrais de la Vigne*. Plusieurs beaux esprits se réunirent pour lui prodiguer des éloges. M. de Voltaire parut des plus empressés à lui faire sa Cour. Voici le commencement d'une Epitre qu'il adresse à cette aimable & spirituelle Sapho.

Toi, dont la voix brillante a volé sur nos rives,
Toi, qui tiens dans Paris nos Muses attentives,

Qui sçais si bien associer
Et la science & l'art de plaire,
Et les talens de des Houlieres,
Et les études de Dacier.

Malheureusement l'énigme fut dévoilée. On s'apperçut que *Malcrais de la Vigne* n'étoit qu'un masque dont se couvroit le Poëte Breton ; dès lors nos habiles connoisseurs changerent de langage sur ses vers, & crurent devoir se venger sur M. Desforges Maillard du piége dans lequel ils avoient donné.

¶ Quelques personnes faisoient malignement courir le bruit, qu'*Alzire*, Tragédie, n'étoit pas l'ouvrage de M. de Voltaire. » Je le souhaiterois de tout » mon cœur, dit un Officier. Et pour- » quoi, lui demanda quelqu'un ? C'est, » reprit-il, que nous aurions un bon » Poëte de plus. »

¶ Le P. N. fameux Prédicateur se promenoit un jour dans le jardin des Grands Cordeliers de Paris avec Marchand célébre Organiste. Ils eurent une vive contestation sur un mauvais mot que le P.N. laissa échapper, & qui fut relevé par Marchand. La dispute alla si loin, qu'après beaucoup d'injures suivies de qnelques gourmades, ils convinrent de se retrouver le lendemain au même endroit, pour y terminer leur

querelle à coups de piſtolet. Le P. N. fut le premier au rendez-vous. Marchand ne vint qu'une heure après. Il avoit tâché de ranimer ſon courage en vuidant une bouteille de vin de Bourgogne. Dès qu'il parut, le Prédicateur ſe poſta derriere un arbre; Marchand en fit de même : ils étoient à 150 pas de diſtance. Rends-toi, lui cria le P. N. ou tu es mort. Ah, Bête féroce, répondit l'Organiſte, voici ta derniere heure. Tu ne feras plus de Sermons; tire le premier. Tire toi-même, repliqua le Pere N. je dois faire avantage à un poltron comme toi. A ce mot Marchand ſe mit à blaſphémer, & s'avançant d'un pas, de même que s'il eût voulu fondre ſur ſon ennemi, il jetta le P. N. dans des trances mortelles. Mais cinq ou ſix Religieux qui les examinoient, s'étant approchés pour prévenir les ſuites d'un moment ſi critique, nos deux Braves furent obligés de ſe ſéparer ſans avoir pû *mettre à fin* leur périlleuſe avanture.

¶ Un jeune Séminariſte s'étant échappé pour voir *Zaïre* à la Comédie Françoiſe, devint éperdument amoureux des beaux yeux de la Demoiſelle Gauſſin, en lui voyant faire le rôle de Zaïre: l'eſprit lui tourna au point qu'il s'aviſa

de venir lui déclarer ſon amour publiquement aux foyers de la Comédie, ſe jettant à ſes genoux en préſence de plus de cent perſonnes. Le lendemain il lui écrivit une lettre des plus tendres dans le goût d'un novice amoureux. Mais comme il ſe mettoit en devoir de redoubler les marques de ſon tranſport après la Comédie, il fut arrêté à la réquiſition de ſon pere, qui le fit conduire à Saint Lazare. Ayant paſſé trois jours dans cette retraite ſans vouloir ni boire ni manger, il trouva le moyen de s'échapper d'une maiſon de campagne où on l'avoit mis, & fut à la porte de la Comédie Françoiſe ſe jetter aux pieds de la Demoiſelle Gauſſin comme elle étoit prête d'entrer : l'Abbé tomba évanoui en pleine rue à ſes genoux. On le mena chez un Limonadier vis-à-vis, pour le faire revenir à lui. Il aſſûra que ſon parti étoit pris de ſe poignarder la premiere fois devant cette inhumaine, ſi elle perſiſtoit à ne pas vouloir écouter les propoſitions de mariage qu'il lui faiſoit (*a*). Apparemment ces idées romaneſques s'effacerent peu à-peu de ſon foible cerveau : car depuis ce tems-là on n'a pas ouï dire qu'il eût donné quel-

(*a*) *Journal Politique & Littéraire.* Novembre 1736.

que autre ſcène dans le même goût.

§ Le 3. du mois d'Août 1736. l'Académie de Muſique donna la premiere repréſentation des *Voyages de l'Amour*, Opera-Ballet. La Muſique en fut trouvée dure & généralement mauvaiſe. Le Poëme, qui étoit de M. de la Bruere, fit beaucoup de plaiſir, quoique des Cenſeurs chagrins prétendiſſent que ce n'étoit qu'un tiſſu de Madrigaux. M. de Voltaire, plus équitable, gratifia le jeune Poëte des vers ſuivans :

L'Amour t'apprête ſon flambeau ;
Quinaut ſon Miniſtre fidelle
T'a laiſſé ſon plus doux pinceau.
Tu jouïras d'un ſort nouveau,
Sans craindre jamais Boileau,
Et ſans rencontrer de cruelle.

Quelques jours après Mademoiſelle *Quoniam*, Beauté à la mode, ſe trouva dans une loge avec M. de la Bruere, qu'elle ne connoiſſoit pas. Elle liſoit avec attention le nouveau Ballet, & en parloit d'une maniere très flatteuſe. Le jeune Auteur lui demanda le Livre pour un moment, & le lui ayant rendu, elle y trouva ce Quatrain, qu'il venoit d'écrire avec un crayon :

Si l'Auteur voit ſes vers applaudis en ce jour,

C'est le Public qui paye son ouvrage ;
Mais s'il obtient votre suffrage,
Il sera payé par l'Amour.

Ce trait de vivacité & de présence d'esprit fit honneur à M. de la Bruere. Voici la réponse de la Demoiselle :

Quel triomphe flatteur ! le Public en ce jour
Vous assure de son suffrage ;
Et je voudrois être l'Amour
Pour pouvoir dignement couronner votre
Ouvrage.

¶ Un jour l'Abbé Desfontaines rencontra M. Piron à la Comédie avec un habit d'automne trop somptueux, à ce qu'il lui sembloit, pour un Poëte. Il lui dit en l'abordant : Mon pauvre Piron, en vérité cet habit n'est guéres fait pour vous. Cela peut être, répondit M. Piron ; mais, Monsieur l'Abbé, convenez aussi que vous n'êtes guéres fait pour le vôtre.

¶ On donna le quatre Novembre 1736. *les Génies Elémentaires*, Ballet nouveau, dont la Musique de la jeune Duval surprit agréablement tout le monde pour les beautés, le feu, la science & le génie qu'on y trouvoit, jusque-là que l'on doutoit presque qu'une jeu-

ne fille eût pû produire tant de merveilles de son chef, sans être au moins aidée par quelque habile homme. A l'égard des paroles du Poëte F.***. on les trouva pitoyables; mais on s'y attendoit, après avoir vû son Opera de *Biblis*. On appella par dérision sa derniere Piéce, *les Génies alimentaires*, au lieu d'*Elémentaires*, à cause de la pauvreté de l'Auteur, qui soupiroit après cette représentation, pour avoir au moins de quoi *vivoter* pendant quelque tems.

On jouoit alors au Théâtre Italien *les Fées*, Comédie en trois Actes, dont Monsieur ***. Médecin étoit l'Auteur. Il avoit donné en 1725. au Théâtre François un Prologue pour *les trois Cousines*, Comédie de Dancourt, qu'on remit dans ce tems-là. La Comédie des *Fées* lui attira l'Epigramme suivante :

Un Médecin que cent remords hideux
Alloient rongeant, du vallon Poëtique
Voulut tenter les sentiers hazardeux,
Pour s'enrôler sous la Muse Comique.
Lorsqu'Apollon vit sa Muse empirique,
Parbleu, dit-il, cet homme-ci me plaît.
Holà, quelqu'un, qu'on lui donne un brevet.
Grand Apollon, quoi, ce timide Athléte

Sera mêlé parmi le docte essain ?
Oui : j'aime mieux le voir mauvais Poëte,
Que le souffrir plus longtems Médecin.

§ Nous avons un *Recueil de Sonnets composés par les plus habiles Poëtes du Royaume sur les bouts-rimés*, Pan Guenuche, &c. *Proposés par M. Mignon, Maître de la Musique de l'Eglise de Paris, pour être remplis à la louange de Sa Majesté*, in-12. Paris, 1683. pages 193. pour un pareil nombre de Sonnets. M. Mignon avoit proposé pour prix une Médaille du Roi. Elle fut adjugée à un inconnu ; & M. Mignon n'ayant pû le déterrer après trois mois de recherches, le *supplia* dans sa Préface de ne le *pas priver plus longtems de l'honneur de sa connoissance*, & du plaisir qu'il auroit à lui délivrer le prix qu'il avoit si justement mérité. Le Poëte Martinet, Lieutenant des Cérémonies chez le Roi, eut l'*Accessit*. Voici le Sonnet de l'inconnu.

Apostrophe à l'Espagnol.

Joins un courage d'Aigle à la fierté d'un
. . . *Pan*,
Ibere, sois plus fin qu'une vieille... *Guenuche*,
Si tu romps une fois inspiré par.... *Satan*,
LOUIS t'aura bientôt secoüé ta.... *Peluche*.

Le Belgique Lion devant lui n'est qu'un . .
. . . *Fan* ;
Ce n'est plus comme au temps que pillant notre . . . . . *Ruche*
Et répandant l'effroi de Bruxelles à .... *Lan* ,
Tu cherchois à remplir ton estomac d'. . .
. . . . *Autruche*.
Ta défaite en tous lieux aujourd'hui nous est . . . . *Hoc*.
Les Valois sont passés ; & par un heureux .
. . . . *Troc*
Le plus grand des Bourbons t'a fait niche sur . . . *Niche*.
Cent peuples disoient *por*, qui sous lui disent . . . *Par* ;
Ce Heros fait, défait, cultive, met en . .
. . . . *Friche*,
Sans qu'on ose alléguer ni *si*, ni mais, ni .
. . . . *Car*.

Au reste, le titre de ce Recueil n'est qu'une pure *charlatanerie*. On trouve ici beaucoup de Sonnets anonymes, & parmi le grand nombre d'Auteurs qui sont nommés, il n'y en a pas un seul qu'on puisse mettre au nombre des *plus habiles Poëtes du Royaume*.

¶ *Piéce curieuse*, *par M. de M. de G. Gentilhomme Lyonnois*, *dédiée à Madame de B.* in-4°. de deux feuilles. A

la tête il y a une Lettre en prose, où l'Auteur promet à Madame de B qu'il donnera bientôt une Traduction en vers de Dom Quichote, où elle trouvera *tous les agrémens de l'Original.* Ensuite vient la *Piéce curieuse* d'environ quatre cens vers. Je m'imaginai d'abord que c'étoit un fragment de Dom Quichote. Mais je fus bien surpris d'y trouver une Lettre Théologique *contre l'Amour pur* ; matiere qu'apparemment l'Aûteur n'entendoit pas si bien, & qu'il avoit moins étudiée que l'Histoire du Héros de Michel de Cervantes. Cette Lettre est sans date ; mais je la crois de 1699. Sur l'exemplaire qui est à la Bibliothèque des Jésuites de Lyon, on a écrit en marge: *par M. de Moulceau, Sieur de Grigny.* Le P. de Colonia l'a omis dans sa Bibliothéque Lyonnoise, quoi qu'il le connût fort bien, & qu'il en ait parlé par occasion à la pag. 815. où il cite une Eglogue latine du P. Bimet Jésuite, [sur la mort de M. de Puget] imprimée en 1710. *& traduite en vers François par feu M. de Grigni de Moulceaux.* Je fais cette remarque, afin que l'on n'impute point au sçavant Jésuite, d'avoir ignoré tant d'Ecrivains Lyonnois, à qui il n'a pas jugé à propos de donner place dans son Histoire Litéraire. Le

Poëte dont je parle ici, étoit fils de Thomas de Moulceau, Prévôt des Marchands à Lyon en 1679.

§ L'Auteur du *Dictionnaire des Livres Jansénistes* (a) n'a pas connu une Brochure intitulée, *Sibylla Capitolina. Publii Virgilii Maronis Poëmation..... Oxonii è Theatro Sheldoniano* 1726. in-8°. pag. 92. C'est un Poëme sur la Constitution, divisé en IV. Livres, accompagné de Notes & d'un Commentaire à la Jouvency. Tous les vers sont tirés de Virgile, à l'imitation des Centons d'Ausonne, & de Falconia Proba. Voici le début.

Romanas acies cœlo Capita alta ferentes,
Bellaque jam totum famâ vulgata per orbem
Sacrati Capitis, tempestatesque sonoras
Hinc canere incipiam, &c.

NOTÆ.

Vers. 3. *Sacratum caput præfert Bulla Unig. nomen scilicet J. C.*

INTERPRETATIO.

Hinc ordiar canere exercitus Romanos, attollentes capita usque ad Cœlum; bel-

(a) In 12. 4. Vol. 1752.

lumque jam famâ cognitum per omnes terras, & tempestates sonantes [*contro-versiarum*] *Capitis sacri* [*Unigeniti.*]

La Préface nous apprend que le Manuscrit seroit peut-être toujours resté dans la poussiére & dans l'oubli, s'il n'étoit tombé par hazard entre les mains d'un Amateur de la Poësie, & Disciple de Jansenius. Ce Courtisan des Muses fut agréablement surpris de voir que Virgile avoit connu comme Prophéte, non seulement la venue du Messie, mais encore toutes les disputes qui devoient s'élever à l'occasion de la Bulle Unigenitus. En conséquence d'une si rare découverte, le zélé Sectateur de l'Evêque d'Ypres s'est crû obligé de mettre au jour ce merveilleux ouvrage, & qui plus est, de l'illustrer & de l'éclaircir par un Commentaire perpétuel, sans quoi il étoit presqu'impossible de bien entendre l'Original, & de pénétrer des mysteres trop enveloppés sous les voiles obscurs de la Poësie Prophétique de Virgile. Quelle reconnoissance ne mérite donc pas l'ingénieux & sçavant Editeur, qui a fait tous ses efforts, pour que *la vérité fût rendue sensible à tout le monde ?* Une chose me surprend, c'est qu'il ait négligé d'avertir, que lorsque Virgile entreprit son Poëme sur la Bulle, ce grand homme

avoit l'imagination si épuisée, que se trouvant hors d'état de produire un seul vers, pas même un hémistiche, il fut contraint, pour remplir son projet, de mettre à contribution ses anciens ouvrages, & d'en former ce tissu de piéces rapportées, qu'on nous donne sous le titre de *Sibylla Capitolina*. On ne peut nier qu'un pareil avertissement ne fût absolument nécessaire, quoique peu honorable à Virgile. Il auroit peut-être justifié la bonne foi de l'Editeur, & désarmé les Critiques les plus soupçonneux. Ce manque de précaution pourroit autoriser bien des gens à soutenir, que le prétendu Poëme avec la Préface n'est qu'une fiction grossiére, où il n'y a ni esprit, ni goût, ni jugement. On pourroit même décider ainsi, sans être du nombre de ceux que le Poëte nomme par-tout *Corvi Capitolini*, expression doctement expliquée dans cette Nôte du Commentateur (*a*): *Corvi aves Mithræ Deo sacrati, ceu soli. Ministri verò Mithræ, Corvi & sacri Corvi nominabantur. Vide* Diarium Trevoltinum, *Febr.* 1724. *pag.* 304. & 308. & un peu plus bas [pag. 9.] *Fata Paulina, Doctrina Prædestinationis adversùs quam pugnant Pelagius & Molina, Corvorum Doctores dilectissimi.*

(*a*) *Sybilla Capit.* pag. 8.

¶ Jacques Carel, Sieur de Sainte-Garde, natif de Rouen, Prêtre, Prédicateur & Poëte, publia en 1666. un Poëme Héroïque intitulé, *Childebrand, ou les Sarrasins chassés de France.* Despréaux le tourna ainsi en ridicule: [*Art Poëtique, chant III.*]

La Fable offre à l'esprit mille agrémens divers.
Là tous les noms heureux semblent nés pour les vers,
Ulisse, Agamemnon, Oreste, Idoménée,
Hélene, Ménelas, Pâris, Hector, Enée.
O! le plaisant projet d'un Poëte ignorant,
Qui de tant de Héros va choisir Childebrand!

Sainte Garde se voyant raillé sur le choix & sur le nom de son Héros, publia *la défense des beaux Esprits de ce tems contre un Satyrique. Par le Sieur de Lerac,* in-12. Paris. 1675. *Lerac* est l'anagramme de *Carel.* M. Brossette auroit pû observer que Carel dans une Edition de 1680. ôta le nom de *Childebrand*, & y substitua *Charles-Martel*, laissant comme dans l'Edition de 1666. la suite du titre, *ou les Sarrasins chassés de France.*

¶ Un des plus curieux ouvrages de l'Abbé de Marolles, ce sont ses *Quatrains sur les personnes de la Cour, &* les

gens de Lettres. in-4°. 1677. Il commence par donner un Catalogue des *Curieux d'Eſtampes.* Enſuite viennent les Peintres, Graveurs, Sculpteurs & autres Artiſtes, dont la profeſſion a rapport au deſſein; toutes les choſes imaginables qui ſont l'objet de la Peinture; le Roi & la Cour, les grands Officiers, les Parlemens & la Robbe, les Gens de Lettres, les Théologiens, les Médecins, les Mathématiciens, les Juriſconſultes, les Hiſtoriens, les Poëtes François, les Poëtes Latins, les Vertueux & les Sçavans, &c. Tout cela eſt ſuivi des noms des Evêques de France, d'Eſpagne, &c.

On ne peut lire ces Quatrains, ſans ſe rappeller le vers de Deſpréaux:

Il ſe tue à rimer, que n'écrit-il en proſe?

En effet, le bon Abbé de Marolles pouvoit s'épargner bien de la peine, & en même tems ſe rendre plus agréable & plus utile à ſes Lecteurs, s'il eût écrit cet ample Catalogue dans le même goût que les *Mémoires de ſa Vie.* Malheureuſement pour le Public, & pour ſa propre réputation, il ſe mit en tête ſur ſes vieux jours de faire autant de vers qu'il pourroit. On trouvera dans la *Liſte des Gens de Lettres* la preuve de ſon talent

Poëtique. Car il y a tel Quatrain, où l'Auteur gêné par la rime & par la mesure, s'exprime d'une maniere peu correcte, souvent inintelligible, & quelquefois ridicule. Par exemple, dans ses Poëtes, pag. 69. après avoir fait l'éloge de Coras, il dit:

Reviens ici, Coras; ton ami Vaumorieres
Est un sage Critique, & lui-même aujourd'hui
En matiere de vers en fait qui sont de lui.

L'éloge est plaisant; mais l'Abbé de Marolles, qui n'avoit pas senti du Ciel l'influence secrette, ne sçavoit comment s'y prendre pour trouver une rime à *aujourd'hui*.

ARTICLE XCVII.

Extrait des Sermons du P. Philippe Bosquier, Cordelier de l'Observance.

LORSQUE j'ai inseré dans ces Mémoires, le Sermon de la Magdeleine, & l'Oraison Funébre du brave Crillon, mon but étoit de procurer quelque délassement à ceux de mes Lecteurs, qu'une trop longue suite de discussions Critiques & Littéraires au-

roit pû fatiguer. C'est dans les mêmes vûes que je vais donner l'Extrait des Sermons du P. Bosquier, *Observantin de l'Ordre de S. François en la Province de Flandre*. Ce Réligieux les fit imprimer à Paris en quatre Vol. in 8o. & il les dédia à Louis XIII. n'ayant pas eu la consolation de faire à Henri IV. *ce présent, bien qu'indigne de sa Grandeur, néanmoins futur témoin fort croyable de la grande dévotion d'un étranger vers un Roy étranger, d'un Frere Mi eur Flamand vers un Roy de France, qu'il ne veid jamais qu'en pourtrait & sur les tableaux éternels des Livres & de la Renommée.* Son Epître au Roi est datée d'Avennes en Haynault, le 30 Décembre 1611. Une chose bien singuliere, est que les 52 Sermons qui forment ce Recueil, sont tous sur la Parabole de l'Enfant Prodigue. Trouveroit-on beaucoup d'exemples d'une pareille fécondité? L'Auteur dit dans sa Préface, qu'il avoit *couvé ce sien œuf environ huict ans, afin qu'il eût quelque chose de vital & de vigoureux*. Il m'a paru que cet *œuf* n'étoit originairement que le Sermon, moitié Latin, moitié François, de Michel Menot sur l'Enfant Prodigue. Le P. Bosquier s'en est emparé sans scrupule, apparemment en vertu de cette régle, que tout doit être commun par-

mi les Religieux qui font du même Ordre. Refte à fçavoir, fi cette communauté de biens s'étend jufqu'aux ouvrages d'efprit. Quoiqu'il en foit, notre Cordelier *Montois* (a) a brodé de mille façons différentes le canevas que lui avoit fourni fon Confrere. Imaginez-vous que cet ample Recueil de Sermons fur le même fujet n'eft qu'une perpétuelle compilation, un vrai *polyanthea*, où fe trouvent cités à toutes les pages, l'Ecriture S. les Peres, les Rabbins, les Scolaftiques, les Controverfiftes, les Jurifconfultes, les Médecins, les Poëtes, les Hiftoriens, en un mot prefque tous les Auteurs Grecs & Latins. Chaque autorité y eft rapportée tout au long, mais de maniere, qu'un Texte de l'Evangile, un Paffage de S. Auguftin, eft toujours étayé d'un vers d'Ovide, de Plaute, ou de Terence. D'ailleurs, le P. Bofquier

(a) Il figne ainfi fon Epitre dédicatoire, parce qu'il étoit natif de Mons en Haynault. En 1589. il fit imprimer une Tragédie intitulée, *Le petit Rafoir des ornemens mondains.* M. de Beauchamps, *Recherches fur les Théâtres de France*, T. I. pag. 485. nomme cette Piéce, *Le petit Rafaire des ornemens mondains.* C'eft une autre méprife du même Auteur, que de dire que Bofquier *étoit de l'Ordre des Minimes.*

n'a pas négligé ce qu'il nomme *le récréatif honnêtement entreſemé.* Il vouloit ſoutenir l'attention des ſes Auditeurs, en s'efforçant de les faire rire. C'eſt pour y réuſſir, qu'il a mis en œuvre le comique le plus bas, le burleſque le plus groſſier; & on doit avouer qu'il n'eſt point inférieur de ce côté-là aux Maillards, aux Menots, aux Barlettes.

Pour donner une juſte idée de ſon caractere, j'ai choiſi dans tous ſes diſcours les endroits les plus divertiſſans, & j'en ai fait une eſpéce de Sermon, tout compoſé des paroles mêmes de l'Auteur, en écartant néanmoins les citations pédanteſques, les raiſonnemens vagues, ennuyeux, les explications figurées & myſtiques. J'ai penſé qu'il valloit mieux prendre ce parti-là, que d'extraire de chaque Piéce une multitude de Paſſages, qui n'auroient eu ni ſuite, ni liaiſon.



SERMON SUR L'ENFANT PRODIGUE.

Homo quidam habuit duos filios. Et dixit adoleſcentior ex illis Patri: Pater, da mihi portionem ſubſtantiæ quæ me contingit. Quelqu'un avoit deux fils, dont le plus jeune dit à ſon Pere : Mon Pere, donnez-moi la partie du bien qui m'appartient. En Saint Luc, Chap. XV.

Ce dévot & doux-coulant Docteur Saint Bernard, écrivant ſur les Cantiques de Salomon, nous montre gentiment quelle méthode ou quel ordre doit ſuivre le Chrétien ſoigneux de ſon ſalut, diſant : Toute ſcience d'elle-même n'eſt que bonne ; mais tu apprendras premierement ce qui eſt plus profitable à ton ſalut, & tu t'étudieras d'un courage plus vif & plus ardent à ce que tu connoîtras le plus te ſervir d'aiguillon d'amour & de dilection.

Or étant la connoiſſance de ſa miſere une ſcience très-ſalutaire & l'entrée de ſalut, & l'intelligence de l'origine des miſeres humaines, qui viennent de nos péchés, étant très-fructueuſe ; la ſcience de bien faire pénitence, & la

grande miséricorde dont use notre Dieu vers les pénitens, étant un lardon délicat pour nous affriander & amorcer à l'amour que nous lui devons, je n'ai pû trouver chose plus convenable pour m'acquitter de mon devoir d'enseigner, & pour le vôtre qui est d'apprendre, que de vous faire Sermon sur le texte de l'Enfant prodigue, qu'on appelle ordinairement. Auxquelles choses raison veut que vous prêtiez audience pendant que je ferai mon petit devoir, tant plus que les connoissez être salutaires. Car ici vous toucherez à pleine main, ici vous connoîtrez à vûe d'œil combien folâtres sont tous pécheurs, & comme toute leur vie n'est fondée qu'en folies: comme Dieu sçait retrouver ces fous, comme jadis il retrouva le Prodigue, le réduisant à une extrême pauvreté & servitude basse & quasi disetteuse de pailles: par quelle voie l'on peut & doit rentrer en grace avecques Dieu après lui avoir montré le dos, pour montrer visage à ses créatures : enfin avec quelles accolades, avec quels baisers, avec quelle miséricorde la bonté divine reçoit les pénitens. Or en ces miennes leçons n'attendez, mes cheres Ames, tant un style fardé & bardé, que des discours armés : car je ne veux chatouiller les oreilles seulement,

mais

mais si je puis, c'est mon but de forcer & contraindre les cœurs à haïr les péchés, & réduire sous le joug des loix divines les volontés rebelles & révoltées. Pour lequel but atteindre heureusement, demandons aide & secours d'enhaut par les intercessions de l'unique patronesse de mes desseins la sacrée Mere Vierge Marie, disant *Ave Maria.*

Le sage Platon dit que le jeune homme, du tems qu'il n'a encore pleine possession de la prudence, qu'il pourroit avoir ci-après, est agité de fureurs, & crie sans ordre quelconque, & enflé d'arrogance & folâtrant ne fait que bondir, & ne sçait sur quel pied danser. Tel étoit ce jeune homme de notre Evangile, qui plein de ses volontés, volage & léger, soudain qu'il eût quelque petite connoissance de sa force, de sa beauté, de sa jeunesse propre à pratiquer toute malice; mais ne lui étant le passe-port donné de librement offenser en la maison paternelle, où tous les domestiques avoient les yeux tournés & fichés sur lui, & lui sembloient comme des Argus bien enœillés, veiller trop à son gré sur ses folies, le sang & la fureur lui montant au front, rempli d'outrecuidance, résolu & asseuré comme un petit Cesar, s'approche de son pere & lui dit : *Mon Pere, donne-*

moi la portion du bien qui me vient ; comme s'il eût voulu dire : je ne suis plus en âge, pour être dessous la verge ; j'ai passé mes quatorze ans de tutelle, je suis, ce me semble, désormais sage assez pour être affranchi & mis hors de page ; dorénavant je me régirai bien moi-même : seulement je prie, que me fassiez part des biens, qui me sont échus par le décès de ma Mere. Nous ne sommes que deux fils, & je ne suis bâtard : j'ai quelque droict à vos biens ; & si c'étoit le vouloir de Dieu, de faire par sa grace [Oyez, oyez ce galant] autant pour vos enfans, que de vous appeller de vie à trépas, vous ne me voudriez, ce crois-je, déseshériter, mais vous me feriez en partage égal à mon Frere. Il est vrai, je le connois, que selon les droicts & loix du pays, je n'ai action quelconque sur vos biens durant votre vie ; ce néanmoins, pour l'amour que me portez, je prie de grace, que partage qu'avez décrété de me laisser par le testament, me soit maintenant mis entre main : ou si cela est trop, & si encore il ne vous plaît d'en défaire sitôt vos mains, je prie pour le moins qu'il vous plaise m'octroyer quelque portion de ma part, que je puisse avoir moyen convenable à mon état. Voilà le premier dessein &

la premiere prouësse de ce jeune Capitaine. Encore va-t il aucunement bien, [grace à Dieu] que comme quelques-uns il n'a pas robbé ni pillé son Pere à la cachette, comme fit jadis notre Pere Saint François avant sa pleine conversion, comme bien que à meilleure fin que ne font pour le présent nos jeunes gens. Tel commencement, telle fin.

Ce prologue & cette harangue effrontée de ce Prodigue, me semble un certain présage d'une vie future débordée de toute part. Di-moi, pauvre Pere, oyant ce mot de *Pater*, esperois-tu telle requête de lui? ou pensois-tu pas qu'il te vint faire quelque honnête demande, quand le mot sucré *Pater* sortit de sa bouche? O douce parole que *Pater*! Ouï, douce, ouï, la parole premiere de ce Prodigue; mais qu'aigre est celle qui la suit tout soudain! *Da mihi*, livrez-moi, baillez-moi: *da mihi*, mots mal-venus par-tout que livrez, que baillez, donnez. Et quoi? *Partem substantiæ*, partie de votre bien. Donnez-moi. Donnez moi. De quel droit? *Qua me contingit*, qui m'appartient, qui m'appartient, qui me vient.

O faux belitre, que tu as donné peu de vin à ton Pere l'appellant Pere! & que d'eau as-tu brassé parmi, de-

mandant ſa ſubſtance ! O faux argentier ! que tu as donné peu d'or, & que tu as mêlé beaucoup de paille & d'écume ! O peintre brouillard, que la belle couleur riante dont tu avois fait le fond de ton diſcours, eſt changée ! O faux Apoticaire, que tu as mis peu de douceur, rien qu'une drachme, le ſeul mot de Pere, avec plus d'une livre de rigueurs ! Que de rigueurs en ton *da mihi* ! Que de rigueurs en ton *da partem ſubſtantiæ* ! Que de rigueurs en ton *quæ me contingit* ! Que peu d'infuſion de roſes & de ſucre parmi tant d'aloë ! Pauvre Pere, que penſois-tu, que diſois-tu, voyant que l'Enfant demandoit la bourſe à ſon Pere comme un ſoldat ? Le Fils au Pere demander la bourſe, ah ! à un Pere tant débonnaire, tant facile, tout pardonnant, tout oubliant, careſſant un Prodigue après avoir tout diſſipé, le défendant contre tous comme Avocat ! O Pere ! ô Fils ! Quel Pere ! quel Fils ! O tout bon ! O tour mauvais ! Bon Pere ! Méchant Fils ! Un Fils à un Pere ſi bon & jà Vieillard, jouer ce tour, à un Pere, peut-être encore tout déſolé de ſa viduité toute fraîche, qui le ſçait ? peut-être accablé d'encore beaucoup d'autres ennuis ? O monſtre ! ô monſtre ! mais que n'eſt-il ſeul ! Las ! il s'en trouve encore beau-

coup de tels, desquels les trente ne valent pas deux bons.

Je ne puis, cheres Ames, estimer autre chose, sinon que comme cornes venoient à ce pauvre pere vieillard d'admiration d'une nouveauté tant maudite & tant inusitée, & qu'il trouvoit force lin en sa quenouille, bien embesoigné sur le fait de la réponse qu'il lui donneroit, comme il en useroit, ce qu'il feroit ; & pourtant laissons un peu ce pauvre patron rappeller son sang, & penser à son aise comme il en vuidera. Cependant faisons quelque discours utile aux peres & meres sur le fait de leur trop grande indulgence & nonchalance en l'instruction de leurs enfans.

Si la nature ne peut être changée, & l'accoûtumance est une autre nature, ainsi que vous dresserez vos enfans, ainsi vous les naturaliserez ; & à jamais ils demeureront tels. Si vous les accoûtumez au bien & à la vertu de jeunesse, vous les naturalisez tellement à la vertu, qu'ils sont par de-là en après comme impuissans à faire le mal. Si vous les dressez & les accoûtumez à mal, vous bannissez d'eux à jamais la vertu, & les rendez comme impuissans à faire autrement. O coûtume ! O nature !

Que dirai je de vous autres, peres cruels, non plus peres, mais viperes,

mais Saturnes Lunatiques, qui dévorez ou perdez, ou êtes cause de la perdition de vos enfans, non seulement omettant de les dresser, vous y portant seulement *privativè*, sans rien faire; mais aussi *activè*, perpetrant devant eux choses par lesquelles vous les rendez corrompus?

O la chose déplorable! O larmes, où êtes-vous retirées? Accourez à la file: fontaines, rivieres, Mers, Océans, accourez & passez par les canaux de mes yeux, pour déplorer dignement une destruction tant lamentable. Déploye-toi, & débande-toi ma langue, pour contester contre un massacre si barbare. Que le pere ou la mere soit cause que l'enfant ne vive pas éternellement; ains meure de la plus misérable mort qui soit, prenant la peste & le pernicieux exemple de se damner de la vie pestilente de ses parens? O terre! O ciel! que mieux vaudroit aux enfans n'avoir jamais été nés, que périr ainsi par la vie scandaleuse des parens!

Où n'est-il pas au monde des meres si folles, qui apprennent à leurs filles comme Hérodiade à la sienne, ou par préceptes ou par exemples, à marcher à pas composés & compassés par art, à s'entourer de vertucades, vrayes caches-bâtards, à se frisotter le poil, à faire de leurs cheveux chinons entrelassés, à se

gauderonner, à retrecir le corps & le rendre plus grêle que jonc, à s'imposer jeûnes & austérités diaboliques, à se pourprer & farder le visage, appliquer je ne sçai quels monstres de couleurs, à se rendre pâles comme bon leur semble, voire à danser, cabrioler, & bien baler. Misérables meres de plus misérables filles, sçavez-vous pas que les singes de nature aiment tant & si follement leurs faons, les accollent, les etraignent & serrent d'embrassemens si fort, que souvent elles les oppressent & les tuent? Et vous, vrayes singesses, craignez vous pas qu'enfin amignardant si douillettement vos enfans, vous les froissiez & ruiniez, & ici & en l'autre monde? Ah, l'amour aveugle! ah la singerie que *cœcus amor prolis*! Sottes meres, n'aurez-vous pas tant de patience qu'attendre pour les corrompre & les perdre jusqu'aux ans de discrétion? Pourquoi abreuvez-vous de vanités, & de je ne sçai quelles mondanités vos fillettes pendantes encore à la mammelle?

Les enfans cheminent encore à grand peine, & déja ils veulent essayer de ce qu'ils n'entendent encore; & ainsi quand ils viennent en connoissance de la malice du fait, accoûtumés qu'ils sont, ils n'ont le pouvoir de s'en depor-

ter. D'un côté ils nous voyent les peres yvrognes, addonnés aux jeux de hazard, &c. de l'autre, ils apperçoivent la mere goulue, friande, paillarde, & quoi non ? Comment pourroient être autres les enfans, ayant tels exemples domestiques ? Le pere d'une part regorgera par les yeux un vin indigest, il se farcira de viandes; & les enfans se contenteront-ils de ronger des os comme des chiens ? Seront-ils sobres ? ouï dea; croyez que voire. La mere d'autre part sera fameuse, & pécheresse notable, comme une Magdeleine, fera mille fois cocu son pauvre Jean; & l'on espérera que les filles puissent être sous telles disciplines & tels exemples, des chastes Penelopes, ou de publiques Lucreces? Croyez qu'ouï.

Peres & meres, je vous prie, faites & vivez si bien, que la famille s'accoûtume à vivre bien, admirant votre vie sainte & vertueuse. Si vos enfans vous disent avec le Prodigue : *Da mihi partem quæ me contingit*, Donnez-moi argent, liberté; voyez comment, à quelle fin, & à qui vous donnez telle chose : tâtez le pouls avant que leur donner toute chose indifféremment. Cela est de votre devoir. Enseignez-les, reprenez-les, corrigez-les, & montrez leur exemples tels qu'ils en puissent devenir meilleurs.

Or ſus, pauvre Pere, je retourne à vous; nous vous avons donné loiſir pour délibérer ſur une requête tant importante..... Avez-vous pas penſé mordant les ongles à tête appuyée, à la réponſe que vous lui ferez? Que l'Evangeliſte nous die en un mot l'arreſt & le conſeil de votre prud'hommie. *Et diviſit illis ſubſtantiam ſuam*; & ce bon homme, bien que nulles loix le contraigniſſent de défaire ſitôt ſes mains de ſes biens fonciers & autres, ni de ſe dépouiller ſi à coup de ſes Seigneuries d'Argenton & d'Orleans, [pour le dire ainſi gayement] néanmoins pour n'attriſter ce petit folaſtre mignon, qui ne déſiſtoit de lui rompre la tête par ſes requêtes importunes, fit ce que beaucoup de peres ne feroient pas: *Diviſit illis ſubſtantiam ſuam*; il fit partage de tout ſon bien, comme pere juſte, aimant également ceux qu'également il avoit engendrés, ſans faire l'un légitime, l'autre bâtard, ſans ſemer matiere de diſcorde: il mit la main au bâton, que vous appellez.

Sitôt que le don fut fait, le Prodigue amaſſa tous ſes meubles & immeubles, de la ville & du champ; c'eſt-à-dire, il mit tout à l'encan. Il fit tout priſer, & en fit de la clinquaille, & enferma tout ſon bien dans le clos d'une

bourse. Il s'achemina dehors en région lointaine ; non trop mal, si ce fut pour chercher la science fuyarde, comme les Platons & Pytagores; si ce fut pour faire pénitence inconnue en quelque désert ; mais qui croira que ce galant pensât aux études ou à la pénitence ? Quant à son gouvernement, l'Evangeliste le dit en un mot qui comprend mille segrets, que je voudrois avoir loisir & licence de découvrir. *Et ibi dissipavit substantiam suam*, & là il dépendit toute sa chevance ; & si vous demandez comment ? il vous répond, *vivendo luxuriosè* ; selon notre version Françoise, *vivant prodigalement, luxurieusement.* Là il gaspilla tout, menant une vie animale & bestiale, non une vie d'homme & raisonnable, ayant toûjours à l'entour de soi je ne sçai quelle Laïs & Taïs à dextre & à senestre. Là, là, pour faire tomber ses mignones en ses rets, il fut pompeux, il fit venir à soi drappiers, grossiers marchands de soye, se fit accoustrer de pied en cap, qu'il n'y eut que redire ; il se fit faire chausses bien tirées, fines chemises, collets gauderonnés, ouvrés en mille façons diverses, tocque de Florence, mules a la Vénitienne, toutes sortes d'amorces de paillardise, exquises en prix, nouvelles en façon, & sans nombre. Là, là, pour mieux

faire sa besoigne, il dissipa son bien en courtoisies, donnant à ses mignones robbes de fin drap, satinées, damasquinées, déchiquetées, martirisées; cheveux étrangers, oreillettes, attifets, guirlandes, ratepenades, anneaux, perles, joyaux précieux & tout ce que leur cœur sçauroit désirer, promettant toujours de plus en plus: *ibi dissipavit substantiam suam, vivendo luxuriosè.* Là, là, pour ébranler les cœurs de ses mignones, dépendoit-il son bien, leur amenant aux fenêtres un tas de joueurs d'hautbois, de cornets, de luths, de violons, joyeux chantres de son doux martyre, faisant des jeux, des danses, des luttes, des bastions. Là, là dépendit-il tout en banquets faits à ses escornifleurs, & veneurs de repeue franche & de nappe mise; en banquets faits aux Dames, en chambres, en jardins, en la ville, aux champs, depuis midy jusqu'à minuit, & à toute heure il tenoit table ronde: car le proverbe commun est véritable, que de la panse vient la danse.

Là, là, en ces excès dissipa-t-il toute sa chevance. Jamais le Pelerin de Jéricho fut-il si dépouillé & rendu si pauvre par les voleurs? jamais le Charybde glouton dévora tant de galeres; jamais le Baratron d'Athenes mit a fin tant de

prisonniers, qu'en telles choses ses P.
lui dévorerent de ses écus : tout fut abimé, tout perdu pour lui, non par naufrage, non par maladie, non par fortune; mais *vivendo luxuriosè*, menant une vie bestiale avec les....

Ores voyons entre nous quelle justice notre Dieu fait de lui. *Et postquam omnia consummasset, facta est fames valida in regione illâ, & ipse cœpit egere.* Tout étant par lui dépendu, une forte famine advint en ce pays-là, desorte que lui-même eut disette. Après que le ventre de sa bourse fut tout vuidé par les clysteres & rhubarbes de ses paillardises, après que ses Harpies belles & sales, vrayes sang-sues, ses baladins & joueurs d'aubades, veneurs de repue franche, de nappe mise, vous lui eurent comme désentraillé ses coffres, chausses & pourpoints mis à l'encan; après que ces Galloises que tant éperduement il aimoit, vous eurent habillé ce follâtre muguet en cueilleur de pomes, en brûleur de maisons, si qu'à grand peine il lui restoit une chemise, autant nette, je crois, que celles des forgerons de Vulcan, nouée sur l'épaule, pour couvrir sa pauvre peau; en somme, après que ce paon n'aguéres si fiérement brave vous fut déplumé, & qu'il n'avoit plus voire un seul os à

frire ; voici à la bonne heure, l'amie de la virginité, l'ennemie de paillardise, la famine, qui travailla cette région, famine si grande, que lui-même fut aussi en nécessité. *Et abiit, & adhæsit uni Civium regionis illius.* Alors il s'en alla, & se mit avec un des Citoyens du lieu.

Or d'où s'en alla-t-il ? ou de sa maison, si toutefois il fut si sage que d'en avoir eu une certaine, ou plûtôt de la caverne & infâme Baratre de ses Hôtesses, qui l'avoient logé jusqu'alors, ou plûtôt l'avoient encagé & tenu serré à ses grands frais, si longuement qu'elles ouïrent sa clinquaille, & non une minute plus. Il sortit de sa tâniere, comme un loup affamé. Ou peut-être, de son bon gré, bien que non sans regrets, voyant qu'il n'avoit plus que frire, & que mettre sous la dent, & n'ignorant que sans argent il n'auroit plus que faire à telles foires, ni en telles boutiques, qui pour ne rien gagner, ferment leurs estaliers. & ne font montres que de visage de bois : *Stat meretrix certo cuivis mercabilis ære.* Il sçavoit, il sçavoit sur le doigt que telles garces caressent leurs muguets tant qu'argent dure ; & pourtant peut-être se déroba-t-il. *Argent durant, douce parole.*

Regardez les Mignons passer ;

Et si vous voyez quelque Sire,
Qui soit pour l'argent avancer,
Appellez-le qu'il vienne rire.

Ou peut-être que ces bonnes Hôtesses sans crédit lui firent assez ouvertement entendre, & par mines retournées & par maigres cheres qu'elles lui faisoient, non plus selon leur ancien usage, & par un tas de petits propos à deux ententes, qu'il pouvoit bien sonner la retraite; d'où il se trouva conseillé de les abandonner, & de se mêler d'autre métier. Ou peut-être qu'après l'avoir plus écumé, que n'est la mer par ses pirates, plus déplumé, que n'est la colombe par le Milan, plus pressé que n'est la grappe de raisin dans le pressoir, elles vous le firent saillir dehors â grans coups de bâtons & de langues, payemens dignes de tels services faits à telles Maîtresses; c que je croirois bientôt, pour sembler ainsi mieux séant à la justice de Dieu, de le punir en cette sorte, & donner exemple aux autres de n'aimer & d'enrichir ces harpies, qui pleines des dépouilles de leurs amans, les déchassent honteusement, veuillent non veuillent, de leur nid, & à grifs & à coups de becs; & disent avec une risée cruelle: *Aux autres, ceux-ci sont bien plumés.*

Ou se dérobant de son bon gré, il sor-

tit du lieu déshonnête plus vîte que le pas, à mon avis, vîte, vîte, ſans dire beaucoup d'adieux. Il ne retourna, je crois, pour reprendre ſon petit cas de nuit. Qui ſçait, s'il n'eſt pas dit être délogé & débuſqué d'une telle viteſſe, pour ſignifier l'horreur qu'il avoit déja conçu de ſon état dangereux, & de la compagnie, & vie damnable qu'il avoit entretenu juſques lors ?

Ce mouvement fut très-bon pour lui, ait-il été du tout volontaire, ou forcé par la famine & extrême diſette qu'il endura, ou par les paroles ou mauvaiſes mines de ſes mignones, par leurs baſtonnades. Saillit-il lui-même hors de ce ſale bourbier, ou ait-il été jetté ou tiré dehors, c'eſt tout un, il eſt dehors néanmoins; *abiit, abiit*, par quelle occaſion & quelle voye que ç'ait été. Soient les plumes, ſoit la queue perdue, c'eſt aſſez que l'oiſeau ſoit échappé. C'eſt un grand avantage pour ſe guérir, que de n'être plus dans le logis empeſté. O le ſage ! O le ſage Prodigue, qui ſçait fuir tant bien à propos !

Mais voici ſon mal, mes cheres Ames: Il ne prit pas la route de la maiſon paternelle; mais il paſſa plus outre. Qui ſçait pourquoi ? Peut-être que par une malice envieilie, il jetta, comme l'on dit, le manche après la coignée. Ou

peut-être n'ofa t-il encore retourner; pour ne croire fon pere affez miféricordieux. Ou peut-être pour ce que les chemins au pays étoient trop éloignés pour celui qui n'avoit plus nul moyen; & *ipfe cœpit egere*, qui ne fçavoit métier quelconque, pour befoigner une journée en paffant, ni n'ofoit encore tendre la main. Ou les chemins étoient trop périlleux, & il ne vouloit avoir la gorge coupée des Voleurs. Ou parce que déja fi attenué & ufé de faim, qu'à grand peine tenoient fes os enfemble, il n'eût pû faire tant de journées. Ou peut-être par honte de fa pauvreté & nudité, laquelle lui pouvoit donner cette menace: Ne fois fi hardi de retourner en tel équipage: car il feroit beau te voir, tu ferois bien le jouet & la farce de toute la maifon de ton pere. Je ne fçaurois enfin dire certainement, quelle chofe de fa part le chaffa plus outre.

Néanmoins quel motif qu'il ait eu de fon côté, il eft croyable que le motif de Dieu, qui ne l'infpira de rebrouffer chemin vers fon pere, fut afin qu'il payât ainfi tout au long du bras ce qu'il devoit à la rigueur de fa juftice. Dieu le permit aller plus loin, & fe foumettre au fervice d'un étranger, pour le réformer, & mieux l'apprivoifer.

Il étoit expédient, que ce jeune Rouſſin débridé paſſât par les mains d'un piqueur plus ſevere que ſon pere, pour le remettre tout maniable & dompté entre les mains du pauvre Vieillard.

Cependant notez comme Dieu très-ſage Médecin, mêle accortement ſes breuvages ! Comment il ſçait larder ſa juſtice de miſéricorde, comme un Juge diſcret ! Car entre les malheurs du Prodigue, voici quelque peu de bonheur. *Et adhæſit uni civium regionis illius.* Bonheur : car en cette même region il trouva Maître ; voire un bourgeois, voire un des principaux de ce pays, peut-être quelque Seigneur ou bon Gentilhomme, ou quelque Sénateur à robbe longue. Gentilhomme, ou bourgeois, ou autre, c'eſt tout un : ce Maître néanmoins avoit des grands moyens, attendu qu'il avoit des métairies pluſieurs. *Miſit eum in villas ſuas.* Puis ſans beaucoup marchander, il ſe joignit à ce Bourgeois, & gagna ſes dépens. Bon rencontre en un tems de famine ſi véhémente : car lors en lieu d'admettre ſerviteurs nouveaux, on caſſe plûtôt les vieux. *Ne fortè non ſufficiat nobis & vobis, ite potiùs.*

Au contraire, il eſt auſſi dépeint miſérable par ce ſeul trait : *adhæſit uni civium.* Car il eſt comparé comme a un

chien sans maître, qui bien affamé suit le premier qu'il rencontre mangeant, lui fait la cour, se frotte, & se joint impunément à lui, entre effrontément dans la cuisine, attendant tout hazard.

Il est fait aussi du nombre de ces serviteurs pauvres, qui n'ont que les dépens bien maigres & le gîte, & néanmoins mal-menés qu'ils soient, n'osent barbotter un seul mot, de peur d'être chassés. Il ne falloit au Prodigue autre bourse que la bouche, pour y mettre les gages de son service, pour lequel il eut bientôt marchandé, ne demandant rien plus que la repue franche.

Il est fait aussi du nombre de ces garçons souillons, plutôt reçus par pitié, que par le besoin que l'on ait d'eux : ce qui appert assez par le peu de cas qu'on tint de lui, le faisant aussi-tôt porcher, lui ne l'osant refuser, ni gronder, de peur qu'on ne lui donne son congé. *Adhæsit uni civium.*

Or je ne sçai, quand je lis dans Saint Jérôme, *adhæsit uni de Principibus*, le Prodigue se joignit à un des Princes de ce quartier, si je dois entendre ce mot selon le vulgaire, qui appelle Princes ceux qui tiennent grand Cour, & beaucoup de gens à leur service ; ou bien si je dois prendre ce Prince pour un homme noble & premier entre les siens par

la vertu, en quelle ſorte Cicéron prend quelquefois la diction *Optimates*, qui eſt toute ſemblable. Si le Prodigue choiſit tel homme de bien & de marque pour ſon Maître, pour être comme refondu, réformé & relimé deſſous lui, & par lui, enfant gâté qu'il étoit, ô qu'il fit bien! car le ſerviteur retient toujours quelque trait du Maître qu'il a ſervi. Tel Maître, tel valet.

Neanmoins, je crois que le Prodigue choſit plutôt un Prince, dit Prince ſelon le vulgaire, qu'un Prince, dit Prince ſelon Cicéron; & que l'election d'un tel ſervice procéda de la malice du Prodigue, & de la juſtice de notre Dieu. De la malice du Prodigue, pour ce qu'il peut ſembler avoir eſperé y pouvoir entretenir ſes pompes en vêtemens, par les livrées & couleurs de ſon Seigneur: entretenir ſes folles amours avec les Courtiſanes & filles volontaires de ſa Cour, ſes diſſolutions avec les Pages ſemblables. Il penſa peut-être triompher encore, & mener la vie gaye aux dépens d'autrui. Ou peut être il chercha tel ſervice, pour y ſervir de Vagao, de maquereau & de corrupteur aux autres, comme docte & bien expérimenté en cet art. De la juſtice de Dieu procéda cette élection, pour le punir par cela-même, d'où il eſpéroit tirer ſes voluptés. Car

faire ſervice aux Grands eſt une choſe fâcheuſe & ſans fin ; tant de menus ſervices que de merveille, plus fâcheux que laborieux : tantôt il faut marcher devant, tantôt ſuivre & porter une queue traînant à Madame, tantôt il faut porter le chapeau, le manteau, les mules & ſouliers même ; ſervir à pieds baiſer & adorer, ſouvent poſtillonner à pied & à cheval, de nuit, de jour, & quoi non ? Tout cela dut être pénible au Prodigue accoûtumé d'être ſervi lui-même & adoré.

Davantage, là une petite faute contre Monſieur eſt châtiée très-rudement, plus de coups de fouets en l'étable, que de morceaux de pain à table. Battus en Pages, diſons-nous de ceux qui ont été bien étrillés. Tels châtimens pour ſi peu de choſe devoient être grandes croix à ce Prodigue libertin, qui ne ſçut même endurer l'indulgence de ſon pere.

Finalement, aux maiſons des Grands les objets délectables des cinq ſens de notre corps y ſont rencontrés plus que nulle part. Là ſont les viandes & les vins friands ; voilà pour le goût. Là ſont les pompes & toutes moleſſes d'accouſtremens. Là ſont les Helenes, les Courtiſanes ou belles de nature, ou embellies par art ; voilà partie pour les yeux,

partie pour l'attouchement. Là sont les bals, les danses; là sont ouïs les violons, les luths, les cornets, les hautbois, les épinettes; là domine la musique instrumentale, & la vocale: voilà pour l'ouye. Là sont les parfums, là sont les habits embaumés, emmusquetés; voilà pour l'odorat. Or le Prodigue bien que porcher seulement, néanmoins allant & venant, pouvoit seulement avoir l'odeur fumeuse des bonnes viandes: souvent voir & rencontrer les Courtisanes emplumées & dorées comme paons, emmusquetées, embaumées, parfumées comme les musquets d'Arabie; souvent ouïr le bruit des danses, les accords doucement discordans des instrumens & des chanterelles pêle mêle, esquelles choses il se délectoit de nature, & y étoit fort accoûtumé; & si n'en pouvoit aucunement jouir. Car vrayement, il eût fait beau de voir un porcher baler, cabrioler avec ses souliers gros & fangeux entre les Dames, ce sale faquin entre les Courtisans; & si eût il eu encore plus belle grace vrayement, d'y vouloir faire l'amour. Si n'étoient pas les mets friands pour le bec de celui qui n'avoit pas des écosses de pourceaux. Quelle croix lui devoit être tout cela! chacun sens de son corps lui servoit de cruel bourreau, ou de gibet.

Le Texte Grec peut sembler vouloir dire, que le Prodigue demeurant en la maison de son Maître, il avoit charge d'aller tous les jours chasser & conduire les porcs sur les champs, & que le soir venu, il retournoit derechef en la maison du Maître. Mais les Versions vulgaires, Latine & Françoise, nous représentent mieux sa misérable servitude. Car elles semblent insinuer, que lui s'étant donné ou loué pour les dépens à un bourgeois principal, sous espérance de vivre chez lui en ville, il fut après donné à quelque autre Maître subalterne pour vivre aux champs & être valet de cense, voire non de cense, mais peut-être d'une petite méchante maisonnette, comme je ne sçai quel bribeur ou caimand très-misérable. Soit néanmoins qu'il fût envoyé en une logette, ou en une bonne cense, tous les Textes ne le font que valet d'un lieu champêtre, non Page ou laquais de ce bourgeois en la Ville, non son palfrenier, non censier, non bouvier, non berger, mais vils serf des plus animaux du champ. O quel abaissement! Car si c'eût été pour être censier ou berger, il n'alloit encore trop mal. Mais hélas! notre Prodigue ne fut qu'un porcher. Quel creve-cœur à ce jeune Prodigue & Gentilhomme peut-être! Voilà deux ou trois

grands points de la misére de ce jeune homme ; à sçavoir d'avoir été comme vendu & revendu d'un Maître à un autre, puis d'avoir été envoyé de la ville résider au village, & enfin d'avoir été mis au cul des porcs, si avec révérence je le puis dire.

Que ce Bourgeois admit un pauvre pelerin égaré, inconnu, en sa maison, & ce durant une cherté véhémente de tous vivres en son pays, il montra vrayement qu'il se souvenoit de la nature commune, & des revers de fortune communs à tous. Il ne va pas disant : on ne connoît pas ce jeune homme ; il faut regarder qui l'on loge, qui l'on met céans ; peut-être nous robera-t'il nos petits moyens : le tems est fort, la pauvreté pourra le contraindre à cela : que sçait-on d'où il vient. Il ne dit pas : ce garçon déchiré, galeux, roigneux, & peut-être vérolé, & à tête pélée ; nous gâtera tous, ou nos petits enfans, non, comme ces Messieurs ; mais simplement, sans beaucoup de propos, il l'admet ; & en fait un de ses serviteurs, sçachant lui & croyant comme nous devons tous croire, que Dieu sauve la vie des Hospitaliers, ou s'il laisse mourir les corps, que ce sera pour ressusciter, & faire vivre les ames à jamais. Ce Bourgeois, ce Bourgeois,

Messieurs les riches, vous fait ici sans bruit une belle leçon par son exemple, plus vigoureuse qu'avec un grand tintin de paroles ; s'il vous plaît, vous en profiterez.

Je soupçonne encore en lui une grande douceur, pour ce que je ne trouve aucune sienne parole injurieuse ou action rigoureuse ; je ne lis nulles bastonnades : ce que sans faute l'Evangeliste ajoûteroit, si le Prodigue eût rencontré un tel maître, pour comble de son malheur. Mais il est dit simplement, qu'il l'envoya en sa Cense. *Misit eum in villam suam, ut pasceret porcos.* Comme disant : Mon ami, mon enfant, votre exercice sera d'aller aux champs tous les jours ; faites bonne garde de ce bétail, cela sera votre besoigne, entendez-vous bien, mon enfant ? allez, faites bien votre devoir. Et ces Messieurs ne sçauroient rien commander qu'impérieusement, ni sans frapper. Va-t-en aux champs ; & ce belitre, ce coquin, ce pendart, disent-ils : Iras-tu ? Si je me bouge, je te ferai payer le message. Je te frotterai les oreilles, je t'aunerai le dos ; & mille traits, que je ne prise nullement. Un serviteur n'osera bouger la levre pour parler, non toussir, non éternuer, non bâiller, non sanglotter, non gémir, que ce ne soit pour une buffe,

ou

ou pour le moins pour une dure parole. Que ne vous ſouvenez-vous quelquesfois, Maîtres trop rigoureux, que vos ſerviteurs ſont hommes, ſont vos confreres, non ânes & jumens, pour ainſi les rudoyer?

Or paſſons la louange de ce Maître; voyons s'il n'eſt auſſi rien de bon au fait de ſon valet. Voyez doncques; il aime encore mieux être porcher, qu'avoir recours *ad malas artes*, qu'à ſe rendre ſoldat, ou bien ſuivre la guerre comme goujat. Il fait honte aux jeunes débauchés de notre tems, qui appauvris par fortune de gueule, ſe veulent enrichir par fortune de guerre. Avoit-il lû ou peut-être ouï dire qu'il n'eſt foy, ni piété quelconque entre les ſoldats, & que leurs mains ſont à vendre, & qu'ils eſtiment ce parti être le plus juſte, où le gage eſt meilleur, volant & brigandant auſſi bien l'ami que l'ennemi? Sçavoit-il peut-être que la guerre eſt mere de tous maux; que ſouvent le Colonel pille ſon ſoldat & ſon Roi; le ſoldat pillé, pille ou exactionne le pauvre peuple: l'un par famine & diſette extrême de toute choſe; l'autre pour rapporter ſon butin, comme dans un rendez-vous, entre les mains crochues de ſales Harpies de camp, qui riches de la pauvreté d'autrui, s'appauvriſſent de

là en après par mille prodigalités.

De ma part, j'ai opinion que toutes ces choses l'en déconseillerent. Car si ce n'étoit quelque chose de tel, pourquoi ne se fût-il pas rendu soldat, pressé comme il étoit, & idoine à la guerre comme il étoit ? En premier lieu, l'âge le rendoit très idoine : car il étoit jeune homme de 20 ans. Jeunes soldats, vieux Capitaines sont bons en guerre. Puis il étoit assez accûtumé d'endurer froid & chaud, ayant maintes fois poursuivi de nuit, à la rosée, à la pluye, aux frimats & aux vents, aux portes, aux fenêtres, le fruit aigre-doux de ses folles amours; ayant pourmené maintes fois faisant ses sentinelles & ses rondes à l'entour de la maison de son amie, comme le soldat à la porte de son Colonel. Davantage, il étoit déja aucunement accoûtumé à la faim & à la soif, *Et ipse cœpit egere*, pour les pouvoir endurer ès champs & ès villes closes. Néanmoins, ayant toutes ces belles conditions, il ne voulut suivre la guerre. Fort sagement : car pour dire vrai, je ne voudrois être à aucun homme de bien auteur, ou conselileur de se mettre à la souldée, ains de garder les porcs, comme le Prodigue, plutôt que d'être soldat. Mais toutcoy, tout bas, on n'en ose parler ; car on nous dit que c'est ma-

tiere d'Etat, laquelle comme une chose sacrée, les gens d'Eglise ne peuvent toucher : plus outre donc.

Je suis encore bien édifié d'un si bon serviteur : car on l'employe où l'on veut, on fait tout ce que l'on veut de lui ; il va sans gronder, sans murmurer, ou faire un double mur, comme l'on dit, sans demander pourquoi cy, pourquoi là, pourquoi il a plutôt cette charge, & sale métier de porcher, qu'un autre : *misit eum ut pasceret porcos.*

Davantage, je le trouve ingénieux, en ce qu'il ose entreprendre de pouvoir faire apprentissage, & passer maître en un métier jamais exercé par lui. Il ne dit pas tout déjetté : Que pensai-je faire ? où aurois je appris si la paille fraiche, & souvent renouvellée, engraisse cet animal, ou le contraire ? ou si leur auge doit être entretenu nettement ou salement ? Que sçai-je moi, s'il faut avoir en réserve force glands, febves, pommes ou poires de bois, ou autre fruitage pourri, ou légumes, ou lavûres d'écuelles ; ou si à faute de ce, l'orge détrempée avec son & des choux leur est bonne, ou naveaux cuits, ou grosses raves ? Que sçai-je si quelque friandise chaude leur est bonne au retour des champs, afin qu'ils retournent plus volontiers sans s'égarer, & pour échauffer

leurs maigreures champêtres froides, pour mieux reposer la nuit, & être moins maladifs ? Non, non tout cela ; mais il dit : J'apprendrai sous l'instruction d'une famine ingénieuse, mere de tout art, ce que jamais je ne fis, ni ne sçus faire.

Or maintenant nous sommes parvenus à l'endroit où l'Evangeliste déclare notre Prodigue avoir été porcher. *Misit illum ut pasceret porcos.* Ce Bourgeois mit le Prodigue au métier le plus vil qu'il soit, pour la vileté de l'animal ; au plus dégoûtant, pour la saleté de l'animal ; au plus fâcheux, pour le peu d'obéissance, & l'inquiétude de cet animal. Car la brebis suivant volontairement le berger marchant devant, le porc chassé à grands coups de fouets, à grande peine veut-il marcher. Métier maigre sur tous, pour la stérilité de l'animal, qui ne donne laict, comme la vache, ni laine, comme la brebis, ni comme le chien, sentinelle fidelle ; ni service, comme le cheval, ni port à dos, comme l'âne, ni labourage, comme le bœuf. Métier mal-plaisant sur tous : car cet animal est toûjours murmurant, grondant, grommelant, mutinant, soit il marchant, soit-il couchant, soit dormant, ni donne passetems quelconque à son pasteur, ainsi

que les chevaux par leur galop, les chiens par leurs chaſſes, les brbis par leur entrechoc, les ſinges par leur imitation de tout.

Prodigue ! que cela te dut être amer ! à toi jadis tant emmuſqueté, iſſu de ſi bonne maiſon, & Juif de Nation, [comme je ſuppoſe] qui abhorroit par nature & par Loy & porchers & pourceaux. C'eût été choſe tolérable, ſi ton Maître t'eût dit ſeulement : Va, donne bien à manger à mes levriers, & à mes gros mâtins d'Angleterre. Mais on te dit : [O le pauvre garçon !] Va, prens ſoin d'engraiſſer bien mes porcs. Quel abbaiſſement ! mais digne de ſa perſonne. Car avec qui envoyeroit-on mieux une perſonne qu'avec ſes ſemblables ? Il avoit vêcu une vie de porc : Dieu permet auſſi qu il eſt colloqué avec les porcs. Il avoit ſervi les truyes à faces humaines ; il ſert les truyes aux troignes de truyes. Il avoit vêcu goulument, il compagne & ſert un animal très goulu.

Or maintenant pour venir de l'hiſtoire au vrai ſens conçû & ſous-ſignifié, on entend par les porcs toutes ſortes de vices, qui d'eux ſont immondes devant Dieu, comme les porcs devant les hommes. Et ceux-là paiſſent les porcs, qui ſcandaliſent les autres; frayent le chemin

les premiers à quelque péché; & ceux qui entretiennent les méchans en leur malice, selon cette expression : O que nous avons en tout état beaucoup de porcs & de porchers ! Ni les forests Ardennoises, ni les bois de Mormat ont assez de glands, pour en pouvoir donner un seul à chaque de ces porcs. Je ne sçai si le ciel a tant d'étoiles, la mer tant de grains de sable; l'océan tant d'onde ou de poissons, los poissons tant d'écailles, les champs Artoisins tant d'epis, la France tant de grains de raisins, les Alpes tant de neiges, le jardin de Haynaut tant de fleurs, ni ses Mons tant de grands esprits, ni son Orland tant de fugues, comme il est de porcs & de porchers par tout, qui ne le pensent nullement être : car autant d'hommes qu'il est, desquels on peut dire, qu'ils ont la tête de l'ame, [je dis l'entendement, *caput enim animæ mens est*] toujours pendante après les choses terriennes, sans jamais regarder le Ciel, d'où ils sont, d'où tout leur bien procéde, & où ils sont appellés : autant avons-nous de porcs. Or voyez combien il est de tels galands. Autant d'hommes que je verrai ne se plaire qu'en l'ordure des voluptés charnelles, & ne pouvoir ni sentir, ni ouïr parler, ni lire rien de la vertu, autant estimerai-je être des porcs. O que

de porcs il y a au monde, qui maintenant n'eſt plus que chair! Principalement ès Villes opulentes, ès grandes Cours, où il devroit avoir plus d'hommes, là, là eſt ce qu'il y a plus de porcs, La regnent les Circées, qui changent les hommes en porcs: là ſont les Epicures, Verrats qui les engendrent. Tant d'hommes que je verrai n'avoir non plus d'ames que les porcs, qui n'ont l'ame qu'en lieu de ſel; ni cuider qu'il y ait une ſeconde vie, ou que les ames ſoient immortelles, [quels ſont maintenant nos Athées,] autant penſerai-je être de porcs. O Dieu! O Dieu! qu'eſt la terre pleine de tels porcs! La truye qui ſervit d'enſeigne au grand Enée, pour ſçavoir en quel lieu il devoit bâtir San Albe, [jaçoit qu'elle eût trente cochons blancs pendans à ſa mammelle, ſous l'ombre des chênes marins] ne cochonna jamais ſi nombreuſement, comme cet Atheïſme nous cochonne maintenant de porcs, qui ne connoiſſant point d'immortalité, concluent de ſe patouiller en tous plaiſirs, concluent de tout violer, tout forcer, tout engloutir. Autant eſtimerai-je encore voir des porcs, que je verrai d'hommes, auſquels le ventre eſt tendu & enflé comme un tabourin bien cordé, de commeſſations opportunes & importunes, ſans avoir

pitié ni de l'étranger, ni du domestique, ni du pauvre affamé. Or les commessations regnent au possible, & l'immiséricorde. Donc le nombre des porcs est très grand. De nulle bête, crois-je, y a-t-il tant d'individus au monde : & tous ne sont vendus en boucherie, non tous ne sont à la suite d'Ulisse, tous ne sont sur les champs sous les chênes, tous ne sont mangeans aux auges communes, non ; mais les Villes, mais les Cours, mais les tables & les cabinets des Rois alimentent ces porcs. Mais je crois qu'il est encore plus de porchers que de porcs, & ne leur vaut pas mieux d'être porchers que porcs, comme l'on dit. O que de porchers ! O que de porcs ! Mais ces porchers sont pires que les porcs mêmes, & pires que le Prodigue porcher. Car que ces porcs furent porcs, & ainsi conditionnés, ce fut nature & création ; pourtant sont-ils excusables ; mais que les hommes le soient, c'est malice & corruption ; pourtant sont-ils inexcusables. Que le Prodigue le fut, ce fut force & pauvreté ; mais que ces hommes le soient, c'est volontairement, & de leur pure liberté.

Mes cheres Ames, ah ! que ne regardons-nous un peu mieux à notre noblesse & à notre descente, pour ne nous pas abbaisser si coquinement jusqu'à

paître les pourceaux, animaux si vils & si sales? Ne tenons, ne tenons école ouverte de malice. N'enseignons pas aux autres ce qu'ils ne sçavent encore : ne scandalisons les petits; gardons-nous d'être porchers tel qu'étoit Epicure, qui repaissoit de doctrines sales un tas de pourceaux libertins & charnels, donnant à telles levres telles laictues. Assez soit, assez soit; ce qui est trop, que tu ailles te perdant, sans perdre & corrompre aussi les autres plus qu'ils ne sont. *Unum pro multis detur caput.* Respirons un peu.

Après que l'Evangile a parlé de la famine de la région, & de la disette du Prodigue même, de sa servitude & très-vile condition, il montre encore l'extrême nécessité qui le pressa finalement en sa dure & vile servitude, ajoûtant outre, qu'il désiroit de remplir son ventre d'écosses que les pourceaux mangeoient. Il désiroit, dit le Traducteur François. *Cupiebat*, dit la Version vulgaire avec Vatablus. *Concupiscebat*, dit la Syriaque; quelqu'autre avec Arias des Montagnes, *Desiderabat.* Nulle Version exprime suffisamment ce que le mot Grec veut dire : car c'est un mot signifiant plus que simplement désirer ou convoiter quelque chose. Il signifie désirer avec véhémence, melancolie &

grande ardeur; brûler aprés, être affamé aprés une chose. Donc en lieu de ces Versions, il désiroit ou convoitoit, pour encore mieux exprimer le prétendu de l'Evangeliste, & la famine grande de ce porcher, il faudroit traduire par ces mots, ou semblables, il brûloit d'un desir, il convoitoit au possible, il mouroit de desir, les vives lui en venoient comme aux chevaux, qui voyent & convoitent les rivieres, & cependant on les empêche d'en boire.

Mais que desire-t-il tant? de remplir son ventre. *Implere ventrem*, dit le Latin. Il mouroit d'un desir, non seulement de remplir, mais d'avoir déja rempli son ventre, façon de parler, qui moutre encore son desir impatient d'attente. Et notez bien ce remplir: il ne dit pas manger, ou se saouler, ou se farcir, ou s'engraisser: car ceux qui sont affamés, desirent bien aussi tout cela; mais emplir, dit-il, son ventre, pour ce que ceux qui sont fort affamés ne desirent que d'emplir leur ventre vuide de chose telle quelle, ils ne font choix de viandes, moyennant qu'ils appaisent leur faim enragée. Mais que veut-il remplir! *Ventrem, ventrem*, seulement son ventre. Il ne se soucie donc plus, comme ci-devant, de satisfaire au goût, au palais, à la bouche, par

je ne ſçai quelles friandiſes. Non, non; mais du ventre, mais du ventre évuidé de longtems, & par ſes incontinences volontaires, & par ſes longues abſtinences involontaires, pour bien tôt éloigner ſes harpyes, & pour bien-tôt trouver un bon maître; ſon ventre, ſon ventre, plus lâche que celui d'une accouchée de deux jumeaux, veut-il remplir. *Ventrem, ventrem, non mentem: Ventrem meum doleo, ventrem meum doleo.* Il eſt du nombre de ceux, *Quorum Deus venter eſt. Ventrem, ventrem:* il ne cherche plus de paître ſes yeux par ces boiſſons & viandes coulorées, ſafranées, écarlatées, verdiſſantes, perſes, azurées, &c. quelles maintenant nous font nos Peintres de cuiſine, qui ne nous ſervent plus de mets, mais plûtôt de tableaux, non plus ſeulement de ſaveurs, mais auſſi de couleurs, comme ſi nous vouluſſions peindre quelque idole en notre ventre. *Ventrem, ventrem;* car il ne demande plus remplir ſes narines de bonnes odeurs, & douces haleines des viandes bien accouſtrées: il ne veut plus remplir ſes narines, non, non; mais rien plus que *ventrem, alvum, ventriculum*, ſon eſtomach, ſon ventre bas & haut: à tous côtés étoient vuidanges. Ores de quoi le veut-il remplir? Ceci eſt fort nota-

ble : *de siliquis, de siliquis*, d'écosses seulement. Ah le pauvre Prodigue ! mais après quelles écosses, pensez-vous, soûpiroit-il tant ? Non après celles que Columelle nomme fenegrec, & Varron *Siliculas* : non, comme pense Maldonat & son compagnon Emmanuel Sa, après les Algarronas : non, non, la carube, ou carobe ou carabole de Genua, ou la febvre de Grece, l'Algarrona ou Alfarobas des Espagnols sont bien aussi, voire en bon temps, le manger des gens honnêtes & d'hommes philosophans. Voire telles écosses bien séchées deviennent fort douces & souëves au goût de l'homme ; & ainsi le Prodigue affamé après telles écosses ne seroit encore trop misérable. Non les Egyptiennes, qui peut-être sont appellées figues d'Egypte, pour être douces comme figues ; ou *cassiæ fistulares*, pour être d'un goût approchant celui de la casse, & ainsi ne sont point le vivre propre des porcs. Non les pelures de raves sauvages, ou de pain de pourceau ; car ce vivre seroit assez tolérable. Quelles écosses donc ? *Quas porci manducabant*. Il convoitoit celles-là mêmes que les porcs mangeoient actuellement durant le temps d'une famine si véhémente, à sçavoir ou les gousses de febves, de

pois, ou peut-être les côtes des chataignes, des marons, des noix, des febves ou nôtres ou Romaines, les côtes des pois, champêtres ou domestics, les côtes des glands, & de toutes telles choses, le Maître mangeant ou vendant les fruicts, & les potages intérieurs, & ne livrant rien aux serviteurs que les pailles ou les côtes nuës pour les porcs & pour le porcher.

Il semble que la pauvreté ait fait le Prodigue Médecin, parce que il ne desira qu'une sorte de viande. Je crois qu'il sçavoit que le vivre simple & uniforme sans pluralité de mets, est salubre au corps; mais pauvre Médecin, puisque tout son récipé n'étoit que d'écosses: *Recip. de siliquis.* Ah! le pauvre porcher que celui-ci, qui n'a pour son chien, non même pour soi, un seul brin de pain, & est si disetteux, qu'il ne se soucie de quoi son ventre vuide soit rempli? Pauvre Prodigue! tu as bien mangé ton pain blanc devant le bis. Pauvre garçon! que diroit de toi le mocqueur Diogène, si d'aventure il te rencontroit, & si tu lui disois que tu meurs après une viande si maussade? Je crois, je crois qu'il te diroit, qu'il attendoit plutôt de toi un vomissement, qu'un tel appétit de remplissement. Car à dire vrai, maintenant à chaque fois

que tu respires & ouvres la bouche, tu devrois vomir toutes censes, toutes maisons de plaisance, & tous châteaux: dorénavant hors de ta bouche devroient couler des Pactoles, & des torrens de fin or, que tu as gourmandé & dévoré si goulument. *Devoravit substantiam suam cum meretricibus*, dit ton frere; & tu demandes encore après tout cela de remplir ce ventre d'écosses? As-tu mangé tant d'héritages, & il y a encore si grand place en ton estomach? La région certainement avoit dequoi craindre d'être en par fin aussi engloutie de toi, puisque l'abîme de ton ventre goulu n'étoit encore plein, après tant de biens & de châteaux paternels y abîmés.

O que Dieu te rend bien change selon ton or! Tu étois nagueres plus gourmand que le sanglier ou l'élephant, qui plusieurs ensemble se contentent d'une seule forêt, sans picorer les mers, & sans proyer aux autres forêts. Tu étois plus insatiable que le taureau, qui se contente de peu d'arpens de terre. Comme un loutre, tu étois plus gourmand que les baleines, qui ne cherchent proye qu'en une mer, outre ce que tu étois l'abîme engloutissant toute la boucherie: *Baratrumque macelli*, comme dit l'autre. Tu proyois en

l'air, tu pêchois en la mer, tu chassois sur la terre, & je crois si le feu eût nourri quelque animal autre que la salemandre pour manger, tu l'eusses aussi butiné. Maintenant tu as disette d'un vil fruict de la terre, d'écosses, de glands, de peaux de febves & de pois, &c. Du tems passé, le Soleil n'avoit encore dépêché sa belle avant-courriere, & tu soulois avoir déja le ventre à table, le dos au feu. Les veilles, les jeûnes étoient noms barbares, noms inconnus. Tu étois plus friand qu'un chat d'ermite, comme l'on dit : tu donnois 50 drachmes pour une perdrix, comme Aristipe. Tu ne te contentois de la substance simple des viandes : il te les falloit accidenter, & changer la substance en accident, & la nature en art, afin que saoulé, tu eusses encore faim : tu convoitois plus de nouveauté qu'une femme enceinte : tu mangeois par les yeux, tu mangeois par les narines ; tu aimois mieux un bon cuisinier qu'un bon Pédagogue. Tu ne sçavois boire ton vin, s'il n'étoit brûlé, ou mêlé de gros éclats de sucre : ton vin, ta viande n'étoient pas bons, si tu ne les beuvois & mangeois en or & en argent ; il te falloit baiser souvent les éguillons de vin ; tu eusses bien voulu que ton gozier fût de la longueur de celui de la

gruë, pour te durer plus le plaisir de telles délices. Tu tenois table depuis le midi jusques-à la minuit, comme un autre Néron, & peut-être le Soleil levant du lendemain ne te trouvoit encore levé de table : le Soleil se levant, tu t'en allois coucher, renversant le cours bien ordonné de nature. Messe de chasseur & long dîner te plaisoient à merveille, & ce vulgaire : *Fiat Missa brevis, prand'a longa satis.* Maintenant Dieu t'envoye change : pour tes superfluités, il te fait patir une disette extrême, pour avoir hâté & provoqué l'appetit de manger après être plein, il te fait avoir faim, & n'avoir dequoi te rassasier. Il envoye pour tes délices ces ordures ; *à luxu ad sordes.* Pour avoir cherché de repaître en mangeant, & les yeux & les narines, il permet que tu n'as rien pour repaître le ventre. Pour n'avoir sçu boire ni manger, qu'en or & en argent, il te fait manger en la porcherie, mettre ton nez en l'auge des pourceaux. Pour avoir voulu avoir un gosier plus long, & un ventre plus grand & à bouclette, pour y abîmer plus de biens & les goûter plus longuement, maintenant tu desires un ventre étroit & un gosier plus court, pour contenir de tant moins ta faim enragée, pour ne sentir si longuement l'amer-

tame de tes viandes. Tant de tourmens que de délices. *Quantùm in deliciis fuit, tantum date ei tormentum; tantùm, quantùm.*

Vrai eſt ce que la populace dit, que le cheval qui fait la peine, ne mange pas toujours l'avoine. Si jamais nul ne l'éprouva, certes, mes cheres Ames, le Prodigue l'a trouvé ce jourd'hui. Car après avoir porté les incommodités du Ciel, à l'ombre d'un buiſſon, erré & couru après ſon bétail, & rapportant au logis un ventre plus affamé que dix, il voit que l'on donne largement des écoſſes à ſon bétail déja tout ſaoul, & à lui point. *Nemo illi dabat.* Pauvre Prodigue! voici bien ton Maître changé! Au commencement de ton ſervice c'étoit tout or qui reluiſoit, ton Maître t'admettant doucement, te commandant doucement, & choſes propres à toi: maintenant quelle rigueur! *Nemo illi dabat.* Voilà bien la ſtatue de Nabuchodonoſor à tête d'or & à pieds de terre. Tête de brebis, queuë de loup, face de Vierge, pieds de Harpye; le venin eſt à la queuë Notez, jeunes débauchés, l'extrême miſére de cetui votre patron. Il eſt croyable que les ſerviteurs portant relavûres & légumes aux porcs, ce Prodigue étendoit pitoyablement ſon écuelle, pour y avoir

Part, & que l'on lui en refusoit: *Nemo illi dabat;* ou si l'on lui en donnoit, c'étoit rarement, non tant qu'il en demandoit: car il en vouloit emplir son ventre. Je ne sçai quel *Nemo*, méchant Maître d'hôtel semblable à celui qu'avoit le faux riche, ne lui en donnoit, & s'il en donnoit, c'étoit d'une main fort avare: peut-être le Maître le voulant ainsi; peut-être ce *Nemo* lui retranchant de la liberale ordonnance de son Maître, comme il advient souvent ès grandes Cours.

Or il est fort à noter, qu'il n'est pas dit seulement, & son Maître ne lui en donnoit; mais *Nemo illi dabat*. Personne ne lui en donnoit: *Nemo*, ni son Maître: *Nemo*, ni sa Dame, bien que ce sexe soit plus pitoyable: *Nemo*, ni ses conserviteurs & camarades, qui de coûtume ont pitié l'un de l'autre: *Nemo*, ni servantes ni chambrieres, qui d'ordinaire font beaucoup de courtoisies aux bons serviteurs: *Nemo*, ni ses amis ni ses amies du tems passé: *Nemo*, ni aucun bourgeois ou autre habitant de la région: *Nemo*, ni Dieu même, qui par sa Providence miraculeuse traita jadis les Hélies au désert, les Daniels au lac des Lyons: *Nemo*, ni le Diable même, qui apparoit quelquefois aux désespérés, & leur promet tout secours.

Il étoit réduit à ces termes, que *Nemo illi dabat.* Il voyoit force écosses être données à ces porcs, bien que crevés de la pâture des champs; mais à lui tant affamé, rien du monde; en quoi il expérimentoit encore ceci être vrai, que, *Dantur opes nullis nunc nisi divitibus* : à pourceaux gras encor oinct-on le derriere.

Ce grand Dieu le permettoit ainsi, afin que délaissé de tous, il retournât à son Pere; & voici l'Evangéliste qui en dit les bonnes nouvelles : *In se autem reversus*, étant donc retourné en soi ou à soi-même, c'est-à dire, s'étant mis à considérer son état présent, l'état où il avoit jadis été, & n'étoit plus, il s'écria bien haut avec puissante expression de sa perturbation véhémente : *Quanti mercenarii in domo Patris mei abundant panibus, ego autem hîc fame pereo*! Ah! las! hélas! Combien y a-t-il de mercénaires en la maison de mon Pere, qui ont force pains; & moi cependant je meurs ici de faim. Pausons & pesons un petit, mes cheres Ames, chaque parole de ce garçon, je vous en prie : faisons un peu alte ici, & nous verrons qu'il n'y a ici mot qui n'ait son emphase & son poids, voire & son antithese.

Car il oppose, premierement nombre grand à petit nombre ou à unité. *Quanti, quàm multi; ego autem unicus &*

so'us. Combien de mercénaires, non un ou deux, mais par escadrons; & moi tout seul cependant, &c. mon Pere en nourrit tant si libéralement, & cettui-ci n'en nourrit pas un bien! Là il y a tant d'heureux, & moi seul ici je suis si malheureux!

Secondement, il compare *état à état*, ou qualité à qualité: ceux-là ne sont que mercenaires, manœuvres, louagers, serviteurs gagés & gagnes-deniers, non ses domestiques, non mon frere, non mon cousin, mais les étrangers même, & qui servent à journées; & moi fils de bon Maître, son propre fils, non adoptif, son fils puiné & dernier né, que j'aye pire traitement qu'eux!

Tiercement il confronte *place à place*. Ceux-là sont *in domo Patris mei*, en la maison de mon Pere; & moi en l'auge & au derriere de ces porcs, couchant sur la paille ou sur la dure, où les poux & les puces me mangent, & j'y péris de faim.

Quatriémement, il parangonne *quantité à quantité*, abondance à extrême disette. *Abundant*, ils abondent, ils ont trop & du superflu, ils ont pour se crever, s'il veulent. Et moi j'ai une disette si grande, que je m'en vais tout mourant de male faim! Ceux-là se tuent

de faire bonne chere, & moi de jeûner !

Cinquiémement, il oppose *les pains à une faim mortelle.* Ceux-là, dit-il, ont force pains, & moi force faim : ceux-là ont des pains que trop, & moi trop de faim : trop, dis-je, car ils regorgent ; voilà un trop, quand ce ne seroit que d'un genre de pain ; & ils regorgent *panibus*, de toutes sortes de pains, de blanc, de bis : ils mangent à tire-panse, du mol, du dur, du frais, du vieux, du chaud, du froid ; du pain de froment, de seigle, d'orge ; tel pain bluté, tel criblé, tel ayant la fleur & le son, tel avec levain, tel sans levain, tel cuit en fourneau, ou sous la cendre, sur une lame de fer, ou dans un poêle, comme les pains crottés, ou pains de Nonnains. Ces mercénaires, force d'abondance, & force de variété, sont comme en peine de choisir ; & moi pauvre gueux que je suis, si j'ai du trop, c'est de faim, c'est de sanglante faim ; mon ventre en hurle & abboye comme un loup qui n'a mangé depuis les vielles guerres : je mangerois presque la terre comme un loup affamé, ou comme le serpent condamné de Dieu à être mange-terre toute sa vie : *Terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ.* Encore si je périssois d'un beau coup d'épée, voire

ſur une roue, ou ſous une fourche, ſauf le déshonneur, & le ſalut de l'ame; mais de faim! j'endure autant de fois les tranſes de la mort, que de fois mon ventre m'abboye. Ce languir m'eſt pis que la mort même, & ce mourir de faim, pire que toute autre mort.

Or puiſque tout notre texte eſt parabolic, & allégoric, il eſt raiſonnable de hauſſer maintenant le maſque de la Parabole, après l'avoir aſſez conſidéré par le dehors. Vous noterez donc, que par *mercénaires*, nous entendons toute perſonne qui ſe cherche ſoi-même & ſon propre profit en tout exercice: nous entendons les louangers de leurs actions vertueuſes, leſquelles ſeroient autrement bonnes, ſi ne fût cette intention du louage. Qui ne dira, par exemple, ces Chicaneurs & Advocats mercénaires, qui en eſpece & en apparence font œuvres de miſéricorde, étans ſecourables aux pauvres oppreſſés, aux procès des uns & des autres; mais à la vérité font mille cruautés, & ne diroient ou écriroient un petit mot, que pour un grand argent, & le plus ſouvent ne s'employent pas pour celui qui a plus de droit, mais pour celui qui a plus d'or & de crédit. *Ibi fas, ubi maxima merces.* Leurs langues, leurs plu-

mes, leurs consciences, leurs cœurs, leurs ames sont venales, à qui en donnera le plus. Cuidez-vous qu'ils n'en soient point de tels ? Voire il s'en trouve par formilieres. *Quanti*, dit le Prodigue. Qu'il y en a beaucoup, jaçoit que le proverbe ancien die : un Advocat en une ville, un noyer en une vigne, un pourceau en un bled, une taupe en un pré, & un Sergent en un bourg, c'est pour achever de gâter tout. Ces plaidoyeurs mercénaires & pensionnaires, si la vache ne vient de ta part, c'est-à-dire les présens, ne feront rien pour toi ; & encore ta vache prise, & vache & bœuf, & dons plus grands donnés par autre, ils te manqueront au besoin, voire te nuiront peut-être, produisant tes piéces & ton sac dessous-main, & éventant la mine à ton adverse partie : ils seront tes Advocats de profession & ouvertement ; mais de fait, & couvertement, tes ennemis capitaux. Ce n'est merveille s'ils sont si riches, & *abundant panibus*, s'ils tiennent bonne table, s'ils sont satinés, damasquinés, veloussés, s'ils sont logés comme Rois, & si à rebours tant de menue populace dit : *Ego autem hic fame pereo.* Ces Messieurs ne sont que sang-sucs, & que moudeurs de Républiques, & méchans meûniers, qui prennent d'un sac deux

moûtures, comme l'on dit, & ont bien encore cette pratique, de nourrir procès, voire ſemer diſcordes, dont ils puiſſent moiſſonner plus de deux fois ſur un an. *Non miſſura cutem niſi plena cruoris hirudo.*

Encore ſont ces galands bien pires que les mercénaires, dont parle notre Prodigue. Ceux ci ne ſe font payer de coûtume qu'à jour failli, & labeur achevé. Le ſoir venu, le Pere de famille paye ſes vignerons; le Roi ſes capitaines & ſoldats au mois, ou à ſix ſemaines, & ſouvent à guerre finie, ſi encore on les paye alors; le Diſciple ſon Maître, après qu'il a enſeigné; tout Maître ſon valet, l'année finie. Mais nos Chicaneurs, Advocats & Patrons mercénaires ne font rien, & ne diſent leur *or-ſus*, ou *or-ça* pour commencer à beſoigner, qu'ils n'ayent vû ou touché argent, & prennent les préſens, non tant pour avoir déja bien fait, que pour bien faire. Les autres mercénaires ſe cuident être larrons, & le ſont, s'ils ne gaignent bien l'argent de leurs Maîtres, beſoignant fidellement: ceux-ci n'en font pas de conſcience; mais preſque tout le monde en juge autrement, & diſent auſſi-tôt, Advocat larron, que larron meûnier, ou que Breton larron; & s'il n'y a de la rime comme

comme à Breton larron, il y a peut-être plus de raison.

Je viens maintenant à aucuns, que le commun pense être mercénaires, & ne le sont pas néanmoins. On dit merveille, quand on est bien assis, des Chanoines & Chanoinesses, qui sont si chauds aux distributions & petits accidens qui surviennent quelquefois pardessus le gros de leurs prébendes, desquels jouissent seulement ceux qui sont présens à tel ou tel Office, ou à telle & telle Heure. Aucuns les disent semblables à un porc, qui toutes & quantes fois qu'il entendoit la cloche de Messe ou de Vêpres sonner sur l'arriere-saison, ne failloit d'accourir sous le pommier d'où elle pendoit, pourtant que par son branle elle ne failloit de lui abbatre quelque nombre de pommes; mais de-là en après, les pommes cueillies, ou la cloche étant rependue dans son clocher, il ne s'y trouvoit plus, dût la cloche se casser à sonner, pourtant qu'il ne lui tomboit plus nulles pommes: car quand il y a quelque *Promtus*, qu'on appelle en quelque lieu un pain, ou quelque autre distribution à donner aux seuls présens, ces Messieurs y accourent tous au premier son; rarement, ou bien tard, quand il n'y a que prendre, sinon chanter. Or

moi desireux de parler de ceci, & avec honneur, & avec conscience, je dis avec une glosse très-célébre, que celui-là péche, ouï, qui se leve pour l'Office de Matines, pour les distributions quotidiennes principalement; mais non pas celui qui se leve principalement pour servir Dieu, & moins principalement, ou avec une seconde intention, pour gaigner lesdites distributions. Il vous plaira noter cela, mes vénérables Dames, pour le repos de vos consciences, & pour toujours bien dresser vos premieres intentions, & principalement à la réception de vos Prébandes Chanoiniales; & vous aussi, très-chers Auditeurs, afin de ne point facilement mal-interpréter les actions des serviteurs & servantes de Dieu, & n'en jaser mal-à propos à l'ombre d'un fagot & à la table, comme, hélas! nous y sommes tous par trop enclins. Enfin, & pour fermer l'estomach, retenons tous, qu'il importe outre mesure, que l'intention soit bonne, sainte & droite en toutes nos œuvres, pourtant que telle les assaisonne fort, & rend très-agréables au palais de Dieu; mais autre, ou mauvaise, ou méchante, elle le dégoûte, voire de nos plus belles vertus.

Qui vit jamais, comme une mor-

taigne de bois, ou un grand navire en haute mer, battu d'une furieuse tempête; les Nautonniers & le Pilote à la désespérade, chacun à qui mieux mieux, invoquant son meilleur ami de tous les Saints de Paradis, & ne sçachant enfin à quel port, ou vers quelle côte de mer on doive tourner, pour mouiller l'ancre & prendre terre, & résoudant enfin pour un mieux de rebraquer d'où on est venu : celui-là peut dire qu'il voit en quelle perplexité est maintenant notre Prodigue, combattu de miséres sur miséres, d'une famine publique, d'une pauvreté particuliere, d'une servitude très-vile & très-mal récompensée. Il en est déja sur le point de rendre l'ame : *Pereo*, je meurs, dit-il, je me meurs. Où ira-t-il donc ? & où se rendra ce bâteau si déchiré, & si près de son naufrage ? Ira-t il à son frere aîné, à ses parens, à ses anciens amis ? mais il les a maintefois irrités, & les coleres des freres, parens & amis, sont de plus longue durée & plus difficilement placables que celles des étrangers. Où donc ? Aux serviteurs de son Pere ? aux serviteurs de son Pere ? Ah ! non, non : car sa superbe & son insolence de jadis se les a tous rendus contraires. Mais enfin, où donc se jettera-t-il ? Entre les bras

de ſon Pere ? Mais le Pere voudra-t-il bien le voir , ou le reconnoître ? Ne lui fera-t-il pas auſſi tôt un viſage d'acier , ou une mine de fer. S'il l'admet en ſa maiſon , ſera-ce point pour le ſerrer en une priſon bien étroite, ou pour le battre à ſon aiſe ſelon ſes mérites ?

Le Prodigue diſpute tout cela à part lui , & après avoir tout chancelé & varié , cet avis lui ſemble le meilleur ; *Surgam & ibo ad patrem meum* , je me leverai & m'en irai à mon pere. Comment ! Il te feroit beau voir. Avec quel front , & avec quel viſage l'approcheras-tu ? Quel maintien tiendras-tu ? Par quel bout commenceras-tu ? Quel ſera ton diſcours ? J'irai , ce dit-il ; mais avec un front abbatu , avec un viſage de pénitent, avec un maintien de ſuppliant. Je commencerai par ce doux mot perce-cœur de pere diſant , *Pater* , mon Pere.. Tout mon diſcours ſera bâti ſur l'accuſation véhémente & forte déteſtation de mes fautes : je lui dirai cent fois ce mot tout conquerant. Je lui promettrai & vouerai tout amandement , & lui jurerai que je lui ſerai déſormais un enfant de cire toute molle & ployable , & qu'il fera de moi , me pliera , me dépliera , me repliera comme il voudra. Voire je lui dirai que je ſuis bien content qu'il

m'emploie comme un de ſes mercenaires, à tout tel ſervice & ſienne beſoigne que bon lui ſemblera, comme ſi je n'étois ſon fils. *Fac me ſicut unum ex mercenariis tuis.* Ainſi l'approcherai-je.

Ouï, cela va fort bien. Te voilà brave & bien hardi. C'eſt toujours toi, ouï. Mais pourquoi n'écris-tu pas premiérement à ton pere ta réſolution, ou n'emploies-tu pas quelqu'un, pour t'être médiateur, pour t'abbattre la roſée, & te rompre la glace? Pratiquant ainſi ton pere, tu pouvois retourner mieux en ordre, mieux refait & plus commodément: car entendant ton pere ta bonne volonté, il t'eût pû envoyer quelques nouveaux moyens pour te revêtir de pied en cap, & retourner en enfant de bonne maiſon. Au lieu que tu t'iras préſenter vêtu en belître, avec ce petit méchant craſſeux roquet, qui ne te bat que juſques aux jarrets ſur des vieux haillons, & que tu lui feras peut-être honte. Tu pouvois lors porter un reître long ou mieux. Au lieu que tu t'iras maintenant préſenter aux tiens auſſi ſec que braſil, & qu'un ſquelette; auſſi jaunâtre que pied d'écoufle & qu'un harang eſſoré, pour dégoûter de toi tout ton lignage. Tu pouvois quelque tems devant partir, reprendre chair & couleur petit à petit par meil-

leur traitement. Au lieu que tu iras à grand peine traînant les reins, appuyé peut-être sur un petit bâton de méplier, dormant de buisson en buisson. Tu pouvois revenir en coche ou à cheval, argent en bourse, presqu'aussi brave, aussi riche, & aussi joyeux à ton retourner, qu'à ton partir.

Par votre foy, mes cheres Ames, ce Prodigue ne vous semble-t-il pas ou très-mal conseillé, ou animé d'une merveilleuse espérance ? Quant à moi il me le semble. Voyons donc un peu quelles choses lui firent cette si grande assûrance, ou le firent procéder de cette façon.

Je pourrois répondre premiérement, que cela procéda de sa très-grande ignorance. Car ce garçon peut-être fut si bien appris, que graces à Dieu il ne sçavoit ni lire, ni écrire ; non peut-être par faute que le pere ne l'eût mis aux écoles, & bien tenu la main à lui pour le faire profiter ; mais par sa nonchalance, pour se fier trop en ses moyens futurs, pour avoir toujours suivi ses volontés, pour avoir toujours (si petit bout d'homme & si jeune qu'il fut jamais) été aussi indisciplinable aux lettres qu'un âne à la lyre, qu'une truye à la quenouille, ou qu'un porc à la trompette. Or qu'il ait été du tout ignare ou d'écrire, ou de bien écrire, je le crois

aiſément, tant parce que ſon maître n'en fit ni ſécretaire, ni ſous-ſécretaire, mais le fit juſtement garder les pourceaux, comme homme groſſier & hébeté; que pour autant que s'il eût eu les lettres, croyablement il eût dédaigné ce ſale métier, & eût plutôt ouvert & tenu pour le moins quelque méchante école d'écriture.

Que s'il ſçut fort bien écrire, peut-être que pour ne point écrire il eut telles ou ſemblables raiſons. Les lettres ne ſont que comme des ſimulacres tronqués, & comme des corps ſans ame; elles n'ont jamais l'énergie, l'éloquence ni la force, non à la moitié près, d'émouvoir, qu'a la parole de l'homme même. La vive voix a je ne ſçai quoi de plus vigoureux que l'écriture, & puis, barbe d'homme fait ſouvent miracle. *Surgam* donc, *& ibo ad patrem*; je m'en vais droit à mon pere, lui dire, *peccavi*, non lui écrire.

De plus les lettres ſont ſouvent interceptées, ou perdues, ou rendues trop tard par la nonchalance des meſſagers. Et quand bien elles ſeroient rendues, peut-être mon pere, devant que répondre, fera ſes récolemens & confrontations de témoins, peſera ſes griefs, examinera les ſalvations, contredits, avertiſſemens, interrogations, incidens de

faux, foles intimations, demandera des interlocutoires, & que les Noraires écriront, apostilleront; & que les messagers iront & viendront pour les repliques & dupliques; un an s'écoulera, & cette male faim en laquelle je suis, m'oppressera, & me mettra au sépulchre, *Ego autem hîc fame pereo.* Lettres de ma rémission viendront le jour qu'on chantera mon service & mes funérailles, comme un chaudeau au malade après sa mort. *Periculum, periculum in morâ.*

Il me semble que le Prodigue fit encore bien, d'aller plutôt lui-même trouver son pere d'un plein saut, que d'entremettre intercesseur quelconque, fût son frere même, fussent les serviteurs & favoris de son pere; voire les parens & amis. Les Courtiers, Agens & facteurs d'autrui ne procédent pas toujours de bonne foy pour ceux qui les employent. Tel fait grand semblant de nous être bon ami, & de vouloir heureux succès à nos affaires, qui voudroit que tout fût renversé, & que le droit fût accommodé en faucille. Tel promet montagnes d'or, & de vous être fort secourable, qui ne voudroit songer d'en bouger seulement son doigt. Partant qui peut lui-même besoigner à ses pieces, & faire ses affaires en personne, c'est bien le meilleur. Qui panse son cheval par

procureur, est souvent en grand hazard de marcher à beaux pieds en propre personne, dit-on communément. Si l'œil du Maître engraisse le cheval, la présence du suppliant hâte aussi bien les affaires.

Puis il n'ignoroit pas que nul ne se plaint mieux, & n'émeut mieux à compassion, que celui qui sent les maux. Partant il fut mieux conseillé de dire, *Surgam & ibo ad patrem, & dicam ei.* Je ferai mieux trembler le bâton, ni que mon frere, ni que nul de nos serviteurs, ni que nul de nos parens qui ne sentent mes peines. Ils ne feroient que conter, comme je suis déchiré de vêtemens, défiguré de visage, dépouillé de toute force. Mais moi, je lui ferai voir mon méchant *cento*, & le lodier de toutes pieces & de toute couleur que je porte en lieu de ma bellote capote de pourpre : je lui ferai voir le sac & la haire que je porte nouée sur l'épaule aussi nette que le torchon de cuisine, aussi fine que rets à prendre poisson ou que sacs à houblon, en lieu de la fine chemisette de toilette de Flandres, que je soulois porter, tous les jours une nouvelle. Je lui ferai voir ma chair de dessous aussi noire & si brûlée que la Mommie des Plaines du grand Caire, aussi seiche que bresil ou qu'un harang bien es-

foré, en lieu de mon embonpoint du tems passé. Je lui ferai voir ma tête chauve, pelée, & surcroûtée de miseres, en lieu de ma blonde chevelure, tantôt ondoyante, tantôt perruquéé de jadis. Je lui ferai manier mes os brochants & tous dénués de chairs; toucher mes côtes toutes comptables, & mon échine toute décharnée; mes hanches & poteaux de mon corps tous brochans dehors, les nœuds de mes bras & de mes genoux transparants outre leur peau toute usée. Je lui ferai voir que je ne suis plus un homme, mais un fantôme, si fantômes se peuvent manier comme moi; ou une vraye image de mort, voire mort dès devant le Déluge.

Que ne ferai-je pour combattre & vaincre mon pere? Je hausserai tantôt les mains & les yeux au Ciel; tantôt je les abbaisserai aux pieds de mon pere. J'embrasserai & serrerai ses genoux, criant à pleine tête, *non dimittam te, nisi benedixeris mihi.* Mon pere, je ne vous quitterai, ni la porte de votre château, que vous ne m'ayez beni, & reçu en grace. Je baignerai & laverai ses pieds au torrent de mes chaudes larmes. Je les essuyerai avec mes longs cheveux: longs, non maintenant comme jadis par vanité, comme un tas de jeunes muguets; longs, non maintenant comme jadis par

eſpece de Majeſté, comme les anciens Rois de France ; longs ; non par ſainteté, comme jadis les Nazaréens, & les Peres Ermites ; mais par extrême pauvreté, n'ayant une ſeule pitte pour me faire teſtonner. Je ferai tout cela moi pour moi, voire non moins chaudement que la Magdeleine en plein banquet de Simon le Lépreux. Et ſi peut-être je n'obtiens rien le matin, je recommencerai à faire de même le midy ; ſi rien auſſi le midy, je m'irai proſterner le ſoir venu aux pieds de ſon lit : s'il m'eſt inexorable toute cette journée, demain, après-demain, tant de jours & tant de fois l'irai-je retrouver & importuner, qu'enfin par mon importunité je le vaincrai. *Surgam* donc, *& ibo ad patrem meum.* Je ne lui demanderai que pardon & ſa grace par mon *peccavi*, & pour vivoter qu'il me traite en mercenaire ſeulement : *Fac me ſicut unum ex mercenariis tuis.*

O Prodigue ! que tu es bienheureux d'être échu à ſi bon pere ! à un pere comme tout aveuglé d'amour de ſes enfans ! à un pere comme emboiſſonné de poiſons amoureuſes, qui font aimer les choſes de très-mauvaiſe grace, comme ſi ce fuſſent Pandores comblées de toutes graces ! Auſſi te falloit-il un tel aveuglé, puiſque tu voulois vivre une vie

si peu gracieuse, pour ainsi dissimuler avec tant & tant de tiennes turpitudes & vilenies. Il t'en falloit un tel si sottement enyvré de ton amour, puisque tu voulois commettre tant de gros crimes, pour ainsi te les pardonner sitôt; te recevoir sitôt en grace; voire aussitôt te faire toutes les mêmes caresses que puisse faire un ami à son meilleur ami? Que dis-je un ami à son ami? voire qu'un amant le plus passionné du monde puisse faire à sa plus chere Maîtresse; ou un sire de nôces à son épouse, le premier jour de son mariage. S'il te découvre, voire de bien loin, il court aussitôt au devant de toi: *Cùm adhuc longè esset, vidit eum pater, & accurrens*; l'ayant approché, il se jette comme à ame fondue dessus ton col, & te serre entre ses bras de deux tenailles diamantines, *cecidit super collum ejus*; & au milieu de ses accollades si étroites, il y entrelace mille & mille baisers damerets, & ne s'en peut saouler, *& osculatus est eum*; & pour tant mieux jouer le personnage d'un amant ou d'un époux, il te fait brave, & te fait affubler d'une damasquinée ou autre, de la meilleure & de la plus riche de toute sa garde-robbe, *citò proferte stolam primam, & induite eum.* Il te fait mettre l'anneau à table de diamant au doigt, *date annulum in manum ejus;*

il te fait chausser des brodequins ou des mules a la Vénitienne, *date & calceamenta in pedes ejus* : s'il y a une bonne bête en son troupeau, il t'en festoye, *occidite vitulum saginatum* : il loue les violons, les cornetteaux d'Angleterre; on balle, on danse à son retour tant qu'à des nôces, *audivit frater symphoniam & chorum ;* & n'est pas son bon ami, qui ne s'éjouit lors avec lui. Lorsque ton frere ainé, trop envieux de ce recueil Royal, ne veut entrer, ton pere sort pour le convier à une joie commune. Et comme il réplique choses fort mordantes & ignominieuses contre toi, & parle de gaspilleur & de putier, *dissipavit substantiam suam cum meretricibus*, ton pere tâche toujours de le gagner ; il fait comme semblant de n'avoir point ouï ces paroles cuisantes, & il parle d'homme estimé mort, ou estimé perdu par les pays étranges : *epulari & gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat & revixit, perierat & inventus est.* O que ce proverbe fut véritable en lui, *cœcus amor prolis !* Amour de parens vers leurs enfans ne voit goutte ! Il semble aux singes qu'il ne soit animal au monde qui porte plus beaux faons que ne sont les leurs : aussi semble-t-il à ce pere, que ce sien fils soit le plus beau & plus vertueux du monde.

Quel pere, mes cheres Ames! Quel pere!

Mais que nous ſignifie cette ſienne ſi rare bonté, ſinon l'immenſe miſéricorde de Dieu envers tous pécheurs, quels qu'ils ſoient, & qui eſt auſſi prêt, voire plus à nous pardonner, que nous à lui demander pardon. Relevons donc nos eſpérances, & lorſqu'un reſſouvenir trop mélancholique de nos péchés ſaiſit nos ames, reſſouvenons-nous auſſi quel Pere nous avons, devant quel Juge nous avons à tranſiger, à ſçavoir devant celui qui a traité ce Prodigue pénitent, tout couvert de péchés très-énormes, autant doucement & amoureuſement, que pourroit faire le meilleur époux du monde ſon épouſe bien-aimée, voire le premier jour de ſes nôces. Et ſous cette confiance de trouver ſemblable grace devant ſon trône, ſi nous l'approchons avec ſemblable pénitence que ce Prodigue, revenons auſſi à la parfin à nous comme lui, & de nous à Dieu, & le plûtôt ſera le meilleur. A quel propos couver ſi longuement ſur le fumier pourri de nos ordures? *Sus*, ſus, pécheurs, ſus, ſus, mes cheres Ames, puiſque les péchés nous aviliſſent ſi fort, retirons-nous en plus vîte que le pas. Debout, debout, qui dormez. Voici notre Prodigue l'un

des plus endormis, des plus poltrons & pareſſeux qui fut onc, déja réveillé. *In ſe reverſus.* Debout, debout, auſſi nous tous. Il eſt plus qu'heure : *hora eſt, horæ eſt jam ſomno ſurgere.* Si pour chaſſer de nous ou des nôtres je ne ſçai quelle rage, qui toutefois peut être en quelqu'un ſans péché, nous faiſons des voyages à S. Hubert ; ſi un Oreſtes courut bien loin à la Diane Taurique, pour ſe délivrer de ſes furies; voire qui ſeroit-ce qui n'iroit aux Anticyres, & n'y mangeroit volontiers cent plantes d'Hellebore, ou ne boiroit alaigrement les eaux mêmes de Marath ; voire ne ſe laiſſeroit ouvrir & mi-partir la tête pour y inſérer quelques filets de la ſainte étole de ſaint Hubert ? pourquoi, pour une plus périlleuſe furie, qui ou n'eſt ſans péché, ou eſt le péché même, ou procéde de péché, ou cauſe le péché, ne daignons-nous bouger le pied, non pas de la largeur de notre ongle ? Quelle pitié ! que d'être ſot, & ne vouloir retourner en ſon bon ſens ? Il ne tient qu'à nous d'être à délivre de nos fureurs. Allons, allons, & vîte, vîte à ce grand œuvre de pénitence avec notre Prodigue, & nos ames en rapporteront un embonpoint meilleur que jamais. Allons à ce Pere de miſéricorde; allons, il nous appelle, il nous crie ; allons ; &

nos vieux haillons du vieil Adam mis bas , il nous revêtira tout neufs du riche vêtement du nouvel Adam , & nous fera en ce monde ſi braves , & ſi bien équipés de toutes pieces de ſes ſaintes graces , que nous oſerons hardiment nous trouver après cette vie entre les plus braves de Paradis , aux nôces toujours durantes de l'Aigneau comme vêtus nuptialement : Dieu nous en faſſe la grace à tous. Ainſi-ſoit-il.

F I N.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A

C

D

M

Q

R.

S.

V

Z

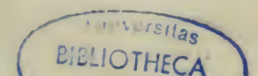
Fin de la Table des Matieres.

Faute à corriger.

Page 191. ligne antépen. Matthieu de Meurgues, *lisez* Matthieu de Morgues.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier le sixiéme Volume des *Nouveaux Mémoires d'Histoire, de Cri-*



tique & de Littérature, par Mr. l'Abbé d'Artigny; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris le premier Décembre mil sept cens cinquante-deux.

SECOUSSE.



